



**COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN**

# **RAPPORT DES SERVICES**

**- 2013 -**

- SOMMAIRE -

<b>POLE ADMINISTRATION ET FINANCES</b>	<b>p. 4</b>
Direction des Affaires Financières	p. 5
Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	p. 12
Cellule d'appui - Direction des politiques contractuelles	p. 25
Archives territoriales	p. 31
<b>POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN</b>	<b>p. 34</b>
Direction de l'Education	p. 35
Direction de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation professionnelle	p. 49
Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	p. 63
Service Accueil Information Orientation	p. 71
Bibliothèque	p. 80
<b>POLE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>p.81</b>
Direction de l'environnement et du cadre de vie	p. 82
Direction des transports	p. 100
Direction des routes, des constructions scolaires et bâtiments publics	p. 111
Direction de l'aménagement du territoire	p. 157
<b>POLE SOLIDARITE ET FAMILLES</b>	<b>p. 179</b>
Direction Autonomie et personnes âgées	p. 180
Direction de la Cohésion Sociale	p. 194
Service Habitat - Logement	p. 209
Direction Enfance et Familles	p. 212
Cellule Comptabilité et Tarification	p. 220

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	p. 222
Direction de la stratégie et des interventions économiques	p. 224
Direction du tourisme	p. 237
POLE FISCALITE	p. 241
POLE FONCTIONNEL	p. 248



## **P Ô L E   A D M I N I S T R A T I O N   E T   F I N A N C E S**

**- Direction des Affaires Financières (DAF)**

**- Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)**

**- Direction des politiques contractuelles**

**- Archives territoriales**

## DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

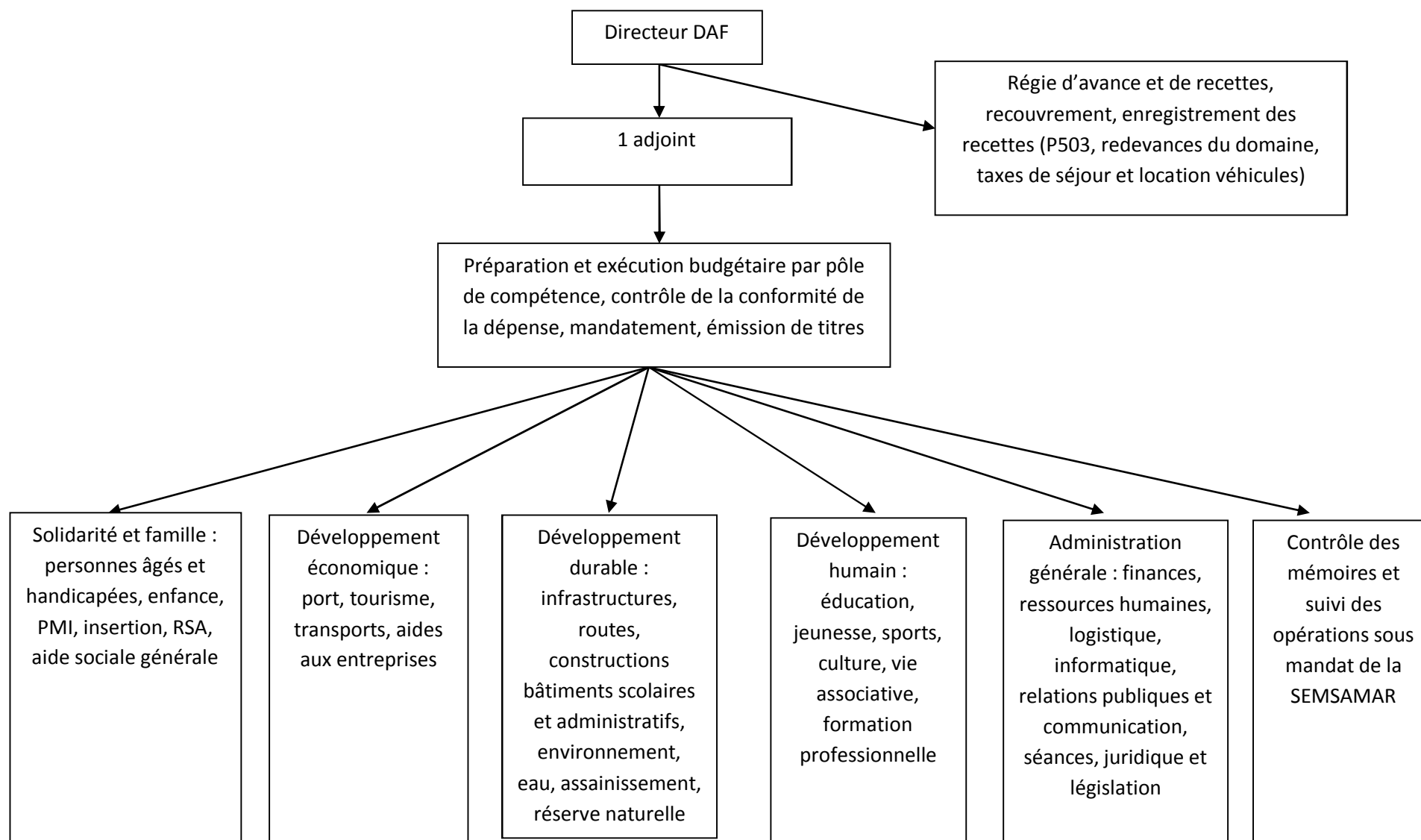
### I – MISSIONS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

La Direction des Affaires Financières (DAF) exerce un rôle transversal dans les processus financiers de la Collectivité de Saint-Martin. Ses principales missions sont les suivantes.

- Veiller au respect de la conformité et de la régularité de la dépense à travers le mandatement.
- Assurer le suivi des recettes par l'émission des titres de recettes avant ou après encaissement.
- Préparer le budget en préservant les grands équilibres financiers par l'analyse rétrospective et prospective.
- Suivre l'exécution du budget par la mise à jour mensuelle de tableaux de bord.
- Gérer la dette.
- Surveiller quotidiennement et gérer la trésorerie par la mise à jour du plan de trésorerie mensuel et une collaboration étroite avec le comptable public.
- Assurer l'interface en amont avec les élus et les services (rôle de conseil et d'alerte).
- Assurer l'interface en aval avec la Trésorerie et les tiers créanciers ou débiteurs de la Collectivité.
- Assurer l'interface, dans ses domaines de compétence, avec les autres services de l'Etat (préfecture, services fiscaux, DRFiP, douanes, Chambre Territoriale des Comptes, etc) et avec les établissements bancaires.

A noter que la DAF gère les deux budgets de l'Etablissement de l'Eau et de l'Assainissement (EEASM). Elle joue par ailleurs un rôle de conseil vis-à-vis d'autres établissements publics locaux autonomes dont la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires, l'Office du Tourisme et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Bethany Home ».

## II – ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES



### III – MOYENS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

#### A – Moyens humains,

Nombre d'agents en poste fin 2013 : 10 agents

Fonctions et tâches spécifiques	Prénoms, noms	Statut	Grade
Directeur	Fabien COCKS	Contractuel catégorie A	Attaché
Directeur adjoint, suivi aide sociale, EEASM, saisi des budgets	Francis GIBS	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Agent, centralisation et ventilation des factures, suivi des débits d'office (dette)	Alphonso CONNER	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Agent, mandatement, gestion des virements de crédits, pointage du CA	Alex HOLAMAN	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Agent, mandatement général, classement,	Ginette GACOUGNOLE	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Agent, mandatement général,	Eric STANFORD	Stagiaire catégorie C	Adjoint administratif
Agent, secrétariat, accueil, mandatement général	Mathurine EVERY	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Régisseur principal d'avances et de recettes, collecteur droit de place et loyers	Philibert PETIT	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Régisseur adjoint, gestion taxes de séjour et location véhicules, émission des titres de recettes	Marie-Danis PATRICK	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif
Régisseur, collecteur droits de place	René LAKE	Titulaire catégorie C	Adjoint administratif

#### B – Moyens matériels

La DAF est située à proximité de l'Hôtel de la Collectivité. Ces locaux ne peuvent pas accueillir d'agents supplémentaires. Les 3 agents de la régie d'avances et de recettes sont dans des locaux au Pôle développement humain. Cet éloignement relatif nuit à la cohésion de la direction et à un meilleur suivi des recettes.

## C – Moyens informatiques

Chaque agent dispose d'un poste informatique en réseau lui permettant d'utiliser le logiciel de gestion financière « Sédit Marianne » (groupe Berger-Levrault) qui utilise la nomenclature M52 et dont la maintenance était assurée par la société GIG basée en Guadeloupe. Les agents disposent aussi d'une connexion Internet et d'une connexion à « Hélios », l'application du comptable public.

## IV - ACTIONS 2013

### A - Indicateurs d'activité et de performance :

Dépenses :

Le nombre de rejets et les montants rejetés par la Trésorerie continuent de décroître très fortement, pour atteindre le niveau d'une collectivité locale performante, alors que l'activité s'est accrue. Le nombre de mandats a augmenté de 33 % sur cette période.

Dépenses Exercices	Nombre de mandats émis	Nombre de mandats rejetés par la Trésorerie	% de mandats rejetés	Dépenses brutes mandatées totales
2006	6 606	874	13%	44 252 160 €
2012	8 535	65	0,80%	154 721 472 €
2013	8 799	20	0,20%	134 978 374 €

Recettes :

Le nombre de titres de recette émis évolue peu malgré les volumes enregistrés car la fiscalité fait l'objet d'émissions de titres de recettes globaux en début d'année sur lesquels le Trésorier impute les recouvrements.

Recettes Exercices	Nombre de titres de recettes émis	Volume brute des titres de recettes émis en €
2006	1 349	65 842 934 €
2012	1 603	143 246 005 €
2013	963	128 159 028 €



## **B - Réduction des délais de mandatement :**

Les délais réglementaires de mandatement qui sont passés de 27 jours pour l'ordonnateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 20 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2010, soit désormais un délai global de règlement de 30 jours (20 pour l'ordonnateur et 10 pour le comptable public), sont respectés.

Malheureusement, en raison des fortes tensions sur la trésorerie de la Collectivité, il arrive fréquemment, que la mise en paiement de certains mandats soit retardée.

## **C - Actions de management et de formation :**

Un nouveau directeur financier dont la mission est la poursuite de la mise en œuvre des opérations comptables complexes (Haut de bilan et opérations de fin d'exercice) permettant la production de comptes conforme au regard de la réglementation comptable en vigueur, dont la finalité est une amélioration de la performance publique a été nommé en juillet 2013.

Les réunions hebdomadaires du lundi matin avec l'ensemble de l'équipe permettent de :

- faire le point de la semaine précédente sur les dossiers en cours,
- faire le point sur les « chantiers » engagés ou à engager (réduction des délais de paiement, comptabilité des engagements, clôture de l'exercice, préparation du budget, procédures à mettre en place avec les services gestionnaires, problèmes informatiques liés au logiciel de gestion financière, relations avec la Trésorerie,...),
- distribuer le travail pour la semaine,
- informer l'équipe des décisions de la Collectivité (notamment par le compte-rendu verbal des réunions du Conseil Exécutif et du Conseil Territorial, des réunions de direction, des réunions avec les partenaires extérieurs,...) et les expliquer,
- recueillir les remarques de chacun des agents sur le déroulement de ses tâches,
- régler les éventuels problèmes relationnels ou organisationnels au sein de l'équipe,

## **D - Chantiers d'amélioration initiés en 2013 :**

### **1°) Comptabilité des engagements et relations avec les services de la Collectivité**

L'application de la tenue d'une comptabilité obligatoire des engagements se poursuit.

### **2°) Elaboration et exécution budgétaires**

Evolution des montant des budgets votés (BP + BS + DM) et des réalisations totales en dépenses, y compris les écritures d'ordre :

Exercice	Budget total voté (invest + fonct)	Montant total exécuté (CA dépenses invest + fonct)	Taux global de réalisation des dépenses
2007	91,334 M€	60,083 M€	66%
2012	152,690 M€	148,940 M€	98%
2013	148,436 M€	131,292 M€	88%

Les budgets primitifs et supplémentaires, les comptes administratifs de la COM ont été adoptés dans les délais. Les dépenses de la section de fonctionnement sont réalisées à 92,81 % et les dépenses d'investissement à 71,04 % en 2013. Les recettes de fonctionnement sont exécutées à 92,44% et les recettes d'investissement à 50,28% en 2013.

#### **4°) Gestion de la trésorerie**

Les tensions de trésorerie sont permanentes. La Collectivité a contracté une ouverture de crédit à court terme (ligne de trésorerie) à hauteur de 5 M€, auprès de la banque Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC).

Un plan de trésorerie annuel avec mises à jour mensuelles existe depuis 2008. Ce plan sert également de tableau de bord de l'exécution budgétaire.

#### **5°) Encaissements des recettes**

Les dotations de l'Etat (DGF, DGC, DGECS) sont versées par acomptes mensuelles.

Des avances avaient pu être obtenues tant bien que mal dans le passé, mais en 2013 et malgré des demandes pressantes et répétées et en dépit des assurances de la DRFiP, aucune avance sur le produit des rôles d'imposition des taxes foncières (et ordures ménagères) n'a été versée cette année encore.

#### **6°) Relations de collaboration avec les services de l'Etat**

La DAF a participé activement, notamment à partir de septembre 2012 dans le cadre de la « mission AFD », à l'élaboration du protocole d'accompagnement financier de la Collectivité pour la période 2012-2016.

La DAF a également été l'interface directe de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) en ce qui concerne le contrôle budgétaire.

## **V – OBJECTIFS D'AMELIORATION**

### **Formations et management :**

L'objectif est d'améliorer la polyvalence des agents tout en les spécialisant dans un des pôles de compétence de la Collectivité de manière à jouer un rôle de conseil et d'expertise en direction des services gestionnaires, des services de l'Etat et de la SEMSAMAR se poursuit.

### **Chantiers à poursuivre ou à mettre en œuvre :**

- Renouveler le marché d'assistance informatique pour la gestion des ressources financières (GRF) qui expire.
  
- Améliorer la gestion financière des marchés publics et la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) dans le logiciel de gestion financière.
  
- Revaloriser la politique patrimoniale en intégrant les comptes qui ne bénéficient pas de plan d'amortissement.
  
- Collaborer avec le comptable public pour intégrer les comptes d'immobilisations en cours dans des comptes d'immobilisations définitives.
  
- Evoluer vers une dématérialisation générale du mandatement.
  
- Prendre en compte la nouvelle réglementation en matière de retard dans les délais de paiement (décret du 29 mars 2013), notamment afin d'éviter de payer, en sus des intérêts moratoires, la nouvelle indemnité forfaitaire de 40 € par facture traitée avec retard.

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

La direction juridique a pu bénéficier de moyens permettant une amélioration dans la qualité des services assurés aux administrés. C'est ainsi qu'elle a connu une évolution plutôt stable et poursuit dans sa dynamique de performance. Cette recherche de performance de la direction juridique a permis un contrôle plus accru en interne des précontentieux et contentieux de même que le renforcement des actions tendant à accroître cette performance.

### I/ UNE EVOLUTION PROGRESSIVE DES MOYENS

#### Ressources humaines

La situation en termes de personnel est stable. La direction compte 6 agents.

Cependant, pour faire face à l'accroissement des missions, tels l'instruction et le suivi des demandes de licences de boissons et permis d'exploitation, enregistrement des syndicats professionnels et la mise en place du service des affaires funéraires, il est prévu le transfert en interne de 3 agents supplémentaires et en prévision pour l'année 2014 l'embauche d'un(e) juriste confirmé(e).

Avec la mise en place effective du service des affaires funéraires, service chargé de gérer et assurer un suivi constant des cimetières du ressort territorial, accompagner les administrés dans leurs demandes de caveau et de façon générale, renforcer la réglementation applicable aux opérations funéraires, nous avons pu bénéficier en fin 2013, du transfert d'un agent du service environnement fin décembre 2013, qui initialement avait en charge la gestion funéraire.

En tout état de cause, le bon niveau des collaborateurs et une bonne compréhension des missions qui leur sont confiées, rendent les missions motivantes et permet une dynamique de l'équipe en dépit du besoin en renfort de personnel.

#### - Moyens matériels

La situation connue en 2012 s'est quelque peu améliorée.

En 2013, s'est opérée un vaste chantier de rénovation suite aux risques importants en termes de sécurité et au fort écoulement des eaux ruisselant le long des compteurs d'électricité dans le bâtiment par temps de pluie. Cette situation est désormais résolue.

De même, l'extension des bureaux a été programmée afin d'accueillir outre la salle de documentation juridique, les commissions de sécurité, d'accessibilité et du plan de sauvegarde territorial intégrant une salle de réunion et des bureaux.

La demande a été partiellement prise en compte puisque la DAJC a pu bénéficier de l'ancien bureau abritant le service informatique.

- Ressources documentaires

La demande d'abonnement à des sites juridiques suit son cours.

## **II/ DES MISSIONS ET ACTIVITES ACCRUES EN 2013**

La centralisation souhaitée du traitement du contentieux de la Collectivité par une entité-référent en matière contentieuse, répond au souci et à l'objectif d'avoir une vue d'ensemble des contestations afin d'agir en amont procédures contentieuses.

De même, pouvoir anticiper sur le risque souvent générateur d'engagements lourds et inopportuns pour la collectivité, justifie qu'une direction juridique associée à des collaborateurs-conseils tels les avocats spécialisés, puisse jouer le rôle d'un véritable acteur tout au long de la phase contentieuse et de préserver par une gestion optimale de la contestation, les intérêts de la Collectivité. Le scénario idoine consisterait à réduire sensiblement le risque contentieux soit en agissant en amont des décisions prises par l'assistance juridique portée dans l'élaboration des actes émis, soit lorsqu'on est en phase d'une situation contentieuse, de déployer les outils juridiques adaptés notamment par la transaction administrative, permettant de neutraliser les recours engagés par les requérants sans objet eu égard à l'effet extinctif de ce mode alternatif de règlement des conflits.

S'il est vrai que la collectivité a pu se faire l'économie du temps de traitement de conflit par la souplesse qu'offre cet outil, on ne manquera d'insister sur les avantages tirés des économies générées en frais de procédure, honoraires d'avocat, coût éventuel d'expertises, temps de travail consacré par l'agent en charge du contentieux. De nombreux dossiers forts anciens par ailleurs, ont pu être clôturés grâce à cet outil.

Néanmoins, pour les usagers résistant à ces modes alternatifs, la voie contentieuse est devenue certes, un moyen de contester une décision administrative mais surtout, devient un outil d'expression et de communication à l'encontre des politiques menées par la Collectivité, d'où l'accroissement observé.

La prise en compte de ces contentieux débute par la réception des courriers.

Le service réceptionneur des courriers demeure le service accueil et constitue le premier des 9 maillons de la direction.

### **A - LE SERVICE ACCUEIL**

En 2013, un site intranet a été mis en place au sein de la Direction des Affaires juridiques et du contentieux avec le concours de l'entreprise Computech, prestataire de la collectivité s'agissant de l'ingénierie informatique.

L'acquisition de ce nouvel outil de travail a revêtu un double intérêt pour l'amélioration du fonctionnement et le développement des missions de la Direction des Affaires Juridiques :

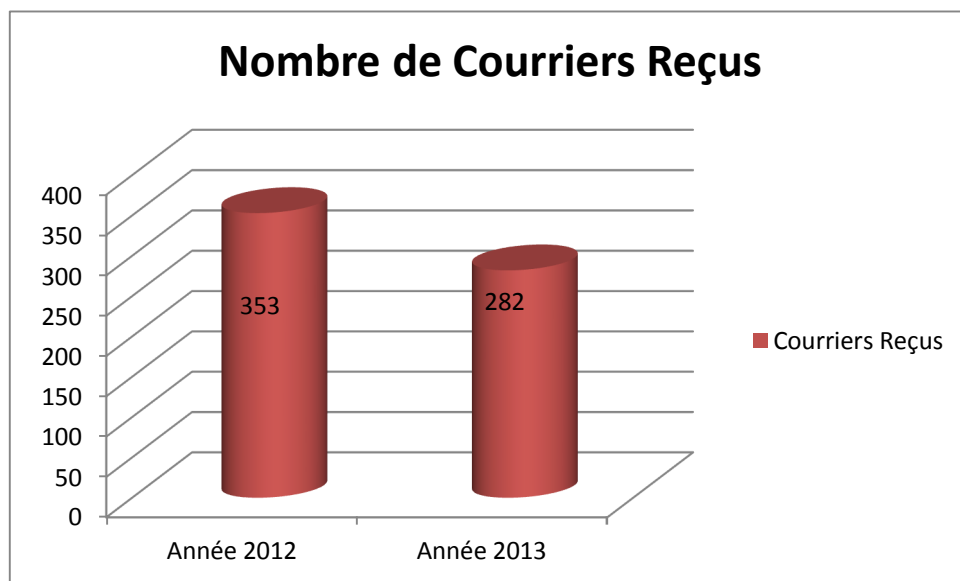
- perfectionnement des méthodes de travail ; enregistrements des courriers entrants/sortants, base de données, archivages, recherches notamment ;
- accroître la capacité des services en interne à traiter toutes les demandes dans les délais impartis.

Les menus créés sont relatifs à la gestion des licences de débits de boissons, aux avis de la commissions sécurité et accessibilité, aux dossiers contentieux judiciairisés, au suivi du paiement des honoraires des avocats et des autres auxiliaires de justice, ainsi que l'archivage et centralisation des actes administratifs afin de garder une traçabilité et maîtrise des actes émis.

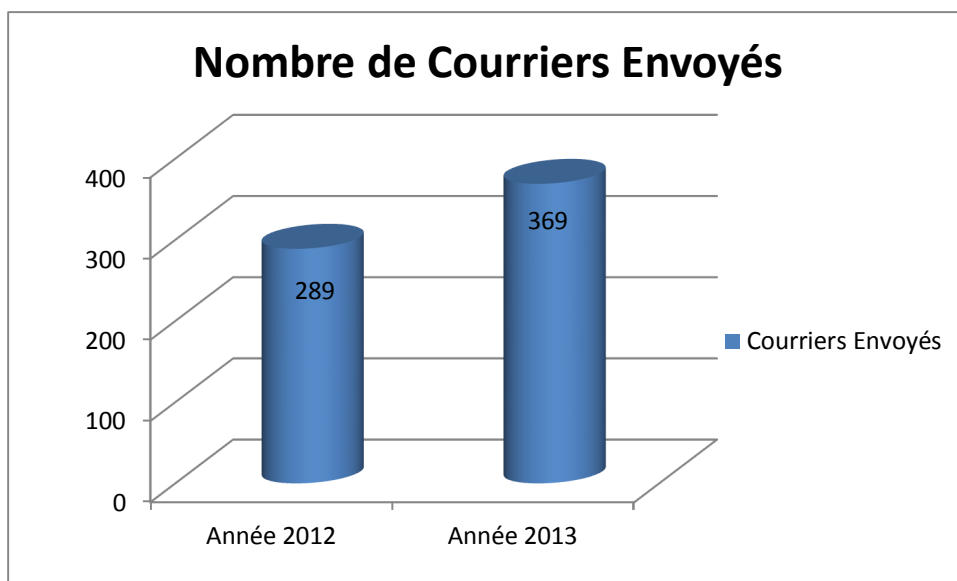
Tous les agents de la direction ont accès aux fonctionnalités de ce logiciel et actualisent les données dans les dossiers correspondants à leurs activités.

Une étude de besoins sera prochainement lancée afin d'y intégrer les données et les modalités de fonctionnement relatives aux nouveaux services composant la Direction des Affaires Juridiques et du contentieux.

Les statistiques d'activité du service accueil pour les années 2012 et 2013 :

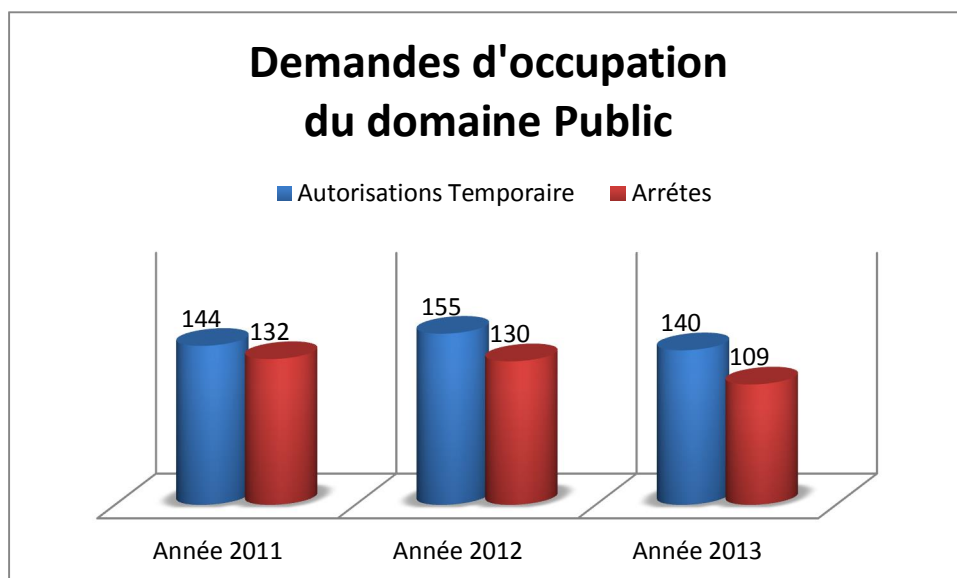


*D'une année à l'autre, on constate une légère diminution du nombre de courriers reçus. En effet, le volume de courrier a diminué de 20,1 % entre 2012 et 2013.*



*En revanche, le nombre de courriers envoyés a fortement augmenté puisqu'on note une variation progressive de 27,6 %.*

Le service accueil pourvoit aux demandes d'occupation du domaine public, à savoir la remise des autorisations temporaires ainsi que les arrêtés portant autorisation pour des manifestations ou évènements ponctuels. Le nombre global de demandes demeure relativement stable ou a baissé puisque les autorisations temporaires et les arrêtés ont varié très légèrement à la baisse, respectivement - 2,7% et - 17,4 %.



En conclusion, le site intranet est un outil indispensable pour la gestion de la Direction.

## **B- LE SERVICE CONTENTIEUX**

L'une des missions principales de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux est la gestion des dossiers contentieux.

De plus en plus, les administrés poussés par une volonté d'être parfaitement informés de la gestion des collectivités, n'hésitent pas à contester leurs actes par des recours devant les juridictions administratives. Mécontent, on constate que l'administré saisit soit le préfet, soit agit seul par le dépôt de requêtes et assignations en tout genre.

C'est ainsi que la part de contentieux des actes de la Collectivité notamment en matière d'urbanisme, a tendance à s'amplifier. De même, les procédures de référés administratifs ont également ouvert la porte aux contestations et à la protection des libertés qualifiées de fondamentales.

Actuellement la représentation en Justice (défense) des dossiers contentieux est généralement externalisée auprès des auxiliaires de Justice.

La Direction travaille principalement avec trois cabinets d'avocats :

- Un cabinet généraliste situé à Paris et qui dispose d'une représentation secondaire à Saint-Martin
- 2 spécialistes en droit public,
- un spécialiste en droit pénal, civil, voies d'exécution

D'autres cabinets peuvent être sollicités de façon ponctuelle en fonction de la technicité, de la complexité du dossier et des niveaux d'honoraires proposés. Le choix de l'attribution du dossier découle de la conjonction de ces trois critères.

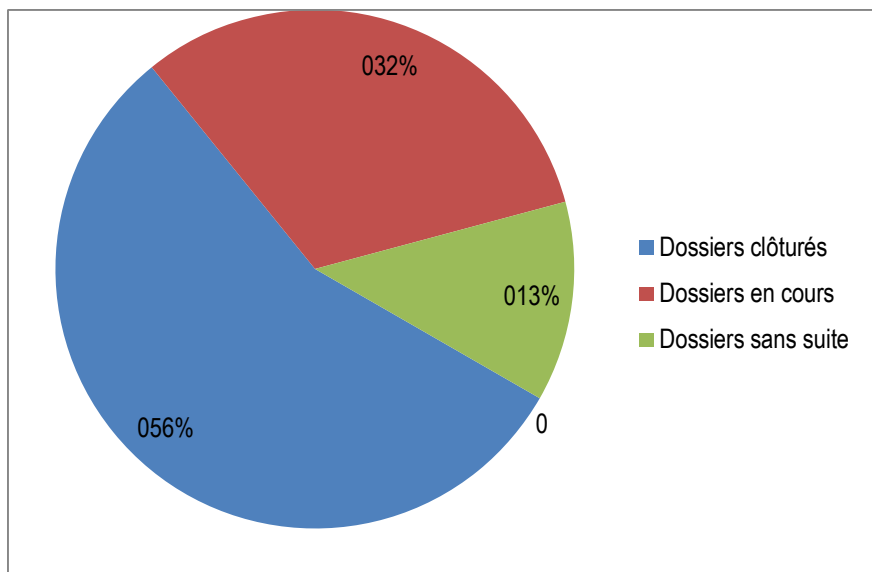
L'assistante au contentieux est chargée d'instruire les dossiers et a un rôle d'interface entre les cabinets et la Direction. Le directeur aux affaires juridiques s'assure en collaboration de l'assistante chargée du contentieux de même que l'avocat qui intervient en défense des intérêts de la collectivité, que la maîtrise dans le traitement des dossiers de même que les délais procéduraux soient acquis. A cet effet, des réunions périodiques sont organisées entre la direction, l'avocat et le service d'où provient le contentieux afin de préparer la défense de même que de tenir à jour l'évolution des dossiers.

### **a- Les statistiques de gestion des dossiers contentieux**

La Direction des affaires juridiques et du contentieux a géré 120 dossiers contentieux, dont 67 clôturés, 38 dossiers non encore jugés et 15 dossiers classés sans suite.

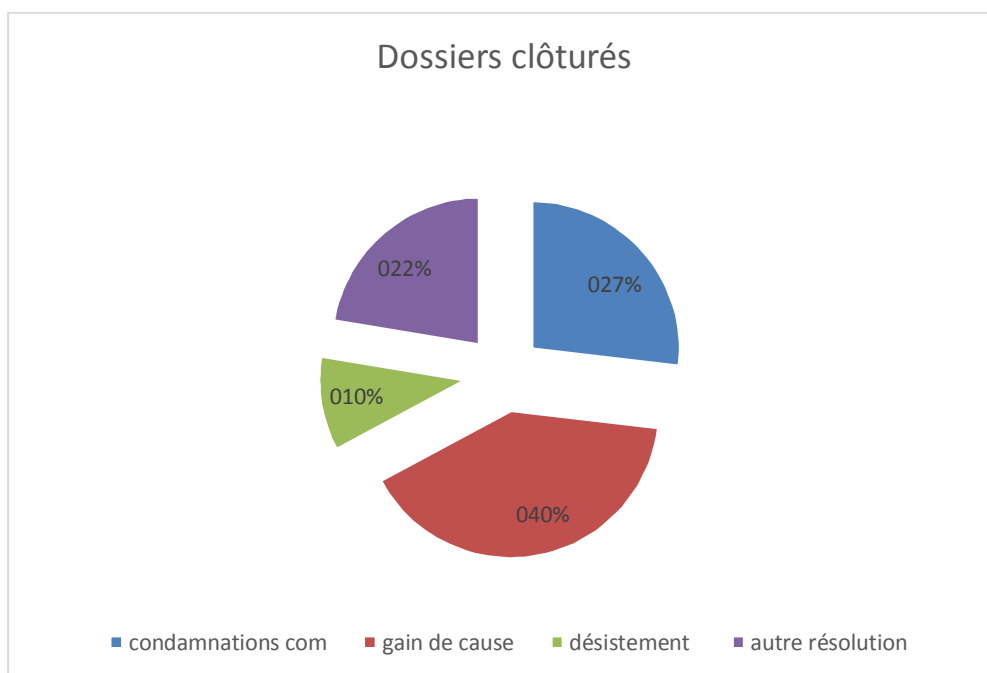


## CLASSIFICATION DES CONTENTIEUX



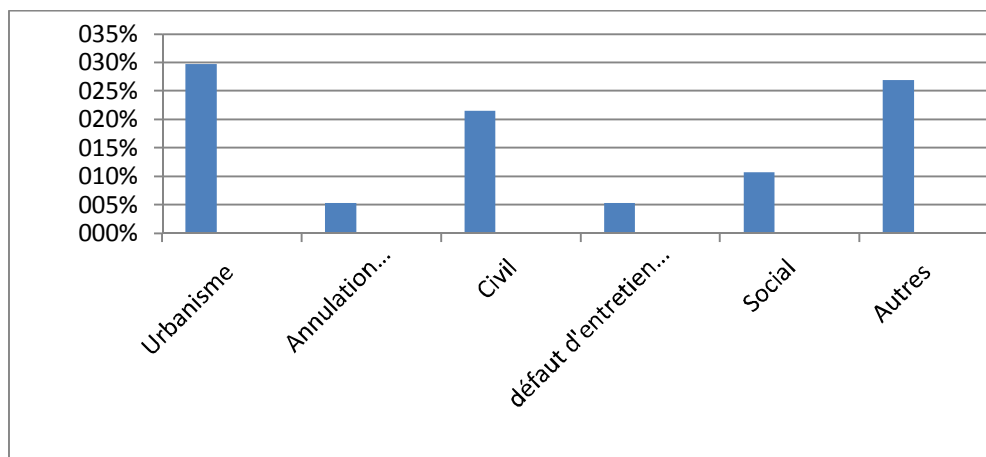
Sur les 67 dossiers clôturés, il y a eu :

- 18 condamnations,
- 27 gains de cause au profit de la collectivité,
- 7 désistements,
- 15 dossiers clôturés selon d'autres procédés (protocoles d'accords, abandon des requérants).



Concernant les dossiers en cours, leur classement au titre de l'année 2013 par nature fait apparaître une prédominance du contentieux de l'urbanisme:

### **REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DOSSIERS EN COURS PAR NATURE**



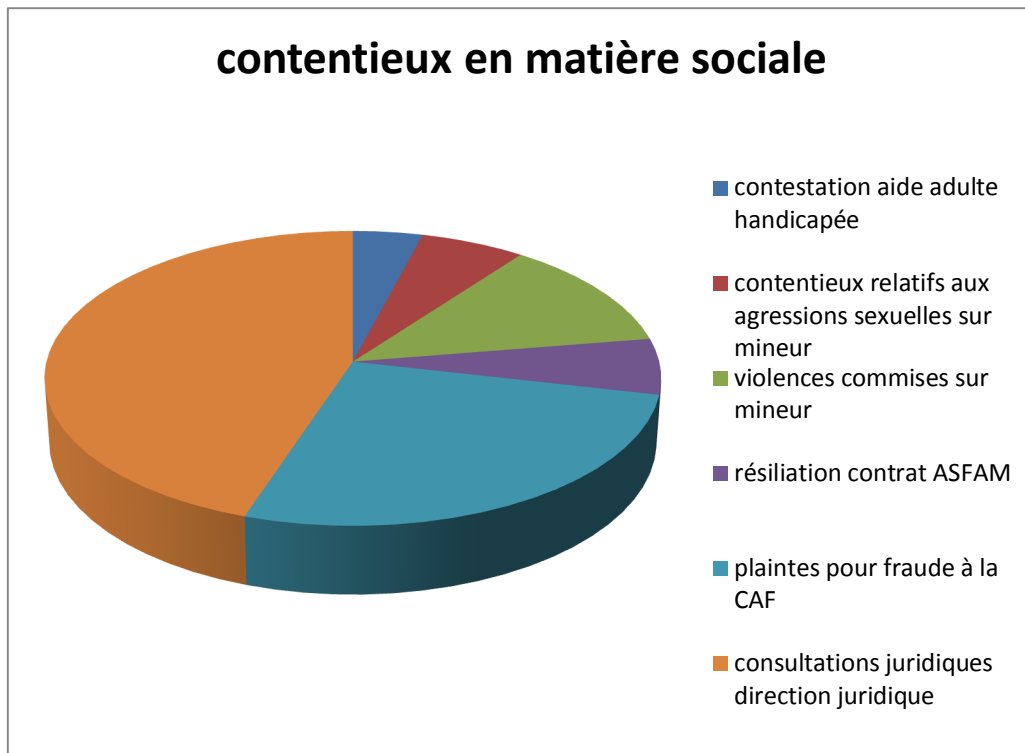
Les dossiers classés dans la catégorie *autres*, sont ceux relatifs aux 50 pas géométriques et aux marchés publics passés par la Commune de Saint-Martin et dont l'instance n'est pas arrivée à terme.

Les déférés préfectoraux devant le Tribunal Administratif sont rares, seul un contentieux en cours est relatif à un déferé intervenu en 2011.

En 2013, la Direction s'est vu confiée sept nouveaux dossiers contentieux ; deux d'entre eux ont été confiés aux cabinets d'avocat, un a été classé et le dernier est au stade précontentieux. A noter que les affaires en cours sont des contentieux issus de la commune.

#### **b- un accroissement des contentieux et consultation de nature sociale**

Il y a lieu de noter qu'avec les nouvelles compétences acquises de la collectivité en matière sociale notamment l'aide sociale à l'enfance, l'adoption, la protection maternelle et infantile, le RSA, l'action éducation notamment, font que les contentieux en matière sociale connaissent une évolution progressive.



#### **Objectifs pour 2014**

Le but essentiel de la Direction est de gérer de façon autonome/ exclusive le contentieux.

Pour se faire, elle se concentre sur 2 objectifs majeurs :

- favoriser le règlement à l'amiable,
- Rédaction des mémoires contentieux par la Direction

Dans un souci de sécurisation des actes de la Collectivité, notamment en matière urbanisme, domaine qui représente l'essentiel du contentieux, il serait judicieux d'apporter au service les informations réglementaires nécessaires à l'exécution de leur mission. En effet, les actes délivrés par ce service (arrêtés) sont majoritairement contestés pour violation du Plan d'occupation des sols et/ou des règles d'urbanisme.

Par ailleurs, D'autre part, bien qu'il ne représente pas un pourcentage élevé ; le domaine social et le défaut d'entretien des biens/domaine public constituent l'essentiel des condamnations pécuniaires de la Collectivité.

Ainsi, afin de sécuriser les actes de la Collectivité, garantir la sécurité juridique de ses actions et prévenir au maximum les litiges, la mise en place d'un dispositif de veille juridique est utile.

#### **C- L'ACTIVITE DE VEILLE ET DOCUMENTATION JURIDIQUE**

La crédibilité d'une direction juridique, parce qu'elle prodigue des conseils et des avertissements lorsqu'une législation le requiert, demeure un élément capital de l'action administrative locale. Dans le cas de la collectivité de Saint-Martin, l'information juridique permettrait d'informer sur les nouvelles législations parfois en rupture avec des habitudes profondes de travail et favoriserait une meilleure visibilité des élus dans la conduite de leurs projets.

Les données juridiques étant la base de l'ensemble des actes et projets réalisés par l'administration d'une manière générale, la direction juridique doit pouvoir utiliser des bases de données ou les outils précédemment développés pour informer et diffuser l'information demandée. Actuellement, la direction juridique est insuffisamment dotée d'outils performants. Il est possible d'y pallier par 2 moyens :

- Création d'un centre de veille et documentation juridique
- Participation à des actions de formations

#### **D- L'ACTIVITE DE CONSEIL**

L'activité de conseil s'entend comme étant les conseils juridiques apportés sur l'opportunité d'un projet, délibération que soumet un service ou direction dans le but de le sécuriser juridiquement. Concrètement celle-ci prend la forme de consultations juridiques qui tend essentiellement à valider une démarche engagée et/ou lancer l'alerte lorsque le risque juridique se présente.

L'activité de conseil englobe par ailleurs :

- la rédaction de conventions diverses, arrêtés,
- le contrôle et suivi des procès-verbaux rendus lors des commissions sécurité et accessibilité,
- le contrôle en amont des actes et contrats administratifs avant soumission au contrôle de légalité,
- l'assistance juridique auprès des élus, directeurs et chefs de service, cabinet du Président.

L'année 2013 s'est révélée être un bilan positif si l'on s'en réfère aux activités de conseil faites dans l'ensemble. Elle concerne majoritairement l'assistance juridique vis-à-vis des services et en nombre progressif auprès du cabinet de la Présidente.

Ainsi, compte tenu des contraintes de temps et de rédaction de la demande de consultation formulée par la plupart des directions, il est préconisé en collaboration du service informatique de la collectivité, de créer un programme spécifique permettant à chaque service de formuler de façon détaillée mais pragmatique la ou les demandes juridiques avec un système de suivi du temps d'instruction de la demande. De même, dans l'objectif de pallier à la perte de temps provoquée lors de la transmission papier d'informations complémentaires, il sera proposé d'inclure dans la demande par messagerie interne, l'insertion en pages jointes, des informations papier nécessaires. Actuellement, cet outil est en cours d'élaboration.

#### **E- LA GESTION DES RISQUES LIES AUX DEGRADATIONS DES BIENS PUBLICS**

Il s'agit de la gestion des sinistres opérés sur les biens publics tels les bâtiments, mobilier urbain ou tout bien appartenant à la collectivité et couverts par la police d'assurance souscrite par la collectivité.

Dans ce cadre, une nouvelle mission s'est ajoutée aux missions classiques puisque depuis juillet 2013, la direction juridique par le biais de son directeur, assure au tribunal, la représentation de la collectivité en défense de ses intérêts dans le cadre des dégradations causés aux biens publics.

En étroite collaboration avec les services techniques et la direction financière, la direction préserve les intérêts de la collectivité en s'assurant que les biens endommagés qui constituent un coût pour la collectivité soient remboursés par les prévenus identifiés.

En outre, la DAJC assure l'interface entre la gendarmerie nationale, le parquet, les avocats et assureurs.

## **F- LE SERVICE DES COMMISSIONS DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE**

Le rôle de ces commissions se justifie par l'obligation pour l'autorité territoriale, en l'occurrence, le Président de la Collectivité de prendre, grâce à un diagnostic objectif sur le risque présenté par un Etablissement Recevant du Public (ERP), des mesures propres à garantir la sécurité publique et prévenir les risques d'incendie dans les établissements recevant du public, dit E.R.P.

Les tableaux ci-après retracent l'activité des commissions :

### Etudes sur permis de construire

TYPES DE DEMANDES	2012	2013	Variation
Etude sur permis de construire volet sécurité	20	22	+ 9%
Etude sur permis de construire volet accessibilité	14	16	+ 14,3%
TOTAL	34	38	+ 11,7%

### Tableau portant les avis donnés par les Commissions

	2012		2013		Observations
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	
Avis de la commission sécurité rendus sur les permis de construire	5	0	1	0	1 permis d'aménager en 2012 et en 2013
Avis de la commission accessibilité rendus sur les permis de construire	15	1	9	1	
Visites des Etablissements Recevant du Public (E.R.P)	26	4	27	11	

## Arrêtés d'organisation de manifestations sur le domaine public et soumis à l'aval des commissions

	2012	2013
Fréquence des réunions CTS	12	12
Autorisation d'organisation de manifestations sur la voie publique	27	21
Arrêtés d'organisations de manifestations sur la voie publique	59	46

### **G- LE SERVICE LICENCE DE BOISSONS**

En 2013, le service a vu une réduction considérable du nombre d'ouverture de débits de boissons qui s'explique par la mise en place de séances de formation en vue de l'obtention du permis d'exploitation.

En effet, depuis 2007 toute personne déclarant l'ouverture, la mutation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place doit suivre une formation qui permet de sensibiliser et responsabiliser l'exploitant aux obligations particulières liées à la vente d'alcool.

Cette formation est délivrée par des organismes de formation agréés par arrêté du ministre de l'intérieur, au profit des exploitants de restaurant. Jusqu'à ce dispositif, cette loi était très peu appliquée à Saint-Martin, ce qui a conduit le service à délivrer la licence sans réclamer le permis d'exploitation.

Depuis mai 2013, deux organismes habilités dispensent la formation :

- la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin,
- le Centre de Formation « FORE »,

A compter de cette date, le service Licence de Boissons a cessé de délivrer les licences aux personnes qui ne sont pas détenteurs du permis d'exploitation, pièce à fournir obligatoirement pour toute ouverture, mutation ou transfert de licence de débit de boissons.

De plus, une copie des récépissés de déclaration délivrés par nos services est transmise systématiquement aux services de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et à Monsieur le Procureur de la République.

---

<sup>1</sup> Obligatoire depuis 2009 pour les licences restaurant et les licences à emporter.

<b>OPERATIONS</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Création	53	29
Mutation	12	6
Transfert	3	0
Débit temporaire	5	4
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>39</b>

La CCISM nous a communiqué les opérations ci-dessous qu'elle a enregistrées au niveau des entreprises exploitant un débit de boissons :

<b>OPERATIONS</b>	<b>2013</b>
Radiation	12
Mise en sommeil	4
Liquidation judiciaire	1
<b>Total</b>	<b>17</b>

Les besoins du service licence de boissons pour 2014

- formation de l'agent en charge
- mise en place d'un système de contrôle des établissements.

#### **H - LE SERVICE REGLEMENTATION ET AUTORISATIONS DE VOIRIE**

Le service gère toutes les demandes d'autorisation pour des manifestations ayant cours sur la voie publique hors passage à la commission sécurité et accessibilité.

Il s'agit précisément de manifestations de type barbecue, ventes de gâteaux, autorisation de pose de banderoles notamment.

Type d'autorisations*	2011	2012	2013
Autorisation temporaire et révocable	87	67	78
Arrêté du Président	61	50	50
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>117</b>	<b>128</b>

Le service requiert un contact direct avec les usagers et en collaboration avec le service environnement et police territoriale, la direction s'assure de l'exécution de l'autorisation dans les conditions arrêtés.

### **I - LE SERVICE DES AFFAIRES FUNERAIRES**

En 2013, la direction des affaires juridiques et du contentieux a contribué à la gestion du service funéraire en lien avec les agents funéraires de la Direction de l'environnement et du cadre de vie.

Comme annoncé antérieurement, l'agent en charge au niveau de la direction de l'environnement sera transféré à la direction juridique début 2014.



## **MUTATION DE LA CELLULE D'APPUI FSE ET CREATION DE LA DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Le deuxième semestre de l'année 2013 a vu la création d'une direction des politiques contractuelles au sein du pôle administration et finances de la Collectivité. Cette initiative marque le passage à une gestion axée sur la performance et les résultats toujours à la recherche de l'efficacité de la dépense publique. En effet, dans le contexte financier actuel, la Collectivité se doit d'exploiter davantage, de manière coordonnée et programmée, l'ensemble des sources de financements extérieurs à sa disposition.

Dans la période actuelle se situant entre la fin des contractualisations nationales et européennes et la préparation des nouveaux programmes (et contrats) 2014-2020, cette direction rattachée à la direction générale des services a comme objectif principal de :

- Impulser une stratégie systématique de cofinancement des projets lancés par la Collectivité dans le cadre de sa politique de développement,

- Assurer un suivi global des dispositifs contractuels nationaux et européens en cours et arrivant à terme (programmes opérationnels 2007-2013, contrat de développement Etat/Com),

- Faire participer la Collectivité activement aux diverses instances de concertation et de définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (notamment la rédaction des nouveaux programmes opérationnels et des prochains contrats de développement pour la période 2014-2020),

- Assurer la coordination et un suivi des programmes opérationnels FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et des projets retenus en programmation dans le contrat de développement Etat Com pour une bonne mobilisation des financements,

- Permettre la mobilisation des différents dispositifs de financements en assurant la défense des intérêts du territoire dans le cadre des différentes instances (comité de programmation, comité de suivi, COPIL...),

- Porter une information claire et un appui technique aux services de la Collectivité dans l'optique d'une gestion saine des dossiers cofinancés,

- Obtenir et bien gérer par voie de subvention globale une partie du programme opérationnel FSE 2014-2020 afin d'accompagner activement et efficacement les politiques menées par la Collectivité en matière d'orientation, de formation et d'insertion.

Ainsi, en vue de la gestion future de la subvention globale, la cellule d'appui du pôle développement humain de la Collectivité sera désormais intégrée à la direction des politiques contractuelles en tant que service gestionnaire. Dans le cadre de cette séparation fonctionnelle, les

services bénéficiaires de ce pôle (éducation, AIO et formation) assumeront directement pour les dossiers cofinancés l'ensemble des tâches autrefois réalisées par la cellule d'appui.

Néanmoins, l'année 2013 a vu d'un côté la poursuite de l'activité de la cellule d'appui au sein du pôle développement humain, soit la gestion de plus de 80 dossiers cofinancés par le FSE (I), et de l'autre côté la participation active du directeur des politiques contractuelles aux travaux de définition et de rédaction des axes Saint Martin du programme opérationnel FSE-FEDER 2014-2020 (II).

## **I. LE SUIVI FSE PAR LA CELLULE D'APPUI**

### **A - PROGRAMMATION ET REALISATIONS FINANCIERES**

#### **1- Le programme territorial de formation professionnelle 2012**

Le programme territorial de formation professionnelle 2012 proposait 39 actions de formation. Entre 2012 et 2013, 28 demandes de subvention ont été adressées à l'autorité de gestion. Au titre du PO FSE Guadeloupe 2007-2013, 18 dossiers ont été programmés, 3 n'ont pas reçu d'agrément malgré leur complétude et leur dépôt en temps, et enfin 7 n'ont pas encore été instruits. Ces dossiers représentent un total de programmation FSE de 3 049 552,30 €.

En 2013, 18 bilans d'exécution finaux ont été transmis pour certification et versement des subventions au service FSE de la DIECCTE Guadeloupe pour un montant de 1 560 399,53 €.

#### **2- La formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateurs spécialisés (2010-2013)**

La Collectivité a signé en 2010 une convention de formation avec le CFTS pour la mise en place de la formation d'éducateurs spécialisés sur le territoire sur la période allant de 2010 à 2013 pour un montant de 337 137,00 €. Aussi, sur les 3 années d'études, la Collectivité a servi des bourses annuelles aux 17 étudiants inscrits à hauteur de 81 156 €.

Cette formation, qui est arrivée à son terme au mois de juin 2013, a vu la réussite de 10 étudiants sur les 14 qui se sont présentés aux examens finaux.

Ce dossier a été agréé en juillet 2012 pour un montant global FSE de 355 549,00 €. A ce jour, deux bilans intermédiaires par tranche annuelle ont été présentés pour remboursement à hauteur de 230 856,08 €.

Face au retard accumulé dans la transmission des bilans pédagogiques et financiers par le centre de formation, le bilan d'exécution final de cette action ne sera transmis pour certification que sur le premier trimestre de l'année 2014.

#### **3- La formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers (2011-2014)**

La Collectivité a signé en 2011 une convention avec l'Institut de Formations en Soins Infirmiers du CHU de Pointe à Pitre et des Abymes pour la mise en place de cette formation à Saint Martin pour un montant total de 226 758,00 €. En ce qui concerne la bourse servie aux étudiants, la dépense prévisionnelle s'élève à 123 250,00 € sur les trois années.

Une demande de cofinancement FSE a été transmise aux services de l'Etat en octobre 2011 et ce dossier a reçu un agrément en juillet 2013 pour un montant FSE de 394 145,00 €.

Face au retard accumulé dans la transmission des bilans pédagogiques et financiers par l'IFSI du CHU de Pointe à Pitre et l'instruction des rapports par les services de la direction de la formation professionnelle, les deux premiers bilans d'exécution intermédiaires seront présentées, au titre des années universitaires 2011-2012 et 2012-2013, pour certification sur le premier trimestre de l'année 2014.

#### **4- Le dispositif de bourse territoriale d'enseignement supérieur 2011/2012**

Pour le dispositif de bourse d'enseignement supérieur 2011/2012, la Collectivité a fait appel au cofinancement du FSE sur l'ensemble des bourses d'études supérieures servies à hauteur de 85% des dépenses. Une demande de cofinancement a été transmise pour un montant global de 600 482,00 €.

Ce dossier a été agréé et programmé pour cette somme. Deux bilans d'exécution ont été transmis pour ce dossier pour un montant global FSE de 544 909,05 €. En 2013, ce dossier a été certifié pour l'intégralité de cette somme.

#### **5- Le dispositif de bourse territoriale d'enseignement supérieur 2012-2013**

Pour le dispositif de bourse d'enseignement supérieur 2012/2013, la Collectivité a fait appel au cofinancement du FSE sur l'ensemble des bourses d'études supérieures servies à hauteur de 85% des dépenses. Une demande de cofinancement FSE a été transmise pour un montant global de 582 027 €. Ce dossier a été agréé et programmé pour cette somme.

Face au retard accumulé dans la gestion des dossiers et la transmission des informations nécessaires par les services de la direction de l'éducation, le bilan d'exécution final de ce dossier n'a pu encore être transmis pour certification.

### **B. VERSEMENTS FSE - SUIVI ET PERSPECTIVES**

#### **1- Tableau de suivi des programmations FSE**

Enveloppe FSE Saint Martin (Axe 4 PO FSE Guadeloupe) : 11 500 000 €

Dossiers programmés au titre du PO FSE par la Collectivité : 9 412 750,40 €

<b>Années / Programmes</b>	<b>Demandes transmises</b>	<b>Dossiers programmés</b>
2009/2010 <i>Programme territorial de formation</i>	2 790 790 €	2 790 790 €
2010/2011 <i>Programme territorial de formation D.E Educateurs spécialisés</i>	1 576 250,10 € 355 549 €	1 576 250,10 € 355 549 €
2011/2012 <i>D.E Infirmiers Bourse enseignement supérieur Programme de formation territorial 2012 Assistance technique (communication, publicité, appui)</i>	394 145 € 600 482 € 3 049 552,30 € 144 955 €	394 145 € 600 482 € 3 049 552,30 € 144 955 €
2013 <i>Bourse enseignement supérieur</i>	582 027 €	582 027 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 412 750,40 €</b>	<b>9 412 750,40 €</b>

## **2- Versements obtenus et perspectives de recettes**

*Le bilan à tirer de cette programmation reste mitigé pour la Collectivité car il est synonyme à la fois de programmation record (plus de 80% de dossiers programmés par la seule Collectivité de Saint Martin sur une maquette de 11,5 M€) et de recettes timides (environ 2 M€ versés à ce jour).*

<b>Années</b>	<b>Bilans transmis sur réalisations</b>	<b>Subventions FSE obtenues</b>
2010	210 621,38 €	83 741,20 €
2011	2 086 797,96 €	636 643,64 €
2012	1 653 529,59 €	555 277,90 €
2013	1 875 014,08 €	924 337,26
<b>TOTAUX</b>	<b>5 825 963,01 €</b>	<b>2 200 000 €</b>

Des retards considérables ont été accumulés dans le circuit de certification des dépenses depuis 2010 avec des effets néfastes sur la trésorerie de la Collectivité.

A cet effet, l'effort entrepris ces dernières années par la Cellule d'appui, désormais intégrée à la Direction des politiques contractuelles, devra être poursuivi jusqu'en 2015 afin de permettre :

- la transmission en temps et en heure de l'ensemble des bilans d'exécutions finaux pour les derniers dossiers programmés au titre du PO FSE 2007-2013 (soit des demandes de remboursement pour un montant global d'environ 3 586 787,39 €),

- la poursuite des remontées de pièces dans le cadre des contrôles de service fait pour la certification des dépenses,

- les correspondances et réponses aux autorités compétentes en cas de contrôle d'opérations à postériori.

Enfin, la Collectivité de Saint Martin peut espérer en recettes FSE d'ici la fin de la certification des dépenses en 2015, sur la base d'une prévision des réalisations de 85%, des remboursements à hauteur de 6 130 837,84 €.

## **II - DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES – TRAVAUX 2013**

### **A - LE SUIVI DES TRAVAUX D'ELABORATION DU PO FEDER FSE 2014-2020**

L'année 2013 a été marquée par les travaux d'élaboration du prochain programme opérationnel FEDER et FSE pour la période 2014-2020. Dès sa nomination en juin 2013, le Directeur des politiques contractuelles s'est lancé dans une collaboration active avec les services de l'Etat chargés de la rédaction des axes dédiés à Saint Martin dans le prochain PO FSE Etat Guadeloupe. En effet, la direction des politiques contractuelles, dans un rôle de centralisateur et d'intermédiaire, s'est assurée de la participation effective des pôles opérationnels de compétences de la Collectivité tout au long du processus de rédaction du futur programme opérationnel.

Ces travaux engagés dès la fin de l'année 2012 doivent aboutir à l'adoption et à la mise en œuvre du prochain programme FEDER et FSE au plus tard au dernier trimestre de l'année 2014.

Les travaux se sont déroulés selon les étapes retracées dans le tableau porté ci-dessous :

<u>Décembre 2012</u>	A titre indicatif : Diagnostic stratégique territorial servant de base à l'élaboration du PO (Atouts, faiblesses, opportunités, menaces externes) réalisé par les services de l'Etat.
<u>Mai - Juin 2013</u>	Orientations stratégiques et actions prioritaires fixées par la COM pour 2014-2020
<u>Juillet-Août 2013</u>	Stratégie et architecture du plan d'actions (enjeux et priorités stratégiques)  Large concertation lancée par la préfecture
<u>Août- Sept. 2013</u>	Rédaction des fiches actions FEDER et FSE  Validation de la V0 du PO (COTEC et COPIL)

<u>Sept.-Octobre 2013</u>	Cabinet Technopolis missionné pour l'AMO dans le cadre des travaux d'élaboration du PO FEDER FSE  Consolidation et ou rédaction des fiches actions par objectif thématique par le groupe de travail local (Etat, Com, Rectorat, etc.)
<u>Octobre-Novembre 2013</u>	Elaboration d'une première version (V1) du PO spécifique à Saint Martin (section 1 et 2) et remise le 15 octobre 2013 suite à la validation en COTEC et en COPIL  Entretiens avec l'évaluateur ex-ante et transmission par celui-ci du premier rapport intermédiaire
<u>Décembre 2013</u>	Elaboration de la seconde version (V2) du programme spécifique à Saint Martin (section 1, 2 et 3) et remise le 3 décembre 2013 suite à la validation en COTEC et en COPIL  Prise en compte des remarques de l'évaluateur ex-ante à Saint Martin en vue de la troisième version (V3) du programme

## **B - PERSPECTIVES 2014 : STRUCTURATION DE LA DIRECTION**

L'année 2014 verra la structuration de la direction des politiques contractuelles qui aura deux missions principales :

- la coordination et le suivi des programmes opérationnels FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et des projets retenus en programmation dans le contrat de développement Etat/Com pour une mobilisation effective des financements.

- la création d'une véritable cellule de gestion FSE pour une mutation en organisme intermédiaire et une gestion efficace de la subvention globale FSE.

Dans ce cadre la direction des politiques contractuelles participera à la mise en place de la Cellule partenariale (Etat, COM, CCISM, etc.) multi-fonds pour la coordination et le suivi des programmes de mise en œuvre des fonds européens et des contrats de développement de la nouvelle génération.

## ARCHIVES TERRITORIALES

La Collectivité de Saint-Martin a engagé en 2009 un projet culturel d'envergure par la construction d'un bâtiment à Concordia – au cœur des administrations et des établissements scolaires – destiné à regrouper la Médiathèque, anciennement située à Marigot, et les Archives territoriales, compétence acquise par la loi organique du 22 février 2007.

### **LA CREATION ADMINISTRATIVE DES ARCHIVES TERRITORIALES**

L'année 2013 a vu l'achèvement du bâtiment avec sa réception partielle en mars. En parallèle, la Collectivité a procédé au recrutement du directeur des Archives territoriales. L'arrivée de Stéphanie DARGAUD, conservateur du patrimoine, en juillet 2013, a permis de démarrer la création administrative, budgétaire, juridique et scientifique de ce service dont la vocation est d'assurer la collecte, le classement, la conservation, la communication et la valorisation des archives publiques et privées du territoire.

La compétence « Archives départementales », dévolue à la Collectivité, a été l'occasion de revenir sur la double mission, administrative et culturelle, d'un tel service au sein de l'administration existante de Saint-Martin : service transversal des administrations et des établissements publics de la Collectivité mais aussi en charge de la gestion des archives des services déconcentrés de l'Etat et de ses établissements publics, les Archives territoriales ont également vocation à jouer un rôle primordial dans la préservation du patrimoine et de la culture saint-martinoise (collecter et conserver les archives écrites, orales, figurées, électroniques et audio-visuelles et en favoriser sa connaissance par des expositions, des ateliers pédagogiques, des produits multimédia ou encore des publications).

L'évaluation de la situation d'archivage au sein des administrations a permis de sensibiliser les services et de favoriser la prise en compte de leurs besoins et prioriser les actions d'archivage de 2014 (60% des services audités entre septembre et décembre 2013 – obligation de relances multiples auprès des services).

L'évaluation des besoins d'archivage a permis également de présenter le premier budget de fonctionnement des Archives territoriales en novembre. Cependant, certains équipements d'importance n'ayant pas été pris en compte nécessiteront un budget d'investissement, également présenté en novembre, pour que les Archives territoriales se dotent d'un atelier de numérisation permettant de préserver et communiquer facilement les documents et d'un atelier de reliure/conservation préventive.

La création d'un service public d'archives, dont le fonctionnement et la gestion répond à des lois et des textes réglementaires très précis, a nécessité la rédaction de : schéma de développement administratif, scientifique et éducatif 2014-2017, un règlement intérieur, le règlement de réutilisation des données publiques, le contrat de dévolution des archives actuellement conservées aux Archives départementales de la Guadeloupe et les bordereaux de versement, d'élimination et les modèles de contrat de don (en cours de finalisation pour présentation 1<sup>er</sup> trimestre 2014).

Enfin, l'équipe des Archives territoriales a été constituée : rédaction des avis internes de vacances de poste, réception et analyse des candidatures, entretiens, recrutement (19 candidatures traitées, 12 entretiens). Trois agents de catégorie C – 2 en mobilité interne à la Collectivité + 1 recrutement - ont rejoint l'équipe au 1<sup>er</sup> novembre 2013. Les compétences liées à la gestion des

archives n'existant pas sur le territoire, les critères de recrutement ont porté essentiellement sur la volonté solide d'évoluer, des facultés d'adaptation certaines ainsi qu'un goût avéré pour l'histoire et la préservation du patrimoine. Afin de développer les compétences des agents, il a été proposé en parallèle un plan de formation 2013-2015 se décomposant en formation interne (assurer 3h de formation hebdomadaire par la Directrice entre novembre 2013 et avril 2014) et en formation externe (Association des Archivistes français, formation dans d'autres services publics d'archives départementales ou nationales, etc.). 5 agents rejoindront l'équipe en 2014 (3 en janvier, 2 en mars).

## **II - INSTALLATION DES ARCHIVES TERRITORIALES**

C'est à compter du 8 octobre 2013 qu'il a été possible d'entrer et de rester dans les locaux des Archives territoriales situés au rez-de-chaussée du bâtiment. Entre le 29 juillet et le 5 août 2013, l'ensemble des besoins mobiliers et informatiques ont été exprimés afin de finaliser l'équipement des locaux (livraison entre le 6 et 30 décembre et installation complète au 10 janvier 2014).

De nombreux dysfonctionnements techniques (ascenseurs, climatisation, électricité, accès au réseau internet, téléphonie) ou le retard des entreprises dans la finalisation des travaux en cours (contrôle d'accès, signalétique, vidéo-surveillance), affectant autant la Médiathèque que les Archives territoriales, ont ralenti considérablement l'installation et l'ouverture au public. A ce jour, les défauts de climatisation (manque de contrôle d'hygrométrie et arrêts fréquents) empêchent d'envisager toute collecte d'archives, ces défauts étant très préjudiciables à la conservation des archives (risques majeurs de développement de moisissures pouvant entraîner des coûts financiers importants de décontamination et l'endommagement irréversible des documents). Il est donc difficile à ce jour de garantir la conservation pérenne des documents au sein des magasins de conservation d'autant qu'aucun groupe électrogène de secours ou de système d'extinction incendie par brumisation d'eau ne sont opérationnel à ce jour.

Enfin, des commandes engagées entre octobre et novembre n'ont pu être passées (matériaux spécifiques de conditionnement des archives, livres d'histoire caribéenne et française et usuels pour la salle de recherche, imprimantes, etc.). L'adoption du budget 2014 permettra ainsi d'engager les commandes de matériel spécifique à la collecte, au dépoussiérage et au conditionnement des archives, nécessaire à leur préservation (instruments externes de mesure température et hygrométrie, matériel et outillage de reliure, matériaux de conditionnement, aspirateurs pour dépoussiérage des documents, etc.).

## **III – LES FONDS D'ARCHIVES**

L'évaluation de l'archivage au sein des administrations a permis de dresser une cartographie des fonds : ceux encore présents à Saint-Martin pour les plus anciens et ceux qui entreront aux Archives territoriales à la fin de leur durée d'utilité administrative.

Les fonds d'archives étaient auparavant versés aux Archives départementales de la Guadeloupe. Depuis septembre, deux missions (3 jours puis 5 jours) ont permis d'engager un travail de : repérage des fonds, d'évaluation de leur état sanitaire, de leur volume et de leur conditionnement afin de préparer le retour des fonds à Saint-Martin. Ce travail se poursuivra en 2014 : rédaction et approbation du contrat de dévolution par la Collectivité et le Service Interministériel des Archives de France (Ministère de la Culture), numérisation, éventuelles décontaminations des fonds abimés, conditionnement et transport qui s'effectuera en plusieurs phases entre septembre 2014 et septembre 2015.



En parallèle de ce travail, il a également été engagé par le directeur des Archives territoriales, la reconstitution précise de l'histoire institutionnelle et administrative de Saint-Martin depuis le XVII<sup>e</sup> siècle afin de repérer l'ensemble des documents devant revenir sur le territoire. Le travail avec les fonds conservés en Guadeloupe et ceux présents sur le territoire a également permis de définir une programmation culturelle d'expositions (2014-2017), des propositions de médiation et de thèmes d'ateliers pédagogiques à destination des scolaires et de d'autres publics et de cerner des projets de publications futures (électroniques et papier).

La presse ancienne, conservée auparavant à la Médiathèque, a été versée aux Archives territoriales. Entre novembre et décembre, 2 251 numéros ont été répertoriés, dépoussiérés et conditionnés provisoirement (3,5 mètres linéaires) pour être communiqués dès l'ouverture au public.

Quelques rencontres avec les partenaires patrimoniaux, culturels et toutes les personnes attachées à la préservation et à la valorisation de l'histoire saint-martinoise ont permis notamment d'engager une collaboration scientifique avec l'Association des anciens combattants et l'Association nationale de l'ordre du mérite pour présenter en fin d'année 2014 une exposition sur la 1<sup>er</sup> guerre mondiale à Saint-Martin.

Enfin, la visite de M. Hervé LEMOINE, directeur des Archives de France (Service interministériel des Archives de France/Ministère de la Culture), le jeudi 12 décembre 2013 aux Archives territoriales, a concrétisé l'attention réservée par l'autorité des archives aux Archives territoriales de Saint-Martin.



## **P Ô L E D E V E L O P P E M E N T H U M A I N**

**- Direction de l'Education**

(D.E)

**- Direction de l'Emploi, de l'Apprentissage et de la Formation  
Professionnelle**

(D.E.A.F.P)

**- Direction du Service Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative**

(D.J.S.C.V.A)

**- Mission Accueil, Information, Orientation (AIO)**

# DIRECTION DE L'ÉDUCATION - D.E.

## PRESENTATION DE LA DIRECTION ET DE SES SERVICES

La Direction de l'Éducation est composée du

- ✚ Service de l'enseignement du premier degré et des affaires scolaires
- ✚ Service du transport scolaire
- ✚ Service de l'enseignement du second degré et suivi des travaux
- ✚ Service de l'enseignement supérieur
- ✚ Service du suivi des personnels
- ✚ Service de la coordination des BCD

### **A - SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE ET DES AFFAIRES SCOLAIRES**

La direction de l'enseignement du premier degré et des affaires scolaires s'occupe, des inscriptions scolaires des élèves relevant des classes maternelles et élémentaires, de l'équipement des écoles en fournitures et mobiliers scolaires.

#### 1. Inscriptions en maternelles

Les inscriptions scolaires en classes maternelles ont été faites durant la période courant du 3 Décembre 2012 au 18 Janvier 2013 pour les maternelles et du 20 Janvier au 15 Février 2013. Les admissions en maternelle sont faites en fonction de l'âge de l'enfant, soit du plus âgé au plus jeune.

Toutefois, le service, en dehors du calendrier préétabli, reçoit également les administrés qui pour des raisons diverses et variées, telles que les mutations, doivent inscrire leur(s) enfant(s).

En 2013, à l'issue de la période d'inscription, le service avait enregistré 652 demandes en maternelle qui ont été satisfaites dans leur intégralité.

La Collectivité a également procédé à l'ouverture d'une très petite section à Quartier d'Orléans, pour laquelle nous avons reçu 52 demandes. L'effectif d'une TPS étant limité à 20 places, nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes.

a) Tableau des inscriptions scolaires en maternelle

<b>Etablissements</b>	<b>GS</b>	<b>MS</b>	<b>PS</b>	<b>TPS</b>	<b>TOTAL</b>
Sandy-Ground	1	9	72	0	<b>82</b>
Evelina Halley	1	13	72	0	<b>86</b>
Siméonne Trott	0	15	130	0	<b>145</b>
Rambaud	2	2	27	0	<b>31</b>
Grand Case	4	3	40	0	<b>47</b>
Cul de Sac	5	3	38	0	<b>46</b>
Orléans 1	9	11	70	52	<b>142</b>
Orléans 2	3	5	65	0	<b>73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>61</b>	<b>514</b>	<b>52</b>	<b>652</b>

b) Effectifs des écoles maternelles.

En 2013, le territoire de Saint-Martin comptait 6 écoles maternelles pour un effectif de 1 554 élèves, soit une moyenne de 259 élèves par établissement. Le nombre de classes total étant de 63, la moyenne générale globale est de 24,66 élèves par classe.

<b>Etablissements</b>	<b>Nombre de Classes</b>	<b>TPS</b>	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>Total</b>
<b>EMPU Sandy-Ground</b>	10	0	79	80	95	254
<b>EMPU Siméonne Trott</b>	13	0	127	116	87	330
<b>EMPU Evelina Halley</b>	13	0	84	136	107	327
<b>EMPU Grand Case</b>	8	0	48	76	65	189
<b>EMPU Quartier d'Orléans 1</b>	12	20	73	95	90	278
<b>EMPU Quartier d'Orléans 2</b>	7	0	64	62	50	176
<b>Total</b>	63	20	475	565	494	1554

2. Inscriptions en classes élémentaires

Les inscriptions scolaires en classes élémentaires ont été faites du 20 Janvier au 15 Février 2013 et du 17 Juin au 28 Juin 2013 pour les élémentaires.

Cette année encore la demande d'inscription a été importante. Nous avons effectué 683 inscriptions.

Etablissements	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
EPPU Nina Duverly	32	32	3	1	1	2	71
EPPU Rambaud		4	2				6
EPPU Cul de Sac		11	1		1	2	15
EPPU Emile Choisy	27	38	3	1	1		70
EEPU Sandy-Ground		78	3	3	1	1	86
EEPU Hervé Williams 1		86	2	3	1		92
EEPU Hervé Williams 2		61	7	7	9	7	91
EEPU Elie Gibs		46	6	21	6	2	81
EEPU Quartier d'Orléans 1		80	4	4		1	89
EEPU Quartier d'Orléans 2		77	1	1		3	82
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>513</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>683</b>

A ce jour, le territoire de Saint-Martin compte 4 écoles primaires et 6 écoles élémentaires, pour un effectif total de 3 482 élèves. La capacité des écoles élémentaires et primaires nous permet d'accueillir, sans constructions nouvelles, l'ensemble des élèves.

Etablissements	Nombre de classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
EPPU Nina Duverly	19	0	0	30	68	71	98	88	80	435
EPPU Rambaud	6	32	25	34	31	26	0	0	0	148
EPPU Cul de Sac	10	17	17	22	36	22	35	38	46	233
EPPU Emile Choisy	14	0	0	26	62	68	56	63	62	337
EMPU Sandy-Ground	19	0	0	0	85	100	98	94	71	448
EMPU Hervé Williams 1	19	0	0	0	93	80	95	91	85	444
EMPU Hervé Williams 2	14	0	0	0	63	73	78	69	60	343
EMPU Elie Gibs	16	0	0	0	46	56	99	70	61	332
EMPU Quartier d'Orléans 1	14	0	0	0	79	69	82	61	59	350
EMPU Quartier d'Orléans 2	17	0	0	0	82	94	83	82	71	412
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>49</b>	<b>42</b>	<b>112</b>	<b>645</b>	<b>659</b>	<b>724</b>	<b>656</b>	<b>595</b>	<b>3482</b>

### 3. L'état des commandes

Comme chaque année, la Collectivité procède à l'achat de matériels pédagogiques et de fournitures scolaires. Les demandes des écoles sont transmises à la Cellule achats et marchés publics par l'intermédiaire du service des écoles. La Cellule achats et marchés publics passe commande auprès des différents fournisseurs. La réception des commandes s'effectue aux mois d'août et de septembre.

a) Dépenses en fournitures pédagogiques et manuels scolaires

Ecoles Maternelles	Classes	Effectifs	Sommes dépensées en fournitures pédagogiques
Evelina HALLEY	13	327	737,39 €
Siméonne TROTT	13	330	8 383,00 €
Quartier D'Orléans 1	12	278	10 223,29 €
Quartier D'Orléans 2	7	176	4 552,73 €
Grand Case	8	189	4 712,21 €
Sandy Ground	10	254	3 212,84 €
Sous-total	63	1554	31 821,46€

Ecoles Élémentaires	Classes	Effectifs	Sommes dépensées en manuels scolaires
Sandy Ground	19	448	3 589,95 €
Emile CHOISY	14	337	2 409,88 €
Nina DUVERLY	19	435	11 328,20 €
H. WILLIAMS 1	19	444	11 074,63 €
H. WILLIAMS 2	14	343	2 819,35 €
Rambaud	06	148	5 002,72 €
Grand Case	16	332	5 867,39 €
Cul de Sac	10	233	4 669,69 €
Quartier D'Orléans 1	14	350	4 977,93 €
Quartier D'Orléans 2	17	412	8 171,50 €
Sous-total	148	3482	59 911 ,24 €
<b>Total général</b>	<b>211</b>	<b>5036</b>	<b>91 732,70 €</b>

La Collectivité a équipé les écoles en manuels scolaires et matériels pédagogiques pour un montant de **91 732,70 €**.

b) Dépenses en fournitures consommables et en mobiliers scolaires

Pour le fonctionnement au quotidien des écoles, la Collectivité a dépensé cent vingt-cinq six cent soixante-quatre euros et dix-huit centimes (125 664,18 €) en mobilier et soixante et onze mille six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (71 679,95€) en consommables.

Au total, ce sont **292 076,83** dépensés au bénéfice des écoles.

## B. LE SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Le service transport scolaire gère, à l'exception des marchés de transports EPS des EPLE, le dossier des transports scolaires en totalité. Il assure par ailleurs l'ensemble des demandes formulées dans le cadre de sorties pédagogiques extra-scolaires.

La Collectivité à travers ce service offre une prestation de qualité, assure une égalité de chance en desservant tous les quartiers, satisfait les besoins de ses usagers (parents, élèves), respecte les contraintes budgétaires.

## 1. Les inscriptions

### a) La période d'inscriptions

L'inscription est ouverte toute l'année au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré relevant des établissements publics. Seuls les élèves de la maternelle ne sont pas concernés par ce dispositif du fait de l'obligation faite par la loi, aux parents, d'amener et de récupérer leurs enfants à l'école.

Cette année, le nombre de cartes délivrées a été de 1022 parmi lesquelles il faut comptabiliser 15 cartes renouvelées car perdues par les élèves ; ce qui correspond à une recette d'environ **125 375 €**. (22 cartes à titre gratuit sur demande du Pôle Solidarité et Famille).

Les inscriptions sont toujours en cours.

### b) Evolution du nombre de bénéficiaires en fonction des années

<b>CIRCUITS</b>	<b>08/09</b>	<b>09/10</b>	<b>10/11</b>	<b>11/12</b>	<b>12/13</b>	<b>13/14</b>
Belle – Plaine → Maternelle Orléans	0	0	0	0	0	0
Baie Orientale → Primaire Cul de Sac/ Gd Case	43	39	21	24	21	35
Rambaud → Primaire Grand Case	53	56	49	56	45	44
Colombier → Primaire Marigot	40	37	28	21	38	38
Marigot → Collège II Soualiga	209	174	183	181	195	204
Rambaud → Collège II Soualiga	157	146	157	186	174	190
Belle Plaine → Collège II Soualiga	20	16	14	20	26	36
Belle Paine → Collège I Marigot	19	36	36	26	25	17
Baie Nettle → Collège I Marigot	36	15	11	11	12	14
Baie Nettle → Lycée Marigot *	19	16	10	11	5	1
Belle Plaine → Lycée Marigot	248	245	234	267	300	334
Grand Case → Lycée Marigot	84	88	58	69	87	109
<b>Total</b>	<b>928</b>	<b>868</b>	<b>801</b>	<b>872</b>	<b>928</b>	<b>1022</b>

\*La ligne Baie Nettle → Lycée à Marigot a été suspendue cette année scolaire car seule une demande a été effectuée, ce qui ne garantit pas la rentabilité de la prestation.

### c) Les frais d'inscriptions

La somme réclamée au titre du transport scolaire varie en fonction du nombre d'enfant qui au sein d'une même famille prennent le bus. Ainsi, les familles dont deux enfants au plus bénéficient de ce transport paient 130 € par enfant; tandis que celles dont au moins trois enfants prennent le bus paient 325 € auxquelles s'ajoutent 65 € par enfant supplémentaire. Les frais de renouvellement de cartes perdues sont de 25 €.

## 2. Le budget

Il représente 1 336 000 €, ce qui ramené au nombre d'élèves inscrits, constitue une dépense de 1307.24€. En conséquence, élèves bénéficient d'une prestation qui ne leur coûte que 98 millièmes du coût total, et ce, attendu que chacun ne contribue qu'à concurrence de 130 €.

## 3. Les moyens

Ils sont identiques à ceux de l'an dernier aussi bien pour l'édition des cartes qu'en matière de réglementation pour laquelle la signalétique est respectée tant dans les bus qu'aux points d'arrêts ou de ramassage scolaire.

## 4. Les transports occasionnels

Dans le cadre des projets pédagogiques soumis par l'Inspection de l'Education Nationale, la Collectivité, assure l'ensemble des déplacements. A cet effet le marché à bons de commandes d'un montant de 60 000 € a été renouvelé en début de l'année scolaire.

# C. LE SERVICE DU SECOND DEGRE ET DU SUIVI DES TRAVAUX

Il travaille de manière transversale avec les différents services de la Collectivité que sont la direction des routes et bâtiments et la direction des achats et marchés publics, mais également avec des partenaires extérieurs telle que la SEMSAMAR ; le premier étant sollicité pour la réalisation des demandes, le second pour l'aspect financier ; le troisième, dès lors que ces travaux sont effectués au bénéfice des EPLE.

## 1. Missions Essentielles

Elles s'inscrivent dans la continuité de celles dévolues en 2012. A ce titre, il gère tout ce qui se rapporte aux besoins des établissements d'enseignement du second degré et veille à la bonne exécution des travaux de confortement ou de réhabilitation dont auraient besoin les établissements scolaires du premier degré.

Il contribue par ailleurs à l'établissement et au suivi des dotations (fonctionnement, équipement, viabilisation...).

## 2. Statistiques des collèges et du lycée

Le territoire de Saint-Martin compte trois (3) Collèges et un (1) Lycée :

### a) Budgets des EPLE

En application du décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux, considérant la nécessité de répondre de manière adaptée aux besoins exprimés par les EPLE, la Collectivité a par délibération CE 53-6-2103.



Etablissements	Subventions		
	Fonctionnement	Spécifiques	Total
Collège de Mont des Accords	164 400 €	131 000 €	295 400 €
Collège Soualiga	118 284 €	61 542 €	179 826 €
Collège de Quartier d'Orléans	110 723 €	74 179 €	184 902 €
Lycée	400 000 €	190 000 €	590 000 €
<b>Total</b>	<b>793 407 €</b>	<b>456 721 €</b>	<b>1 250 128 €</b>

b) Le suivi des travaux au premier et au second degré

Il s'est opéré en concertation avec la Direction des routes et bâtiments pour ce qui relève du premier degré, et de de la SEMSAMAR pour tout le second degré.

Les faits les plus marquants sont, pour les écoles, la réalisation de carpets et le bétonnage des cours de récréation. Au second degré, la réfection des bâtiments du collège Soualiga, l'aménagement de salles supplémentaires au LPO des Iles du Nord.

Etablissements	Montant
Collège Mont des Accords	270 000 €
Collège Soualiga	225 000 €
Collège Quartier d'Orléans	235 000 €
Lycée	700 000 €
<b>Total</b>	<b>1 430 000 €</b>

c) L'aide aux lycéens

L'aide scolaire aux lycéens est une participation de la Collectivité à l'achat de boîtes à outils, matériels techniques et fournitures scolaires. Il s'agit d'une dépense non obligatoire, mais qui au regard de situations sociales et familiales précaires, s'avère nécessaire.

Aussi, conformément aux délibérations CE 39-4-2013, CE 39-5-2013, présent en date du 27 juin 2013, plusieurs entreprises ont participé à cette action. Son but était l'attribution, sous forme d'un carnet de dix chèques livres d'une valeur nominale de 10€, soit un total de 100 € aux lycéens inscrits en Seconde Générale, Seconde Bac Pro, et Seconde CAP EVS, au LPO de Saint-Martin, d'une aide permettant l'achat de matériels scolaires.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 24 700 € a été allouée au LPO des Iles du Nord, pour l'achat de caisses à outils et matériels techniques au bénéfice des élèves. Les entreprises signataires de la convention avec la collectivité sont :

- LIBRAIRIE DES ILES,
- MAISON DE LA PRESSE,
- SARL BUROMAR

Le nombre de chèques délivrés pour la période du mois d'Août au 30 Octobre 2013

Le nombre total de chèques-livres commandés est 370 chéquiers

Le nombre total de chèques-livres délivrés est de 214 chéquiers

Soit 214 chéquiers X 100 euros = 21 400 euros investis

La Collectivité a dépensée pour l'impression des chèques-livres la somme de six cent douze euros (612€)

#### **D. LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

##### **1. La Bourse de l'enseignement supérieur**

Chaque année la collectivité de Saint-Martin alloue une bourse d'enseignement supérieur aux étudiants saint-martinois qui partent faire leurs études au sein des universités, grandes écoles, classes préparatoires, autre établissement d'enseignement supérieur. Ces bourses sont attribuées d'une part sur la base de critères sociaux, c'est-à dire déterminées après analyse des ressources et des charges de l'étudiant et de sa famille, et d'autre part selon la mention obtenue aux épreuves du baccalauréat ou le niveau d'étude.

Le retrait des dossiers a débuté le 17 juin 2013 et la date de dépôt a été fixée au 15 octobre 2013.

Les bourses territoriales de l'enseignement supérieur constituent des aides au financement des études des étudiants.

##### **a) Les Types de bourses**

Cinq types de bourses restent proposés aux étudiants de Saint-Martin :

- Une bourse au mérite
- Une bourse d'enseignement supérieur sur critère sociaux (six échelons 1 300€ à 2 700€)
- Une bourse pour les étudiants en master 2 et en doctorat (3 000€/an non renouvelable)
- Une bourse incitative (2 500€)
- Une autre bourse pour les étudiants inscrits dans des universités de pays étrangers (USA, Caraïbe), (2 500€).

##### **b) Les modalités d'attribution**

Les modalités d'attribution varient en fonction du type de bourse.

- La bourse sur critère sociaux est attribuée aux étudiants de moins de 26 ans inscrit dans une université ou poursuivant des études Post-bac
- La bourse pour les étudiants en master 2 ou doctorat est accordée sans condition de ressource
- La bourse incitative est attribuée aux étudiants qui s'orientent vers des filières où il y a peu ou pas de Saint-Martinois.
- Autres bourse elle est accordée aux étudiants inscrits dans des universités de pays étranger

c) Les statistiques

Après études et délibérations, la Collectivité a alloué la somme de six cent quatre-vingt-quatre milles sept-cent trente-sept euros et cinquante centimes (684 737,50 €) à 290 étudiants, soit une moyenne de 2 361,16€ par étudiant.

Cette aide fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE à hauteur de 85% (CE 28-6-2013 prise en date du 19 février 2013).

En outre, elle a accordé quarante-deux-mille deux cent euros (42 200€) au titre de l'attribution d'aides exceptionnelles telles qu'en disposent les délibérations CE 22-5-2012 et CE 28-5-2013.

Au total, ce sont sept-cent-vingt-six-milles neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (726 937,50 €) qui ont été alloués.

2. La convention Sciences-Pô

Signée en 2010, elle a permis à des élèves de Saint-Martin d'intégrer Sciences-Pô. Cette année, la Collectivité, conformément aux termes de la convention qui la lie avec cette école a financé le déplacement des délégations (titres de transports et hébergements).

## E. LE SERVICE DU SUIVI DES PERSONNELS

Créé en 2011, il a pour mission de gérer les absences, la mobilité, les besoins en recrutement et d'établir le plan de formation du personnel des établissements scolaires du premier et du second degré. Ainsi, ont été réalisés un état des lieux donnant de manière exhaustive :

- La liste des agents
- La répartition par école et par EPLE (cf. annexe2)
- Le plan de formation des agents
- Les fiches de postes
- Les fichiers de suivi des absences (congés ordinaires et exceptionnels)
- Les formulaires de gestion des absences (congés ordinaires et exceptionnels)

1. Le volet formations

a) La formation de préparation au concours d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe

Suite à la formation de préparation au concours d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe organisée par la Collectivité du 20 au 27 juin 2012, des agents se sont rendus en Guadeloupe en 2013 pour passer les épreuves.

Ainsi, sur les 10 ATSEM à postuler au concours interne au mois de janvier, un seul candidat a été reçu. Au mois de mars, sur les 2 agents à s'être présentés au concours externe, aucun n'a été reçu.

	Effectif inscrit à la formation	Effectif inscrit au concours	Effectif présenté	Effectif reçu
<b>Concours interne</b>	14	19	10	1
<b>Concours externe</b>		3	2	0
<b>Total</b>	14	22	12	1

b) La formation en intra

Au regard de la formation en intra mise en place à l'attention de l'ensemble des ATSEM (soient 74 agents) intitulée : « Travailler ensemble en école maternelle : le binôme enseignant-ATSEM » dont la première session a débuté en octobre 2012, une note de relance a été adressée aux intéressés (le 26 février 2013) leur demandant de s'inscrire à la deuxième session prévue aux vacances de Pâques 2013.

A 1<sup>er</sup> mars 2013 (date butoir), seules 7 inscriptions avaient été effectuées. Aussi, une seconde note de relance leur a été transmise le 08 mars 2013. Suite à cela, seuls 5 bulletins d'inscriptions ont été communiqués. Ainsi, pour cause d'effectif insuffisant, cette session n'a pas pu avoir lieu. Par conséquent, sur 74 ATSEM, seuls 19 ont été formés.

	Effectif informé	Effectif des réponses	Effectif des convocations	Effectif des présents	Effectif des absents	Effectif restant
1 <sup>ère</sup> session	74	22	21	19	2	55
Relance	55	7	0	0	0	55
2 <sup>ème</sup> relance	48	5	0	0		55
<b>Total</b>		34	21	19	2	55

c) La formation spéciale Très Petite Section (TPS)

Avec la création d'une TPS à l'EMPU de Quartier d'Orléans 1 (réforme de la refondation de l'école), un ATSEM diplômé a été affecté à cette classe et a suivi une formation initiée par l'Education Nationale en Guadeloupe.

2. La gestion du personnel

a) Les recrutements

En 2013, des recrutements ont été effectués pour pallier certains manques :

- Deux ATSEM, pour effectuer 2 remplacements de Congé Longue Maladie (CLM) :
  - EMPU de Grand-Case
  - EMPU Evelynna HALLEY

- Deux agents de Bibliothèques et Centres de Documentation (BCD), afin de procéder à l'ouverture de 2 BCD :

- EPPU de Rambaud
- EPPU Emile CHOISY

- Un agent de BCD, afin de pouvoir à un remplacement de congé de formation d'un an :

- EPPU de Cul-de-Sac

- Un agent d'entretien des toilettes, pour cause d'un départ à la retraite au mois de novembre 2013 :

- EPPU Emile CHOISY

- Un concierge, pour remplacer un concierge affecté au second degré suite au départ en Guadeloupe d'un agent d'entretien :

- EEPU Hervé WILLIAMS 2

#### b) Les réaffectations

Des réaffectations ont aussi été réalisées :

- Un concierge réaffecté à l'annexe de la CTOS et remplacé par un agent en provenance du Service Technique :

- EPPU Nina DUVERLY.

- Un concierge réaffecté au réfectoire et remplacé par un agent en provenance de l'aéroport :

- EMPU de Quartier d'Orléans 2.

- Un ATSEM faisant fonction d'agent de restauration a été réaffecté à son poste initial dans un autre établissement :

- de l'EMPU Siméone TROTT
- à l'EMPU de Quartier d'Orléans 2

- Un agent responsable des tickets de restauration a été réaffecté à la BCD d'une autre école :

- de l'EMPU de Sandy-Ground
- à l'EEPU Elie GIBS

#### c) Les départs en retraite

- Un départ en retraite a été enregistré :

- EPPU Emile CHOISY

#### d) Les basculements

Au mois de juillet 2013, une réunion a été organisée avec certains agents de la Collectivité et de la CTOS. Il s'agissait, alors, de leur expliquer l'utilité de procéder à des basculements entre les deux entités.

En effet, lors de l'entretien professionnel, chaque agent doit être évalué par son supérieur hiérarchique direct. Or, compte tenu de leur fonction et de leur appartenance à l'une ou l'autre de ces deux entités, cette procédure ne saurait être possible. Ainsi, ils ont été sollicités à entamer la démarche de basculement en faisant la demande. En conséquence, le 1<sup>er</sup> septembre 2013, s'ensuivit une première phase de basculements où, selon leur fonction, les agents ont été radiés d'une administration et recrutés par l'autre. Subséquemment, 16 agents CTOS ont basculé vers la COM et 6 agents de la COM vers la CTOS.

## **F. LE SERVICE COORDINATION DES BCD**

Créé en 2012, il a pour mission de coordonner l'ensemble des actions ludo-éducatives mises en œuvre par la Collectivité et l'Education nationale. Ainsi, ont été réalisés un état des lieux donnant de manière exhaustive :

- La liste des agents
- Le nombre de manuels
- L'état du mobilier
- L'emploi du temps des agents
- La période d'utilisation
- Les écueils rencontrés au quotidien
- Le plan de formation des agents (2013)

En outre le service a veillé à la réalisation des actions suivantes :

- \* Financement à hauteur de 2580,30 € du projet de lutte contre l'illettrisme par l'achat de livres
- \* Ouverture des BCD lors des Stages de Remise à Niveau (RAN) en mars, mai et juillet 2013
- \* Exposition carnavalesque sur la thématique « Carnaval de Venise et de Trinidad avec un regard sur le calypso »

## **II - LES PARTENARIATS**

Des partenariats se sont concrétisés pour améliorer le quotidien de la communauté scolaire ou pour répondre à des dispositifs législatifs ou réglementaires.

### **Avec le rectorat**

La Collectivité de Saint-Martin a alloué au service de la santé scolaire un local situé au 162 rue de Hollande lui permettant de recevoir dans de meilleures conditions les élèves. Les travaux ont été réalisés par le service technique.

### **Avec les associations**

Afin de sécuriser l'accès aux écoles publiques, la Collectivité a payé l'association Sandy-Ground On The Move Insertion. Le montant de la facture est de 36 214.23€. il y a également le nettoyage des toilettes dans les écoles maternelles pour un montant mensuel de 1 350 €, par la même association.

## **Avec l'Etat et les associations**

### *Le Projet Educatif Territorial*

La réforme des rythmes scolaires offrent aux collectivités un moyen de s'impliquer davantage dans la réussite éducative des enfants. De manière concrète, il a été question pour la Collectivité, et notamment la direction de l'Education, d'élaborer le Projet Educatif Territorial (PEDT) en concertation avec les autres partenaires prenant en compte les problématiques des jeunes ; la focalisation étant cette année les enfants des classes maternelles et élémentaires.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2013-2014, les agents ont été amenés à assumer, malgré les résistances ou réticences des uns ou des autres, une heure d'activités périscolaires (APC) chaque jour après la classe :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h00 – 16h00
- Mercredi : 10h00 – 11h00

Le Service Péri et extra-scolaire de la CTOS est chargée de coordonner la mise en œuvre pratique de ces activités.

## ANNEXE

**EFFECTIFS ET REPARTITION DES PERSONNELS PAR ECOLE ET FONCTION - Année scolaire 2013-2014 (au 30 septembre 2013)**

Ecoles	Effectifs		Concierge		ATSEM		Bureau		BCD		Entretien		AVSCO		Tickets		Surveillan		Réfectoire		APS		SOUS TOTAL	
	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	COM	CTOS	TI G	COM	CTOS	TI G
EE Sandy-Ground	2				1	1	1			2	1			2	1	2	1	7		1	22	7	15	22
EM Sandy-Ground	1		6	4	1	1	0	1						2			3	4			23	11	12	23
EE Nina DUVERLY	2		1		2		1	1	1		1			0		4	1	8			22	9	13	22
EE Emile CHOISY	1		1		1		1		1		1							7			12	5	7	12
EP H.WILLIAMS 1	1	1			1		1		1					1		4		9			19	4	15	19
EP H.WILLIAMS 2	1				2		1		1		1			1		4	1	9			21	6	15	21
EM S. TROTT	1		14		1		1							1				5			23	17	6	23
EM E. HALLEY	1		13		2		1							1				9			27	18	9	27
EP de Rambaud	1		4		0		1							0			1	3	1		11	8	3	11
EM Grand-Case	1		8		0		1							1			1	4			16	11	5	16
EE Elie GIBBS	2				1		1		2		1			2	1	2	1	6			19	9	10	19
EP Cul de Sac	2		2	1	1		1		1					1		2	1	9		1	22	8	14	22
EM 1 Q. Orléans	1		14		1		1		1					1			1	5			25	19	6	25
EE 1 Q. Orléans	0	1			0	1	1				1			2		7	2	5			20	3	17	20
EM 2 Q. Orléans	1		7		0		0							1			1	3			13	9	4	13
EE 2 Q. Orléans	1				2		0	1	1		1			1	2	5	1	5			20	8	12	20
<b>TOTAL PREMIER DEGRE</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>70</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>98</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>315</b>	<b>152</b>	<b>163</b>	<b>315</b>
Collège MDA					3				7												10	10		10
Collège Soualiga	1								9								2	2			14	12	2	14
Collège Orléans					4		1		7												12	12	0	12
Lycée					5	1			17									7			30	22	8	30
<b>TOTAL SECOND DEGRE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>56</b>	<b>10</b>	<b>66</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>70</b>	<b>5</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>107</b>	<b>1</b>	<b>381</b>	<b>208</b>	<b>173</b>	<b>381</b>	
TOTAL COM au 1er degré = 152			TOTAL COM au 2nd degré = 56			TOTAL COM = 208																		
TOTAL CTOS au 1er degré = 163			TOTAL CTOS au 2nd degré = 10			TOTAL CTOS = 173																		
TOTAL COM/CTOS au 1er degré = 315			TOTAL COM/CTOS au 2nd degré = 66			TOTAL GENERAL = 381																		



## DIRECTION DE L'EMPLOI, DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - D.E.A.F.P

La gestion des compétences en matière d'apprentissage et de formation professionnelle ces compétences est assurée au sein du Pôle Développement Humain par la Direction de l'Emploi, de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle (DEAFP), chargée de la mise en œuvre de la politique territoriale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Les missions de la DEAFP consistent en la définition et le financement d'un ensemble de dispositifs (actions de formation, aides financières) qui permettent d'accompagner dans leur évolution professionnelle, jeunes et adultes demandeurs d'emplois ainsi que certaines personnes en activité.

Le présent rapport retrace les actions menées par les services de la DEAFP sur l'année 2013 :

### **A - SERVICE APPRENTISSAGE, EMPLOI, AIDES INDIVIDUELLES ET BOURSES**

#### **I-L'apprentissage à Saint-Martin**

Le CFA de Saint-Martin comptait à la rentrée de septembre 2012 : **47 inscrits** : **15** inscrits en DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance), **9** en 1<sup>ère</sup> année de CAP Cuisine, **12** en 2<sup>ème</sup> année de CAP Cuisine, **3** en 1<sup>er</sup> année de CAP froid et climatisation et **8** en 2<sup>ème</sup> année de CAP froid et climatisation. L'effectif total restant en fin d'année scolaire, soit en juillet 2013 était de **33 inscrits**.

#### **I-1 : Bilan et Perspectives au CFA de Saint-Martin**

Depuis son ouverture en 2008, le CFA de Saint-Martin a conduit 4 classes de CAP froid et climatisation, 4 classes de CAP cuisine et 5 classes de DIMA.

<b>Années de rentrée</b>	<b>Formations</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Durée</b>
<b>2013</b>	CAP Froid et Clim 1 et 2	6 +1	Oct. 2013 à Juin 2013 et juin 2015
	CAP Cuisine 1	11	Oct.2013 à Juin 2015
	CAP Cuisine 2	6	Oct. 2013 à Juin 2014
	DIMA	11	Oct. 2013 à Juin 2014
<b>2012</b>	CAP Froid et Climatisation	4	Oct. 2012 à Juin 2014
	CAP cuisine	12	Oct. 2012 à Juin 2014
	DIMA	15	Sept. 2012 à Juin 2013

<b>2011</b>	CAP Froid et Climatisation	6	Oct. 2011 à Juin 2013
	CAP Cuisine	12	Oct. 2011 à Juin 2013
	DIMA	15	Sept. 2011 à Juin 2012
<b>2010</b>	DIMA	8	Sept. 2010 à Juin 2011
<b>2009</b>	CAP Froid et Climatisation	7	Oct. 2009 à Juin 2011
	DIMA	12	Sept. 2009 à Juin 2010
<b>TOTAL :</b>		<b>91</b>	

### 1.1 Bilan quantitatif et qualitatif des formations proposées au CFA :

Le **CAP froid et climatisation** a débuté en septembre 2012 pour une durée totale de 2 ans.

- Effectif et heures de formation :

La classe présentait un effectif de 7 apprentis (deux d'entre eux étaient domiciliés à Saint Barthélémy) ayant suivis une formation de 910 heures en CFA et environ 2 240 heures en entreprise.

- Le programme de formation contenait des matières générales telles que l'expression française, Histoire et géographie, Mathématiques, Sciences Appliquées, Anglais EPS et un enseignement professionnel tels que des Travaux Pratiques, Technologie, Dessin Technique et P.S.E.

- L'équipe pédagogique :

Ces matières ont été enseignées par une équipe pédagogique qualifiée composée de 8 formateurs dont 7 en statut de formateurs vacataires et 1 intervenant extérieur.

- Le rythme de l'alternance était d'1 semaine en cours pour 3 semaines en entreprises. Ces dernières ont toutes signées un contrat d'apprentissage avec un apprenti, cependant bien qu'aucun apprenti n'ait abandonné sa formation il y a eu 3 ruptures de contrats.

- **Le Bilan** est négatif en raison de l'absentéisme et du nombre d'abandons : En CAP froid Clim (2<sup>ème</sup> année) sur 8 inscrits en 2011 il n'en reste qu'un en fin 2013 qui est admis à son examen et qui signe un CDI avec l'entreprise Clim'action. En CAP froid clim (1<sup>ère</sup> année) : sur 3 apprentis étant parvenus à signer un contrat d'apprentissage il y a eu deux ruptures.

Obstacles : Le manque d'engagement des étudiants et le manque d'implication des entreprises

Point fort : Un atelier froid et climatisation équipée

Le **CAP Cuisine** :

Le titulaire de ce diplôme est apte à remplir immédiatement la fonction de commis de cuisine dans le secteur de la restauration traditionnelle : commerciale et collective. Dans le respect des consignes et des règles d'hygiène, de sécurité et de rentabilité, il assure la production culinaire et sa

distribution, sous l'autorité d'un responsable. Il organise son poste de travail et participe à l'approvisionnement et au stockage des produits. Heure totale de formation : 434 h

La classe de 2<sup>ème</sup> année comptait 12 inscrits, la formation s'est terminée avec 9 apprentis qui se sont présentés aux examens et 8 ont été admis. Le bilan est positif compte tenu de la composition du groupe qui comprenait 2 jeunes déscolarisés depuis au moins 2 ans.

Les points à améliorer : L'absentéisme et la difficulté à respecter le règlement intérieur du lycée.

Le point fort : Bonne implication de l'équipe pédagogique

### La classe de **D.I.M.A (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance)**

Débutée en septembre 2012 avec 15 inscrits, s'est terminée avec 13 stagiaires. Deux stagiaires ont été réintégré leur collège de rattachement.

L'objectif de ces classes est de faire découvrir à des jeunes de collège, post 3<sup>ème</sup>, un ou plusieurs métiers tels que cuisine, charpente, hôtellerie, bâtiment par une formation en alternance d'une année scolaire tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Le jeune ne signe pas de contrat d'apprentissage et n'a donc pas le statut d'apprenti mais celui de stagiaire de l'apprentissage. En fin d'année, les stagiaires ont donc le choix de signer un contrat d'apprentissage et de rentrer dans la vie professionnelle ou de poursuivre dans le cursus scolaire classique en préparant un CAP ou Bac pro en lycée professionnel.

- Organisation de la formation : La durée de la formation est de 1 an et se répartie comme suit, soit 600 heures en CFA et 315 heures en entreprise.

- Les jeunes recrutés en classe de DIMA présentent les mêmes caractéristiques : ce sont des jeunes issus de milieux défavorisés, la plupart d'entre eux sont illettrés et certains analphabètes. Ils n'ont pas de projet professionnel et présentent de réelles difficultés à s'intégrer sur le plan social et scolaire.

- **Le bilan** de la classe de DIMA 2013 : Sur 15 inscrits, 3 se sont orientés vers le CAP Cuisine dispensé au CFA de St Martin et les 9 restants au Lycée Polyvalent des Iles du Nord vers des formations initiales telles que charpentier/bois, mécanique bateau, réparation d'embarcation de plaisances, menuiserie, vente et mécanique auto. Il est fort à parier que si ces formations existaient en alternance, les élèves auraient certainement choisis cette option.

Les points à améliorer sont : l'absentéisme des élèves et la communication avec la famille

Les points forts : Une bonne implication de l'équipe pédagogique.

## 1.2 Projet d'ouverture d'une nouvelle section de formation pour la rentrée 2014 :

### **Le CAP Boulanger,**

Le titulaire d'un tel diplôme doit être capable de réaliser et présenter des produits de boulangerie, dans le respect des règles de qualité, d'hygiène et de sécurité. Il doit être capable d'appréhender les problèmes liés à la présentation. Le titulaire d'un CAP boulanger peut s'installer à son compte et devenir chef d'entreprise selon la réglementation en vigueur.

Effectifs : minima : 10

maxima : 12

Public :

Agé de 16 à 25 ans relevant de la mission locale ou en insertion, élèves issus du DIMA et du collège. Une sélection sous forme de test et d'entretien sera organisée à l'entrée du CFA. Niveau V de formation

La formation dure 2 ans ou 840 heures. Soit 12 semaines de formation /an au CFA.

Suite à une prospection menée auprès des entreprises, 16 pré-engagements ont été obtenus des boulangers- pâtisseries installés sur le territoire.

### 1.3 Budget Prévisionnel et réalisé 2013 du CFA de Saint-Martin :

Le Budget prévisionnel de 2013 était de 150 721.03 €, les dépenses réelles ont été approximativement de 196 533 €.

## I-2 : L'Investissement financier de la Collectivité de St Martin pour le développement de l'apprentissage

La Collectivité de St Martin finance le CFA de St Martin, verse aux employeurs d'apprentis l'ICF (Indemnité Compensatrice Forfaitaire) afin d'encourager les entreprises à recruter et former davantage d'apprentis enfin elle défraie les apprentis de leur dépenses en transport, hébergement et restauration.

### 2.1 : Investissement en faveur du CFA de Saint-Martin

Les subventions versées par la Collectivité de Saint-Martin au CFA de Saint-Martin sont en constante augmentation depuis 2009, ceci s'explique par la reconduction des sections de formations déjà existantes et l'ouverture de nouvelles sections telles que le CAP cuisine.

Année	Subventions octroyées	Objet de la subvention	N° Délibérations	Mandaté	Solde à verser
2012-2013	161 851.00 €	Fonctionnement 2012	CE 34-3-2013	Avance : 39 883.51 €	121 967.49 €
<b>Total 2012</b>	161 851.00 €			Non soldé	
2013-2014	En attente du budget prévisionnel	Fonctionnement 2013			
<b>Total 2013</b>					

**NB** : La subvention 2012-2013 n'a pas été soldée car en attente des états intermédiaires de dépenses réelles et du Bilan 2012. Pour 2013-2014 une avance est en cours et sera calculée sur les effectifs de l'année précédente en attendant le budget prévisionnel.

## 2.2 : Investissement en faveur des employeurs d'apprentis :

Un règlement territorial d'attribution et de versement de l'aide aux employeurs d'apprentis a été adopté par délibération CT 14-6-2008 en date du 28 novembre 2008, prévoyant diverses aides et exonérations en faveur des entreprises. Ce règlement a été mis en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Une entreprise ayant signé un contrat d'apprentissage avec un jeune peut être exonérée de ses cotisations salariales et tout ou partie de ses cotisations patronales suivant le nombre de ses salariés.

L'entreprise perçoit aussi l'ICF (Indemnité Compensatrice Forfaitaire) comprenant :

- Une **prime d'embauche de 1000 €**
- Une **prime de soutien à l'effort de formation (1500€ /an pour un apprenti de moins de 18 ans et 2000€/ an pour un apprenti de 18 ans et plus)**
- Enfin une **aide à l'insertion** en fin de contrat d'apprentissage de **500€ / an** pour une embauche en CDI.

Pour l'année 2013 : **32 000.00 €** ont été mandatés en faveur des employeurs d'apprentis de St Martin.

## 2.3 : Investissement en faveur des apprentis :

Conformément à l'article R6233-9 du code du travail prévoyant le versement d'une subvention forfaitaire au bénéfice des apprentis, la collectivité de St Martin a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité, par délibération N° CE 66-16-2009 puis reconduit par la délibération **N°CE 16-4-2012 du 16 octobre 2012.**

Le nombre d'apprentis a baissé entre 2012 et 2013 pour passer de 24 à 9 apprentis hors du territoire.

N°	Formation préparée	Entreprise
1	BP Préparateur en pharmacie	Pharmacie centrale
2	BP Préparateur en pharmacie	Pharmacie du port
3	BP Préparateur en Pharmacie	Pharmacie de Concordia
4	BTS SPSSS	Collectivité de St-Martin

5	CAP Carrosserie/Réparation	Monster Garage
6	CAP Froid et Clim	
7	CAP esthétique	Coiffeur Rival
8	CAP Coiffure	Coiffeur Rival
9	BP Préparateur en Pharmacie	Pharmacie Centrale

Le défraiement de ces apprentis se fait sur la base du barème ci-dessous adopté en Conseil exécutif :

REPAS	LOGEMENT	TRANSPORT AERIEN VERS LE CFA
par apprenti / Jour de présence au CFA	par apprenti/Jour de présence au CFA  Si le CFA dispose d'un internat ou organise le logement des apprentis	Par apprenti/mois/ pour les cours organisés au CFA
3€	6€	150,00 €

Une dotation prévisionnelle de quarante mille euros (**40 000,00 €**) a été allouée à ce titre pour l'année 2012-2013 (**CE n° 16-4-2012**) du 16 octobre 2012. En **2013**, la somme de **8805.00 €** a été versée au titre du défraiement contre **13 311 €** en **2012**. Cette baisse de la dotation suit la baisse des effectifs d'apprentis hors du territoire.

### **II-1 : Dispositif d'accompagnement à l'embauche :**

La Collectivité de Saint Martin a décidé d'apporter un soutien financier aux associations exerçant une activité d'intérêt public. L'objectif étant de donner les moyens structurels aux associations afin de favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Ainsi, sur l'année scolaire 2012/2013 une association a bénéficié de ce dispositif après avoir recruté des agents chargés de la traversée des écoliers devant les 12 établissements scolaires publics.

Il s'agit pour la Collectivité de prendre en charge le complément de salaire des personnes ayant signé un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) avec le Pôle Emploi. En contrepartie, l'association s'engage à prévoir des actions de formation professionnelles et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de chaque salarié.

**Estimation du coût salarial pour 2012-2013 de l'embauche de 19 agents en CUI-CAE :**

<b>Nbr</b>	<b>Types Contrats</b>	<b>HEURE EFFECTIF</b>	<b>SALAIRE MENSUEL</b>	<b>TAUX PRISE EN CHARGE</b>	<b>AIDE ASP</b>	<b>CHARGES PATRON. MENSUEL</b>	<b>RESTE A FINANCER</b>
<b>16</b>	<b>CUI-CAE</b>	22h/SEM	899.06 €	105%	944.01€	130 €	85.05€
<b>1</b>	<b>CUI-CAE</b>	22h/SEM	899.06€	95%	854.11€	130 €	174.95€
<b>2</b>	<b>CUI-CAE</b>	22h/SEM	899.06€	85%	764.20€	130 €	264.86€
	<b>TOTAL :</b>	(mensuel)					<b>2 065.47€</b>

La Collectivité prendra en charge le reste à financer pour l'association qui s'élève à **24 785.62€** pour une période de **12 mois**.

Un **1<sup>er</sup> versement** de **12 392.82 €** a été mandaté le 16 avril 2013, puis

Un **2<sup>ème</sup> versement** de **7 435.69 €** a été mandaté le 30 décembre 2013

**Le solde de 4 957.00 €** sera versé à la réception du bilan quantitatif et qualitatif de l'association.

***II-2 : L'Aide territoriale d'accompagnement à l'emploi (Contrats d'avenir)***

Ce dispositif permet à la Collectivité de verser aux associations le complément de salaire des personnes recrutées dans le cadre des emplois d'avenir. La gestion de ce dispositif a été confiée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), Délégation de Guadeloupe.

Pour l'année 2013, le budget prévisionnel a été fixé à 150 000.00 €, payable en deux fois. Dans le respect des dispositions de la convention de gestion, l'ASP a reçu un premier versement d'un montant de 90 000.00 €. Le solde sera réglé en 2014 après réception de l'appel de fonds. A la date du 31 décembre 2013, seuls **10** dossiers de demandes de l'Aide territoriale étaient enregistrés par les services de la COM.

**III - L'Aide Individuelle à la Formation (A.I.F) et l'Aide Exceptionnelle.**

L'Aide Individuelle à la Formation est un dispositif d'aide financière permettant aux jeunes et adultes demandeurs d'emploi (en priorité) ou salarié en situation précaire, de définir un projet professionnel en effectuant une formation individuelle diplômante ou qualifiante afin de trouver un emploi durable. Cette formation peut être de tous niveaux et couvrant toutes filières ne relevant d'aucun autre dispositif de formation de la Collectivité.

L'aide financière, à hauteur de **50 %** du coût de la formation, est attribuée à l'organisme qui assure la formation. Le plafond est fixé à **4000 €**.

**III-1.2 : Les bénéficiaires de l'A.I.F. et les sommes octroyées en 2013 :**

En 2012, sur 23 dossiers traités, 12 ont obtenus une A.I.F avec un montant total alloué de 19 420.00 €. En 2013, il y a eu 13 bénéficiaires de l'AIF avec un montant total d'aide alloué de : 10 327.00 €

Lieu de formation	Intitulé de l'action	Montant alloué	Nombre de candidats
Saint Martin	<b>Capitaine 200</b>	2 000.00 €	1
Saint Martin	<b>CAP Petite Enfance</b>	1 650.00 €	3
Métropole	BTS Management des Unités Commerciales	875.00 €	1
Saint Martin et Guadeloupe	<b>Auxiliaire de Puériculture</b>	2 212.50 €	5
Guadeloupe	<b>Préparation au Concours d'Assistante Sociale</b>	450.00 €	1
Métropole	<b>Conseiller funéraire</b>	1 800.00 €	1
Martinique	<b>Aide Soignant</b>	1 336.50 €	1



### III-1.3 : Les bénéficiaires de l'aide Exceptionnelle à la Formation et les sommes octroyées en 2013 :

En 2013, **10 bénéficiaires** de l'aide exceptionnelle ont reçu une aide d'un montant total de **6 511.00 €**

<b>Lieu de formation</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Montant alloué</b>	<b>Nombre de candidats</b>
Métropole	<b>CAP esthétique</b>	1 000.00 €	1
Saint Martin	<b>CAP Petite Enfance</b>	500.00 €	1
Métropole	<b>Maquillage professionnel</b>	625.00 €	1
Saint Martin	<b>HARCC</b>	624.00 €	2
Saint Martin	<b>Métiers de la sécurité</b>	1 890.00 €	2
Saint Martin	<b>Perfectionnement en comptabilité</b>	1 400.00 €	1
Guadeloupe	<b>Approfondissement BAFA</b>	472.00 €	2

#### **IV – Les Bourses Sanitaires et Sociales**

La Collectivité de St Martin a financé la formation menant au diplôme d'Etat d'Infirmier de 2011 à 2014 ainsi qu'une formation d'éducateur spécialisé de 2010 à 2013.

Toutes d'eux se sont déroulées à St Martin et sont assurées par l'IFSI (l'Institut de Formation en Soins Infirmiers) et le CFTS (Centre de Formation des Travailleurs Sociaux).

Conformément à la délibération N° CE 112-4-2011 en date du 26 juillet 2011, le financement de la formation d'infirmier s'élève à la somme de 201 984.00 € pour les trois années de formation.

### V- Bourses octroyées aux étudiants en formation d'infirmier 2012-2013 (2<sup>ème</sup> année)

Le montant total de la bourse octroyée aux étudiantes en 2<sup>ème</sup> année d'infirmier s'élevait à **24 878.00 €** pour l'année et a été versé en 3 fois conformément à la Convention signée avec l'étudiant.

Nombre d'Etudiantes	Montant annuel de la Bourse	1 <sup>er</sup> versement (60%)	2 <sup>ème</sup> versement (20%)	3 <sup>ème</sup> versement (20%)
08	24 878.00 €	14 926.00 €	4 975.00 €	4 975.00 €

### VI - Budget Prévisionnel 2013 et Ordres de mandatements pour 2013

Postes de Dépenses	Budget Prévisionnel 2013	Mandaté pour 2013	Solde (approximatif)
<b>Apprentissage :</b>			
1-Subventions de fonctionnement et d'équipement pour le CFA	260 000 €	39 883.51 €	121 967.49 €
2-Défraiement des apprentis hors du territoire (billet d'avion, hébergement, restauration)	40 000.00 €	8 805.00 €	929.00 €
3-ICF (Indemnité Compensatrice Forfaitaire) pour les employeurs d'apprentis.	255 000.00 €	32 000.00 €	15 000.00 €
4- Campagne de communication Apprentissage	10 000.00 €	00.00 €	
<b>Total Apprentissage :</b>	<b>565 000.00 €</b>	<b>80 688.51 €</b>	<b>137 896.49 €</b>

<b>Emploi :</b>			
1- Complément de financement des contrats aidés pour SGOTM	25 000.00 €	19 827.00 €	4 958 €
2- Autres potentielles associations	75 000.00 €	00.00 €	
3- Contrats Avenir	150 000.00 €	90 000.00 €	60 000.00 €
<b>Total Emploi :</b>	<b>250 000.00 €</b>	<b>109 827.00 €</b>	<b>64 958.00 €</b>
<b>Aide Individuelle à la Formation et Aide Exceptionnelle :</b>	<b>250 000.00 €</b>	<b>16 838.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>
<b>Bourses sanitaires et Sociales :</b>			
1- Bourses Infirmiers :	25 000.00 €	24 878.00 €	00.00 €
2- Bourses Educateurs Spécialisés :	32 500.00 €	32 041.00 €	00.00 €
3- Bourses Aide-Soignant :	32 500.00 €	0	
<b>Total Bourses :</b>	<b>90 000.00 €</b>	<b>56 919.00 €</b>	<b>00.00 €</b>

## **B- SERVICE PROGRAMMATION ET PERSPECTIVES**

### **1°) Accompagnement et suivi de la formation d'infirmier**

En 2011, la Collectivité décide de financer la formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier. Ainsi, une convention a été signée avec le CHU de Pointe à Pitre, établissement gestionnaire de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Pointe à Pitre pour la réalisation de cette action de formation.

La deuxième année de formation se termine au mois de juillet et la rentrée de Septembre 2013 marque le début de la troisième et dernière année de formation.

En somme, la seconde année se déroule sans heurt ni incident notable. Par contre, il est constaté qu'au niveau administratif, l'IFSI éprouve le plus de mal à transmettre dans les temps impartis les documents administratifs afin de permettre au service de produire un travail analytique et méthodique.

L'IFSI a connu un changement au niveau de la direction avec le départ à la retraite de sa Directrice, Madame Geneviève BRUNO. Monsieur Jean – Marie CABALD assure l'intérim de cette Direction jusqu'à nouvel ordre.

**- Récapitulatif du suivi budgétaire et financier :**

Libellé délibération	N° délib.	Date délib.	Montant Alloué :	Montant 1 <sup>er</sup> Versement	Date O.M.	Montant 2 <sup>ème</sup> Versement	Date O.M.	Solde
Financement formation du diplôme 2011/2014	CE112-4-2011	26/07/11	201 984,00 €	80 793,30 €	24/10/11	60 595,20 €	17/01/13	20 198,40 €

**- Concours d'entrée en IFSI 2014**

L'épreuve écrite du concours d'entrée en IFSI se déroulera le 28 Février 2014. A la clôture de la période d'inscription au mois d'Octobre 2013, une centaine 100 de dossiers ont été retirés et 80 dossiers complets déposés pour seulement 20 places de formation.

Les candidats inscrits au concours sont pour la plus part des bacheliers ou des lycéens en classe de Terminale (77%). Des personnes titulaires du diplôme d'Etat d'Aide-soignant sont également inscrites à ce concours.

La rentrée est prévue pour le mois de Septembre 2014 et la formation se déroulera sur trois ans, soit jusqu'à juillet 2017.

**2°) Accompagnement et suivi de la formation d'Educateurs spécialisés**

La formation préparant au diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES) s'est achevée en Juillet 2013. Sur les 17 étudiants engagés en octobre 2010, trois ont abandonné en cours de route et 14 se sont présentés à l'examen final. Les résultats sont assez positifs avec 10 admis. Les 4 candidats qui n'ont pas obtenu le diplôme en 2013 ont la possibilité de valider les modules manquants en 2014:

Malgré les besoins de professionnels titulaires du DEES sur le territoire, les nouveaux diplômés rencontrent des difficultés d'insertion dans le monde professionnel. Afin de valoriser le parcours des étudiants, une cérémonie de remise du diplôme d'honneur a été organisée par la Présidente du Conseil territorial le 23 octobre 2013.

Coût global de l'action : **337 137,34 €** avec un co-financement du Fond Social Européen à hauteur de **286 556,74 €**, soit **85% du coût global**.

Libellé délibération	N° délib.	Date délib.	Montant Alloué :	Montant 1 <sup>er</sup> Versement	Date ° O.M.	Montant 2 <sup>ème</sup> Versement	Date O.M.	Montant 3 <sup>ème</sup> Versement	Date O.M.	Solde
Financement formation du diplôme 2011/2014	CE83-1-2010	26/07/10	337 137,34 €	151 711,80 €	05/11/10	101 141,20 €	12/09/1213	50 570,60 €	13/04/13	33 713,73 €
	CE107-7-2011	17/05/11								

Sur cette action la Collectivité a déjà engagé selon les termes de la convention la somme de **303 423,60 €** correspondant à peu près 90% du coût global de l'action.

### 3°) Programme Territorial de Formation Professionnelle (PTFP)

Compte tenu de l'épuisement de l'enveloppe FSE dédiée au territoire, aucun nouveau programme n'a été lancé au cours de l'année 2013, seules les dernières actions du PTFP 2011/2012 ont été réalisées, dont 2 actions de formation se termineront en 2014.

La nouvelle programmation est prévue courant 2014, les premières rencontres et consultations auront lieu au premier trimestre 2014. Le montant de la nouvelle enveloppe FSE 2014-2014 déterminera le nombre d'actions qui pourront être mises en place sur les six prochaines années.

### 4°) Dossier CNAM

La Convention Collectivité/CNAM est arrivé à terme en septembre 2013. Afin de permettre au CNAM Guadeloupe d'assurer la continuité de leur programmation sur l'année universitaire 2013/2014, la Collectivité décide de participer au financement des actions du CNAM (Comptabilité, Gestion, FOAD).

## C- SERVICE AUDIT ET SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service audit et suivi administratif et financier assure la gestion administrative, pédagogique et financière des marchés de formations professionnelles. En effet, l'utilisation des fonds publics et particulièrement des fonds européens exigent de la rigueur dans le suivi des dossiers cofinancés. De ce fait, ce service travaille en transversalité avec le service Prospectives et programmation de la DEAFP et avec le Responsable de la Cellule d'appui.

### 1- Le suivi administratif et financier des actions de formation

Compte tenu de l'épuisement de l'enveloppe FSE dédiée à notre territoire aucune nouvelle action n'a été programmée pour l'année 2013. Ainsi, le tableau récapitulatif ci-dessous retrace les dernières actions de formations du Programme Territorial de Formations Professionnelles (PTFP) 2012 qui se sont déroulées sur l'année 2013 :

## **2- La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

Depuis 2009, la gestion du dispositif de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est assurée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), anciennement CNASEA, pour le compte de la Collectivité. En effet, l'ASP a été chargée de la gestion de l'ensemble des missions administratives et financières relatives aux aides et prestations individuelles versées aux personnes bénéficiant d'actions ou de dispositifs de formation agréés par la Collectivité au titre du livre III de la sixième partie du code du travail.

Pour l'année 2013, le montant de la rémunération et des charges annexes s'élève à six cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt euros (635 380.00 €) pour un effectif de 290 stagiaires.

## **DIRECTION DU SERVICE JEUNESSE, CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE - D.J.C.S.V.A**

Cette Direction est composée de 4 services dont les activités au cours de l'année ont été les suivantes :

### **I - Service de la Jeunesse**

En 2013, le service jeunesse a entrepris de pérenniser ses actions ponctuelles et de mettre en place quelques animations pour encourager la participation et implication des jeunes dans la vie communautaire :

#### - Installation du Conseil Territorial des Jeunes (2013-2015)

Ces derniers sont plus jeunes et bénéficient donc d'une plus grande disponibilité pour entreprendre des actions durant leur mandat de deux ans pour la jeunesse.

#### - Emploi-Vacances

Malgré un budget restreint ce dispositif d'immersion de jeunes en milieu professionnel durant les mois de juillet et aout a été reconduit. Un total de 169 jeunes ont été placés dans les différents Pôles et services de la Collectivité.

**Budget global : 101 400 euros**

#### - La soirée des lauréats

Cérémonie de mise à l'honneur des jeunes bacheliers et étudiants de l'année scolaire en cours :

Soit : 136 bacheliers (baccalauréat général, professionnel et technologique)

Et 10 études supérieures dont 7 BTS et 3 masters

**Budget global : 13 000 euros, avec la participation financière des élus, DGA, et Directeurs.**

#### - Aide à la mobilité étudiante

Pour 2013, une dizaine de demandes ont été introduites et ont obtenus des réponses positives. Les jeunes ont été dirigé vers le service AIO, qui dispose d'ordinateurs leurs permettant de faire la demande directement en ligne avec l'accompagnement du personnel de ce service.

#### - Mise en place de cours de soutien dans les quartiers

Conscient des difficultés des enfants, il a été décidé de mettre en place des cours de soutien durant le mois d'Aout dispensés par des étudiants en vacances afin de permettre aux enfants dans les quartiers comme Grand-Case et Quartier d'Orléans de revoir leurs bases avant la nouvelle rentrée scolaire.

#### - Successful Departure

A la demande de la Présidente, une trentaine de jeunes partis poursuivre leurs études hors de l'île et ceux sur le point de partir ont été réuni dans un cadre agréable afin qu'ils partagent leurs expériences, attentes et conseils.

- Aide à la recherche de logements et d'établissements scolaires hors de l'île

En période d'orientation vers la fin de l'année scolaire nombreux sont les jeunes mal orientés, en manque d'informations, le service jeunesse les assiste dans la recherche d'information voire mettre à leur disposition certaines informations estimées utiles.

Le service jeunesse sert aussi de lien pour certains propriétaires désireux de prendre contact avec d'éventuels locataires.

- Journée internationale des droits de l'enfant

En partenariat avec le Pôle Solidarité et Familles et le Service des Sports, cette manifestation a été réalisée sur une semaine avec plusieurs temps forts.

- Participation à plusieurs réunions ou actions des associations ou services de la collectivité en rapport avec la jeunesse.

En 2014, nous poursuivrons nos actions sur le territoire en les intensifiant, une large campagne d'information de la jeunesse sera mis en place sous plusieurs formes et sur différents thèmes ceci par un renforcement de la transversalité avec les différents Pôles et services de la Collectivité.

## **II - Service de la Culture**

Ce service est organisateur de manifestations culturelles phares pour le compte de la Collectivité, en 2013. Il à continuer à œuvrer sur le terrain avec les partenaires habituels. Les actions réalisées sur l'année étaient les suivantes :

• UNESCO - Journée Internationale de la Langue Maternelle : 21 février 2013

Cette manifestation a été marquée par l'organisation d'un débat radio sur la thématique et par des passages radio avec utilisation d'expressions et de mots anciens de notre langue maternelle.

• Fish Day : 5 mai 2013

Journée autour du poisson et des produits de la mer. Cette manifestation est aujourd'hui, celle qui rassemble le plus de personnes : + 10.000 visiteurs avec le partenariat privé de Jet Blue et de Caribbean Liquors & Tobaggo. Vers 19h45, l'évènement est entaché par un drame avec des jeunes qui sont venus sur une manifestation publique régler leurs différends. Bilan 1 mort et 10 blessés.

• Abolition de l'esclavage : 27 mai 2013

Dans le cadre de la commémoration et de la mémoire à l'esclavage, une manifestation culturelle s'est déroulée près du rond-point d'Agrément avec défilé, mise en scène, chants, poèmes, danses, exposition et cocktail.

• St Martin's Day : 11 novembre 2013

Cette année, les festivités se sont déroulées du côté hollandais et de ce fait notre participation a été moins importante, nous avons servis de relais entre diverses associations culturelles et le comité d'organisation.

• Village de Sérénades

Pour célébrer les festivités de Noël, en collaboration avec le Pôle de Développement Economique, il a été décidé de faire des villages de sérénade dans les différents quartiers de St Martin. Ainsi donc avec les associations et les Conseils de Quartier, des manifestations se sont déroulées tous les week-ends du mois de décembre pour finir en apothéose sur le Front de Mer de Marigot.



Le temps n'a pas toujours été au rendez-vous et plusieurs manifestations ont été annulées. Mais les concours de Punch, tarte et pudding ont pu se dérouler et les lauréats être récompensés.

- Tout au long de l'année participation active à l'ensemble des activités culturelles mise en place par les associations ou par les acteurs culturels (arrow root jollification, fête de Free Town, Emancipation...) en apportant un soutien logistique pour leur réalisation.

### **III- Service des Sports**

Le service des sports a pour missions la gestion administrative des équipements sportifs et du personnel, la gestion de l'entretien et la maintenance des infrastructures sportives, l'animation sportive dans les écoles ainsi que l'accompagnement des associations sportives.

C'est à travers les cinq grands points ci-dessous, que nous avons une vue panoramique sur le service public offert à la population via le service des sports tout au long de l'année 2013 :

- 1- Gestion des équipements sportifs
- 2- Organisation d'activités d'animations sportives dans les écoles élémentaires
- 3- Mise à disposition de transport
- 4- Accompagnement et soutien des associations sportives
- 5- Travaux effectués en 2013
- 6- Préconisation pour 2014

#### **1- Gestion des équipements sportifs**

En 2013, la Collectivité a assuré une gestion directe et indirecte de ces équipements sportifs.

D'une part, une gestion directe par le personnel du service des sports : s'agissant des 3 agents administratifs et des 8 agents techniques. D'autre part, par les associations et entreprise d'insertions.

Le service des sports se charge du traitement des demandes d'occupation annuelles et ponctuelles et ensuite met en place un planning d'occupation qui est affiché dans les infrastructures.

Les associations et entreprise d'insertions ont pour missions la gestion des équipements sportifs en assurant l'ouverture, la fermeture, organiser l'utilisation, veiller au respect des plannings et règlements intérieurs, de réaliser des petits travaux d'entretien ainsi que l'entretien et le nettoyage les lieux. La Collectivité dépense un montant de **524 400,00 € /an** pour cette prestation.

Les structures sont dans l'ensemble occupées par les établissements scolaires ainsi que les associations sportives et socioculturelles.

L'occupation des structures se répartie de la manière suivante :

<b>Equipements sportifs</b>	<b>Etablissements scolaires publics</b>	<b>Ecoles privées</b>	<b>Associations sportives</b>	<b>Autres</b>
<b>Salle Omnisport de Galisbay</b>	38,3 %	0%	59,9 %	1,8%
<b>Stade Albéric Richards</b>	58%	2%	40%	0%
<b>Stade et plateaux Jean-Louis Vanterpool</b>	33.5%	19.4%	47.1%	0%
<b>Stade et plateaux Thelbert Carti</b>	31%	0%	69%	0%
<b>Stade et plateaux de Grand Case</b>	6%	26%	68%	0%
<b>Courts de Tennis</b>	73%	1%	26%	0%
<b>Plateaux Sportifs de La Savane</b>	0%	36%	63%	1%

## **2 - Organisation d'activités d'animation sportives dans les écoles élémentaires**

Dans le cadre d'un partenariat entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Education Nationale, des activités physiques et sportives sont organisées dans les écoles élémentaires. La Collectivité met à disposition les équipements sportifs et les éducateurs territoriaux qui interviennent auprès des classes et écoles sélectionnées. Les activités proposées sont la natation, le football et le tennis. Les éducateurs assurent l'initiation de ces activités (3 séances par jour) du lundi au vendredi excepté le mercredi.

Par ailleurs, les éducateurs assurent l'encadrement des activités pour les diverses manifestations sportives organisées par la Collectivité ainsi que les associations sportives du territoire.

## **3 - Mise à disposition de transport**

La Collectivité possède deux bus de transport de 30 places qui sont régulièrement sollicités par les établissements scolaires, les associations sportives ainsi que les services de la Collectivités.

Les chauffeurs assurent le transport aller/retour des enfants et adultes dans le cadre des activités physique et sportives scolaires, dans le cadre des sorties découvertes, plages et culturelles (CLSH) et aussi dans le cadre des activités d'animations organisées par le service des sports.

#### **4- Accompagnement et soutien des associations sportives**

Le soutien de la Collectivité aux associations sportives se traduit par :

- La mise en place de partenariat lors de montage de projet associatif et de manifestation sportive
- La mise à disposition d'équipements sportifs, l'aide logistique, matérielle et humaine à l'organisation des manifestations diverses
- L'aide aux associations pour le déplacement et la participation aux championnats régionaux, nationaux et internationaux (**environ 56 aides au déplacement** ont été attribués en 2013 et une prise en charge d'hébergement à l'hôtel Flamboyant pour un montant de **25 000€**)
- La mise à disposition gratuite de locaux aux associations sportives pour le fonctionnement, le stockage de matériel et l'organisation de réunions et activités.
- L'attribution de subvention aux associations sportives (un **montant de 230 250 € de subvention** attribuée à 18 associations sportives en 2013)
- La journée portes ouvertes des sports organisée en septembre était un succès et a permis la promotion des associations sportives. A l'occasion de cette journée, le service des sports a mis en place une brochure d'information permettant au public d'avoir accès à la liste des associations sportives actives.

#### **5- Travaux effectués en 2013**

En 2013 le service des sports a mis en œuvre de nombreux travaux de réfection et de mise aux normes dans l'ensemble des équipements sportifs, permettant ainsi d'améliorer l'accueil du public. Les plus gros travaux étant la remise en état des gradins et balustrades ainsi que le remplacement des portes d'accès à la Salle Omnisport de Galisbay.

Par ailleurs, il faut souligner la réinstallation du bassin flottant en eau de mer sur le site du Galion au courant des mois d'octobre-novembre 2013. Une réinstallation qui a coûté un montant de **151 991.02€**.

#### **IV - Service Vie Associative**

Le secteur associatif est aujourd'hui constitué d'environ deux cents associations actives qui interviennent dans tous les domaines (sportifs, culturels, jeunesse, environnementaux, médiatique, social etc.) et contribuent à la cohésion sociale. L'année a été marquée par la création de 25 nouvelles associations selon le journal officiel, mettant en avant l'implication de la communauté dans la vie de la collectivité.

La politique associative de la Collectivité de Saint Martin pour cette année a été de promouvoir l'insertion des jeunes et le sport de haut niveau. Pour atteindre ces objectifs, des actions d'accompagnements administratifs et financiers envers les associations ont été mise en place ainsi que des actions en partenariat avec les associations.

##### 1 - Accompagnement administratif aux associations

	Nombre de Bénéficiaire
AIDE A LA CREATION	5
DEMANDE D'INFORMATION	15
AIDE AUX BENEVOLES	12
AIDE A L'ELABORATION DE PROJET	4
AIDE A L'OBTENTION ET REMPLISSAGE DU PASSEPORT BENEVOLAT	4
AIDE AU REMPLISSAGE DU DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION	47
AIDE AU SPONSORING	2
AIDE DEMANDE DE FONDS A L'EUROPE	3
AIDE A LA PARTICIPATION AUX PALMES DU BENEVOLAT	4
AIDE AUX ASSOCIATIONS PROJET SERENADE	6

##### 2 - Accompagnement financier

**En 2013**, quatre-vingt (80) demandes ont été réceptionnées par le service pour un montant d'un million huit cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-sept mille euros (1 829 827.00 €).

Retrait de dossier par les associations	Avis favorable du Conseil exécutif	Avis défavorable	Dossier non éligible
80	50	2	28

Suite à l'étude des dossiers, seuls les dossiers éligibles sont soumis pour avis à la commission.

### A) LA VENTILATION DES SUBVENTIONS

Toutefois, **cinquante demandes (50)** ont eu un avis favorable du Conseil territorial pour une valeur de six cent quarante-six mille deux cent cinquante euros (**646 250.00 €**).

TYPE D'ACTION	NOMBRE D'ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES	MONTANT SOLLICITÉ	MONTANT ACCORDÉ
CULTURELLE	21	903 935.00	364 500.00
JEUNESSE	6	76 000.00	31 500.00
SPORTIVE	20	809 892.00	234 250.00
VIE ASSOCIATIVE	3	70 000.00	16 000.00
	<b>50</b>	<b>1 859 827.00</b>	<b>646 250.00</b>

**Uniquement une parmi les 50 associations n'a pas mobilisée sa subvention** d'une valeur de **deux mille euros** contribuant à **une mobilisation des subventions d'une valeur de (644 250 €) six cent quarante-quatre mille deux-cent cinquante euros.**

Comme suite à la proposition de la commission du 6 mai 2013, 80 dossiers ont été examinés et 33 ont eu un avis favorable.

Lors de la première délibération du Conseil Exécutif CE 38-7-2013 du 11 juin 2013 un montant de (408 750 €) quatre-cent-huit mille sept-cent-cinquante euros réparti entre 30 associations a été imputé au budget de la Collectivité

Tandis que, 20 associations ont été subventionnées pour un montant de (237 500 €) deux cent trente-sept mille cinq cents euros par le Conseil exécutif CE 41-11-2013 en date du 23 juillet 2013 suite à la deuxième commission du 02 juillet 2013.

## **SERVICE ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (A.I.O)**

En 2013, le service AIO (Accueil, Information et Orientation) a poursuivi la politique de la collectivité en faveur des publics engagés dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Conformément à la volonté de l'autorité territoriale, ce service est ouvert à tous les publics. Toutefois en 2013, la pratique révèle une nouvelle fois une prédominance des jeunes 16-25 ans qui ont quitté le système scolaire. Globalement des efforts restent à faire sur le plan matériel et humain pour assurer un service de qualité à un public de plus en plus nombreux et porteur de problématiques sociales de plus en plus lourdes.

En 2013, l'activité de l'AIO a été rythmée par les différentes séquences d'activités qui la caractérisent traditionnellement mais également par plusieurs événements qu'il convient de signaler.

- ✓ **La volonté de la collectivité d'officialiser le partenariat avec le RSMA**
- ✓ **L'organisation de la manifestation intitulée « Zoom sur la Mobilité »**
- ✓ **Le lancement des séances de travail autour du PO 2014 / 2020**
- ✓ **La signature de la convention entre l'Etat et la Collectivité sur les emplois d'avenir**
- ✓ **L'arrivée de nouvelle ressource affectée à l'activité accueil**
- ✓ **L'abandon du projet parrainage, lié aux difficultés de son financement**
- ✓ **La nouvelle convention entre le Service Nationale et la MJC de Sandy Ground dans le cadre des JDC**

- A. L'accueil
- B. L'information
- C. L'orientation
- D. L'accompagnement
- E. Le suivi

### **I- L'ACCUEIL**

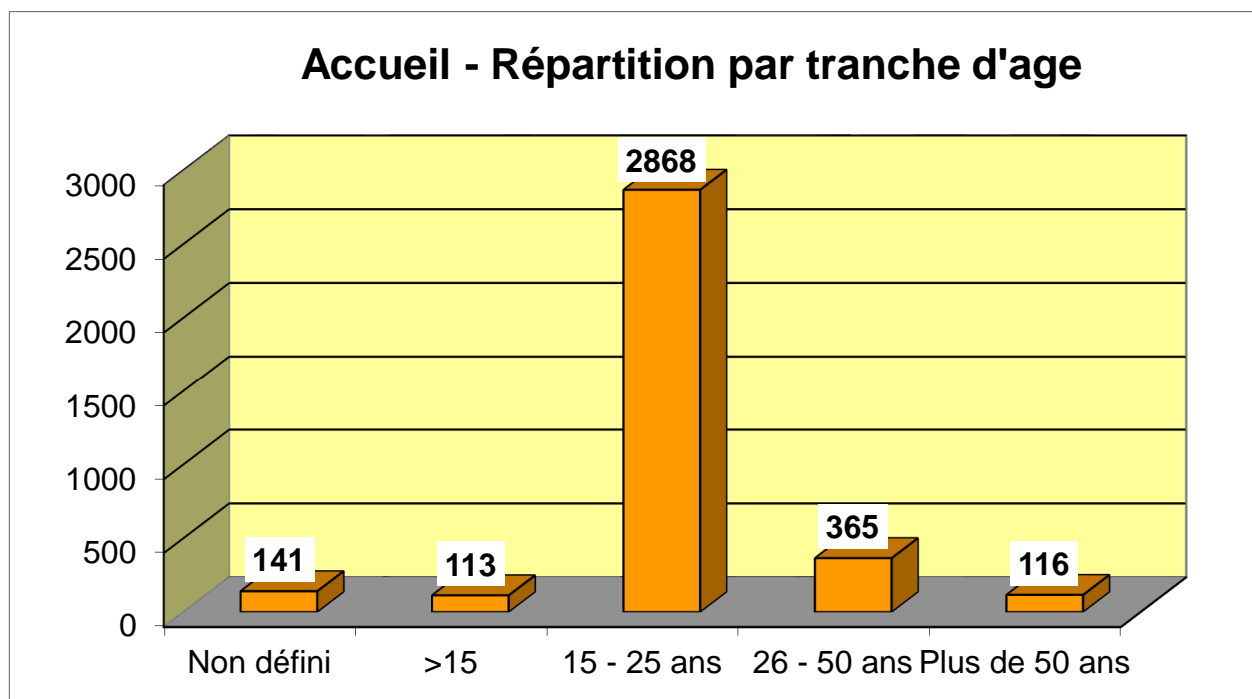
En 2013, 1144 personnes ont été vues en entretien individuel. Comme nous l'avons déjà signalé dans nos différents rapports, notre système d'information ne nous permet pas de comptabiliser efficacement le nombre de contact établis au cours de l'année. Cependant l'analyse globale des contacts enregistrés révèle plusieurs enseignements :

- ✓ Une moyenne de 3 contacts par personne
- ✓ La majorité des contacts concerne les 15 / 25 ans.

Les insuffisances en termes de communication ont persisté. Elles ont été signalées en 2012 et n'ont pas trouvé de réponse en 2013. Ces faits sont certainement liés aux réflexions concernant l'évolution du service AIO.

Le traitement des données liées à cette activité doit constituer une priorité si l'on veut mener efficacement une politique d'insertion en faveur des publics visés.

Nous le signalons à nouveau, le service doit être doté d'un outil de gestion des parcours d'insertion à la hauteur des missions qui lui sont assignées.



## II - L'INFORMATION

En 2013, le contenu des demandes d'informations formulées par les publics n'a pas varié par rapport aux autres années. Ces demandes portent sur les thématiques suivantes qui sont mentionnées sans hiérarchie.

- **Couverture sociale**
- **Inscription au Pôle Emploi**
- **Régularisation sur le territoire français**
- **L'emploi**
- **La mobilité**
- **Les concours**
- **La santé**
- **La formation**
- **Le droit social**



Les nouveaux venus sont peu informés sur des dispositifs et mesures nécessaires pour accompagner leur démarche d'insertion. Par ailleurs, ils sont peu autonome dans la recherche d'informations et d'autre part des freins quant à la compréhension des consignes. Ces faits s'expliquent notamment par leurs difficultés en lecture.

La VAE ne semble pas trouver son public car très peu d'usager nous sollicitent pour ce dispositif. Toutefois pour ceux qui l'on fait notre mission était axée essentiellement sur l'information relative à l'accompagnement proposé par certains centres de formations.

### **1 Le CIRFA (centre d'information et de recrutement des forces armées)**

3 sessions de recrutement comprenant une information collective, les tests psychologiques, la visite médicale et les tests sportifs ont été organisées :

- ✓ 45 jeunes ont subi les épreuves.
- ✓ 13 jeunes ont signé un contrat d'engagement de 3 ou 5 ans.

Signalons que le nombre de contrats a diminué par rapport à l'année dernière. Nous sommes passés de 20 à 13 contrats. Cette baisse s'explique par une diminution à l'échelle nationale du nombre de soldat qui est passé de 15 000 à 10 000. Par conséquent le service de recrutement devient plus exigeant lors des épreuves de sélections.

Nous avons également mis à l'honneur 3 jeunes soldats, en médiatisant la signature de leur contrat en présence de la Présidente de la Collectivité. Malheureusement l'un d'entre eux pour des raisons de santé n'a pu poursuivre. Les deux autres continuent malgré toutes les difficultés qu'ils disent éprouver.

### **2 Le RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté)**

- ✓ 5 réunions d'information
- ✓ 5 sélections ont été organisées au cours de l'année.
- ✓ 148 dossiers ont été constitués.
- ✓ 39 candidats ont été admis.

26 % des jeunes accèdent aux formations ce fait s'explique principalement par une non maîtrise des savoirs de base.

Le projet d'installation du RSMA sur le territoire de Saint-Martin suit de nouvelle orientation. La collectivité de Saint-Martin a demandé au Ministre de l'Outre-mer d'allouer un quota au territoire. Le Ministre a accepté d'affecter un quota de 100 volontaires par année à partir de 2014. Pour atteindre ces objectifs les obligations de la Collectivité sont les suivantes :

- ✓ **Communiquer sur ce dispositif afin de permettre une meilleure visibilité**
- ✓ **Mettre en place des actions de lutte contre l'illettrisme, de remise à niveau**
- ✓ **Assurer l'accompagnement vers l'insertion**

### **3 LADOM (l'Agence de l'Outre- mer pour la Mobilité)**

Nous avons poursuivi les opérations d'information et d'instruction de dossiers en faveur de la mobilité. Dans ce cadre nous avons organisé une information collective :

- ✓ 6 jeunes sont partis pour intégrer des formations AFPA dans l'hexagone.
- ✓ 40 jeunes mobilisés.
- ✓

Nous avons organisé une manifestation intitulée « zoom sur la mobilité » avec le concours de LADOM du Pôle Emploi International et du RSMA. Les objectifs étaient :

- ▣ **Faire découvrir ou redécouvrir LADOM**
- ▣ **Informé sur les produits de LADOM**
- ▣ **Enregistrer les demandes in situ (Passeport Mobilité Etudiant, Continuité Territoriale..)**
- ▣ **Découvrir le service international de Pôle Emploi**
- ▣ **Proposer des offres de formation en mobilité**

Cette manifestation fut couronnée de succès selon les partenaires présents. Néanmoins nous n'avons pas eu le nombre de scolaire escompté.

Les dispositifs Continuité Territoriale (CT) et Passeport Mobilité Etudiant (PME) ont connu en 2013 une évolution conséquente. En effet, les demandes ont triplé pour le PME et quadruplé pour la CT. Ces résultats sont certainement liés à une meilleure communication confortée par l'organisation, notamment d'un forum d'information. La manifestation « Zoom sur la Mobilité ».

- **La continuité territoriale**
- ✓ 350 demandes ont été enregistrées en 2013

Dans le cadre de cette activité, nous sommes toujours confrontés à l'absence d'autonomie des demandeurs pour renseigner leur dossier, liée aux problèmes d'illettrisme des demandeurs.

- **Le passeport mobilité étudiant**

L'activité autour de cette mesure visait les objectifs suivants :

- ✓ Informer les lycéens avec l'aide de la conseillère d'orientation.
- ✓ Mettre à leur disposition une logistique pour la constitution de leur dossier.

En 2013, 400 dossiers ont été constitués et 300 billet ont été alloués contre 111 en 2012, soit une augmenter de 170 %.

Au 31 décembre il reste 75 dossiers en cours d'instruction. Le retard accusé est lié aux problèmes d'insuffisance des documents administratifs.

25 dossiers ont été refusés pour des motifs liés montant trop élevé des billets ou désistement des attributaires.

#### **4 - Le Forum de l'orientation au lycée**

Nous avons participé au forum de l'orientation organisé par le lycée dont l'objectif était d'informer les élèves pour leur permettre de mieux appréhender leur orientation. Il nous revenait donc de diffuser une meilleure connaissance des dispositifs et être un facilitateur dans l'aide à la décision d'orientation.

Dans ce cadre, nous avons accueilli une centaine d'élèves.

### **III- L'ORIENTATION**

#### **1- les bilans de compétence**

Aucun bilan n'a été prescrit faute de signature de convention avec un centre agréé. Il faut souligner que cet outil joue un rôle primordial dans la mise en place des parcours d'insertion. Il permet de mieux apprécier les écarts entre le profil réel des publics et les objectifs d'insertion visés. Dans la prochaine programmation 2014-2020, la collectivité prévoit de relancer le marché pour désigner un prestataire de bilan de compétences.

#### **2- la formation**

En 2013, on enregistre 134 entrées en formation qui concernent 123 jeunes. 52 % des entrées en formation concernent le programme lancé par la collectivité territoriale. Ce nombre est en baisse par rapport à l'année dernière ce résultat s'explique par le fait que plusieurs formations ont été annulée faute de financement FSE.

<b>DISPOSITIF DE FORMATION</b>	<b>Nb Entrées</b>	<b>Nb Jeunes</b>
COLLECTIVITE	<b>70</b>	<b>60</b>
LADOM	<b>6</b>	<b>6</b>
COMPETENCE CLE	<b>17</b>	<b>17</b>
CRFP (Centre Régional de Formation Professionnel)	<b>2</b>	<b>2</b>
RSMA	<b>39</b>	<b>39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>123</b>

Les demandes non satisfaites restent encore très forte car de nombreux jeunes sont en attente du nouveau programme de formation. En conséquence il conviendra en 2014, de trouver des solutions alternatives certainement hors du territoire car la mise en place de ce programme pour la période 2014-2020 ne serait pas opérationnelle avant le premier trimestre 2015. Des solutions seront a recherché dans la mise en place de conventions avec des organismes comme le CRFP (centre de Régional de Formation Professionnelle), l'université des métiers ou bien LADOM. Dans ce dessein, il est nécessaire de relancer la convention avec LADOM signé en 2011 dont l'objectif principal était d'Enrichir qualitativement et quantitativement l'offre de formation professionnelle.

La signature de la convention « objectif 100 » avec le RSMA devrait être un second levier.

Les effectifs en compétence clé restent relativement faibles en dépit des besoins repérés car les jeunes n'acceptent pas d'entrer dans ce dispositif faute de rémunération.

#### **3- l'opération « Lend A Hand »**

Si l'obtention d'un emploi est souhaitée, la vocation première de cette opération est de montrer les réalités de l'entreprise aux jeunes.

Elle concerne les jeunes de 18-25 ans non scolarisés. Et dans ce cadre elle vise :

- ✓ Découvrir l'univers de l'entreprise
- ✓ Définir leur orientation professionnelle

Nombre d'entreprise	Nombre de jeunes	Nombre de places	Nombre de renouvellement	Cout de l'opération	
				COM	Entreprises
57	163	218	55 *		
				93200€	21800€
				<b>TOTAL</b>	<b>115 000€</b>

\*A la demande des entreprises 55 jeunes ont pu renouveler leur période d'immersion

En 2013, 163 jeunes ont bénéficié de cette opération répartis dans 57 entreprises. La préparation à l'entrée en entreprise a été réalisée par un consultant en formation « R&L conseil ». Il s'agissait de permettre aux personnes concernées de mieux appréhender les devoirs et les obligations d'un stagiaire.

#### 4- l'emploi et l'emploi formation

TYPE DE CONTRAT	Nb Entrées	Nb Jeunes
CDD	5	5
CAE / CUI	2	2
Emploi de avenir	14	14
Total	21	21

En 2013, 21 jeunes reçus ont bénéficié d'un contrat de travail. Incidemment nous constatons que certains jeunes travaillent à la partie Hollandaise mais ne ils ne sont pas tous comptabilisés dans ce tableau.

Ce champ de notre activité subit de plein fouet la crise qui touche l'île. Il est de plus en plus difficile aux jeunes d'accéder à une première expérience.

Le lancement des emplois d'avenir offre de nouvelles opportunités d'insertion. En effet, en 2013 sur le territoire 84 contrats ont été signés dont la plus grande majorité dans le secteur marchand. Parmi ces contrats 14 bénéficiaires sont suivis par l'AIO.

Cependant la difficulté reste la formation de ces jeunes sur le territoire.

### **5- Participation au forum emploi**

Le "forum emploi" a été organisé par les services de l'Etat. Pour soutenir cette manifestation l'organisation a bénéficié du partenariat de Pôle Emploi, de la CCISM, d'Initiative Saint-Martin et de la Collectivité.

Un "Job Dating était" au cœur de la manifestation et l'essentiel des visiteurs s'est orienté vers cette action qui leur permettait d'être en contact direct avec les employeurs. Il portait sur les métiers de la restauration et de l'hôtellerie et placé sous la responsabilité du Pôle Emploi avec le soutien de différents employeurs.

Le programme de cette manifestation prévoyait également la tenue de deux ateliers :

- Atelier 1 : "l'entretien d'embauche"
- Objectif : Valoriser son image
- Atelier 2 : "En créant mon entreprise je crée mon emploi"
- Objectif : Informer sur la création entreprise

Cette organisation se structurait autour de 12 stands tenus par des institutions, des associations et des entreprises. Notre fonction à ce forum était dans la continuité de notre mission quotidienne (Accueil, Information et Orientation). Nous avons reçu environ 80 personnes. Nous les avons conseillées, aidées également pour les entretiens au "Job Dating".

### **6- La JDC (Journée Défense et Citoyenneté)**

En 2013, le Service National a signé une nouvelle convention avec la MJC de Sandy Ground. En effet, compte tenu de la réforme du rythme scolaire, les enfants ayant cours le mercredi matin il a fallu céder les locaux de l'école Hervé Williams II. En 2013, 8 JDC ont été organisées sur le territoire de Saint-Martin. 577 jeunes y ont pris part. 49,39 % d'entre eux ont été repérés en difficulté de lecture. Les 73 jeunes non scolarisés ont été pris en charge par le service AIO.

*Nombre de jeunes reçus dans le cadre de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)*

ANNEE	NOMBRE DE JDC	NOMBRE DE JEUNES PRESENTS	JEUNES REPERES EN DIFFICULTES DE LECTURE			
			SCOLAIRES	NON SCOLAIRES	TOTAL	%
2013	8	577	212	73	285	49,39
2012	7	585	142	153	295	50,43
2011	8	539	185	104	289	53,62
2010	7	438	99	111	210	47,95
2009	5	366	121	66	187	51,09
2008	9	349	110	41	151	43,27

#### **IV- L'ACCOMPAGNEMENT**

Les démarches d'accompagnement souffrent d'un déficit de ressources, c'est un constat que nous faisons depuis la création de ce service. En effet, les besoins liés à la nourriture et l'hébergement notamment d'urgence sont croissants. Ils ne trouvent pas de réponse adaptée sur le territoire. Il conviendra en 2014 d'approfondir la réflexion notamment dans la perspective annoncée de la création d'une mission locale. La mobilisation du FAIJ (Fonds d'Aide à l'Insertion des Jeunes) doit être reconsidérée en conséquence.

Les objectifs de progrès définis dans les rapports précédents restent toujours d'actualité. Ils doivent trouver les leviers appropriés dans l'action partenariale :

- ✓ ***Fiabiliser le parcours du jeune***
- ✓ ***Développer son autonomie et son sens des responsabilités***
- ✓ ***Impliquer les acteurs sociaux éducatifs pour mieux accompagner les familles***

#### **V- LE SUIVI**

Comme nous l'avons indiqué les années précédentes, pour être efficace dans la mise en place des politiques publiques en faveur d'insertion, le service AIO doit bénéficier des supports d'intervention adaptés pour assurer le suivi des parcours d'insertion élaborés avec les publics.

Ce service doit être doté d'un système d'information à la hauteur des performances technologiques actuelles.

Cet outil doit donner aux autorités territoriales en temps réel une mesure des investissements consentis en faveur des publics visés. Il doit également traduire efficacement le travail partenarial accompli par les équipes du service AIO.

Des démarches avaient été entreprises pour disposer de l'outil parcours 3 utilisé par le réseau des missions locales. Il conviendra de les poursuivre pour les faire aboutir. Ainsi les objectifs fixés antérieurement restent également d'actualité et devront en 2014 mobiliser les efforts des techniciens des élus et de nos partenaires pour offrir des services de qualité aux publics reçus par le service AIO.

- ✓ **Enrichir qualitativement et quantitativement la boîte à outils**
- ✓ **Mettre en place des tableaux de bord ou bien un système de pointage automatique sous forme d'un envoi postal ou encore de bornes automatiques**
- ✓ **Mettre en place un contrat d'engagement signé par le jeune et le conseiller**
- ✓ **Améliorer le traitement de l'information**
- ✓ **Mettre en place un système d'information adapté aux besoins du service**
- ✓ **Mettre en place une charte de partage de l'information**
- ✓ **Mettre en place un espace d'échange pour le suivi**

## **CONCLUSION**

En 2013, service AIO a confirmé son positionnement dans le paysage de l'accueil de l'information et de l'orientation. Eu égard aux actions qu'il a initié ou auxquelles il a participé.

L'augmentation des personnes accueillies constitue un autre témoignage de ce positionnement. Cependant ce service doit disposer des moyens pour gérer les flux importants des personnes reçues quotidiennement. Dans ce dessin il doit poursuivre les objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Optimiser ses ressources humaines, notamment par la formation.**
- ✓ **Acquérir un logiciel de traitement des données relatives aux parcours d'insertion**
- ✓ **Enrichir ses fonds documentaires en les adaptant aux réalités culturelles des jeunes reçus.**
- ✓ **Maîtriser des méthodes et techniques propres à assurer un suivi performant de ses actions en direction des jeunes, des partenaires.**

Compte tenu de la complexité des questions sociales soumises au service AIO, il est important de le doter des outils performants pour répondre dans les meilleurs délais aux demandes des usagers mais également aux préoccupations de l'autorité territoriale et de ses principaux partenaires. Les nombreuses ruptures observées au cours de ces dernières années soulèvent des préoccupations liées à l'urgence sociale. Pour prétendre fiabiliser les parcours d'insertion, les moyens de les prévenir, de les diagnostiquer, de les traiter, sont à inventer au sein de ce service qui pour l'heure sert de réceptacle. Il sera certainement nécessaire d'initier une étude pour évaluer les besoins sociaux notamment ceux relatifs à l'urgence sociale pour permettre aux services de reconsidérer sa boîte à outils en l'adaptant aux réalités du territoire. La perspective de la mise en place d'une structure type mission locale constitue l'occasion dans le cadre de son étude de faisabilité pour envisager ces questions.

## BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE

L'année 2013 a été une année particulière pour la Bibliothèque Territoriale. Avec d'une part, l'absence d'un système de gestion de bibliothèque (SIGB), depuis avril 2012, un service réduit a été offert aux usagers et d'autre part, l'organisation du transfert vers la médiathèque de Concordia.

Toutefois, l'équipe en place a fait de son mieux avec les moyens à sa disposition, pour assurer le prêt de documents et la continuation des recherches documentaires, d'assurer la pérennité des abonnements à la presse locale, nationale, internationale, d'assister les élèves en classe de terminale pour l'admission post bac.

Cette absence d'un SIGB, s'est traduite par une incapacité d'avoir une vision d'ensemble du fonds documentaire, de devoir revenir à une méthode de prêt archaïque et d'une impossibilité de proposer des nouveautés aux usagers.

Par ailleurs, hormis les visites de classes des écoles primaires du privé et du public, la section jeunesse a organisé la venue de Monsieur VERMEL qui a effectué de multiples représentations de son spectacle « nom de l'animation ». Celui-ci a été un réel succès.

Dès la mi-août, les dispositions ont été prises pour le transfert de la bibliothèque vers la médiathèque, à Concordia. Le logiciel permettant le pré-catalogage a été installé. Pour ce faire, l'ensemble du personnel a été mobilisé pour la collecte et l'enregistrement informatique d'un ensemble d'informations relatives à nos différents documents, à savoir le type de document, l'ISBN, la côte, le genre et la section.

Au début du mois de septembre, la saisie a été suspendue pour permettre la mise en cartons et le déménagement des fonds. L'installation a été retardée pour des raisons de défaillances logistiques sur le site de Concordia (monte-charge inopérant, ascenseurs défaillants, climatisation...), pour lesquelles les différents prestataires sont intervenus à diverses reprises.

Le réaménagement des espaces terminé, la saisie des données a repris et la mise en rayons des documents a été possible.

Parallèlement les diverses procédures administratives, telles que la collecte et la préparation des dossiers de saisine des Commissions de Sécurité et d'accessibilité, la signalétique, la préparation pour présentation aux différentes instances des règlements intérieurs (...), ont été entamées pour une prompt ouverture de la médiathèque territoriale.





## **P Ô L E D E V E L O P P E M E N T D U R A B L E**

**- Direction de l'Environnement et du cadre de vie**

**- Direction des transports**

**- Direction des routes, des constructions scolaires et des bâtiments  
publics**

**- Direction de l'aménagement du territoire**

# DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

## I- MOYENS

### 1 - Effectifs

La direction de l'environnement et du cadre de vie comptait au 31 décembre 2013, 22 agents répartis comme suit :

- Equipe de la voirie : 14
- Déchèterie : 2
- Brigade de l'environnement : 2
- Administratifs : 4

1 agent de catégorie A - 21 agents de catégorie C

**Directrice environnement et cadre de vie**

**Secrétaire de direction**

#### **Responsable Environnement**

##### Déchèterie

- 1 coordonnateur
- 1 agent

##### Equipe voirie

- 1 chef d'équipe nettoyage
- 13 agents d'entretien du domaine public

#### **Responsable Cadre de Vie**

##### Brigade de l'environnement

- 2 éco-gardes (dont 1 également garde du littoral)

## **2 - Formation**

En 2013, la totalité des agents de la direction ont postulé pour des formations qui ont été effectuées soit en Guadeloupe, soit à Saint-Martin.

De nombreuses formations ont été reportées cette année et même annulées.

Formations suivies en 2013 :

Intitulé de la formation	Dates	Nombre d'agents
Organisation et gestion du temps de travail (intra)	01 au 03/07	1
Rôle et place des cadres dans la Collectivité (intra)	23 au 25/09	3
Pack Office Word (intra)	02 au 06/12	1
Certificat individuel professionnel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques-catégorie applicateur en collectivité territoriale (Guadeloupe)	12 au 13/12	1
Un fonctionnement en mode projet (intra)	16 au 18/12	3

Certains agents n'ont pas pu assister aux formations pour cause de congés ou d'engagements déjà pris.

## **3- Mouvement**

1 décès

12 agents transférés : 3 police – 6 espaces verts lycée et collèges – 1 électricité –  
1 service juridique – 1 déchèterie

3 recrutements : 1 déchèterie – 2 voirie

1 accident de la route ayant impliqué 2 agents de l'équipe voirie

## **4- Stagiaires**

Travaux d'intérêts Généraux (TIG) : Accueil dans notre direction de 3 personnes-renforcement de nos équipes de terrain.

Stagiaires lycée : 2 pendant les mois de juillet et août

Etudiant en école d'ingénieur : 1 en décembre 2013 - aide à la recherche et à la rédaction d'un mémoire de fin de stage.

## 5- Véhicules

Type	Immatriculation	Attribution
Pick up Ford Ranger	016 COM	Brigade environnement
Nissan Frontier	028 COM	Bureaux
Nissan Frontier	032 COM	Voirie
Nissan Frontier	058 COM	Voirie
Camion Daihatsu Delta	031 COM	Voirie
Nissan Fourgon	039 COM ou 076 COM	Capture fourrière

## II - ENVIRONNEMENT

### 1- Gestion des déchets

#### a - Ordures ménagères

- Location des bacs poubelles

Marché public n° : 11/01/2013

Date de notification : 29/11/2011

Durée : 4 ans

Détail de la prestation : comprend la location et la gestion du parc de 1610 unités à savoir 203 bacs de 340 litres et 1407 bacs de 770 litres réparties sur l'ensemble du territoire.

- Nettoyages des abris poubelles

Marché public n° : 10/APOU/11

Date de notification : 11/06/2010

Durée : 3 ans

Détail de la prestation : concerne le balayage, le nettoyage au « karcher » et la remise en ordre des abris poubelles situés dans Marigot et le long de la RN7, de Terres Basses à Quartier d'Orléans.

- Collecte des ordures ménagères

Marché public n° : 10/DOM/07

Date de notification : 07/06/2010

Durée : 5 ans

Détail de la prestation : concerne le ramassage des ordures ménagères et leur évacuation à l'ISDND. La fréquence est de 7/7 sur 8 circuits entre 23h et 06h.

- Gestion et travaux ISDND  
Marché public n° : 11/DECH/02  
Date de notification : 23/05/2011

Durée : 5 ans

Détail de la prestation : concerne la gestion du site de stockage des ordures ménagères et la mise en conformité du site avec la construction de nouvelles alvéoles pour le stockage des déchets ménagers.

La Préfecture, après inspection par les agents des installations classées du site a autorisé l'ouverture pour le dépôt de déchets dans la première alvéole, en décembre 2013.

2 journées portes ouvertes ont eu lieu sur le site :

- le samedi 16 mars 2013 : accueil de plus de 200 personnes
- le 11 décembre 2013 (réception de la 1<sup>ère</sup> alvéole en présence de la Présidente, du Vice-président en charge du Pôle Développement Durable et de membres de la Commission de l'environnement et du cadre de vie).

### L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de SAINT-MARTIN



## **2- Recyclables**

### **a - Encombrants**

Marché public n° : 10/DOM/07

Date de notification : 07/06/2010

Durée : 5 ans

Détail de la prestation : concerne le ramassage des encombrants et leur évacuation à l'éco-site VERDE-SXM. La fréquence est de 6/7 sur 7 circuits entre 04h et 09h.

Signée en novembre 2012, la convention de partenariat avec l'éco-organisme OCAD3E mettant en place la filière d'évacuation et de valorisation des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) a réellement débuté en avril 2013. A fin décembre, il y a eu 5 enlèvements de ce type de déchets de la déchèterie sur Grandes Cayes.

### **b - Déchets verts**

Marché public n° : 10/DEV/08

Date de notification : 01/04/2010

Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne le ramassage et l'évacuation à l'éco-site des déchets verts collectés sur l'ensemble du territoire.

### **c - Tri sélectif**

Marché public n° : 13/01/007

Date de notification : 04/07/2013

Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne la collecte et l'évacuation des déchets recyclables issus des contenants disposés sur le territoire à savoir pour le verre 48 points d'apport volontaire, 2 bacs de 180 litres et 3 bacs de 770 litres (2) et pour le plastique 43 points d'apport volontaire, 41 bacs de 180 litres et 22 bacs de 770 litres.

---

2 Bacs disposés dans les établissements publics (tous les établissements scolaires sauf les maternelles sont équipés).

#### d- Déchèterie

En février 2013, suite à la fin du marché de gestion du site par la société ESPACES SERVICES, la Collectivité a opté pour une gestion directe du site avec le recrutement d'un agent, personne déjà en charge du site avec l'ancien prestataire. Effectuant à ses débuts 48 heures de présence non-stop, ce nouvel agent a été rejoint par un agent de la voirie en juillet.

Ouverte de 10h00 à 18h00 tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés, la déchèterie connaît une fréquentation qui ne cesse de croître depuis son ouverture en février 2010.

Un marché d'évacuation des déchets a été signé en avril 2013.

Marché public n° : 13/02/001

Date de notification : 22/04/2013

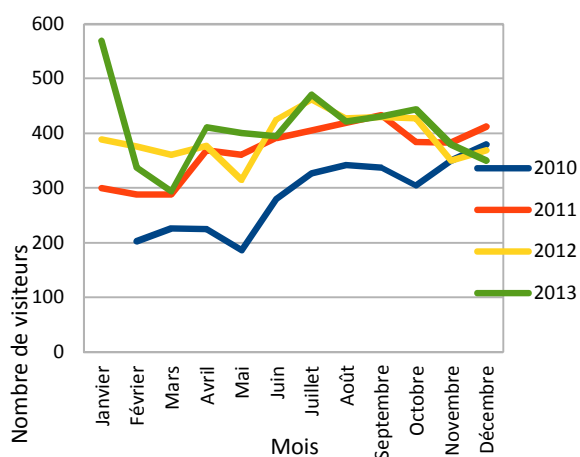
Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne l'évacuation à l'éco-site des déchets collectés à la déchèterie.

#### Evolution de la fréquentation

	2010	2011	2012	2013
Janvier		300	389	570
Février	203	288	376	338
Mars	226	288	361	294
Avril	225	369	377	411
Mai	187	361	315	401
Juin	280	391	425	395
Juillet	327	406	462	471
Août	342	420	428	422
Septembre	338	434	430	432
Octobre	305	385	428	444
Novembre	350	383	351	380
Décembre	380	413	369	350
<b>Total</b>	<b>3163</b>	<b>4438</b>	<b>4711</b>	<b>4908</b>

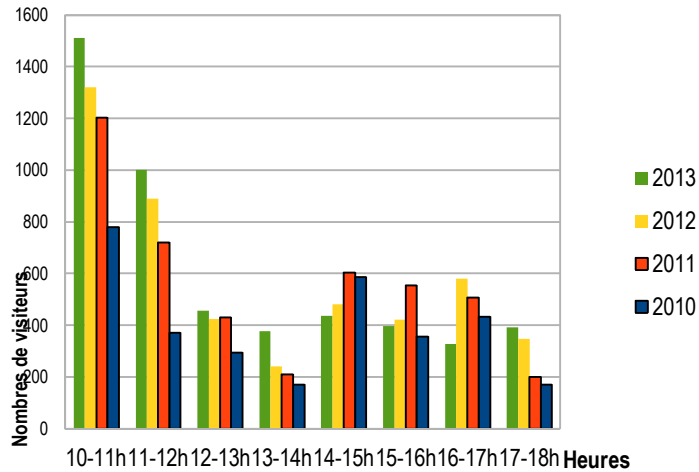
#### Evolution de la fréquentation



### Evolution des horaires

	2010	2011	2012	2013
10-11h	781	1203	1321	1512
11-12h	371	722	890	1002
12-13h	294	432	425	458
13-14h	170	211	241	379
14-15h	588	605	482	438
15-16h	356	556	422	398
16-17h	433	508	581	329
17-18h	170	201	349	392
	<b>3163</b>	<b>4438</b>	<b>4711</b>	<b>4908</b>

### Evolution des horaires

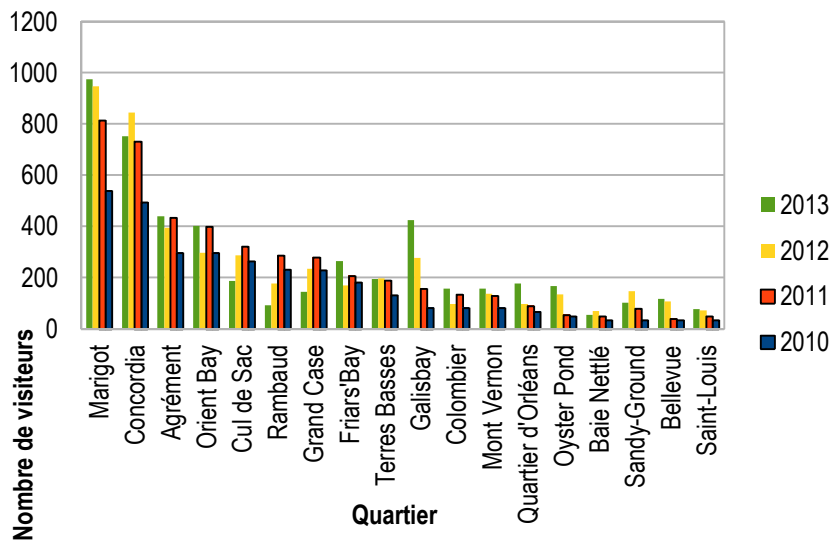




### Evolution de la fréquentation/quartiers

	2010	2011	2012	2013
Marigot	540	814	948	975
Concordia	493	732	846	753
Agrément	297	435	396	440
Orient Bay	296	400	299	403
Cul de Sac	264	322	288	189
Rambaud	231	286	179	93
Grand Case	230	278	235	145
Friars'Bay	182	206	171	266
Terres Basses	132	189	198	196
Galisbay	82	156	279	425
Colombier	82	134	98	159
Mont Vernon	82	128	137	159
Quartier d'Orléans	66	89	99	179
Oyster Pond	49	54	135	169
Baie Nettlé	35	48	71	56
Sandy-Ground	35	78	149	103
Bellevue	34	40	109	119
Saint-Louis	33	49	74	79
<b>Total</b>	<b>3163</b>	<b>4438</b>	<b>4711</b>	<b>4908</b>

### Evolution de la fréquentation/quartier



### Evolution des tonnages

	2010	2011	2012	2013
Tout venant	52,08	116,84	144,02	152,8
Gravats	28,72	72,06	117,2	118,22
Végétaux	27,94	60,18	69,47	92,1
D3E	20,5	30,9	32,74	28,14
Métaux	17,48	31,54	32,54	53,46
Cartons-papiers	15,92	37,14	42,06	29,39
Verre	3,61	4,9	4,22	5,32
Plastiques	1,24	1,5	1,32	2,21
Piles	0	0,84	0	0
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>167,49</b>	<b>355,9</b>	<b>443,57</b>	<b>481,64</b>

	2010	2011	2012	2013
Huiles alimentaires	864	700	1590	1650
Huiles de vidange	440	1325	2300	0
<b>TOTAL (litres)</b>	<b>1304</b>	<b>2305</b>	<b>3890</b>	<b>1650</b>

	2010	2011	2012	2013
Batteries	90	154	110	95

### Visites 2013

Date	Type	Secteur	Nom Ecole	Classe	Nbre élèves	Nbre acc.
jeudi, mars 14, 2013	Primaire	Marigot	Jean Rostand	CP/CE	30	2
vendredi, mars 15, 2013	Primaire	Cul de sac	Oisillons	CM	30	2
vendredi, avril 19, 2013	Primaire	Quartier	Quartier d'Orléans 1	CP/CE	50	3
lundi, avril 22, 2013	Primaire	Quartier	Quartier d'Orléans 1	CE/CM	45	3
mardi, avril 23, 2013	Primaire	Quartier	Quartier d'Orléans 1	CE	20	2
vendredi, juin 28, 2013	Collège	Marigot	Mont des accords	5ème	10	2
mardi, juillet 09, 2013	Ticket sport	Marigot	COM	7/8 ans	25	4
mardi, juillet 16, 2013	Ticket sport	Marigot	COM	9/10 ans	28	4
jeudi, juillet 25, 2013	MJC	Sandy Ground	MJC Sandy Ground	-	30	5
vendredi, juillet 26, 2013	MJC	Sandy Ground	MJC Sandy Ground	-	28	5
					<b>296</b>	<b>32</b>
					<b>328</b>	

#### e - Compostage individuel

Afin de diminuer les tonnages d'ordures ménagères, la Collectivité a mis en place dès 2008, une opération de distribution de composteurs accompagnés de leur guide auprès de la population, avec l'achat de 1.200 composteurs.

A ce jour, 1.187 composteurs ont été offerts gratuitement, dont 13 en 2013.

	<b>Nombre</b>
2008	300
2009	350
2010	380
2011	38
2012	106
2013	13
<b>Total</b>	<b>1.187</b>

#### f - Valorisation

Marché public n° : 13/01/009

Date de notification: 11/09/2013

Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne la réception, l'évacuation et la valorisation de l'ensemble des déchets recyclables collectés.

Ce marché en augmentant les tonnages valorisés permettra donc de respecter les engagements du contrat signé avec Eco-Emballages. Les chiffres significatifs pour le reversement de la quote-part d'Eco-Emballages sont attendus fin 2014.

Il convient de noter, qu'au 31 décembre 2013, que la totalité des déchets recyclables collectés sur l'île entre dans une filière de valorisation.

### 3 - Coût annuel

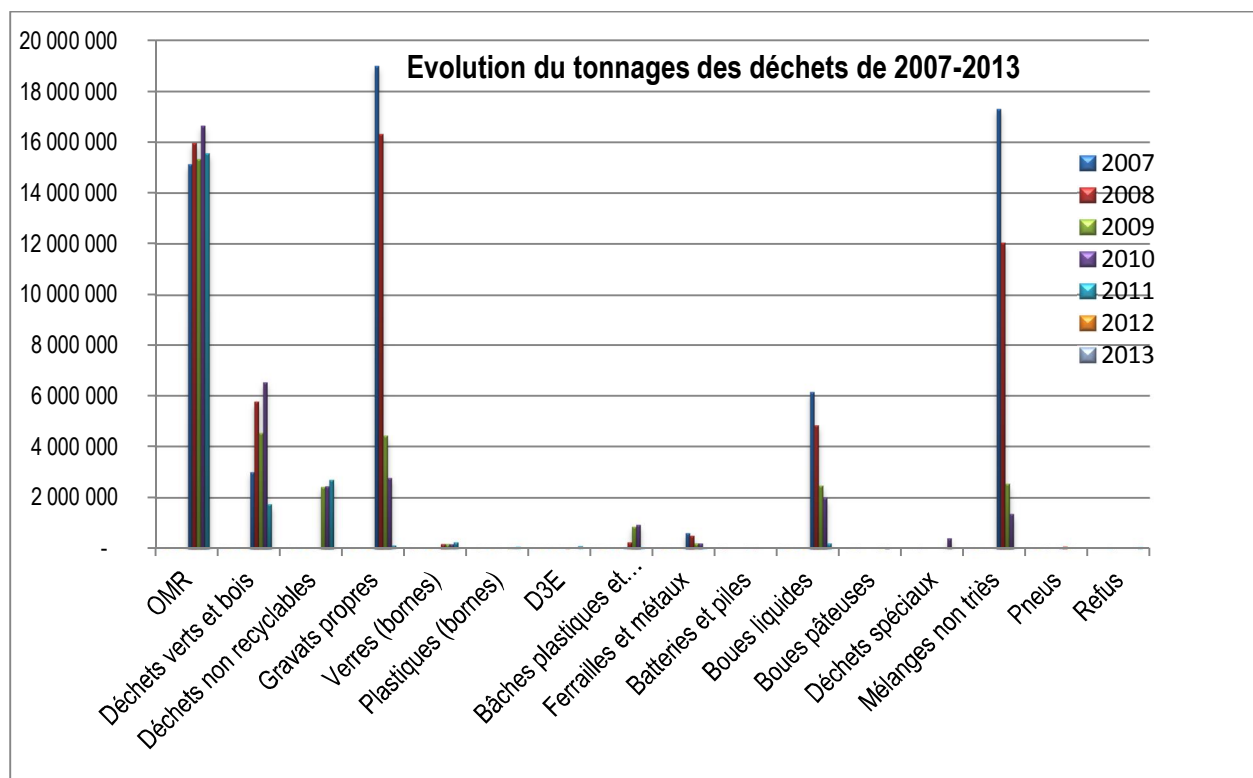
Dans le cadre du P.O. FEDER 2014-2017, la direction de l'environnement et du cadre de vie a travaillé avec le cabinet Technopolis et les services de la Préfecture de septembre à décembre 2013 à l'élaboration des fiches actions "déchets". Des projets comme la construction d'une nouvelle déchèterie, la mise en place d'un schéma territorial de déchets, etc. sont actuellement à l'étude. Des cofinancements avec le Contrat de développement 2014 et l'ADEME sont également à l'étude.

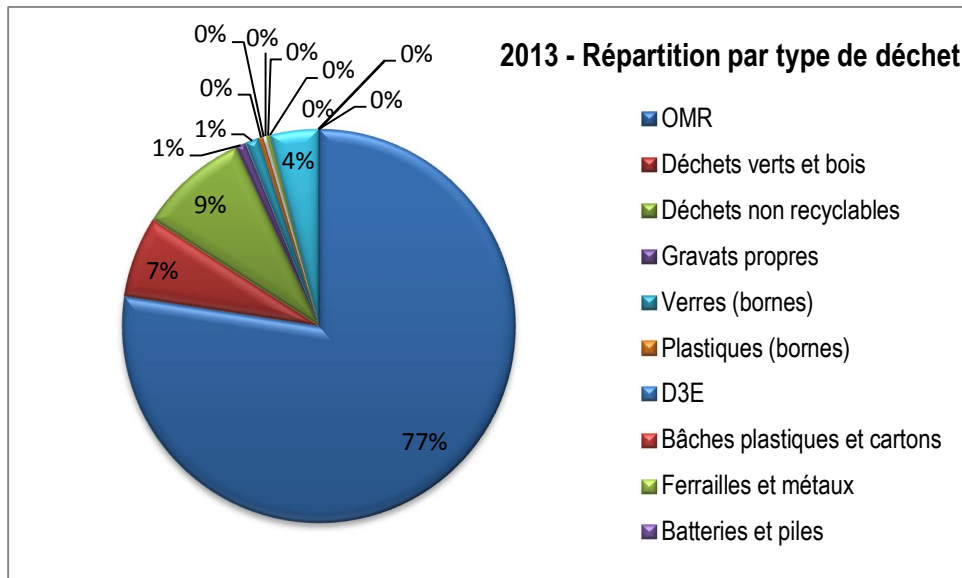
Rencontre fin décembre avec la directrice de l'ADEME pour la mise en place d'une contractualisation avec la Collectivité.

Collecte publique	Fréquence de passage	Montant annuel du marché	Tonnages totaux reçus à l'ISDND en 20103 (t)	Tonnage s/hab. (t)	Coût/hab./an/de s prestations payées par la COM
Location des bacs		278 331 €		0,00	7,49 €
Nettoyage des abris	1/7	72 480 €		0,00	1,95 €
Ordures ménagères	7/7	915 919 €	16 433	0,44	24,65 €
Gestion ISDND	7/7	1 230 000 €		0,00	33,10 €
Travaux ISDND	5/7	1 166 390 €		0,00	31,39 €
Encombrants	6/7	508 314 €	1 915	0,05	13,68 €
Déchets verts	3/7	211 649 €	1 412	0,04	5,70 €
Tri sélectif collecte	7/7	96 000 €		0,00	2,58 €
Déchèterie évacuation	6/7	7 500 €		0,00	0,20 €
Valorisation		11 666 €		0,00	0,31 €
Location du terrain Cul de Sac		180 000 €		0,00	4,84 €
<b>Coût total du traitement des déchets</b>		<b>4 678 249 €</b>	<b>19 760</b>	0,53	125,88 €

### Evolution des tonnages des déchets de 2007 à 2013 (t)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
OMR	15 138	15 973	15 342	16 659	15 578	16 140	16 433
Déchets verts et bois	3 021	5 776	4 540	6 547	1 748	1 411	1 412
Déchets non recyclables	-	-	2 438	2 448	2 709	2 419	1 915
Gravats propres	19 005	16 344	4 450	2 790	123	271	174
Verres (bornes)	-	191	189	180	249	227	241
Plastiques (bornes)	-	-	37	55	84	99	83
D3E	27	39	8	24	105	35	28
Bâches plastiques et cartons	59	248	875	930	50	42	29
Ferrailles et métaux	619	520	212	223	33	33	68
Batteries et piles	2	14	-	-	-	0	-
Boues liquides	6 165	4 860	2 491	1 996	212	1 130	843
Boues pâteuses	-	-	5	45	-	-	-
Déchets spéciaux	-	-	-	401	-	-	-
Mélanges non triés	17 328	12 082	2 546	1 368	-	-	-
Pneus	42	95	11	10	-	-	-
Refus	-	-	-	-	67	-	-
<b>Total</b>	<b>61 407</b>	<b>56 141</b>	<b>33 144</b>	<b>33 675</b>	<b>20 958</b>	<b>21 808</b>	<b>21 226</b>





## 2 - Entretien du domaine public

### a - Espaces publics

- Marché de marigot

Marché public n° : 10/KIOS/03

Date de notification : 01/04/2010

Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne le nettoyage du marché de Marigot, du kiosque et des abords.

Fin décembre, suite à la fin du marché, un marché d'insertion a été attribué pour une durée de 3 ans, pour un montant de 68.400 euros ; celui-ci débutera en janvier 2014 et concernera également le nettoyage du mini-marché de Quartier d'Orléans.

- Voies

Marché public n° : 12/01/2012

Date de notification : 10/11/2012

Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne le balayage et le nettoyage des trottoirs, des caniveaux et des rues de Marigot. Prestation effectuée 7/7.

Les agents de la voirie interviennent quotidiennement dans les autres quartiers de l'île.

## b- Espaces verts

### - Domaine arboré

Effectué par les agents de la voirie jusqu'à fin décembre 2013, du lundi au vendredi.

Interventions selon planning établi en fonction des plannings des demandes de la population, des élus, des différents services, des manifestations à venir, etc.

Fin décembre, un marché d'insertion a été attribué pour une durée de 3 ans à l'association Sandy-Ground on the Move, pour un montant de 278.100 euros ; celui-ci débutera en janvier 2014 et concernera également le nettoyage du Fort de Marigot en plus des espaces verts.

Les agents de la voirie seront alors redéployés de façon pérenne dans les autres quartiers.

Du 26 au 29 août 2013, une étude de terrain a été effectuée, en présence de la Direction de l'Agriculture (madame LAMBION Kitty), d'un spécialiste des maladies des palmiers (le Professeur Dollé), la Direction des services vétérinaires (monsieur POGGIO Mario), de deux agents de la DECV accompagnés de leur directrice et également d'un pépiniériste (monsieur DOUREDOURE Michel). Il s'agissait de vérifier la présence éventuelle par prélèvements d'un insecte pouvant détruire cocotiers et palmiers. Déjà présent sur d'autres îles de l'arc antillais, cet insecte peut détruire des parcs entiers comme cela s'est passé à Saint Kitts. Les résultats de ces prélèvements sont attendus fin 2014.

### - Fauchage

Marché public n° : 10/FAU/015

Date de notification : 04/03/2011

Durée du marché : 4 ans

Détail de la prestation : concerne le fauchage des bas-côtés routiers - 3 fauchages effectués en 2013

### - Elagage

Marché public n° : 10/FAU/015

Date de notification : 04/03/2011

Durée du marché : 4 ans

Détail de la prestation : Concerne l'élagage des arbres situés sur le domaine public.

8 passages effectués en 2013 pour 840 arbres taillés. Interventions sur demande et dont le but principal est de dégager les réseaux aériens de distribution d'énergie.

## 3 - Coût annuel

Type de prestation	Fréquence	Montant annuel du marché	Coût/hab./an/des prestations payées par la COM
Marché de Marigot	7/7	54 000 €	1,45 €
Entretien des voies	7/7	225 600 €	6,07 €
Fauchage	Bon de commande	78 000 €	2,10 €
Elagage	Bon de commande	336 000 €	9,04 €
<b>Coût total entretien du domaine public</b>		<b>693 600 €</b>	<b>18,66 €</b>

### **III - CADRE DE VIE**

#### **1 - Surveillance des espaces publics**

**Nombre d'interventions** : 233 interventions diverses (ordures ménagères non collectés, écoulement d'eaux usées sur la voie publiques, problèmes de voisinages, nuisances sonores, etc.).

**Véhicules Hors d'usage** : suite à l'épidémie de Chikungunya, 20 véhicules recensés en état d'abandon sur le secteur de Quartier d'Orléans ont été évacués à Grandes Cayes.

**Affichage sauvage** : Affichage sauvage enlevé du domaine public (boîtes de nuit, soirées spéciale, Restauration, Banderoles, etc.). Panneaux non autorisés déposés du domaine du domaine public.

**Terrain déboisé** : rencontre en décembre avec les services de la Préfecture, l'ONF, et la directrice de l'environnement et du cadre de vie quant aux procédures à mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau. La DECV prendra les photos des terrains concernés et les transférera à l'ONF pour mise en place des procédures administratives et si besoin des PV. à l'encontre des contres-venants.

**Transport de déchets non signalé** : le 25 juin 2013, une barge de déblais en provenance de Saint-Barthélemy est amarré au port de Galisbay, commence alors un va et viens de camions pour transporter les déchets sur un terrain des Terres Basses. N'ayant reçu aucune autorisation quant au transport de ces déchets, la Collectivité stoppe les camions dans l'attente des papiers nécessaires ; ceux-ci sont fournis par la carrière de Grand 'Case dans les heures qui suivent.

#### **2 - Affichages publicitaires**

Une société en charge de l'installation des abris-bus sur le territoire a été prévenue par divers courriers, mails et réunions qu'elle ne devait en aucun cas installer d'affiches publicitaires dans les abris situés hors agglomérations, tel que le prévoit la loi.

Actuellement, 4 sociétés de publicités sont autorisées sur le domaine public. Leurs conventions sont à renouveler en 2014. Celles-ci payent actuellement une redevance annuelle de 35 euros par panneaux. 4.000 euros ont été collectés en 2013.

Quant aux personnes désirant s'installer sur le domaine public pour y mettre de l'affichage publicitaire, celles-ci doivent en faire la demande auprès des services de la Préfecture, compétente en la matière depuis juillet 2012.

La demande et l'installation de banderoles est gérée par la direction des Affaires Juridiques, en collaboration avec la direction de l'environnement qui vérifie les emplacements proposés et la dépose.

Les installations sauvages de panneaux publicitaires, d'affiches ou de pré-enseignes dans des zones non-autorisées tels que hors agglomérations, sur le domaine public sans autorisation ou les ronds-points par exemple sont enlevées régulièrement et immédiatement.

Il existe un réel non-respect ou une méconnaissance du Code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire, d'enseignes ou de pré-enseignes de la part des fabricants de tels dispositifs.

Il existe également trop de publicités et d'enseignes sur le territoire mentionnant des alcools.



### **3 - Les plages**

- Surveillance des aires de baignades (3)

**Nombre d'interventions** : 335 interventions diverses.

**Eaux de baignade** : Affichage mensuel des analyses de la qualité des eaux de baignades sur les sites surveillés.

**Naturisme** : 4 rappels aux touristes et à la population de l'arrêté municipal n°001-06 du 9 janvier 2006.

**Chiens** : 27 rappels à l'ordre concernant l'interdiction des chiens sur les plages.

**Dépôt de plainte** : 0 pour vols et dégradation du bien public (panneaux d'informations) à la Gendarmerie nationale.

**Invasion des algues sargasses** : 0 interventions en 2013.

**Information à la population et touristes** : Prévention auprès des touristes leurs rappelant de ne rien laisser dans les véhicules, secours lord de pannes. Campeurs lors des vacances des pâques sur la nécessité de nettoyer les sites occupés.

- Qualité des eaux de baignade

Les prélèvements sont effectués mensuellement sur les 14 sites de baignade par les agents de l'Agence Régionale de Santé et envoyés à l'Institut Pasteur de Guadeloupe pour analyses. Les résultats sont affichés et consultables par la population à la DECV ainsi que sur les plages.

Annuellement, une carte de la qualité des eaux de baignade est publiée. La qualité des eaux de baignade des plages de Saint-Martin est qualifiée de "Bonne".

Des prélèvements complémentaires peuvent avoir lieu lors d'épisodes de pollutions ponctuelles. Si la pollution est avérée positive (2 prélèvements à 48 heures d'intervalles), un arrêté d'interdiction de baignade est alors pris par la Collectivité. Aucune mesure de ce type n'a été prise en 2013.

La préparation du marché de réalisation des profils de baignade a été entamée en 2013 pour un lancement du marché en 2014. La réalisation des profils de baignade est obligatoire depuis 2012 et comprend en outre le recensement de tous les pollutions potentielles pouvant impacter les sites.

- Entretien et nettoyage des sites

Effectué par les agents de la voirie jusqu'à fin décembre 2013.

Un marché d'insertion a été attribué pour une durée de 3 ans ; celui-ci débutera en janvier 2014 et concernera les plages du Galion, de la Baie Orientale (secteur Mont Vernon-Boo Boo Jam), l'embarcadère de cul de Sac et de Friar's Bay

#### **4 - Dératisation**

Marché public n° : 10/DERA/11

Date de notification : 17/12/2010

Durée du marché : 3 ans

Détail de la prestation : concerne la dératisation des espaces et établissements publics.

Prestation effectuée sur demande avec réception de la fiche d'intervention, pas toujours fournie par un des prestataires qui n'effectue pas correctement sa prestation (rappels à l'ordre réguliers).

Un nouveau marché pour 2014 a été préparé et concernera 3 lots :

- la dératisation dans l'ensemble des établissements scolaires et points spécifiques (ex ravines, ...) 4 fois par an
- la dératisation sur demande particulière d'espaces publics non mentionnés au lot 1
- la désinfection, la désinsectisation et l'élimination des nuisibles.

#### **5 - Cimetières**

98 interventions pour le contrôle des travaux et l'attribution des emplacements et la surveillance en 2013.

Fin 2013 a vu le transfert d'un agent à la Direction des Affaires Juridiques qui reprend les demandes d'attribution de place dans les cimetières ainsi que leur gestion.

Le nettoyage était effectué jusqu'à fin décembre par l'équipe de la voirie. Un marché d'insertion a été attribué pour une durée de 3 ans; celui-ci débutera en janvier 2014 et concernera les cimetières de Marigot, Grand Case, Cul de Sac et Quartier d'Orléans St Georges.

#### **6 - Fourrière animale**

- Capture

Une seule campagne a été effectuée en 2013, faute de moyens financiers, par la fourrière de l'Alliance.

Montant payé en 2013 : 9.500 euros

<b>Date d'intervention</b>	<b>Nombre de chiens capturés</b>	<b>Nombre de chiens adoptés</b>	<b>Nombre de chiens récupérés par leur maître</b>	<b>Nombre de chiens euthanasiés</b>
25/04/2013	4	0	0	4
06/06/2013 au 14/06/2013	45	3	4	38

Le prestataire est généralement accompagné par un agent de la DECV.

Le véhicule type fourgonnette est fourni par la Collectivité.

Problèmes rencontrés :

- Dégradation du local par des personnes désirant récupérer leur animal sans payer.
- Avoir plus d'agents de la Collectivité formés à la capture afin d'avoir sur place une structure capable d'intervenir à toute heure. Des campagnes de capture plus régulières permettraient d'éviter les phases de reproduction générant de nouveaux animaux divagants.
- Etre accompagné par la Police municipale lors des campagnes.

- Construction

Suite aux travaux d'agrandissement de l'aéroport de Grand 'Case, le local de la fourrière situé à proximité devrait être détruit. Il convient de voir la construction d'un nouveau local en 2014.

### **7 - Qualité de l'air**

Gwad'Air effectue tous les 3 ans des mesures de la qualité de l'air. Les résultats de l'étude menée en 2012 sont attendus en janvier 2014.

### **8 - Coût annuel**

Type de prestation	Fréquence	Montant annuel du marché	Coût/hab./an/des prestations payées par la COM
Eaux de baignade	1/mois	17 987 €	0,48 €
Dératisation	Bon de commande	90 000 €	2,42 €
Fourrière animale	Bon de commande	9 500 €	0,26 €
	Relâche animaux	- 318 €	- €
Qualité de l'Air	Tous les 3 ans	- €	- €
<b>Coût total cadre de vie</b>		<b>117 169 €</b>	<b>3,15 €</b>

cout total annuel

Type de prestation	Montant annuel du marché	Coût/hab./an/des prestations payées par la COM
Déchets	4 678 249 €	126 €
Domaine public	693 600 €	19 €
Cadre de vie	117 169 €	3 €
<b>Coût total cadre de vie</b>	<b>5 489 018 €</b>	<b>148 €</b>

## DIRECTION DU TRANSPORT

Le transport de personnes et de marchandises est un élément essentiel du développement économique.

Il permet le déplacement de la population et des familles vers leurs lieux de travail, leurs lieux de loisirs, vers les écoles et commerces, et autorise le déplacement de part et d'autre du territoire.

C'est un facteur important de développement de l'activité touristique, qui implique par ailleurs une organisation du stationnement et de la circulation telle, que le transport public et privé y trouve leur compte.

Les activités réalisées au cours de l'exercice 2013 ont été conduites sur deux (2) axes essentiels, la poursuite de l'action réglementaire autour de la régularisation des transporteurs et l'exercice de plus en plus élargi des missions des services de l'Etat transférées à la Collectivité de Saint-Martin.

### **I- POURSUITE DE L'ACTION REGLEMENTAIRE**

Les efforts prodigués vers la régularisation des situations complexes rencontrées par les transporteurs occupent une place prépondérante dans la politique voulue et souhaitée par les élus, en fonction des retours d'informations et de sensibilisation de la direction du transport quotidiennement confrontée à la gestion de ces situations délicates.

Afin de mener à bien ces efforts il est essentiel que des décisions soient prises instamment pour assainir et réguler les conditions de conduite des véhicules de transport public routier de passagers autorisés à circuler charger et stationner par l'administration territoriale, régler les conditions d'exercice des entrepreneurs de transport public de personnes desservant les circuits transfrontaliers, régler l'activité de grande remise extraite du code du tourisme, faciliter la mise en conformité administrative des petits entrepreneurs en activité, exerçant pour le compte d'autrui, le transport de marchandises pour le compte d'autrui. Nous reviendrons plus en détails au TITRE III sur ces situations dont la persistance constituera un obstacle certain à l'effort de la régularisation générale des entrepreneurs de transport public routier de personnes et de marchandises.

### **A- DE LA REGULARISATION DES TRANSPORTEURS**

#### **1- Opérations Diverses sur Licences de Transport**

Les textes en vigueur (Loi N° 95-66 en date du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession de taxi et Décret N° 85-891 en date du 16 Août 1985 relatifs aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes) réglementant les activités de taxi, de grande remise et de transports publics routiers de personnes et les amendements respectifs effectués par la collectivité de Saint-Martin sur le fondement de son pouvoir de spécificité législative en matière de transport, déterminent les conditions d'accès et d'exercice de la profession.

C'est conformément aux prérogatives offertes par ces textes que les exploitants de transport sollicitent la possibilité d'effectuer certaines transactions telles que le transfert ou la mise en location de leur licence de transport ou de celle d'un parent titulaire décédé ou en cessation d'activité ou l'utilisation d'un chauffeur ou conjoint collaborateur.

Ces opérations diverses dans leur contenu, inscrites au registre des transactions tenu et conservé par le bureau de la réglementation de la direction du transport de la collectivité de Saint-Martin, sont toutefois assujetties à l'avis favorable préalable de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Travaux, de l'Urbanisme et du Transport, lors de séances à huis clos.

Au cours de cet exercice 2013, les transactions opérées ont portées essentiellement sur :

✓ Le transfert de licences à un tiers ou ayant droit

Des transporteurs en cessation d'activité sont amenés à transférer, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou ayants droits, sous réserve que les bénéficiaires ne font pas l'objet d'une condamnation définitive au bulletin N° 2 du casier judiciaire.

✓ La fixation d'un quota de transporteurs par catégories notamment pour l'activité de Taxi

Par délibération du Conseil Exécutif N° CE-35-14-2013 en date du 07 mai 2013, la délivrance des autorisations de TAXI sont soumises au respect d'un Numérus Clausus. De surcroit il est décidé de surseoir à la réception de toute nouvelle demande ainsi qu'à la délivrance de toute nouvelle autorisation de TAXI, exception faite des transferts de licences déjà existantes et non exploitées.

Depuis l'époque de l'administration communale, il y a plus de quinze ans le quota des taxis est arrêté au nombre de cent soixante dix sept (177). En ultime concertation avec l'association SMUTA, il est proposé de fixer celui-ci au nouveau numerus clausus de cent quatre vingt dix neuf (199).

✓ L'usage d'un conjoint collaborateur

D'autoriser l'utilisation d'un conjoint collaborateur, Capacitaire, dûment formé, apte, et déclaré en Chambre Consulaire, répondant aux conditions de ce statut, et dont le conjoint détient une licence de plein exercice, en activité.

✓ L'octroi de nouvelles licences par la collectivité

D'octroyer les nouvelles licences de taxi ainsi constituées, aux nouveaux lauréats de taxi, ainsi qu'aux personnes dûment inscrites (sur liste d'attente rendue publique) titulaires de la Capacité Professionnelle de conduite d'un taxi.

✓ De procéder progressivement, aux retraits des licences de taxi non exploitées,

## 2- Formation à la Capacité Professionnelle de Transport de Personnes et de Marchandises

Organisées en Novembre et Décembre 2013, sous l'égide du Centre de Formation agréé, CABINET COACH spécialisé dans le Droit des Transports, ces formations visent à doter les transporteurs en activité d'une formation de régularisation au titre de l'exercice de leur activité de transport. Les entrepreneurs ainsi formés peuvent prétendre à leur immatriculation à la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'au Registre des Transporteurs de Personnes et de Marchandises de la Collectivité pour l'exercice régulier de leur profession.

L'ouverture dans la collectivité de Saint-Martin, de ces formations de régularisation à la capacité professionnelle de transport public routier de personnes et de marchandises, est effectuée par **arrêtés territoriaux N° A-388/2013 et N° A-389/2013.**

Ces formations de régularisation comportent un enseignement réglementaire, juridique, économique, comptable, commercial, de 20 heures – 5 jours ouvrent droit à l'Attestation de Capacité Professionnelle de Transport Routier de Personnes ou de Marchandises. A cette occasion quelques entrepreneurs auront pu régulariser leur situation administrative.

Ne peuvent toutefois, participer à ce dispositif à caractère particulier que les transporteurs déjà en activité recherchant leur inscription au Registre des Transporteurs de Personnes ou bénéficiant d'un transfert de licence, d'une demande de location de licence, ou d'une demande de chauffeur collaborateur. Pour le transport de marchandises, les personnes désireuses de se former, doivent justifier qu'elles sont en activité.

A l'issue de ces formations les entrepreneurs acquièrent les connaissances professionnelles de base, en réglementation Transport, en sécurité, et en gestion, de façon à mener à bien la gestion de leur entreprise en toutes connaissances de leurs obligations réglementaires. Cette formation à caractère théorique et pratique contribue à consolider les acquis obtenus par l'expérience professionnelle ;

L'exercice de l'activité de transporteur public routier de personnes et de marchandises est subordonné à la possession d'une autorisation de circuler, d'une licence de transport ainsi que d'une carte professionnelle de transport délivrée par le Président de la Collectivité, à charge de la direction du Transport. La carte professionnelle de transport public routier de personnes est délivrée aux conducteurs titulaires de l'Attestation de Capacité professionnelle de Transport Routier Public de Personnes et de Marchandises.

### 3- Augmentation des inscriptions au Registre des Transports

L'organisation annuelle de formations de régularisation, depuis 2008/2009, au titre de la Capacité Professionnelle de transport public routier de personnes comme de marchandises, a eu pour conséquence 1<sup>ère</sup> de participer à une tendance progressive mais certaine, à la mise en conformité administrative d'un nombre non négligeable de transporteurs amenés à rechercher et effectuer leur inscription au Registre des Transporteurs Routiers de Personnes et de Marchandises, tenu et conservé par la Collectivité de Saint-Martin.

Cette tendance est d'autant plus appréciable qu'elle témoigne de la conformité d'un nombre croissant des entrepreneurs de Saint-Martin, au titre de leur honorabilité professionnelle, de leur capacité financière et professionnelle.

La condition d'honorabilité est satisfaite lorsque le Casier Judiciaire B2 d'un entrepreneur de transport est vierge de toute inscription ou ne comporte pas de condamnation entraînant une interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle (cf. Décret N° 99-752 du 30/08/99 – titre I - Section 1 – Article 2). Ces demandes de casier judiciaire sont effectuées par la direction des Transports auprès de la Direction des Affaires criminelles et des Grâces, au service du casier judiciaire national. A ce titre le service du transport est tenu chaque année à régulièrement introduire des requêtes de B2 au service du casier judiciaire national, pour l'ensemble des transporteurs dont nous assurons la gestion des dossiers que ce soit au titre de leur autorisation de circuler, de leur Licence de Transport de Marchandises ou de Transport de Personnes (TIV, TIP).

Les chiffres sont clairs et révèlent bien la mise en conformité d'un nombre croissant de transporteurs.

<b>SITUATION ADMINISTRATIVE TRANSPORTEURS</b>	<b>NOMBRE DE TRANSPORTEURS EN SITUATION</b>
Nombre total de transporteurs formés à la Capacité Professionnelle de Personnes et de Marchandises	<b>+ 140</b>
Nombre de Transporteurs de Voyageurs Inscrits au RT au 12/02/2014	<b>13</b>
Nombre de transporteurs de Marchandises inscrits au RT au 12/02/2014	<b>20</b>
Nombre de Transporteurs de Déchets (Marchandises) inscrits au RT au 12/02/2014	<b>06</b>

C'est aussi dans ce contexte de recherche de la régularité que les opérations nécessaires à la gestion des dossiers transporteurs sont régulièrement entreprises au profit des porteurs de licences transport régulièrement répertoriés.

#### 4- Gestion des dossiers transporteurs

La gestion des dossiers transporteurs exige un examen rapproché de chaque dossier individuel de TCP, (transport en commun de personnes + 9 places), TCI (transport collectif interurbain -10 places), Taxi, de TM (transport de marchandises), de Grande Remise (VIP), de TIV (transport international de voyageurs) et de TIP (transport intérieur de personnes). Il appartient au service d'assurer l'instruction des dossiers de 1<sup>ère</sup> demande, de demande de renouvellement, de demande de remplacement temporaire de véhicule immobilisé, de demande d'embauche d'un chauffeur salarié, de demande de conjoint collaborateur, de demande de changement de véhicule attitré, de demande de carte professionnelle, de demande de fiche médicale, de demande d'inscription au RT (Registre du Transport), de demande de transfert de licence, de demande de formation (qualifiante, continue, d'examen adapté), de demande en attente d'autorisation, de relance quant à la mise en conformité du dossier administratif, de l'autorisation en voie ou en cours d'expiration, dossier de relance des licences en sommeil, dossier de relance des avis favorables sans suite, dossier relatif à un signalement ou cas d'indiscipline, ....

L'aboutissement des opérations de transfert d'une licence en sommeil, est le fruit de longues et incessantes relances et négociations avec la famille du conducteur en cessation, d'âge avancé ou décédé. C'est un travail de longue haleine, exacerbé par des difficultés fréquentes quant à l'acquisition du véhicule, la présentation d'un véhicule non approprié (l'acquisition du véhicule étant assez fréquemment effectuée préalablement à l'octroi de l'autorisation) et une lenteur certaine dans la constitution du dossier de demande.

A ce titre, il est envisagé de prochainement soumettre ces requêtes à l'approbation du Conseil Exécutif après examen et mise en conformité des dossiers de demande.

Le tableau ci-après, donne quelques indications sur les opérations effectuées, au titre de l'année 2013.

## STATISTIQUES TRANSPORT 22/10/2013

SITUATION des Licences	Années	NOMBRE DE CHAUFFEURS		
		TAXI	BUS +9places	TCI -10places
Licences délivrées (y compris avis favorables récents)	2012-2013	23	05	12
Location de licences	2012-2013	01	NON ADMIS	00
Salarié Collaborateur	2012-2013	05	NON ADMIS	00
Conjoint Collaborateur	2012 - 2013	02	00	00
Formation Qualifiante	2011-2012-2013	14	48	00
Formation Continue	2011-2012-2013	26	00	00
Lauréats Examen	2011-2012-2013	11	06	19
Transporteurs formés	2011-2012-2013	51	42	50
Transfert de licences	2011-2012-2013	16	15	00
Renouvellement / Licences	2011-2012-2013	74	15	11
Licences en sommeil	2012-2013	04	46	16
Licences Avis Favorable Sans Suite	2011-2012-2013	16	09	03

Dans tous les cas de figure, la Direction et son équipe procèdent aux démarches nécessaires à l'obtention des autorisations, cartes professionnelles, et autres documents administratifs, indispensables aux Transporteurs, après vérification sur l'identification des entrepreneurs ou établissements, les conditions de conformité des véhicules et le montage des dossiers correspondants. Cette opération impose une vérification technique et administrative de chaque dossier individuel.

Le recensement des entrepreneurs de transport privé, de transport occasionnel, de transport de périssables et/ou maraichers, de transport occasionnel (transport touristiques), sont autant d'activités qu'il faudra recenser et il faudra assurer la veille administrative pour l'exercice régulier de ces activités de transport qui dépassent les limites des seuls TCP, TCI, Taxi et de Grande Remise.

- ✓ Un Fichier informatisé Transporteur TAXI, TCP, TCI

La mise en place d'un dossier informatisé de gestion de ces quatre cent (400) doit permettre de gagner en efficacité et de tenir une gestion plus rigoureuse des dossiers administratifs et techniques des Transporteurs, en quelque sorte conventionnés par la Collectivité de Saint-Martin.



Une base de données permet aujourd'hui de saisir les données aux dossiers papiers des transporteurs. Ce Fichier informatique comporte les éléments nécessaires au suivi du dossier sans avoir à recourir nécessairement au dossier papier. Il offre l'avantage d'être évolutif, ce qui permet d'y effectuer les aménagements nécessaires sans trop d'encombres. Certains documents type utilisés par le bureau dans le cadre de la gestion des dossiers transporteurs seront générés par l'application elle-même. C'est le cas récemment de l'édition du récépissé de paiement des redevances annuelles, ....

A court terme cette nouvelle application permettra d'effectuer la relance des autorisations en voie d'expiration, la mise à jour de la base de données au titre de la ou des formations (suivies par le transporteur) et de l'adressage, et autres fonctionnalités. Pour l'édition des titres de recettes consécutifs au non paiement des droits et taxes Transporteurs, un lien sera possible au profit de la Direction des Services Financiers responsable de la mise en œuvre et du suivi de ce dossier. , .

✓ Evolution du système de classement des dossiers

Il était nécessaire de rompre l'usage des boîtes d'archive utilisées depuis près de 40 ans, au classement des dossiers transporteurs, à l'époque où les autorisations de TCP et Taxi étaient délivrées par Monsieur le Sous-Préfet, de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Lourdes encombrantes et parfois poussiéreuses ces boîtes contenaient plusieurs dossiers regroupant des pièces administratives du dossier de début de carrière du transporteur. Ces dossiers ont été remplacés par le système allégé des dossiers suspendus dans le courant de l'année 2013, date de mise en place du nouveau dispositif.

## **II- EXERCICE ELARGI DES MISSIONS / COMPETENCES TRANSFEREES**

La collectivité avance progressivement dans la prise en main, des missions de compétences transférées, dont elle hérite de l'Etat.

### **A- CREATION DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE SECURITE ROUTIERE**

Le 11 Avril 2013, le Conseil Territorial décide la création de la Commission territoriale de Sécurité Routière, par délibération N°CT-10-2013. Forte des nouvelles compétences acquises du fait des dispositions statutaires de la loi organique N° 2007-223 en date du 21 Février 2007 et reprises à l'article L 6314-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité de Saint-Martin dispose d'un pouvoir législatif lui autorisant tout amendement aux textes en vigueur, afin de satisfaire aux exigences de son contexte insulaire voire statutaire, en matière de transport et de circulation routière.

La création d'une commission territoriale de sécurité routière par analogie à la commission départementale de sécurité routière s'impose à la collectivité.

Le rôle de cette commission est essentiellement consultatif, dans le cadre des avis à émettre préalablement à l'ouverture au public de certaines infrastructures à caractère routier, de certains événements liés à l'utilisation de véhicules à moteur, ou préalablement à toute décision prise en matière d'autorisation d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives dont la délivrance relève de la compétence du préfet.

Au cours de ses travaux, la commission fera appel aux acteurs principaux œuvrant à la sécurité routière. Chargée de veiller à la pérennisation des conditions obligatoires de sécurité routière, la Commission Territoriale de Sécurité Routière devra procéder aux visites d'établissements, de sites d'organisation d'évènements, et à l'examen des dossiers de demande impliquant la sécurité routière.

La création de la Commission est accompagnée d'une modification du Code de la Route au titre des dispositions relatives à la commission départementale de sécurité routière, prévues à la section 2, du chapitre 1<sup>er</sup>, du titre 1<sup>er</sup>, du livre IV du code de la route

## **B- DE LA SECURITE DES VEHICULES**

La sécurité des véhicules est une compétence exercée par l'Etat au travers des services déconcentrés que constituent la DEAL Guadeloupe, notamment, bien que sur certains aspects la DEAL disposant du personnel technique approprié, assure une supervise techniquement certaines opérations. (Citons, pour exemple, la surveillance des opérations de vérification et de contrôle technique effectuées par la CTPLAG Guadeloupe, sur les véhicules lourds.

### **1- Réunion Bilan avec les concessionnaires automobiles et sociétés de contrôle technique**

Les concessionnaires automobiles et exploitants des sociétés agréées de contrôle technique de véhicules automobiles, sont invités à une concertation élargie en compagnie des services concernés de la collectivité et de l'Ingénieur des Mines de la DEAL, Monsieur Philippe EDOM.

L'objectif de cette rencontre est de revoir les conditions de contrôle technique (identification et contrôle technique proprement dit), et mise en circulation (immatriculation) des véhicules de transport de personnes utilisés par les particuliers et surtout les professionnels du transport, sachant que les concessionnaires sont souvent amenés à effectuer pour leur clientèle les démarches d'immatriculation des véhicules vendus.

L'ordre du jour est important. La collectivité désormais compétente sur ces questions veut s'assurer que ces partenaires principaux respectent les règles en vigueur, et ne remettent pas en cause les conditions de sécurité routière du territoire.

### **2- Identification de véhicules**

Mission de service public transférée par l'Etat, à la collectivité qui à son tour la confie aux sociétés de contrôle technique agréées, moyennant la signature d'une convention négociée qui en détermine, les conditions d'exécution et surtout les points de vérifications à renseigner au modèle de Rapport d'Identification fourni par la collectivité aux sociétés conventionnées seules autorisées à effectuer des identifications

### **3- Réactualisation de connaissances au titre de l'identification**

Conformément aux dispositions des conventions négociées, les contrôleurs techniques opérant les identifications sont tenus à l'obligation d'une réactualisation de connaissances sur la procédure de calcul des points de vérifications à renseigner au Rapport d'identification. Cette formation de réactualisation est nécessaire préalablement au renouvellement de la convention, négociée avec la collectivité, surtout si le rapport d'audit effectué sur place est insatisfaisant. La formation est organisée sur deux (2) jours, du 18 au 19 Décembre 2013, à la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage, du Bâtiment administratif du port de Galisbay-Bienvenue.

### **4- Formation du Personnel**

Le personnel de la direction du transport amené à se pencher sur ces questions, dans le cadre de leur poste de travail, est invité à suivre la formation en guise de familiarisation aux côtés des contrôleurs agréés. Le personnel y trouve une source d'information intéressante et un agent y voit même une vocation à se spécialiser dans ce secteur d'activité, encore plein d'avenir, la Collectivité de Saint-Martin, ne disposant pas d'ingénieur technicien de niveau qui puissent assurer à la collectivité l'autonomie dont elle a besoin dans l'exercice de ses nouvelles compétences transférées.

Le 20 Décembre dernier, le personnel, en l'occurrence 1 agent référent est également formé à la mise en place des procédures de Réception à Titre Isolé, et d'Aménagement des véhicules des transports publics routiers de personnes. Les contrôles seront établis par un contrôleur agréé, il appartient au service du Transport de mettre ses conclusions sous forme d'Attestation à soumettre à la signature du Vice-Président.

### **C-FICHER LOCAL DU PERMIS DE CONDUIRE**

Sur le fondement de l'article LO 6314-3 de la Loi Organique, repris au Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Saint-Martin, exerce les compétences dévolues, à la Région, au Département et à la Commune en matière de Circulation Routière et de Transports Routiers. Outre ses nombreuses missions nouvelles, la gestion du permis de conduire constitue un de ses attributs principaux dans le domaine du Transport.

Le 06 Décembre 2012, Délibération déterminant les caractéristiques du **Nouveau Permis de Conduire de SAINT-MARTIN** dont les modalités obtention et de passation demeurent inchangées. L'application du permis à points sur le territoire, est toutefois suspendue.

C'est dans ce contexte, qu'en Septembre 2013, la collectivité ne disposant plus de l'accès au Fichier National des Permis de Conduire (FNPC) annoncé et attendu, depuis le 19 Janvier 2013, met en place dès Octobre 2013 son Fichier Local Provisoire de gestion des Permis de conduire des nouveaux candidats et conducteurs confirmés (Primata, Duplicata, Echange de permis (étranger ou autre), Suspension de permis, Visite médicale favorable, Renouvellement de permis (groupe lourd), Echange des Brevets Militaires).

A défaut de titre de conduite, la collectivité instaure, au lieu et place du permis de conduire, un document sécurisé muni d'un code barre de vérification et assorti d'une validité de six (6) mois à partir de la date d'instruction du dossier, intitulé RECEPISSE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE.

Avec la mise en place de son FICHER LOCAL du Permis de Conduire, la Collectivité crée sa propre nomenclature. Le Numéro d'inscription au Fichier Local des Permis de Conduire de Saint-Martin est conservé et devient le N° de Permis de conduire pour les nouveaux inscrits comme pour les conducteurs confirmés déjà titulaires du Permis de conduire National (PERMIS ROSE). Les éléments de cette nouvelle nomenclature sont tenus sous réserve. Le No d'inscription ainsi obtenu est conservé à vie et constituera le numéro du titre de permis de conduire définitif.

### **D- ORGANISATION DU PERMIS DE CONDUIRE**

## 1- Prise en charge des déplacements des IPCSR (Inspecteurs du permis de conduire et de la Sécurité routière)

Afin de ne pas remettre en cause, les conditions de passation et d'obtention des examens théoriques et pratiques du Permis de Conduire à Saint-Martin, la collectivité de Saint-Martin, sollicite l'accompagnement et la présence d'un IPCSR aux séances d'examens théoriques du Code, car le code de la route prévoit bien dans son article R 221-3 que « le permis de conduire est délivré sur l'avis favorable [...] d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ».

Au travers d'une convention la DEAL et la Collectivité signent les conditions de leur accord qui définit les conditions d'intervention des IPCSR de la DéAL aux séances d'examen de Saint-Martin.

La DéAL assure gratuitement la prestation, à charge pour la collectivité d'assurer la prise en charge de l'ensemble des frais liés au déplacement de l'Inspecteur pendant toute la semaine mensuelle d'examen du Lundi au Vendredi.

## 2- Un début de participation au titre de la RAO dans l'attente d'une réelle application

En dépit des indications à la convention, la Collectivité ne dispose pas de son propre système autonome d'organisation de la Répartition mensuelle des places d'examen aux différentes auto-écoles. Une étude est en cours auprès de l'organisme RAO afin que nous disposions d'un système automatisé à l'instar du système en place.

En revanche depuis déjà quelques mois, le service de la Répartition de la DEAL Guadeloupe, invite la Collectivité à recueillir les vœux et besoins des Auto Ecoles de Saint-Martin et communique les tableaux déjà répartis de façon à ce que la Collectivité en informe les gérants d'Auto-Ecoles, en termes de places et de répartition à effectuer.

## 3- Examen Théorique du Code

A l'issue d'une concertation étroite avec Code Rousseau, en Janvier 2013, La Collectivité fait l'acquisition de son propre Logiciel du Code de Saint-Martin, selon les caractéristiques suivantes :

- 600 questions cryptées, mise en forme de façon aléatoire par le logiciel, des 40 questions d'examen en fonction du nombre réglementaire de questions par thèmes (stationnement (3), signalisation (6), les tunnels et passages à niveaux (2), règles de circulation (5), etc. ...)
- Ce logiciel autorise plusieurs séances francophones par semaine (30 à 40 personnes au +) et une possibilité d'organisation de séances non francophones tous les 2 mois.
- Niveau de difficulté (niveau 1 et 2 identiques à l'examen national)
- Temps de réflexion (10 à 12 secondes selon le modèle national)

Dans tous les cas, il appartient à la collectivité de prévoir dans les meilleurs délais possibles une organisation propre du Permis de Conduire, de l'agrément des Auto –Ecoles, à la délivrance du titres, en passant par l'inscription des candidats, l'organisation des séances théoriques et pratiques d'examen. Le problème majeur des Autos Ecoles, est lié aux conditions actuelles d'organisation des semaines d'examens, qui ne permettent pas de répondre à la demande de places d'examen exprimée par les centres d'examen.

Le personnel de la direction du Transport et les responsables du service territorial des titres de conduite (STTC) ont été formés, en Janvier 2013 à la manipulation du nouveau logiciel du Code ainsi qu'à l'organisation de séances réelles d'examen.

#### 4- De l'échange du Permis de conduire Hollandais


Entre le 1<sup>er</sup> Mars et le 12 Décembre 2011, + de 600 administrés déposent un dossier de demande d'échange dans les conditions fixées par les délibérations suscitées.

Le processus d'échange stoppé en Décembre 2011, sera relancé par délibération du Conseil Exécutif en date du 10 Juillet 2012, dans des conditions réglementaires plus précises en fonction des diverses catégories de permis de conduire listées ci-après :

- ✓ Permis A et B : 31 Décembre 2005
- ✓ Permis C : 31 Décembre 2009
- ✓ Permis D : 31 Décembre 2008

Suite à cette reprise, en Juillet 2012, le 30 Mars 2013, marque la date de clôture de cette opération d'échange. Ci-après un relevé statistique des permis de conduire hollandais suite à l'échange d'un permis de conduire français.

COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN



**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONDUIRE HOLLANDAIS SUITE A L'ECHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE FRANCAIS**

**2012**

- 44 Permis de conduire hollandais échangés contre un permis de conduire français,

**2013**

- 266 Permis de conduire hollandais échangés contre un permis de conduire français,

**POUR UN TOTAL DE 310 permis échangés**

- 17 permis de conduire en attente de paiement et délivrance du titre.
- 76 dossiers refusés, permis de conduire délivrés à SABA pour lequel l'utilisateur a eu un récépissé d'ouverture de dossier,
- 101 dossiers en attente (pièces manquantes) notamment l'authentification,
- 192 dossiers transmis par le service transport restés sans suite malgré nos différentes relances aux usagers (la majorité des dossiers sont de SABA),
- 264 dossiers refusés. Titres délivrés à SABA,

**POUR UN TOTAL DE 650 demandes**

Salle Omnisport de Galisbay - 97150 Saint Martin  
STANDARD - Téléphone : 05 90 27 92 06 Télécopie : 05 90 27 84 84

## **E - DE L'ABSENCE DE CONTROLE DU TRANSPORT URBAIN DE PERSONNES**

Contribue immanquablement aux conditions de désorganisation et d'exercice anarchique de la profession de transporteur de personnes.

Un document intitulé « Le contrôle de l'activité de Transport Public Routier de Voyageurs en Gare Routière et ses abords » a été édité en Septembre 2013 par la direction du Transport afin de mettre l'accent sur l'obligation de mettre en poste des agents contrôleurs assermentés, chargés de contrôler, surveiller, vérifier les exploitants de transport de personnes qui font usage des infrastructures de transport (gare routière, arrêts de bus, ...) et assurent la desserte des lignes de transport intérieures et transfrontalières.

En fonction des difficultés rencontrées par les professionnels du Transport, et, dans le souci de créer un contexte plus favorable au développement ainsi qu'à la relance économique tant attendue, la Collectivité poursuit ses aménagements aux textes en vigueur au niveau national ; Les adaptations jusque-là réalisées seront compilées dans le cadre du Code des Transports de la Collectivité de Saint-Martin.

## **DIRECTION DES ROUTES, CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET BATIMENTS PUBLICS**

Il a été décidé de faire connaître et reconnaître la Direction des routes, constructions scolaires et bâtiments publics sur le territoire par des actions de terrain avec la population, les entreprises et les associations. L'objectif est de chercher, et de trouver, des solutions pour favoriser durablement un mode de vie économe en ressources et améliorer notre cadre de vie.

Les interventions sont diverses et couvrent le champ des compétences qui ont été confiées aux soixante-dix agents en activité sur le parc de Galisbay. (Voir annexe 1 Organigramme et le personnel).

Pendant l'année 2013 plusieurs opérations ont été exécutées. La présente liste annexée (annexe N°2) ne tient compte que des opérations qui ont données lieux à des dépenses. Les interventions sans frais particulier ne sont pas mentionnées.

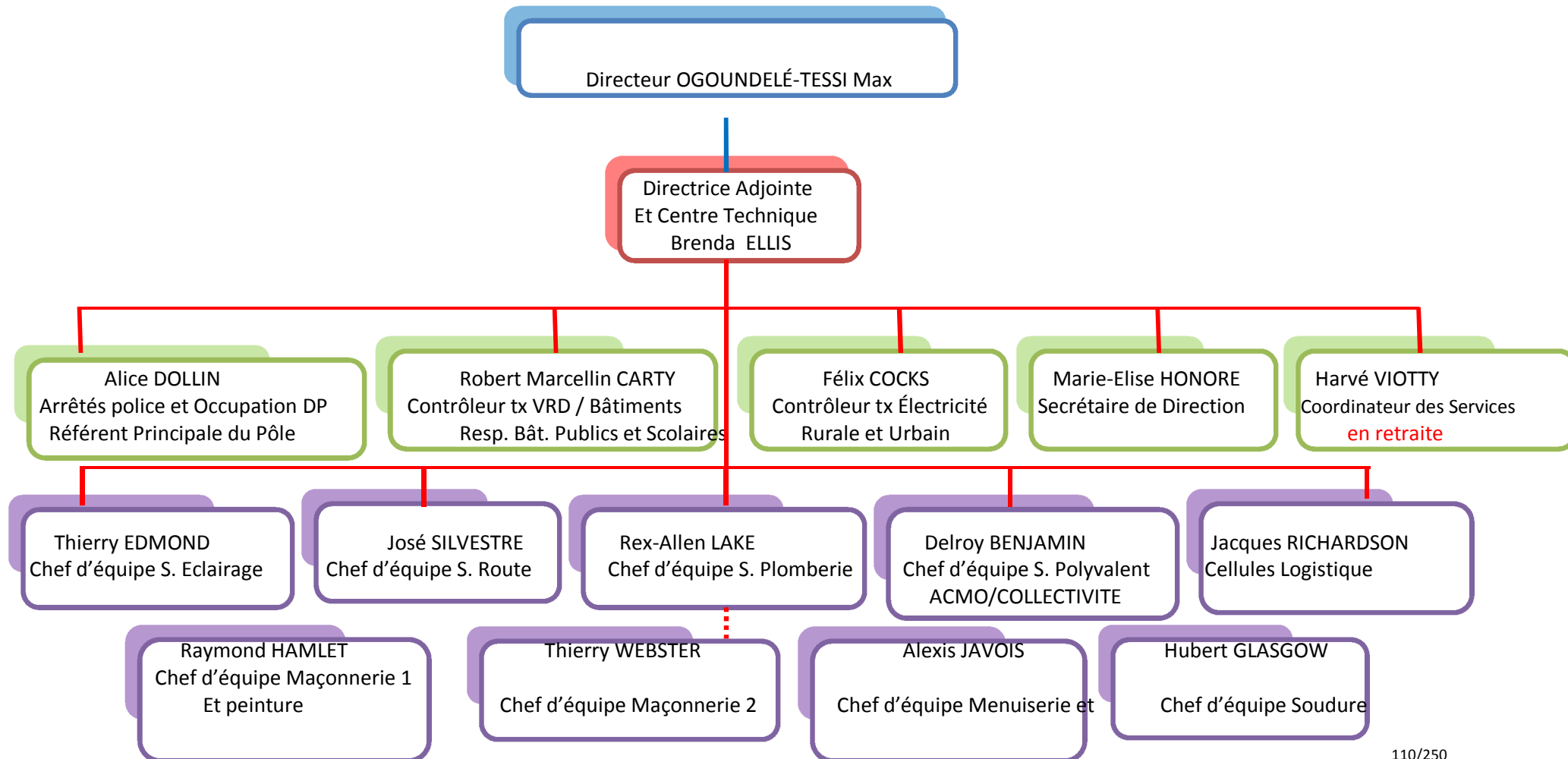
L'annexe N°3, représentant un tableau avec les opérations en accords-cadres et divers, regroupent les activités en marchés et hors marchés.

La Direction des routes, constructions scolaires et bâtiments publics a reçus et traités environ 1.350 courriers et emails et plus de 52.000 appels téléphoniques au service accueil de la Direction.

Le dispositif des astreintes a été mis en place depuis 2009. On compte en moyenne 25 appels par jours, avec des pics allant parfois au double, soit 300 appels par mois. Tous les appels ont quasiment reçu une réponse immédiate et un délai maximum de 72 heures pour la résolution des problèmes ou tout au moins leurs prises en charge. Notons que nous avons accueilli 127 stagiaires dans nos services en 2013 en provenance du lycée et des collèges de Saint-Martin.

# POLE DEVELOPPEMENT DURABLE

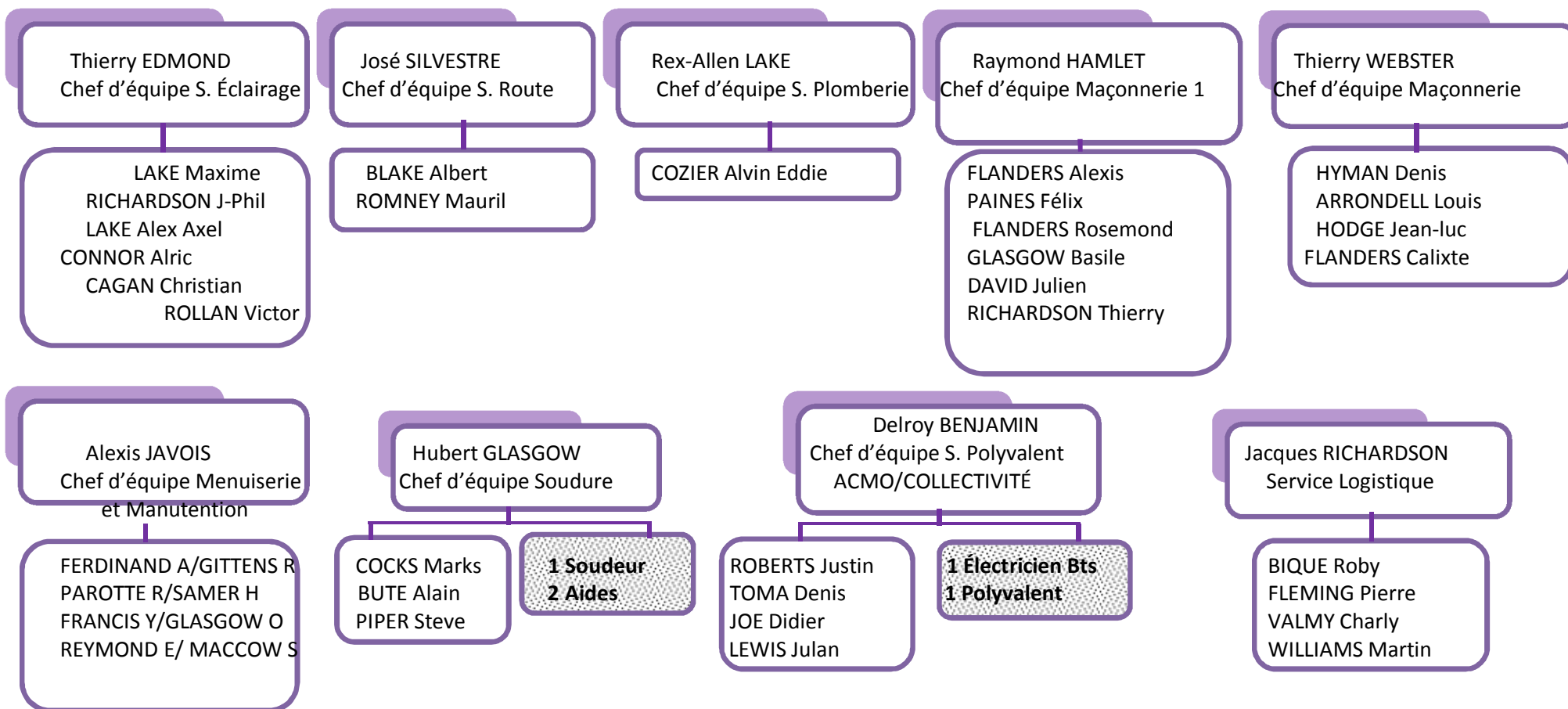
## DIRECTION DES ROUTES DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET BATIMENTS PUBLICS





## POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES ROUTES – DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES – BAT. PUBLICS  
ET CELLULES LOGISTIQUES



## Annexes 2

### DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES « Manutention -Menuiserie »

RAPPORT N°	MOIS	LIEUX DES TRAVAUX	TRAVAUX	COUT
04 :0293	18 AVRIL 2013	BUREAU CLSPD	REPARATION D'UN CADRE	45.00 €
02/0038	18 FEVRIER 2013	POLE SOLIDIRATE ET FAMILLE	FABRICATION DE MEUBLE	121.28 €
03/0141	08 MARS 2013	BUREAU CONSEIL QUARTIER N°2 GRAND C.	CHANGEMENT DE SERRURE	14.18 €
03/0150	11 MARS 2013	BUREAU CONSEIL QUARTIER N°2 GRAND C.	CHANGEMENT DE SERRURE	14.18 €
02/0092	27 FEVRIER 2013	SERVICE RECENSEMENT	CHANGEMENT DE SERRURE	7.06 €
04/0292	18 AVRIL 2013	SERVICE SPORT MARIGOT	POSE DE CONTREPLAQUE	85.50 €
04/0284	17 AVRIL 2013	CONSEIL QUARTIER N°3 FRIAR'S BAY	CHANGEMENT DE TOUTES LES SERRURES	31.50 €
03/0207	22 MARS 2013	PARKING FACE DE LA COLLECTIVITE	MONTER UNE TENTE MOYENNE	7.80 €
01/1463	01 FEVRIER 2013	POLE SOLIDARITE ET FAMILLE	CHANGEMENT D'UNE SERRURE	7.06 €
01/1317	02 JANVIER 2013	EGLISE CATHOLIQUE DE MARIGOT	CHANGEMENT DE DEUX SERRURES DANS DEUX BUREAUX	63.00 €
03/0224	26 MARS 2013	BUREAU CONSEIL QUARTIER N°3 GRIPPLE G.	REPLACEMENT D'UNE SERRURE	31.50 €
08/0820	24 AOUT 2013	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	CHANGEMENT D'UNE SERRURE	7.06 €

11/1119	14 NOVEMBRE 2013	SERVICE ARTS ET CULTURE	CHANGEMENT DE LA SERRURE BUREAU	7.06 €
01/1333	07 JANVIER 2013	BUREAU POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	CHANGEMENT DE DEUX SERRURES	31.50 €
01 /1364	11 JANVIER 2013	BUREAU E.E.A.S.M	DEMEMAGEMENT DU BUREAU E.E.A.S.M	187.03 €
01/1432	25 JANVIER 2013	SALLE DE DELIBERATION	REPLACEMENT D'UNE SERRURE	44.99 €
10/1036	18 OCTOBRE 2013	LOGEMENT DES MAITRES	REPLACEMENT D'UN CARREAU PLAFOND	28.58 €
01/1430	25 JANVIER 2013	BUREAU E.E.A.S.M	CHANGEMENT DE DEUX SERRURES	97.66 €
01/1407	18 JANVIER 2013	POLE SOLIDARITE ET FAMILLE	CHANGEMENT D'UNE SERRURE	31.31 €
01/1431	25 JANVIER 2013	ANCIEN. CANTINE CENTRALE CONCORDIA	CHANGEMENT D'UN CADENAS	9.68 €
02/0103	27 FEVRIER 2013	SERVICE C.E.S.C A LA CCI	CHANGEMENT D'UNE SERRURE	7.06 €
03/0123	05 MARS 2013	LOLD FRONT DE MER MARIGOT	RENFORCEMENT DES ESCALIERS	18.90 €
12/1275	12 MARS 2013	TENNIS CLUB SANDY GROUND	CONSOLIDER LES BANCS	37.80 €
02/0037	18 FEVRIER 2013	POLE SOLIDARITE ET FAMILLE	FABRICATION D'UN PLACARD	227.31 €
10/0999	10 OCTOBRE 2013	SERVICE COURRIER	FABRICATION D'UN PLACARD DE CUISINE	858.40 €
03/0189	19 MARS 2013	SERVICE URBANISME BUREAU PRESIDENT	INSTALLATION DE TROIS ETAGERES	20.70 €
04/0364	20 AVRIL 2013	C.M.S DE LA COLLECTIVITE	REPLACEMENT D'UNE PORTE INTERIEUR	77.85 €
08/0864	06 SEPTEMBRE 2013	MAISON QUARTIER N°5 - ANC. EVELINA HALLEY	REPARATION D'UNE PORTE	14.18 €
		<b>MONTANT</b>		<b>2 135.13 €</b>

**DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES « électricité »**

<b>RAPPORT N°</b>	<b>MOIS</b>	<b>LIEUX DES TRAVAUX</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>COUT</b>
01/1394	16 JANVIER 2013	DEPOT TERRITORIAL	MONTAGE DE DIX COFFRETS ELECTRIQUES/PARC TERRITORIAL	2535.48 €
02/1473	04 FEVRIER 2013	SERVICE FINANCIER	REPARATION D'UN PROBLEME ELECTRIQUE	45.37 €
01 :1315	02 JANVIER 2013	TENNIS CLUB SANDY GROUND	REGLER L'ECLAIRAGE PUBLIC	449.27 €
01/:1387	15 JANVIER 2013	E.P CONCORDIA	CHANGEMENT D'AMPOULE DE 125W	431.89 €
01/1388	15 JANVIER 2013	PARC TERRITORIAL	REPARATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE	425.94 €
01/1389	15 JANVIER 2013	E.P GRAND CASE	INSTALLATION DE PIQUETS DE TERRE SUR COFFRETS	17.55 €
02/1471	04 FEVRIER 2013	E.P GRAND CASE PETIT PLAGE	CHANGEMENT DE DISJONCTEUR EDF	32.79 €
01/1338	08 JANVIER 2013	E.P CONCORDIA	INSTALLATION DE VINGT CINQ LAMPES	8132.23 €
01/1425	24 JANVIER 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	CHANGEMENT D'AMPOULES ET TUBE HALOGENE	133.10 €
01 /:1350	09 JANVIER 2013	E.P FORT LOUIS	VERIFICATION DU LAMPADAIRE	228.64 €
08/0756	14 JANVIER 2013	QUARTIER D'ORLEANS	REMISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	488.22 €
0/1324	04 JANVIER 2013	EGLISE CATHOLIQUE GRAND CASE	INSTALLATION DE PROJECTEUR ET CHANGER LES TUBES	33.92 €
03/0109	07 MARS 2013	SALLE OMNISPORT GALISBAY	CHANGEMENT DES TUBES HALOG7NE ET AMPOULES FLUE.	35.41 €
03/0166	13 MARS 2013	E.P RUE DES ARRINDELLS Q.O.	REPARATION DE'UN CABLE CASSE	280.00 €

01/1369	14 JANVIER 2013	HAMEAU DU PONT FREDERIC A.	REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	4.31 €
01/1376	14 JANVIER 2013	IMPASSE GIBBS - COLOMBIER	REPARATION D'UNE LAMPADAIRE	420.00 €
01/1449	29 JANVIER 2013	QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION ET DEPANNAGE E.P AU COLLEGE	102.00 €
03/0119	05 MARS 2013	E.P GRAND CASE	REPARATION D'ECLAIRAGE PUBLIC	326.50 €
02/0043	18 FEVRIER 2013	E.P QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION E.P	6.02 €
03/0133	06 MARS 2013	E.P RUE DE LA LIBERTE	VERIFICATION DE L'E.P	427.20 €
03/0216	25 MARS 2013	E.P CONCORDIA	CHANGEMENT DES CÂBLES 2X16	181.00 €
02/0105	27 FEVRIER 2013	E.P QUARTIER D'ORLEAN	METTRE DES AMPOULES	340.66 €
03/0192	20 MARS 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	CHANGEMENT DES AMPOULES	125.73 €
10/1065	24 OCTOBRE 2013	PIC PARADIS	CHANGEMENT D'UNE VINGTAIN D'AMPOULES	23.52 €
04/0239	03 AOUT 2013	TOILETTE PUBLIC FRONT DE MER	VERIFICATION D'UN PROBLEME ELECTRIQUE	168.00 €
04/0278	17 AVRIL 2013	RUE GOMBS SELLER Q. ORLEANS	CHANGEMENT DEUX LUMIERES	311.00 €
03/0215	25 MARS 2013	E.P BELLEVUE	MONTAGE D'UN SOCLE EN BETON	30.01 €
02/1667	17 FEVRIER 2013	ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER D'ORLEANS	VERIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	508.24 €
01/1428	25 JANVIER 2013	QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'ECLAIRAGE PUBLIC	238.88 €
01/1338	08 JANVIER 2013	DECHETERIE DE GALISBAY	CHANGEMENT QUATRE AMPOULES DE 400 W	182.84 €
04/0285	23 SEPTEMBRE 2013	BUREAU C.E.S.C	CHANGEMENT DE TROIS AMPOULES HALOGENES	9.18 €
01/1355	09 JANVIR 2013	E.P GRAND CASE	INSTALLATION D'UN NOUVEAU COFFRET E.P	2 811.25 €

02/0047	19 FEVRIER 2013	E.P GRAND CASE	CHANGEMENT D'UN CONTACTEUR SUR RESEAU	127.05 €
01 /1437	28 JANVIER 2013	E.P QUARTIER D'ORLEANS	CHANGEMENT DE LA MINUTERIE DE LA VOIE N°5	-
11/1039	04 NOVEMBRE 2013	TOUTE LA PARTIE FRANCAISE DE L'ILES	INSTALLATIONS ET DEPANNAGE DE GUIRLANDE DE NOEL	2948.43 €
12/1294	27 DECEMBRE 2013	BOULEVARD DE GRAND CASE	REPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE	1022.18 €
12/1294 BIS	24 DECEMBRE 2013	BELLEVUE	REPLACEMENT DU CABLE DEFECTUEUX SUR LA ROUTE	358.28 €
12/1293	24 DECEMBRE 2013	GRAND CASE	REPLACEMENT DE TROIS LAMPADAIRE D SUR POTEAU	633.45 €
11/1099	21 NOVEMBRE 2013	ECLAIRAGE PUBLIC SANDY GROUND	VERIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	744.28 €
12/1210	09 DECEMBRE 2013	ROND THE POND LOT. GLOIRE Q. ORL.	REPARATION RESEAU E.P	488.79 €
11/1123	26 NOVEMBRE 2013	40 RUE LADY FISH QUARTIER D'ORLEAN.	VERIFICATION DU RESEAU E.P	404.02 €
12/1221	09 DECEMBRE 2013	E.P GALISBAY DEVANT BETHANY H.	REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC/DEVANT BETHANY HOME	5 533.19 €
11/1105	22 NOVEMBRE 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	INSTALLATION DE SPOT	83.64 €
11/1175	03 DECEMBRE 2013	ANCIENNE ECOLE GRAND CASE	INSTALLATION DE BLOQUE DE SECOURS	187.97 €
11/1142	28 NOVEMBRE 2013	RUE DE CORALITA QUARTIER D'ORELAN.	INSTALLATION DE 4 BOITIERS ELECTRIQUES (VILLAGE DE SERENADE)	2007.38 €
11/1196	05 DECEMBRE 2013	COLLEGE QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION DU GROUPE ELECTROGENE	340.80 €
09/0837	11 SEPTEMBRE 2013	STADE THELDEBERT CARTY Q. ORLEANS	REMETTRE L'ELECTRICITE DANS LES VESTIAIRES	2016.12 €
07/0614	04 JUILLET 2013	PARKING DE LA POLICE - MARIGOT	INSTALLATION DE PROJECTEUR	456.00 €
11/1126	27 NOVEMBRE 2013	SER. PERISCOLAIRE ET INFIRMIERES SCOL.	ALIMENTATION DES VOLETS ROULANTS EN ELECTRICITE	102.06 €
03/0146	11 MARS 2013	LOGEMENT DES MAITRES ANC. E HAL.	REFAIRE INSTALLATION ELECTRIQUE COMPLETE DEUX BUREAUX	10074.95 €

10/0954	14 OCTOBRE 2013	E.P RUE DE LOW TOWN	INSTALLATION D'UN COFFRET E.P	988.12 €
07/0698	30 JUILLET 2013	RUE ROUND THE POND Q. ORLEANS	INSTALLATION D'UN COFFRET E.P	733.65 €
02/1470	04 FEVRIER 2013	RUE MULLET FISH Q. ORLEANS	REPARATION ET INSTALLATION DE LAMPES 150W	311.00 €
05/0455	30 MAI 2013	E.P. CONCORDIA	INSTALLATION ET DEPANNAGE DU RESEAU E.P	-
04/0301	19 AVRIL 2013	LOCAL POISSONNERIE FRONT DE MER	INSTALLATION DE 09 PRISES ELECT.	170.25 €
09/0877	24 SEPTEMBRE 2013	QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION DU GROUPE ELECTRO. POUR LA CROISSADE	55.98 €
09/0879	24 SEPTEMBRE 2013	MAISON DES SCOUTS	INSTALLATION DE DEUX SPOTS	289.36 €
10/1035	31 OCTOBRE 2013	E.P BELLE PLAINE Q. D'ORLEANS	CHANGEMENT DE LAMPES ET D'UN LAMPADAIRE	288.00 €
08/0715	07 AOÛT 2013	PARC TERRITORIAL	INSTALLATION ELECTRIQUE COMPLETE NOUVEAUX BUREAUX	1700.54 €
05/0365	03 MAI 2013	IMPASSE HODGE CUL DE SAC	PLANTER TROIS POTEAUX	2726.92 €
09/0813	04 SEPTEMBRE 2013	E.P CUL DE SAC	INSTALLATION DES POTEAUX E.P	61.15 €
02/1470	04 FEVRIER 2013	RUE MULLET FISH Q. D'ORLEANS	REPARATION ET INSTALLATION	759.51 €
10/1024	29 OCTOBRE 2013	E.P CONCORDIA	REPARATION DU RESEAU E.P	972.60 €
10/0993	22 OCTOBRE 2013	E.P SANDY GROUND	VERIFICATION DE L'E.P	187.28 €
10/0995	25 OCTOBRE 2013	RUE DE HOLLANDE	FIXATION DE DE POTEAUX	151.84 €
10/1009	28 OCTOBRE 2013	STADE ALBERIC RICHARDS S.GROUND	ALIMENTATION EN ELECTRICITE DU BUREAU	251.40 €
10/1064	29 OCTOBRE 2013	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEAN.	RAPPORT DES TRAVAUX A EFFECTUER	442.86 €
08/0719	07 AOÛT 2013	E.P CONCORDIA	VERIFICATION DE L'E.P	290.70 €

07/0688	23 JUILLET 2013	INFIRMERIE SCOLAIRE	INSTALLATION ELECTRIQUE	2 663.77 €
06/0495	07 JUIN 2013	E.P QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION DE L'E.P	338.00 €
08/0747	19 AOUT 2013	BUREAU DIRECTEUR A LA D.R.B.P	INSTALLATION DE CABLE ELECTRIQUE DANS BUREAU DU DIRECTEUR	26.40 €
09/0866	20 SEPTEMBRE 2013	BELLE PLAINE QUARTIER D'ORLEANS	CHANGEMENT DE 04 LAMPES 100W	1 287.40 €
09/0836	11 SEPTEMBRE 2013	E.P TERRES BASSES	REVOIR L'E.P	126.30 €
09/0818	05 SEPTEMBRE 2013	BUREAU PALAIS DE JUSTICE	CHANGEMENT DES AMPOULES	7.56 €
08/0811	04 SEPTEMBRE 2013	MISSION DES INTERVENTIONS SOCIALES IMMEUBLE SEMSAMAR	CHANGEMENT D'UNE LAMPE HALLOGENE	6.97 €
09/0851	17 SEPTEMBRE 2013	E.P COLOMBIER	REFIXATION DE L'AMPOULE SUR LE POTEAU	1 485.21 €
09/0801	03 SEPTEMBRE 2013	ECLAIRAGE PUBLIC MARIGOT	INSTALLATION DE 02 LAMPADAIRES	598.07 €
06/0476	04 JUIN 2013	SERICE URBANISME	REPARATION DE LA LAMPE DANS BUREAU D'ACCUEIL	4.95 €
06/0532	18 JUIN 2013	ROUTE DE BAIE NETTLE	INSTALLATION D'UN SOCLE EN BETON	305.59 €
03/0211	25 MARS 2013	MONTEE DE RAMBAUD	REPLACEMENT DE LAMPADAIRE DETRUIT	724.76 €
03/0162	13 MARS 2013	SERVICE ACHAT ET MARCHE PUBLICS	INSTALLATION DES PRISES	82.27 €
09/0819	05 SEPTEMBRE 2013	BUREAU DIRECTION DES ROUTES ET BAT.	INSTALLATION DES SPOTS DEVANT BUREAU	136.82 €
08/0774	26 AOUT 2013	MAISON DE QUARTIER N°6	INSTALLATION ELECTRIQUE DANS BUREAU	81.11 €
08/0714	07 AOUT 2013	DIRECTION DES ROUTES ET BAT. PUB.	REFAIRE LE COFFRET ELECTRIQUE	687.22 €
06/0481	04 JUIN 2013	E.P RUE DU NOTAIRE CONCORDIA	REPARATION DE L'E.P	17.64 €
08/0704	01 AOUT 2013	BAIE NETTLE	INSTALLATION ET DEPANNAGE DE L'E.P	145.91 €



05/0431	23 MAI 2013	TRIBUNAL DE MARIGOT	REPARATION D'UN PROBLEME ELECTRIQUE	440.75 €
07/0620	09 JUILLET 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	INSTALLATION DE 03 PROJECTEURS	163.59 €
04/0344	30 AVRIL 2013	M.J.C SANDY GROUND	REPARATION D'UNE PRISE ELECTRIQUE DANS CUISINE	5.29 €
05/0369	07 MAI 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UN PROBLEME ELECTRIQUE	168.00 €
04/0349	30 AVRIL 2013	BATIMENT DE FORMATION	RACCORDMEMNT DU BATIMENT DE FORMATION	401.22 €
06/0531	18 JUIN 2013	BATIMENT DEPOT TERRITORIAL	INSTALLATION ELECTRIQUE	110.40 €
05/0444	28 MAI 2013	MJC SANDY GROUND	REPARATION D'UN PROBLEME ELECTRIQUE	258.78 €
04/0345	30 AVRIL 2013	POLICE TERRITORIALE MARIGOT	REPARATION D'UNE LAMPE SUR POTEAU	188.86 €
06/0520	12 JUIN 2013	BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE	CHANGEMENT DES AMPOULES GRILLEES	99.20 €
06/0533	18 JUIN 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	CHANGEMENT DES AMPOULES	27.59 €
08/0734	13 AOÛT 2013	ETAT CIVIL HOTEL DE LA COLLECTIVITE	REFAIRE LE COFFRET ELECTRIQUE	497.31 €
01/1468	01 FEVRIER 2013	SERVICE ENVIRONNEMENT	CHANGEMENT DE 02 TUBES FLUORESCENTS/BUREAU REPROGRAPHIE	6.70 €
			<b>MONTANT</b>	<b>61 224.39 €</b>

**DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES « Maçonnerie N°1 »**

<b>Rapport</b>	<b>Mois</b>	<b>Lieux des travaux</b>	<b>Travaux</b>	<b>Coût</b>
11/1152	28 NOVEMBRE 2013	POSTE DE POLICE GRAND CASE	PEINTURE DE L'INTERIEUR DU BUREAU	134.60 €
10/1029	30/10/2013	SERVICE CMS	PEINTURE DU BUREAU	354.48 €
11/1153	28 NOVEMBRE 2013	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	PEINTURE UN BUREAU AU SERVICE SPORT	64.80 €
11/1055	07 NOVEMBRE 2013	QUARTIER D'ORLEANS	REMISE EN PLACE LES POTEAUX CASSES	12.63 €
02/1477	05 FEVRIER 2013	W.C. MINI GARE ROUTIERE	CONTINUATION DES TRAVAUX	8007.55 €
11/1198	29 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	PEINTURE DU MUR	27.75 €
03/0190	19 MARS 2013	BUREAU PARC TERRITORIAL	PEINTURE DU BUREAU DU PARC	27.90 €
04/0250	08 AVRIL 2013	LOCAL DU KARCHER AU PARC TERRITORIAL	PEINTURE DU LOCAL DU KARCHER	27.90 €
01/1441	29 JANVIER 2013	SALLE DE DELIBERATION	PEINTURE DE L'ENCADREMENT DE LA PORTE DES W.C	27.90 €
10/1000	25 OCTOBRE 2013	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	PEINTURE DE LA PORTE ENTRE LES DEUX BUREAUX	27.90 €
02/0012	07 FEVRIER 2013	ECOLE PRIMAIRE SANDY GROUND	REPEINDRE LE PORTAIL D'ENTREE	27.90 €
01/1328	07 JANVIER 2013	PARKING SERVICE FISCALE	COULER DU BETON EN ANGLE DANS LE PARKING	179.04 €
01/1443	29 JANVIER 2013	E.E.A.S.M RUE FORT LOUIS	PEINTURE D'UN BUREAU	55.80 €
11/1205	29 JANVIER 2013	MAISON DE RETRAITE BETHANY HOME	CONSTRUCTION D'UNE DALLE EN BETON POUR RECEVOIR BOUT. GAZ	2134.01 €
03/0147	11 MARS 2013	LOGEMENT DES MAITRE ANC. EVELINA HALLEY	TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BUREAUX	4149.79 €

09/0903	07 OCTOBRE 2013	SERVICE JURIDIQUE	PEINTURE D'UN BUREAU	79.20 €
09/0870	20 SEPTEMBRE 2013	SERVICE JEUNESSE POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	PEINTURE D'UN BUREAU	79.20 €
12/1228	10 DECEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE DE CUL DE SAC	PEINTURE D'UN BUREAU	64.80 €
01/0008	06 JANVIER 2013	GALISBAY	COULER UNE DALLE DE BETON	99.00 €
12/1256	13 DECEMBRE 2013	FRONT DE MER	REPARATION D'UN TROU DANS LES WC	48.64 €
08/0818	24 AOUT 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	METTRE UN PEU DE CIMENT	-
09/0870	20 SEPTEMBRE 2013	SERVICE JEUNESSE POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	PEINTURE D'UN BUREAU	79.20 €
10/0924	09 OCTOBRE 2013	PLAGE BAIE ROUGE TERRES BASSES	POSE D'UN PANNEAU D'INFORMATIN	19.13 €
02/0055	20 FEVRIER 2013	ECOLE PRIMAIRE EMILE CHOISY	CONSTRUCTION D'UNE RAMPE ACCES PARKING	44.39 €
02/0048	19 FEVRIER 2013	DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS	PEINTURE DES TOILETTES	1293.60 €
08/0727	09 AOUT 2013	LOGEMENT DES MAITRES	PEINTURE DES DEUX ANCIENS LOGEMENTS	-
10/0940	14 OCTOBRE 2013	RUE DE HOLLANDE DEVANT CITY SNACK	POSE DE DIX BARRIERES DE SECURITE	1899.93 €
02/0108	28 FEVRIER 2013	PARC TERRITORIAL	PEINTURE DU PARQUET AU NIVEAU DE LA POMPES A ESSENCE	132.48 €
01/1322	03 JANVIER 2013	DIVERS ROUTES DE LA COLLECTIVITE	REMPLACEMENT DES GLISSIERES DE SECURITES	2110.63 €
08/0766	20 AOUT 2013	PERISCOLAIRE	ENDUISAGE DES ABORDS DES FENETRES, POSE DE PARPAING	-
03/0198	21 MARS 2013	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	PEINTURE L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE	199.59 €
07/0608	04 JUILLET 2013	JARDIN DE LA COLLECTIVITE	PEINTURE CLOTURE	59.00 €
		<b>MONTANT</b>		<b>21 468.74 €</b>

**DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES « Métallerie »**

<b>RAPPORT</b>	<b>MOIS</b>	<b>NOMBRE D'HEURES</b>	<b>LIEUX DES TRAVAUX</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>COUT</b>
07/0743	30 JUILLET 2013	38 H00	ECOLE PRIMAIRE ELIE GIBBS	FABRICATION D'UN PORTAIL DERRIERE L'ECOLE	705.83 €
02/0011	07 FEVRIER 2013	-	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	INSTALLATION D'UNE POIGNEE SUR PORTAIL	27.90 €
01/1323	03 JANVIER 2013	36 H00	COMITE DE CARNVAL	DIVERS TRAVAUX EN SOUDURE	128.40 €
01/1349	09 JANVIER 2013	13H00	ECLAIRAGE PUBLIC GRAND CASE	FABRICATION D'UNE PORTE BLINDEE POUR LOCAL TECHNIQUE	485.43 €
01/1397	17 JANVIER 2013	4H00	ECOLE HERVE WILLIAMS II	REPARATION DU PORTAIL D'ENTREE	14.98 €
05/0409	16 MAI 2013	18H00	STADE ALBERIC RICHARDS SANDY GROUND	INSTALLATION D'UN GRILLAGE SUR BUREAU	388.24 €
04/0339	29 AVRIL 2013	1H00	TROTTOIR DE SANDY GROUND	DEMONTAGE DES BARRIERES DE SECURITE ENDOMMAGEES	5.14 €
04/0336	29 AVRIL 2013	24H00	DEVANT RESTAURANT LE SANTAL S.GRO	CONSTRUCTION D'UNE GRILLE POUR REGARD	326.13 €
02/0019	08 FEVRIER 2013	4H00	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	REPARATION DU PORTAIL D'ACCES POMPIERS	6.14 €
02/0018	08 FEVRIER 2013	45H00	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	REPARATION DE LA GRILLE DE PROTECTION	416.55 €
03/0200	21 MARS 2013	1H00	MEDIATHEQUE SPRING CONCORDIA	FABRICATION DE SUPPORTS POUR CAMERA	43.20 €
03/0191	19 MARS 2013	1H00	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	SOUDURE D'UN PIED DE TABLE	0.50 €
02/0085	25 FEVRIER 2013	27 H00	COFFRET LOCAL TECHNIQUE Q.ORLEANS	FABRICATION D'UNE PORTE BLINDEE	468.28 €
02/0017	08 FEVRIER 2013	19H00	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	FABRICATION DE DEUX PORTES GRILLAGEES	292.77 €

05/0432	23 MAI 2013	21 H00	LOCAT TECHNIQUE A COTE DE LA POLICE	FABRICATION D'UNE PORTE METALLIQUE	479.85 €
02/0042	18 FEVRIER 2013	-	POSTE DE POLICE TERRITORIALE	CHANGEMENT D'UNE SERRURE	56.54 €
02/0084	25 FEVRIER 2013	4H00	COFFRET LOCAL TECHNIQUE FRONT DE MER	CHANGEMENT DE LA SERRURE	11.14 €
03/0174	14 MARS 2013	18H00	SERVICE MACONNERIE II	SOUDEGE DE BOUT DE FER POUR LE SERVICE MACONNERIE II	161.40 €
06/0515	07 JUIN 2013	2H00	MARINA - COTE CIMETIERE	REPARTION DU PETIT PORTAIL	46.00 €
02/0011	07 FEVRIE 2013	13H00	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	INSTALLATION D'UNE POIGNEE SUR PORTAIL PRINCIPAL	292.22 €
04/0319	24 AVRIL 2013	6H00	PARKING BUS FRONT DE MER	FABRICATION ET POSE DE TIGES EN FER	293.76 €
04/0260	11 AVRIL 2013	25H00	SALLE PAROISSIALE EGLISE CATHOLIQUE	FABRICATION D'UNE PORTE BLINDEE	366.24 €
02/1474	04 FEVRIER 2013	10H00	CANTINE CENTRALE	FABRICATION D'UN SUPPORT POUR BOTES AUX LETTRES	11.86
04/0315	23 AVRIL 2013	3H00	CENTRE DE FORMATION/HERWE W II	INSTALLATION DE DEUX SERRURES	30.66 €
08/0887	18 SEPTEMBRE 2013	13H00	ECOLE MATERNELLE ORLEANS II	SOUJURE D'UN BOUT DE TUYAU EN FER /BARRIERES	249.60 €
01/1453	06 JANVIER 2013	26H00	ECOLE MATERNELLE I QUARTIER D'ORLEANS	SECURISATION DES COMPRESSEURS	366.14 €
07/0645	22 MAI 2013	1	SERVICE EVENEMENTIEL	SOUJURE D'UNE PETITE PLAQUE DE METAL	0.54 €
04/0339	12 JUILLET 2013	4H00	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I Q. D.	INSTALLATION DE CHAINES AVEC CADENAS	346.76 €
02/0010	07 FEVRIER 2013	36H00	ECOLE MATERNELLE GRAND CASE	FABRICATION DE GRILLES DE SECURITES	122.14 €
08/0756	19 ADUT 2013	3H00	BUREAU CONTENEUR CUISINE CENTRALE	CHANGEMENT DE DEUX SERRURES	5.68 €
09/0887	26 SEPTEMBRE 2013	10H00	-	FABRICATION DE SOCLES DE SUPPORT POUR REGARD	206.74 €
08/0730	12 ADUT 2013	12H00	ECOLE MATERNELLE I QUARTIER OR.	SOUJURE DE COUVERTURES SUR LES POTEAUX	365.52 €

05/0773	26 AOUT 2013	1H00	LOGEMENT DES MAITRES	COUPE DES GRILLES SUR LE DEUX LOGEMENTS	5.14 €
07/0616	09 JUILLET 2013	20H00	FRONT DE MER	FABRICATION D'UNE PORTE EN METAL/FERMETURE BOITIER EL.	156.68 €
07/0701	30 JUILLET 2013	6H00	ECOLE PRIMAIRE SANDY GROUND	CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE EN OUVERTURE EXT.	68.75 €
09/0880	24 SEPTEMBRE 2013	1H00	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	SOUDURE D'UNE TABLE	0.36 €
09/0904	07 OCTOBRE 2013	14H00	REGARD ECOLE MATERNELLE SIMEONE T	FABRICATION D'UNE COUVERTURE	210.92 €
09/0916	07 OCTOBRE 2013	14H00	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	FABRICATION D'UNE PLAQUE /REGARD	178.92 €
06 .0523	13 JUIN 2013	28H00	FRONT DE MER DEVANT LA VIE EN ROSE	FABRICATION D'UNE PORTE POUR LE LOCAL TECHNIQUE	405.26 €
06/0525	13 JUIN 2013	14H00	W.C FRONT DE MER	FABRICATION ET POSE D'UNE GRILLE METALLIQUE	102.57 €
06/0569	26 JUIN 2013	14H00	JARDIN DE LA COLLECTIVITE	REFIXER LES PETITS PORTAILS	162.34 €
07/0600	03 JUILLET 2013	21H00	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	FABRICATION DE DEUX PORTAILS	307.96 €
05/0374	07 MAI 2013	3H00	RN7 BELLEVUE	REFIXER LE SOCLE SUR LA RN7	6.58 €
05/0373	07 MAI 2013	3H00	TERRAIN DE BASKET -BELLEVUE	REFIXER LE SOLE SUR LE TERRAIN DE BASKET	6.58 €
06/0562	26 JUIN 2013	2H00	LOCAL SYNDICAL GRAND CASE	COUPER LES GRILLAGES SUR LE LOCAL	2.74 €
05/0470	31 MAI 2013	2H00	TERRAIN DE BASKET QUARTIER D'ORLEANS	SOUDURE D'UN BOULON SUR LE POTEAU DE BASKET	3.73 €
09/0829	09 SEPTEMBRE 2013	84H00	BUREAU CONSEIL QUARTIER N°6 S.G.	INSTALLATION DE GRILLES SUR LES PORTES	1 168.98 €
05/0375	07 MAI 2013	7H00	FRONT DE MER	SOUDURE ET FIXATION DU PROJECTEUR	30.35 €
04/0318	24 AVRIL 2013	14H00	ECOLE PRIMAIRE SANDY GROUND	ENLEVEMENT DES TIGES DE FER	159.61 €
12/1252	12 DECEMBRE 2013	2H00	-	SOUDURE D'UN POTEAU GALVANISE	9.50 €

11/1184	04 DECEMBRE 2013	2H00	POSTE DE POLICE GRAND CASE	SOUDURE DES BOULONS DE CONDENSATEUR CLIMATISATION	0.72 €
11/1060	08 NOVEMBRE 2013	49H00	DISPENSARE SANDY GROUND	FABRICATION D'UN PORTAIL DOUBLE VANTAUX	28.71 €
10/0950	14 OCTOBRE 2013	70H00	CIMETIERE CUL DE SAC	FABRICATION D'UN PORTAIL DEUX VANTAUX	384.82 €
11/1102	21 NOVEMBRE 2013	4H00	GALISBAY	SECURISER LA PORTE DU LOCAL TECHNIQUE	16.04 €
11/1101	21 NOVEMBRE 2013	2H00	RUE DU PIC PARADIS RAMBAUD	FABRICATION DES PORTES BLINDEES	36.61 €
10/0947	14 OCTOBRE 2013	4H00	ABATTOIR DE GRAND CASE	AJOUT UN BOUT DE TIGE SUR LA TARGETTE BLINDEE	19.05 €
10/0975	22 OCTOBRE 2013	4H00	ECOLE PRIMAIRE ELIS GIBBS	CHANGEMENT DE LA SERRURE DU PORTAIL D'ENTREE	48.50 €
11/1084	20 NOVEMBRE 2013	4H00	ECLAIRAGE PUCUC GRAND CASE	POSE D'UN CADENAS SUR LOCAL	144.51 €
11/1125	26 NOVEMBRE 2013	2H00	SERVICE COURRIER	REPARATION D'UNE GRILLE DE PROCTECTION ET UNE SERRURE	0.45 €
10/1004	25 OCTOBRE 2013	7H00	PARC TERRITORIAL	REPARATION DU PORTAIL D'ENTREE	53.20 €
11/1104	21 NOVEMBRE 2013	2H00	POLE ECONOMIQUE GALISBAY	REPARATION D'UNE ETAGERE MOBILE EN FER	054 €
10/0996	25 OCTOBRE 2013	49H00	-	ASSISTANCE SERVICE ELECTRICITE - DIVERSES INTERVENTIONS	1 509.55 €
11/1102	21 NOVEMBRE 2013	42H00	QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION D'UNE PORTE METALLIQUE SUR LES LOCAUX	604.83 €
10/0977	22 OCTOBRE 2013	3H00	ECOLE PRIMAIRE SANDY GROUND	REPARATION ET FIXATION DES BOULONS DU PORTAIL	19.16 €
10/0952	14 OCTOBRE 2013	2H00	RUE DE LOW TOWN	REPARATION D'UNE PORTE DU LOCAL TECHNIQUE	0.36 €
10/1032	30 OCTOBRE 2013	4H00	COLOMBIER	INSTALLATION D'UNE PLAQUE EN FER GALVANISE SUR LA BOUCHE DU PUIT	88.06 €
10/0949	14 OCTOBRE 2013	7H00	CIMETIERE DE QUARTIER D'ORLEANS	REMISE EN PLACE ET REPARATION DU GRAND PORTAIL	55.76 €
10/0948	14 OCTOBRE 2013	28H00	CIMETIERE QUARTIER D'ORLEANS	FABRICATION D'UN PORTAIL	237.99 €

10/0974	22 OCTOBRE 2013	42H00	ECOLE MATERNELLE I QUARTIER D'ORLEANS	FABRICATION D'UN PORTILLON POUR FERMETURE ESPACE JEUX	316.66 €
10/0998	25 OCTOBRE 2013	42H00	ROUND THE POND RUE DU GLOIRE QUARTIER O.	METTRE UNE PORTE SUR UN COFFRET	324.53 €
			<b>MONTANT</b>		<b>13 599.30 €</b>



**DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES « Polyvalent »**

<b>RAPPORT</b>	<b>MOIS</b>	<b>LIEUX DES TRAVAUX</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>COÛT</b>
29/1452	29 JANVIER 2013	ECOLE PRIMAIRE ORLEANS I	REPLACEMENT DE SERRURES - SALLES N°12 ET 05	131.40 €
01/1451	29 JANVIER 2013	ECOLE PRIMAIRE ORLEANS I	REPARATION D'UNE FUITE/W.C DES MAITRES	46.74 €
03/0202	21 MARS 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS II	RECUPERATION 1 METRE CUBE DE SABLE	101.90 €
03/0188	18 MARS 2013	ECOLE PRIMAIRE EMILE CHOISY	CHANGEMEMNT D'UNE SERRURE	7.06 €
02/0091	26 FEVRIER 2013	BUREAU DE LA DIRECTION ROUTES ET BATIMENTS	CHANGEMENT DE LA SERRURE/PORTE BUREAU REFERENT	11.70 €
02/0054	20 FEVRIER 2013	ECOLE MATERNELLE DE GRAND CASE	REPARATION DEUX PORTES	70.48 €
03/0118	04 MARS 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS II	INSTALLATION DE TROIS URINOIRS	446.49 €
04/0251	08 AVRIL 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	REPARATION D'UN CABLE ELECTRIQUE	269.22 €
02/0097	27 FEVRIER 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	REPARATION D'UNE POMPE	312.25 €
02/0049	19 FEVRIER 2013	ECOLE MATERNELLE Q. ORLEANS II	REPARATION D'UNE FUITE/W.C DES MAITRES	13.50 €
02/0041	18 FEVRIER 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	REPARATION EN URGENCE DES ROBINETS DES TOILETTES	247.10 €
09/0803	03 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	CHANGEMENT DES NEONS	420.25 €
07/0642	12 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE I QUARTIER	REPARATION DE DEUX ROBINETS DEVANT SALLE IET 2	293.98 €
07/0606	04 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	FAIRE LA SEPERATION DES DOUCHES	55.20 €

06/0556	25 JUIN 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	REPARATION DE FUITES EXTERIEURES	62.66 €
07/0633	11 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I	REPLACEMENT DES VENTILATEURS DEFECTUEUX	144.40 €
07/0685	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	VERIFICATION DES VENTILATEURS SALLE N°18	480.00 €
08/0777	27 AOUT 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION DE PRISES ELECTRIQUE/ BCD	160.29 €
07/0669	19 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	REPARTION DE TROIS VENTILATEUR DANS LA SALLE	360.00 €
07/0674	19 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	REPARATION DE DEUX VENTILATEURS + NEON	240.00 €
08/0731	12 AOUT 2013	ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE	REVISION DES VENTILATEURS	943.50 €
07/0679	19 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE WILLIAMS I	REPARATION D'UN BRASSEUR D'AIR	120.00 €
07/0672	19 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	VERIFICATION D'UNE SERRURE	11.70 €
07/0601	03 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEDNE TROTT	REVISION DE L'ELECTRICITE	944.09 €
09/0883	24 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION D'UN VENTILATEUR	7.63 €
08/0791	28 AOUT 2013	ECOLE PRIMAIRE ELIE GIBBS	INSTALLATION DE CINQ VENTILATEURS	819.55 €
07/0686	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	VERIFICATION DE DEUX VENTILATEURS	240.00 €
07/0677	19 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	VERIFICATION DES INTERREPRETEURS DES LAMPES	35.29 €
09/0824	06 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	REPLACEMENT D'UN REPARTITEUR	-
01/00863	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION D'UNE PRISE	-
07/0681	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION D'UNE LAMPE	-
07/0687	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION D'UN MORCEAU DE PLEXI GLACE	-

07/0684	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION D'UNE LAMPE AU-DESSUS DU TABLEAU	-
06/0506	10 JUIN 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	REGLAGE DE LA SONNERIE	-
09 /0823	06 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	REPARATION D'UN DISJONCTEUR	-
09/0889	27 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE QUARTIER II	FAIRE UN TROU POUR FILS TELEPHONIQUES	-
06/0504	10 JUIN 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	REPARATION DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR	-
07/0680	22 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	REPARATION D'UNE PORTE	-
07/0671	19 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	DEPLACEMENT D'UN TABLEAU	-
09/0805	03 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION DE TABLEAUX	-
12/1273	17 DECEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE 2 QUARTIER D'ORLEANS	SECURISATION DE LA PORTE D'ENTREE AVEC DES CONTREPLAQUES	33.30 €
12/1254	13 DECEMBRE 2013	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	CHANGEMENT D'UNE PRISE ET UNE AMPOULE	-
11/1203	06 DECEMBRE 2013	ECOLE EVELINA HALLEY	INSTALLATION DE 2 DECLIC ET 1 HORLOGE	130.35 €
11/1136	27 NOVEMBRE 2013	ECOLE ELEMENTAIRE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'UN PROBLEME D'ORDRE ELECTRIQUE	120.00 €
11/1202	06 DECEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	INSTALLATION D'UN VENTILATEUR	135.55 €
11/1159	28 NOVEMBRE 2013	LE KIOSQUE QUARTIER D'ORLEANS	REMISE DE L'ELECTRICITE SOUS LE KIOSQUE	476.76 €
09/0888	27 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE DE CUL DE SAC	TRANSFERT D'ELECTRICITE	474.07 €
09/0864	20 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMDS I	INSTALLATION DE DEUX VENTILATEURS	325.14 €
09/0881	24 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION DE 04 QUATRE VENTILATEURS	753.17 €
07/0633	11 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I	REMPLACEMENT DES VENTILATEURS DEFECTUEUX	144.40 €

10/1037	31 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEDNE TROTT	CHANGEMENT D'UN DISJONCTEUR	278.65 €
11/0982	04 NOVEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE II QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION D'UNE PRISE POUR BRANCHEMENT CLIMATISEUR	25.61 €
10/1034	31 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE QUARTIER I QUARTIER OR.	REPARATION OU CHANGEMENT D'UN VENTILATEUR	120.00 €
10/1014	28 OCTOBRE 2013	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	REVISION DE L'ELECTRICITE DANS BUREAU DU SERVICE JEUNESSE	122.00 €
10/0982	22 OCTOBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER D'ORELANS	CHANGEMENT DE DEUX VENTILATEURS MURAUX ET UN NEON	8.72 €
09/0856	18 SEPTEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION DES PRISES /CLIMATISEURS	36.01 €
09/0896	30 SEPTEMBRE 2013	ECOLE ORLEANS II QUARTIER D'ORLEANS	CHANGEMENT DE 24 VINGT QUATRE KITS ET METTRE 2 VENTILLATEUR	1543.78 €
04/0302	09 AVRIL 2013	SALLE DE FORMATION INFO/ANC. E. HALLEY	INSTALLATION DE DEUX LAMPES FLUORESCENTES	149.87 €
10/0929	10 OCTOBRE 2013	SALLE DE FORMATION	CHANGEMENT D'UNE LUMIERE FLUORESCENTE	255.26 €
09/0897	30 SEPTEMBRE 2013	ECOLE ELEMENTAIRE I QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION ELECTRIQUES	20.14 €
10/0981	22 OCTOBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER D'ORLEANS	CHANGEMENT DES NEONS	283.30 €
09/0882	24 SEPTEMBRE 2013	ECOLE ELIE GIBBS GRAND CASE	INSTALLATION D'UN VENTILEUR/REFECTOIRE	99.16 €
10/1013	28 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	ENLEVEMENT DE CLIMATISEURS DANS CONTENEUR	-
09/0906	07 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE II QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION D'UNE PRISE ELECTRIQUE POUR MACHINE A LAVER	123.18 €
02/0014	07 FEVRIER 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	CHANGEMENT DE SUPPORT POUR AMPOULES	23.70 €
08/0779	27 AOUT 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	REPARATION DE DEUX 02 LAMPES EXT.	419.51 €
07/0632	11 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I	VERIFICATION DES BLOCS AUTONOMES	496.28 €
10/0920	08 OCTOBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE EMILE CHOISY	REPARATION D'UNE PORTE D'ENTREE	12.38 €

10/0938	14 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	34.99 €
11/1172	02 DECEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	VERIFICATION D'UNE FUITE	34.99 €
10/0930	10 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEDNE TROTT	FABRICATION D'ETAGERE DANS W.C	257.29 €
08/0778	27 AOUT 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEDNE TROTT	REPARATION DES FENETRES	265.31 €
10/0986	22 OCTOBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION D'UNE SERRURES	24.00 €
11/1088	21 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION D'UNE FIXATION SUR LE RESERVOIR D'EAU	209.82 €
10/0980	22 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE GRAND CASE	ENCADREMENT POUR PORTE BLINDEE	46.81 €
10/0987	22 OCTOBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEDNE TROTT	INSTALLATION DE DEUX CYLINDRES POUR SERRURES	24.76 €
11/1137	27 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	SECURISATION D'UNE JALOUSIE CASSEE	33.30 €
07/0628	11 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I	ENLEVEMENT DES CABLES USES ET DES FILS ELECTRIQUES	25.66 €
04/0325	25 AVRIL 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	CHANGEMENT D'UNE PORTE DANS LA SALLE DES ATSEM	210.42 €
03/0187	18 MARS 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	CHANGEMENT DES SERRURES SUR PLUSIEURS PORTES	65.00 €
03 /0117	01 MARS	BUREAU SERVICE COURRIER	POSE DES ARRETS DE PORTE	-
06/0472	03 JUIN 2013	ECOLE PRIMAIRE EMILE CHOISY	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	38.78 €
05/0456	30 MAI 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEDNE TROTT	ENLEVEMENT DES CONTREPLAQUES SUR LES MURS	-
06/0475	04 JUIN 2013	ECOLE MATERNELLE GRAND CASE	REPARATION DES PIEDS D'UN BANC	49.75 €
07/06285	11 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I	DECROCHAGE D'UN TABLEAU A TROIS BATTANTS SALLE N°9	-
07/0828	09 SEPTEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE GRAND CASE	INSTALLATION D'UN CONTREPLAQUE SUR UNE FENETRE	54.90 €

07/0624	11 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE ORLEANS I	AMENAGEMENT D'UN CONTENEUR	614.81 €
04/0277	17 AVRIL 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	FERMETURE D'UNE FOSSE SEPTIQUE AVEC FEUILLE DE CONTREPLAQUE	36.90 €
11/1063	12 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE QUARTIER D'ORLEANS I	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	-
06/0473	04 JUIN 2013	ECOLE PRIMAIRE II QUARTIER D'ORLEANS	INSTALLATION D'UNE BOITE AUX LETTRES	99.00 €
11/1137	27 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	PROTECTION D'UNE JALOUSIE CASSEES	33.30 €
11/139	27 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	REPLACEMENT DES SERRURES DES PORTES CASSEES	48.60 €
08/0728	09 AOUT 2013	ECOLE MATERNELLE QUARTIER I	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	61.12 €
11/1187	04 DECEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE SANDY GROUND	REPARATION DES VENTILATEURS DANS SALLES N°6 ET 23	480.00 €
01/0006	03 JANVIER 2013	QUARTIER D'ORLEANS	VERIFICATION DU SYSTEME ELECTRIQUE SALLE 11	240.00 €
08/0745	16 AOUT 2013	LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRE	REVISION DES W.C	1557.66 €
12/1289	20 DECEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	POSE DE FEUILLES CONTREPLAUQUES	33.30 €
12/1227	10 DECEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE CUL DE SAC	ENLEVEMENT DE 2 ARMOIRES DU MUR DU BUREAU DU DIRECTEUR	-
12/1223	10 DECEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE SIMEONE TROTT	INSTALLATION DE DEUX VENTILATEURS ET SIX PRISES ELEC.	296.63 €
11/1082	18 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE GRAND CASE	REPARATION D'UNE FUITE - W.C	131.18 €
10/0919	08 OCTOBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS I	INSTALLATION DES PRISES POUR BRANCHER UN CLIMATISEUR	-
		<b>MONTANT</b>		<b>18 614.95 €</b>

## DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES

RAPPORT	DATES	LIEUX DES TRAVAUX	TRAVAUX	COÛT
11/1171	26 NOVEMBRE 2013	MME DORMOY YOLANDE	LOCATION DE LA PELLE MECANIQUE + CAMION	52.50 €
02/0147	14 FEVRIER 2013	VILLAGE DE CARNAVAL GALI	LOCATION DE BARRE DE FERRAIL	85.00 €
02/0148	14 FEVRIER 2013	ECOLE MATERNELLE QUARTIER D	01 SAC DE CIMENT	6.00 €
12/1289	18 DECEMBRE 2013	POLE HUMAIN	03 PRISES ELECTRIQUE+03 DECLIC 20 AMP+50 M DE CAB	82.57 €
11/1115	14 NOVEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	02 VENTILATEUR	240.00 €
11/1099	09 NOVEMBRE 2013	ECOLE E. HALLEY	02 PRISES ETANCHES+01 DECLIC 32 AMPERE	19.94 €
11/1183	28 NOVEMBRE 2013	ECOLE PRIMAIRE GRAND CASE	01 GRILLE DE PROTECTION ROUGE	27.64 €
08/0788	14 AOUT 2012	ASSOCIATION SCOUT ET GUIDE	01 FER PLAT + 02 FER CARRES	89.50 €
11/1146	28 NOVEMBRE 2013	RUE FELIX EBOUE	01 ROULEAU DE GAINE 50MM - 01 ROULEAU DE FIL DE TERRE 01 ROULEAU DE GRILLAGE ROUGE	205.11 €
-	03 DECEMBRE 2013	ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER D'ORLEANS	01 ROULEAU DE GAINE ROUGE 63 - 50 CM DE CABLE DE CUIVRE NU 01 ROULEAU DE GRILLAGE DE PROTECTION ROUGE	237.31 €
12/1274	18 DECEMBRE 2013	ROUTE DE CORALITA QUARTIER D'ORLEANS	01 ROULEAU DE GAINE 63 M - 01 TAURET DE CABLE 4X10 OU 4X16	1646.99 €
12/128/5	20 DECEMBRE 2013	BAIE NETTLE	35 ML CABLE ROZV 4X16 MM - 01 ROULEAU DE GAINE 63 MM	430.30 €
05/0467	31 MAI 2013	ECOLE MATERNELLE SANDY GROUND	30 TRENTE AMPOULES	252.00 €
07/0614	05 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE EVELINA HALLEY	DES TAP VIS	28.33 €
07/0650	17 JUILLET 2013	ECOLE ELEMENTAIRE CUL DE SAC	01 FEUILLE DE CONTREPLAQUE 15 MM	40.50 €
07/0647	16 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER D'ORLEAN	01 GROS CADENAS	14.18 €
			<b>MONTANT</b>	<b>3 457.87 €</b>

## DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES « Maçonnerie N°2 »

RAPPORT N°	MOIS	LIEUX DES TRAVAUX	TRAVAUX	Coût
04/0242	04 AVRIL 2013	PRIMAIRE GRAND CASE	CONSTRUCTION D'UN POTEAU EN BETON	77.15 €
01/1447	29 JANVIER 2013	CUISINE CENTRALE	CARRELAGE DU DEPOT DE LA CUISINE CENTRALE	304.08 €
04/0259	11 AVRIL 2013	SALLE PAROISSIALE EGLISE CATHOLIQUE	CONSTRUCTION D'UNE SEPARATION	94.07 €
02/0088	26 FEVRIER 2013	ECOLE PRIMAIRE CUL DE SAC	POSE DE BARRIERES - CONSTRUCTION D'UN DEGAGEMENT	3 924.33 €
02/0003	07 FEVRIER 2013	ECOLE MATERNELLE CUL DE SAC	CONSTRUCTION DE LOCAL POUR SERPILLERES ET BALAIS	426.13 €
02/0005	07 FEVRIER 2013	ECOLE MATERNELLE GRAND CASE	CONSTRUCTION DE LOCAL POUR SERPILLERES ET BALAIS	891.69 €
02/0008	07 FEVRIER 2013	ECOLE PRIMAIRE GRAND CASE	REFAIRE LE BETON DEVANT L'ECOLE	63.52 €
05/0425	21 MAI 2013	RUE DU STADE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION DU REGARD D'EAU PLUVIALE	19.13 €
03/0173	14 MARS 2013	MORNE D'REILLY	CONSTRUCTION D'UN SOCLE COLONNE TRI SELECTIF	414.79 €
04/0255	09 AVRIL 2013	ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE GRAND CASE	RENOVATION DU LOCAL SYNDICAL	1 962.00 €
03/0210	25 MARS 2013	RUE DE CORALITA	CONSTRUCTION DES PLAQUES EN BETON	306.44 €
05/0471	31 MAI 2013	ECOLE PRIMAIRE CUL DE SAC	POSE DE PETITS MURETS SUR LES LAVABOS	219.43 €
01/1379	15 JANVIER 2013	M.J.C. GRAND CASE	DEMOLITION DE LA DALLE DE SALLE DE MUSIQUE	143.90 €
07/0694	26 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE GRAND CASE	CONSTRUCTION D'UN BAC EN BETON	46.52 €
07/0645	12 JUILLET 2013	ECOLE MATERNELLE ORLEANS I	GRILLAGE LONGEANT LE PREAU	845.80 €



06/0576	27 JUIN 2013	ECOLE PRIMAIRE ELIE GIBBS GRAND C	COUVERTURE DANS LE MUR DU REfectOIRE	24.11 €
06/0538	18 JUIN 2013	CONSEIL DE QUARTIER D'ORLEANS N°2	REPARATION DU PLAFOND	347.38 €
07/0693	26 JUILLET 2013	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER ORLEANS	CONSTRUCTION DE DEUX ESCALIERS D'ACCES AU CONTENAI.	1 120.01 €
10/0945	14 OCTOBRE 2013	CIMETIERE CUL DE SAC	REPARATION DU MUR ET CONSTRUCTION DEUX POTEAUX	357.43 €
09/0885	26 SEPTEMBRE 2013	ROND THE POND – QUARTIER D'ORLEANS	CONSTRUCTION D'UN COFFRET	501.43 €
10/0953	14 OCTOBRE 2013	CUL DE SAC	RECONSTRUCTION D'UN MUR COTE DROITE DES LOCALES POUBELLES	338.28 €
11/1111	22 NOVEMBRE 2013	CUL DE SAC	REPARATION DU MUR CASSE PAR UN ACCIDENT DE VOITURE	552.17 €
11/1127	26 NOVEMBRE 2013	CIMETIERE DE CUL DE SAC	REPARATION D'UN MUR EN PIERRE	290.73 €
10/0946	14 OCTOBRE 2013	GRAND CASE	CONSTRUCTION DES LOCALES POUBELLES	939.37 €
11/1200	06 DECEMBRE 2013	CUL DE SAC INTERSECTION RUE BELVE.	ENLEVEMENT DES PIERRES, NETTOYAGE DU REGARD D'EAU	524.50 €
11/1160	29 NOVEMBRE 2013	ECOLE MATERNELLE I QUARTIER D'ORLEANS	COULER DU BETON SUR UNE PARTIE EN TERRE	244.25
11/1199	06 DECEMBRE 2013	CUL DE SAC JUSTE AVANT L'ANCIENNE STATION ESS.	REPARATION DE LA ROUTE DE CUL DE SAC	25.26 €
		<b>MONTANT</b>		<b>15 003.90 €</b>

**DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES - « PLOMBERIE »**

<b>RAPPORT</b>	<b>MOIS</b>	<b>NOMBRE D'HEURES</b>	<b>LIEUX DES TRAVAUX</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>Cou</b>
02/1475	04 FEVRIER 2013	30 MN	SERVICE SOCIALE IMMEUBLE SEMSAMAR	REPARATION DES W.C	31.33 €
03/0208	22 MARS 2013	15 MN	BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE	REPARATION DU MECANISME DES W.C	31.33 €
03/0165	13 MARS 2013	25 MN	ANC. ECOLE EVELINA HALLEY	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	31.33 €
02/0024	08 FEVRIER 2013	20 MN	MAISON MISSION METHODISTE	DEPLACEMENT D'UN TUYAU D'EAU	1.20 €
03/0143	11 MARS 2013	20 MN	SERVICE COMM. CABINET DU PRESI	REPARATION D'UNE FUITE	40.16 €
03/0125	06 MARS 2013	45 MN	TENNIS CLUB SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUITE	20.22 €
03/0154	12 MARS 2013	35 MN	CONCORDIA	REPARATION D'UNE FUITE AU SEIN DE LA COUR	3.80 €
01/1427	25 JANVIER 2013	48 MN	DIRECTION DE L'ENVI. CADRE VIE	REPARATION DES W.C	88.63 €
02/0094	27 FEVRIER 2013	1H00	ANTENNE FISCALE	REPARATION DES W.C	33.37 €
02/0083	25 FEVRIER 2013	1H00	BUREAU PERMIS DE CONSTRUIRE	REPLACEMENT D'UN W.C	203.27 €
02/0067	22 FEVRIER 2013	30 MN	STADE L. VANTERPOOL - MARIGOT	REPARATION D'UNE FUITE	206.80 €
02/0076	22 FEVRIER 2013	1H00	STADE L. VANTERPOOL - MARIGOT	REPARATION D'UNE FUITE	100.20 €
12/1301	19 DECEMBRE 2013	48 MN	MARCHE LEGUMES FRONT DE MER	REPARATION D'UNE FUITE	3.91 €
03/0113	01 MARS 2013	35 MN	W.C /LOLOS FRUITS ET LEGUMES	REPARATION D'UNE FUITE	3.91 €
02/0107	28 FEVRIER 2013	8H45	LOGEMENT DES MAITRES	RECHERCHE D'UNE FUITE	49.74 €
02/0102	27 FEVRIER 2013	15 MN	BUREAU DIRECT° DES ROUTES ET BATIM.	CHANGEMENT D'UN ROBINET A LA CAFETARIA	44.40
02/0064	21 FEVRIER 2013	-	KIOSQUE FRONT DE MER	BRANCHEMENT	16.20 €
01/1444	29 JANVIER 2013	-	SERVICE ENVIRONNEMENT	VERIFICATION DES W.C	79.71 €
03/0204	21 MARS 2013	19 MN	STADE THELBERT CARTY Q. ORLEANS	REPARATION D'UNE FUITE DEVANT LE STADE	10.72 €
01/1448	29 JANVIER 2013	45 MN	MARCHE DE MARIGOT	REPARATION D'UNE FUITE DE CANALISATION	3.91 €
01/1347	09 JANVIER 2013	1H00	STADE A. RICHARDS - SANDY GROUND	REVISION COMPLETE ROBINETTERIE	811.82 €
01/1337	08 JANVIER 2013	30 MN	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	CHANGEMENT D'UNE COMBINAISON DES W.C BUREAU	31.33 €

01/1373	14 JANVIER 2013	35 MN	CONSEIL QUARTIER N°02 GRAND CASE	REPARATION DES W.C	17.19 €
01/1426	24 JANVIER 2013	20 MN	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	DIVERSES INTERVENTIONS URGENTES	-
01/1445	29 JANVIER 2013	20 MN	SERVICE PAYE DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UNE FUITE	-
02/0106	28 FEVRIER 2013	-	CONSEIL QUARTIER N°1 Q.ORLEANS	REPARATION D'UNE FUITE SOUS LE PLACARD DE L'EVIER	-
01/1464	01 FEVRIER 2013	10 MN	LOLOS DE GRAND CASE	REPARATION DES W.C D'UN LOLO	-
03/0212	05 MARS 2013	-	LOGEMENT DES MAITRES E. HALLEY	TUYAU A CACHER APRES LE PASSAGE DU SERVICE MENUISERIE	-
02/0070	22 FEVRIER 2013	-	W.C PUBLIC EXT. DE LA COLLECTIVITE	REPARATION DES W.C	-
07/0686	18 JUILLET 2013	2H	MJC GRAND CASE	REPARATION DES TOILETTES	-
01/1469	01 FEVRIER 2013	10 MN	SERVICE FINANCIER	REPARTION DU MECANISME DES W.C	-
05/095	15 MAI 2013	46 MN	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	VERIFICATION D'UN CHAUFFE EAU	244.07 €
06/0479	04 JUIN 2013	20 MN	MJC DE SANDY GROUND	CHANGEMENT DU MECANISME DES W.C	35.83 €
06/0500	07 JUIN 2013	20 MN	LOLOS DE GRAND CASE	VERIFICATION DES W.C D'UN LOLO	35.83 €
06/0478	04 JUIN 2013	34 MN	LOLO POISSONNERIE FRONT DE MER	INSTALLATION D'UN ROBINET	145.10 E
05/0436	23 MAI 2013	15 MN	PALAIS DE JUSTICE MARIGOT	VERIFICATION DES W.C A L'ETAGE	13.35 €
06/0498	07 JUIN 2013	15 MN	ETAT CIVIL HOTEL DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UNE FUITE	26.70 €
04/0282	17 AVRIL 2013	30 MN	CONSEIL QUARTIER N°6 SANDY G.	REPARATION D'UNE FUITE	19.08 €
02/0063	21 FEVRIER 2013	15 MN	FRONT DE MER - POISSONNERIE	REPARATION D'UNE FUITE	19.08 €
05/0364	03 MAI 2013	20 MN	M.S.F CONCORDIA ANC. MAMAN P.	REPARATION D'UNE FUITE	13.35 €
05/0364 b	03 MAI 2013	15 MN	SERVICE URBANISME	REPLACEMENT D'UNE CUVETTE	29.95 €
05/0354	02 MAI 2013	45 MN	BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	82.01 €
05/0380	10 MAI 2013	20 MN	PALAIS DE JUSTICE MARIGOT	REPARATION D'UNE FUITE	13.35 €
02/0032	14 FEVRIER 2013	1H15	TENNIS CLUB SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUITE	19.23 €
04/0286	17 AVRIL 2013	25 MN	SANTE SCOLAIRE HERVE WILLIAMS II	REPARATION DU RESERVOIR DES W.C	199.44 €
04/0287	18 AVRIL 2013	16 MN	DISPENSARE ANC. ECOLE MAMAN POULE	REPARATION DES W.C	13.35 €
04/0305	19 AVRIL 2013	30 MN	PARKING MJC SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUITE	12.72 €
06/0519	11 JUIN 2013	20 MN	FRONT DE MER	REPARATION D'UNE FUITE	19.08 €
05/0394	15 MAI 2013	-	LOCAL BOUCHERIE FRONT DE MER	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	19.08 €
06/0497	07 JUIN 2013	20 MN	SERVICE URBANISME	REPARATION D'UNE FUITE W.C	1.94 €
05/0390	15 MAI 2013	32 MN	M.J.C SANDY GROUND	VERIFICATION D'UN TUYAU D'EVACUATION D'EAUX	25.87 €
06/0513	11 JUIN 2013	23 MN	BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE	REPARATION DE LA CHASSE D'EAU /W.C	13.35 €

05/0397	15 MAI 2013	22 MN	COLLEGE SOUALIGA CUL DE SAC	REPARATION DES W.C	103.22 €
05/0469	31 MAI 2013	-	STADE ALBERIC RICHARD SANDY GROU.	REPLACEMENT D'UNE POMPE D'EVACUATION	519.25 €
03/0172	13 MARS 2013	25 MN	MAISON SOCIALE ET FAMILIALE	REPARATION D'UNE FLOTTEUR DES W.C	40.00 €
05/0430	23 MAI 2013	20 MN	SERVICE FINANCIER	REPARATION DU MECANISME	-
05/0429	23 MAI 2013	15 MN	POLE SOLIDARITE ET FAMILLE	REPARATION DE LA CHASSE D'EAU	-
04/0320	24 AVRIL 2013	8 MN	SERVICE URBANISME	VERIFICATION DES WC	-
04/0316	23 AVRIL 2013	15 MN	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	DEBOUCHAGE - W.C DE LA CELLULE	-
04/0283	17 AVRIL 2013	-	DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS	REPARATION D'UNE FUITE WC	-
04/0303	19 AVRIL 2013	-	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	REPARATION DU MECANISME	-
04/0321	24 AVRIL 2013	-	CLSPD	REPARATION DU MECANISME WC	-
04/0296	18 AVRIL 2013	-	STADE LOUIS VANTERPOOL MARIGOT	REPARATION DES DOUCHES ET LAVABOS	-
03/0114	01 MARS 2013	15 MN	CANTINE CENTRALE GRAND CASE	DEBOUCHAGE DES W.C	-
03/0164	13 MARS 2013	-	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	-
02/0062	21 FEVRIER 2013	15 MN	SERVICE FINANCIER	REPARATION D'UNE FUITE	-
05/0376	07 MAI 2013	-	SERVICE URBANISME	DEBOUCHAGE DES W.C	-
05/0381	10 MAI 2013	20 MN	POSTE DE POLICE - MARIGOT	RECHERCHE CAUSES ODEUR W.C	-
06/0485	05 JUIN 2013	15 MN	SPRING CONCORDIA	ENLEVEMENT DE BANC EN BETON	-
04/0341	29 AVRIL 2013	2H00	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'UNE DOUCHE A L'ETAGE/BUREAU	33.77 €
10/0990	22 OCTOBRE 2013	15MN	SERVICE URBANISME	REPARATION DE DEUX W.C	-
09/0821	05 SEPTEMBRE 2013	2H00	MORNE OREILLY	NIVELLEMENT DE LA TERRE/CONSTRUCTION D'UN SOCLE	-
04/0814	04 SEPTEMBRE 2013	2H00	ECLAIRAGE PUBLIC CUL DE SAC	FOUILLES POUR PLANTER UN POTEAU	-
08/0737	13 AOUT 2013	30 MN	M.J.C. SANDY GROUND	NIVELLEMENT DU GRAVIER DANS LA COURS	-
04/0297	18 AVRIL 2013	-	STADE ALBERIC RICHARDS SANDY G.	REPARATION D'UNE FUITE AU NIVEAU COULOIR D'ACCES.	-
07/0702	31 JUILLET 2013	16H00	ROUTE DE TERRES BASSES	NETTOYAGE DE LA ROUTE DE TERRES BASSES	-
07/0654	18 JUILLET 2013	45MN	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	REPARATION D'UNE FUITE	-
08/0738	13 AOUT 2013	20 MN	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	CHANGEMENT DU CHAUFFEAU DANS UN LOGEMENT	244.07 €
08/0736	13 AOUT 2013	15 MN	SERVICE URBANISME	REVISION L'ARRIVEE D'EAU AU W.C	-
08/0739	14 AOUT 2013	10 MN	POSTE DE POLICE DE MARIGOT	REGLAGE D'UN PROBLEME /W.C	-

08/0742	16 AOUT 2013	-	DISPENSARE DE QUARTIER D'ORLEANS	VERIFICATION DE LA CHASSE D'EAU DES W.C	-
09/0840	16 SEPTEMBRE	-	HOPE ESTATE	NIVELLEMENT DE LA TERRE AU NIVEAU DE LA ROUTE	-
09/0850	17 SEPTEMBRE	-	IMPASSE DES ARNELL CUL DE SAC	FOUILLES POUR POSE DE POTEAUX	-
09/0848	17 SEPTEMBRE	-	STADE ALBERIC RICHARDS SANDY G	RECHERCHE/REPARATION TUYAU CASSE	-
07/0591	02 JUILLET 2013	05 MN	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	REPARATION DE LA CHASSE D'EAU	-
06/0534	18 JUIN 2013	20 MN	DEPOT TERRITORIAL	REALISATION D'UNE TRANCHEE	-
09/0815	05 SEPTEMBRE	-	M.J.C DE SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUITE	-
09/0808	04 SEPTEMBRE	15 MN	LOGEMENTS DES MAITRES	NETTOYAGE DE LA COUR	-
09/0849	17 SEPTEMBRE	2H30	STADE ALBERIC RICHARDS	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	38.16 €
09/0878	24 SEPTEMBRE	45 MN	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	VERIFICATION DES W.C	27.68 €
09/0908	07 OCTOBRE 2013	14 MN	CRIP – POLE SOLIDARITE ET FAMILLES	REPARATION DES W.C	55.36 €
06/0563	26 JUIN 2013	20 MN	BUREAU ETAT CIVIL	CHANGEMENT DU ROBINET	27.68 €
09/0909	07 OCTOBRE 2013	20 MN	COLLEGE SOUALIGA CUL DE SAC	REPARATION D'UNE FUITE	31.32 €
05/0379	10 MAI 2013	10H00	M.J.C GRAND CASE	REINSTALLATION COMPLETE DE LA PLOMBERIE	1 709.38 €
08/0765	20 AOUT 2013	2H00	POLE SOLIDARITE ET FAMILLE	REPARATION D'UNE FUITE DANS LA SALLE DE BAIN	149.87 €
08/0743	16 AOUT 2013	50 MN	STADE THELBERT CARTY QUARTIER D'OR.	REPARATION D'UNE FUITE DEVANT LE STADE	19.08 €
04/0281	17 AVRIL 2013	82H00	TERRAIN FOOTBALL STADE A. RICHARDS	REPARATION D'UNE FUITE	38.16 €
09/0842	16 SEPTEMBRE	16 MN	STADE LOUIS VANTERPOOL MARIGOT	REVOIR LES VESTIAIRES DU STADE	159.16 €
09/0841	16 SEPTEMBRE	45 MN	STADE THELBERT CARTY Q.O	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	25.44 €
03/0130	06 MARS 2013	5H00	W.C GARE ROUTIERE MARIGOT	INSTALLATION DE TUYAUX D'ATTENTE	1 180.55 €
07/0630	11 JUILLET 2013	25 MN	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UNE FUITE	10.72 €
07/0603	04 JUILLET 2013	55 M	CONCORDIA	REFAIRE L'INSTALLATION EN PLOMBERIE	5.46 €
04/0346	30 AVRIL 2013	-	ABRI BUS MARIGOT	PASSAGE DE TUYAUX – WC	520.44 €
10/0942	14 OCTOBRE 2013	-	ABATTOIR GRAND CASE	BRANCHEMENT D'UN LAVABO EN INOX	19.44 €
10/0951	14 OCTOBRE 2013	-	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UNE FUITE	188.86 €
09/0890	27 SEPTEMBRE	-	LOGEMENT DES MAITRES	BRANCHEMENT DE TOUS LES LOGEMENTS	1 403.46 €
06/0585	01 JUILLET 2013	50 MN	POLE FISCALITE	ENLEVEMENT DE SIPHON - ODEUR DES W.C	8.81 €
06/0583	28 JUIN 2013	1H30	BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE	VERIFICATION DE DIVERS PROBLEMES - W.C	31.33 €
06/0574	26 JUIN 2013	15 MN	BUREAU CONSEIL QUARTIER N°1	VERIFICATION DU RESERVOIR D'EAU	31.33 €
06/0553	25 JUIN 2013	20 MN	LOGEMENT DES MAITRES	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	19.07 €

07/0653	18 JUILLET 2013	-	ECOLE PRIMAIRE I QUARTIER	BRANCHEMENT DE LA CITERNE	285.67 €
04/0253	09 AVRIL 2013	15 MN	MARCHE FRONT DE MER	REPARATION D'UNE FUITE ET DES TUYAUX SOUS LES BACS	260.33 €
10/0972	22 OCTOBRE 2013	-	POSTE DE POLICE MARIGOT	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	21.26 €
11/1114	26 NOVEMBRE 2013	15 MN	SERVICE CRIP/CLSPD	VERIFICATION D'UNE REMONTEE D'EAU DANS LES W.C	-
11/1165	29 NOVEMBRE 2013	16H00	CENTRE VILLE DE MARIGOT	NETTOYAGE DU CENTRE VILLE A L'AIDE DE LA PELLE MECANIQUE	-
10/1007	28 OCTOBRE 2013	10 MN	ECOLE PRIMAIRE HERVE WILLIAMS II	REPARATION D'UNE FUITE	-
10/108	31 OCTOBRE 2013	15 MN	ETAT CIVIL DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UNE FUITE	-
12/1237	11 DECEMBRE 2013	1H00	ECOLE MATERNELLE SIMEONE TROTT	TRAVAUX DIVERS - PELLE MECANIQUE	-
11/1181	04 DECEMBRE 2013	80 MN	DISPENSAIRE DE CONCORDIA	REPARATION DES W.C	267.70 €
12/1205	09 DECEMBRE 2013	25 MN	MARCHE DE MARIGOT - FRONT DE MER	REPARATION D'UNE FUITE - FRUITS ET LEGUMES	19.08 €
11/1177	04 DECEMBRE 2013	5H00	RUE BRITAIN QUARTIER D'ORLEANS	NETTOYAGE DE LA RAVINE	-
11/1180	04 DECEMBRE	10 MN	DISPENSAIRE DE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION DES W.C	-
11/1195	04 DECEMBRE 2013	42 MN	W.C PUBLIC FRONT DE MER	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	7.82 €
11/1150	28 NOVEMBRE 2013	1H00	POSTE DE POLICE GRAND CASE	REVISION DE LA PLOMBERIE	147.63 €
11/1170	29 NOVEMBRE 2013	53 MN	SERVICE URBANISME	VERIFICATION DU LAVABO ET CHANGEMENT DE LA CHASSE D'EAUX	31.33 €
11/49	28 NOVEMBRE 2013	5H30	LA SAVANE ET HOPE ESTATE	DEGAGEMENT DES ACCOTEMENTS	-
11/1148	28 NOVEMBRE 2013	40 MN	SERVICE PERISCOLAIRE	REPARATION D'UNE FUITE	8.66 €
10/0994	24 OCTOBRE 2013	30 MN	PALAIS DE JUSTICE MARIGOT	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	82.64 €
10/1006	28 OCTOBRE 2013	20 MN	TENNIS CLUB SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUITE	8.66 €
03/0155	12 MARS 2013	4 H	SANTE SCOLAIRE	DIVERSES INTERVENTIONS	1 624.68 €
09/0869	20 SEPTEMBRE	35 MN	FRONT DE MER W.C	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	3.42 €
09/0798	02 SEPTEMBRE	1H15	POLE DEVELOPPEMENT HUMAIN	WC - REPARATION DE CHASSES	33.67 €
11/1077	14 NOVEMBRE 2013	15 MN	SERVICE COMMUNICATION	VERIFICATION DE L'EAU POTABLE	-
11/1078	14 NOVEMBRE 2013	32 MN	SERVICE ACHATS	REPARATION D'UN W.C	31.33 €
10/1021	29 OCTOBRE 2013	45 MN	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'UNE FUITE D'EAU	-
10/1022	29 OCTOBRE 2013	20 MN	TOILETTE PUBLIC FRONT DE MER	REPARATION D'UN TUYAU CASSE	2.72 €
10/0973	22 OCTOBRE 2013	9H00	SAPEURS POMPIERS	REPARATION DE LA TUYAUTERIE	1 076.77 €
11/1135	27 NOVEMBRE 2013	40 MN	PALAIS DE JUSTICE	REPARATION D'UN PROBLEME DANS LES W.C	13.35 €

11/1116	26 NOVEMBRE 2013	15 MN	DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES	VERIFICATION DES W.C	35.83 €
11/1113	25 NOVEMBRE 2013	-	ECOLE PRIMAIRE EMILE CHOISY	VERIFICATION D'UN TUYAU CASSE	-
01/0015	07 JANVIER 2013	50 MN	MARCHE ALIMENTAIRE - FRONT DE MER	REPARATION D'UNE LA FUIITE D'EAU	31.80 €
01/0024	08 JANVIER 2013	35 MN	SANDY GROUND	REPARATION D'UNE FUIITE	12.72 €
01/0023	08 JANVIER 2013	15 MN	MARIGOT	REPARATION DES ROBINETS DANS LES W.C STATION DES TAXIS	-
01/0011	06 JANVIER 2013	12H00	GENDARMERIE QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'UNE FUIITE D'EAU APPT N°7	23.47 €
12/1301	02 JANVIER 2013	15 MN	PALAIS DE JUSTICE MARIGOT	REPARATION DES W.C	-
12/1292	23 DECEMBRE 2013	10 MN	SPRING CONCORDIA	REPARATION D'UNE FUIITE D'EAU	-
12/1296	30 DECEMBRE 2013	1H00	QUARTIER D'ORLEANS	REPARATION D'UNE FUIITE QUI SE DEVERSE DANS LA COUR DE L'ECOLE	43.52 €
12/1288	20 DECEMBRE 2013	20 MN	HOTEL DE LA COLLECTIVITE	REPARATION D'UNE FUIITE DANS LES W.C	-
12/1249	12 DECEMBRE 2013	2H30	SPRING CONCORDIA	REPARATION D'UNE FUIITE D'EAU	10.96 €
01/0015	07 JANVIER 2013	15 MN	FORT LOUIS MARIGOT	REPARATION DES TUYAUX CASSES	2.94 €
			<b>MONTANT</b>		<b>13 595.27 €</b>

**DIRECTION DES ROUTES ET BATIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES - « ROUTES »**

<b>Rapport N°</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux des travaux</b>	<b>Travaux</b>	<b>Coût</b>
03 /0176	17/03/2013	ROUTE NATIONALE 7 QUARTIER D'ORL	BOUCHER DES TROUS SUR LA ROUTE	56.00 €
02/0046	19/02/2013	ENTREE DE LA SALLE OMNISPORT	BOUCHER DES TROUS SUR LA ROUTE	42.50 €
03/0112	01/03/2013	FRONT DE MER BOULEVARD FRANCE	REPARATION DE LA CHAUSSEE	83.39 €
03/0203	21/03/2013	ROUTE SPRING CONCORDIA	BOUCHER DES TROUS	34.00 €
02/0016	07/02/2013	ROUTE COIN DE LA COLLECTIVITE	BOUCHER DES TROIS	90.32 €
03/0183	18/03/2013	ROUTE BAIE NETTLE	REPLACER LA GRILLE D'EVACUATION D'EAU	58.93 €
01/1423	23/01/2013	COMITE CARNAVALESQUE	PEINDRE UN CONTENEUR	177.97 €
01/1378	15/01/2013	MORNE O'REILLY	MARQUAGE DE DEUX ARRETS BUS	711.61 €
01/1400	17/01/2013	QUARTIER D'ORLEANS	MARQUAGE AU SOL DEVANT L'EGLISE METHODISTE	13.69 €
02/1480	07/02/2013	BOULEVARD DE GRAND CASE	RECONSTRUCTION AU NIVEAU DU RESTAURANT « RESTO »	-
02 :0036	18/02/2013	DIVERS ROUTES CUL DE SAC	BOUCHER DES TROUS	61.20 €
03/0145	11/03/2013	ROUTE DE BAIE NETTLE	POSE DE BUTUME A FROID	146.20 €



02/0087	25/02/2013	GRAND CASE	BOUCHER DES TROUS	56.10 €
02/0086	25/02/2013	BOULEVARD HUBERT PETIT	BOUCHER DES TROUS	102.00 €
02/0001	08/02/2013	FRONT DE MER	PEINDRE LES PARKING « TAXIS »	82.14 €
02/0027	14/02/2013	ROUTE OYSTER POND	BOUCHER DES TROUS	110.50 €
03/0116	01/03/2013	ECOLE PRIMAIRE NINA DUVERLY	METTRE DU BITUME A FROID	56.10 €
01/1446	29/01/2013	ALENTOURS DE LA COLLECTIVITE	MARQUAGE	109.52 €
12/1313	01/01/2013	HOPE ESTATE	MARQUAGE DES ABRIS BUS	54.76 €
11/1191	01/01/2013	ECOLE EVELINA HALLEY	MARQUAGE AU SOL	68.45 €
		<b>MONTANT</b>		<b>1 355.38 €</b>

**DIRECTION DE ROUTES ET CONSTRUCTION SCOLAIRES ET PUBLICS - DIVERS**

<b>SERVICES</b>	<b>Lieux des travaux</b>	<b>DEMANDE</b>	<b>FOURNITURES</b>	<b>COUT</b>
Service technique « Menuiserie1 »	BATIMENT PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>2 135.13 €</b>
Service technique « Electricité »	BATIMENT PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>61 224 39 €</b>
Service technique « Maçonnerie N°1 »	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>21 468.74 €</b>
Service technique « Soudure »	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>13 599.30 €</b>
Service technique « POLYVALENT » Menuiserie/Plomberie	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>18 614.95 €</b>
Service technique « Soudure »	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>3 457.87 €</b>
Service technique « Maçonnerie N°2 »	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>15 003.90 €</b>
Service technique « Plomberie »	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>13 595.27 €</b>
Service technique « Route »	BATIMENTS PUBLIC	ENSEMBLE COLLECTIVITE	MARCHANDISES +TRAVAUX	<b>1 355.38 €</b>
			<b>MONTANTS GLOBALES</b>	<b>150 454.93 €</b>

## TRAVAUX COURANTS DE MAINTENANCE

L'ensemble des sollicitations représentent **219 demandes enregistrées** et se décomposent comme suit :

Poste	Ecoles	Pôle Développement Durable	Pôle Développement Economique	Pôle Développement Humain	Pôle Solidarité et Familles	Hôtel de la collectivité	Autres Bâtiments	Total
Electricité	02	01	00	02	01	01	16	23
Métallerie	10	05	00	00	00	00	16	31
Plomberie	03	01	05	00	00	04	10	23
Menuiserie	06	03	01	02	00	02	11	25
Maçonnerie I	27	04	00	02	01	01	14	49
Maçonnerie II	03	-	-	-	-	-	8	11
Manutention *	06	01	02	00	01	01	46	57
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>15</b>	<b>08</b>	<b>06</b>	<b>03</b>	<b>09</b>	<b>121</b>	<b>219</b>

Tentes/Chaises/Tables/Podium/Barrières\*

# DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les trois axes majeurs d'interventions de la Direction d'Aménagement de Territoire et de l'Urbanisme sont:

**1) L'Urbanisme et l'Aménagement:** On peut identifier cinq champs principaux d'activités.

- **L'Urbanisme Stratégique** : analyses et études urbaines, diagnostics, prospective, stratégie et projets de territoire, documents de planification locale (PLU, PLH, PDU, PPR,...), DTA, schémas d'aménagement du territoire...,

- **La Conception Urbaine**, l'urbanisme de projets (composition spatiale, projets urbains, espaces publics...),

- **La Maîtrise d'Ouvrage Urbaine** (la programmation, le pilotage, la conduite des projets, le métier d'ensemblier, la concertation...),

- **L'Urbanisme Opérationnel** : les métiers de l'aménageur, les montages d'opérations,

- **L'Urbanisme de Gestion** : urbanisme réglementaire et gestion des procédures, instruction des permis de construire et autorisations, gestion territoriale.

**2) L'Adressage** : Opération d'Adressage de la Collectivité.

L'adressage est une opération qui permet de localiser sur le Territoire une parcelle, une habitation, « définir son adresse » à partir d'un système de cartographie de signalétique mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues et du bâti.

**Champ d'application de l'adressage :**

- **Codification des rues** : Localisations des réseaux, programmation des travaux d'investissement et d'entretien,

- **Adressage des concessions** : Fiscalité, état civil, facturation de l'eau et de l'électricité, courrier, organisation campagne de vaccination, services d'urgence,

- **Pour les usagers** : Facilites le repérage et la localisation dans les centres bourgs.

**3) La Régularisation foncière** : RHI, 50 pas géométriques, régularisation du droit du sol.

- Sur le Territoire de Saint-Martin, la situation du foncier est très compliquée, illustrée à travers l'existence de fréquents conflits de propriété (contestations en bornage, en partage, portées devant les tribunaux). Aux yeux des opérateurs, cette complexité est avant tout un frein à une libération rapide des sols nécessaires aux opérations.

- A noter également le problème des occupations sans titre, concernant surtout les terrains de la collectivité et en particulier "les 50 pas géométriques" à proximité du rivage.

- A Saint- Martin, l'enjeu des 50 pas géométriques est très fort, cette zone représente une grande partie du territoire

vue la configuration de l'île. Zone fortement urbanisée (centres des bourgs et quartiers anciens).

- Concernant les opérations de RHI, où les habitants revendiquent leur relogement sur place et l'attribution d'un droit de propriété, s'y trouvent situées (Grand-Case, Marigot ....). celle-ci accueille une bonne partie des activités touristiques.

- la construction sans permis de construire est un phénomène important.

- D'où l'importance d'une planification urbaine, enfin de mener une politique foncière, permettant de préparer, dans les meilleurs conditions, les opérations nécessaires au relogement, à l'accueil des activités économique, à l'implantation des équipements collectifs et à la sauvegarde du patrimoine naturel.

## I. URBANISME.

Principales mission : Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols, définition des documents d'urbanisme, opération d'aménagement urbain.

### A - DROIT DES SOLS

Demandes de Permis de construire, démolir, et déclaration de travaux déposées :

Suivi des Dossiers	Nombre de Dossiers 2013
Dépôts de permis de construire / modificatif	101
Dépôts d'aménager	16
Dépôts de permis de démolir	06
Dépôts de déclaration de travaux et de déclaration préalable	45
Dépôts de certificat d'urbanisme	396
Notoriétés Acquisitives	05
Non contestation de conformité	04
Refus de conformité	05
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>

- Liste des permis de construire pour l'année 2013 :

Numéro de dossier	Demandeur	N° Cadastral	Date de dépôt	Date de complétud.	Date limite d'instruct	vis	Date du C. exec	Signé le	Destination			Surface de Plancher (m²)	Montant	Bordereau de transmission		
									Bât.	Logt	Comm.			Da	N°	
PC 971127 1301001	*****	BI 270	04/01/13	*****	14/04/13	JT	23/04/13	02/05/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301002	*****	AY 258	11/01/13	04/02/13	04/06/13	av	19/02/13	21/02/13	1	1	0	127,38	*****	**	***	****
PC 971127 1301003	*****	BN 77	18/01/13	*****	18/04/13	éf	19/02/13	21/02/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301004	*****	BM 178	18/01/13	*****	18/04/13	éf	19/02/13	21/02/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301005	*****	AR 18	18/01/13	*	18/06/13	av	27/06/13	01/07/13	1	0	0	268,56	*****	**	***	****
PC 971127 1301006	*****	BY 58	22/01/13	*****	22/04/13	éf	19/02/13	21/02/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301007	*****	AR 450	30/01/13	*	30/04/13	av	19/02/13	21/02/13	1	2	0	165,52	*****	**	***	****
PC 971127 1301008	*****	AE 527	31/01/13	*****	30/04/13	éf	05/03/13	11/03/201	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301009	*****	BC 17	07/02/13	*****	07/04/13	éf	05/03/13	11/03/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301010	*****	BM 45	07/02/13	*****	07/05/13	éf	12/03/13	25/03/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301011	*****	AT 684	15/02/13	*****	15/04/13	éf	12/03/13	25/03/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301012	*****	AO 624	18/02/13	*****	18/06/13	JT	27/06/13	01/07/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301013	*****	BD 554	19/02/13	*	19/04/13	av	12/03/13	25/03/13	1	1	0	107,30	*****	**	***	****
PC 971127 1301014	*****	BR 003	21/02/13	*****	21/05/13	éf	12/03/13	25/03/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301015	*****	BE 1140	26/02/13	*	26/07/13	av	04/06/13	06/06/13	1	0	1	64,50	*****	**	***	****
PC 971127 1301016	*****	BC 107	28/02/13	*****	28/05/13	éf	12/03/13	25/03/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301017	*****	AK 03	05/03/13	*****	05/06/13	éf	23/04/13	02/05/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301018	*****	DPL	12/03/13	*	28/06/13	JT	A revoir		0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301019	*****	AT 117	12/03/13	*****	11/07/13	JT	16/07/13	19/07/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****
PC 971127 1301020	*****	AT 275;280...	26/03/13	*****	11/07/13	éf	23/04/13	02/05/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	****

PC 971127 1301021	*****	BC 107	08/04/13	*	08/08/13	av	04/06/13	06/06/13	1	2	0	160,54	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301022	*****	AP	08/04/13	*****	08/07/13	éf	07/05/13	13/05/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301023	*****	AT 275;280...	04/04/13	*****	04/07/13	rr.	*****	06/06/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301024	*****	BK 76	11/04/13	*	30/07/13	av	27/08/13	30/08/13	1	1	0	158,89	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301025	*****	BY 58	12/04/13	*	12/07/13	JT	23/07/13	29/07/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301026	*****	AT 753	12/04/13	*	13/08/13	av	27/06/13	01/07/13	1	1	0	159,37	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301027	*****	AT 684	17/04/13	*	17/07/13	av	04/06/13	06/06/13	1	1	0	244,80	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301028	*****	AO 624	22/04/13	*****	22/07/13	éf	04/06/13	06/06/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
Numéro de dossier	Demandeur	N° Cadastral	Date de dépôt	Date de complétud.	Date limite d'instruct	vis	Date du C. exec	Signé le	Destination			Surface de Plancher (m <sup>2</sup> ) Date	Montant N°BT	Borderau de transmission			
									Bât.	Logt	Comm.			Da te	N° BT		
PC 971127 1301029	*****	AR 343	22/04/13	*	22/07/13	av	04/06/13	06/06/13	1	4	0	345,29	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301030	*****	AI 191	22/04/13	*****	*	ET	27/06/13	01/07/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301031	*****	AR 81;85	25/04/13	*	25/10/13	av	16/07/13	19/07/13	2	0	2	10744,00	*****	**	***	*	****
PC 71127130131/M1	*****	AR 81;85	04/12/13	*****	*****	av	09/12/13	12/12/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301032	*****	BC 137	26/04/13	*****	26/06/13	éf	04/06/13	06/06/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301033	*****	AT 332	30/04/13	*	30/09/13	av	29/10/13	04/11/13	2	14	0	963,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301034	*****	BY 137	30/04/13	*	30/06/13	av	04/06/13	06/06/13	1	1	0	26,02	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301035	*****	AW 69	16/05/13	*	21/08/13	av	27/08/13	30/08/13	1	0	0,00	372,25	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301036	*****	AV 469	16/05/13	*	16/08/13	av	04/06/13	06/06/13	1	4	0	223,58	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301037	*****	BE 310 p	22/05/13	*	06/09/13	av	29/10/13	04/11/13	1	0	1	75,35	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301038	*****	AE 150 p	22/05/13	*****	22/08/13	éf	27/06/13	01/07/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301039	*****	BP 140	22/05/13	*	07/09/13	av	29/10/13	04/11/13	1	1	0	151,79	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301040	*****	AE 527	24/05/13	*****	24/08/13	éf	27/06/13	01/07/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301041	*****	AN 358	28/05/13	*	28/08/13	av	16/07/13	19/07/13	1	3	0	165,20	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301042	*****	AN 361	30/05/13	05/09/13	18/09/13	av	29/10/13	04/11/13	1	1	0	97,38	*****	**	***	*	****

PC 971127 1301043	*****	BD 659	31/05/13	*****	13/10/13	éf	27/08/13	30/08/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301044	*****	AE 203	10/06/13	*	10/10/13	av	16/07/13	19/07/13	1	2	0	134,64	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301045	*****	BK 0125	12/06/13	*	12/08/13	av	27/06/13	01/07/13	1	1	0	39,55	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301046	*****	AT 275;280...	13/06/13	*****	19/09/13	éf	03/09/13	09/09/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301047	*****	BP 270	17/06/13	*****	17/11/13	JT	29/10/13	04/11/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301048	*****	BD 435	21/06/13	*	21/11/13	av	29/10/13	04/11/13	1	0	1	505,70	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301049	*****	AN 354	21/06/13	*	21/10/13	av	16/07/13	19/07/13	1	3	0	165,20	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301050	*****	AP 436	27/06/13	*	27/11/13	av	29/10/13	04/11/13	1	0	0	293,50	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301051	*****	AT 650	27/06/13	*	27/09/13	av	16/07/13	19/07/13	1	0	1	33,77	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301052	*****	BL 06 - 09	27/06/13	14/08/13	29/10/13	av	12/11/13	15/11/13	1	0	1	1549,43	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301053	*****	BD 162	28/06/13	*	28/08/13	av	23/07/13	29/07/13	1	1	0	154,97	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301054	*****	AT 651;652...	28/06/13	*	28/12/13	av	12/11/13	15/11/13	1	0	1	1002,50	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301055	*****	BW 43	02/07/13	*	29/10/13	JT	12/11/13	15/11/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301056	*****	AE 73	02/07/13	*	02/12/13	av	12/11/13	15/11/13	1	0	1	529,65	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301057	*****	BI 198	02/07/13	*	02/09/13	av	03/09/13	09/09/13	1	1	0	249,38	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301058	*****	AO170	02/07/13	*	31/10/13	JT	12/11/13	15/11/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301059	*****	BD 563	08/07/13		08/10/13	av	23/07/13	29/07/13	1	1	0	182,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301060	*****	AW 165	11/07/13	*	11/10/13	av	23/07/13	29/07/13	1	1	0	120,00	*****	**	***	*	****
Numéro de dossier	Demandeur	N° Cadastral	Date de dépôt	Date de complétud.	Date limite d'instruct	vis	Date du C. exec	Signé le	Destination			Surface de Plancher (m²)	Montant	Bordereau de transmission			
									Bât.	Logt	Comm.			Da te	N° BT		
PC 971127 1301060/T1	*****	AW 165	05/09/13	*	05/12/13	av	03/12/13	05/12/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301061	*****	AK 203; 204	17/07/13	*	17/10/13	JT	12/11/13	15/11/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301062	*****	AR 18	23/07/13	*	23/10/13	éf	27/08/13	30/08/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301063	*****	AI 147	26/07/13	*	28/11/13	av	12/11/13	15/11/13	1	0	1	48,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301064	*****	DPL	29/07/13	*	29/01/14	En instruction						*****	**	***	*	****	



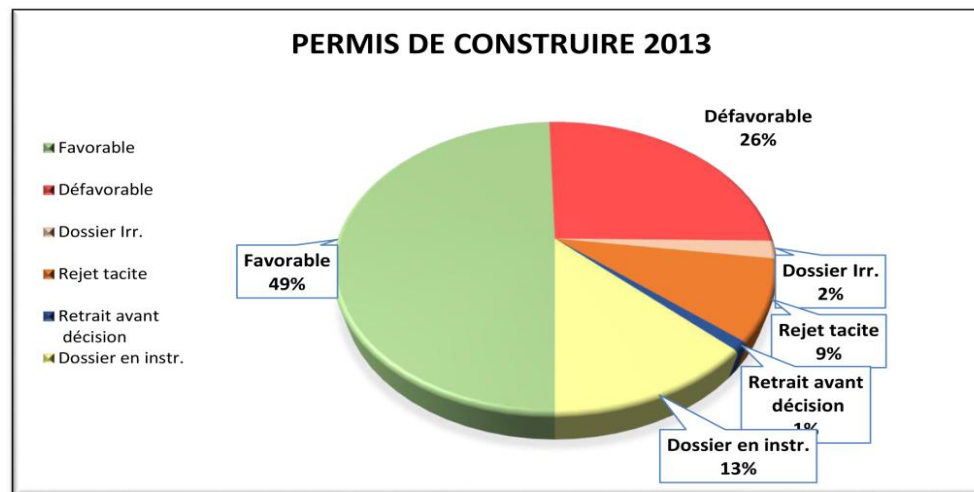
PC 971127 1301065	*****	AI 114	31/07/13	*	07/11/13	av	03/12/13	05/12/13	1	1	0	28,30	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301066	*****	AW 95	05/08/13	*	05/11/13	av	27/08/13	30/08/13	1	1	0	37,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301067	*****	BK 09	09/08/13	*	30/03/14	av	07/01/14	08/01/14	4	4	0	353,60	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301068	*****	BE 822 ...	22/08/13	*	22/11/13	av	29/10/13	02/12/13	1	7	0	282,70	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301069	*****	AT 275;280...	28/08/13	*	28/11/13	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301070	*****	AE 434	28/08/13	*	28/11/13	éf	29/10/13	02/12/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301071	*****	AN 74	30/08/13	*	30/11/13	av	29/10/13	02/10/13	4	4	0	350,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301072	*****	AT 378	30/08/13	*	22/12/13	av	29/10/13	02/10/13	1	1	0	231,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301073	*****	AN 05	02/09/13	*	25/12/13	av	07/01/14	08/01/14	6	0	0	1138,11	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301074	*****	BI 385	10/09/13	*	28/12/13	av	29/10/13	02/12/13	1	1	0	328,59	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301075	*****	AR 266	18/09/13	*	18/12/13	éf	07/01/14	08/01/14	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301076	*****	AP 511	18/09/13	*	18/12/13	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301077	*****	AT 49	23/09/13	*	23/12/13	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301078	*****	BL 145	23/09/13	*	23/12/13	av	14/01/14	20/01/14	1	0	1	837,24	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301079*	*****	BY 58	25/09/13	*	23/12/13	éf	12/11/13	15/11/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301080*	*****	AP 504	27/09/13	*	29/12/13	av	29/10/13	02/12/13	2	2	0	161,10	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301081	*****	AT 117	04/10/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301082	*****	BE 1087	07/10/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301083	*****	AT 649	15/10/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301084	*****	BD 64	16/10/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301085	*****	AR 18	18/10/13	*	18/01/14	éf	12/11/13	15/11/13	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301086	*****	AW 29	29/10/13	*	*	av	14/01/14	20/01/14	1	0	1	236,25	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301087	*****	AO 384	04/11/13	*	*	av	14/01/14	20/01/14	1	0	0	199,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301088	*****	AM 355	20/11/13	*	*	av	09/12/13	12/12/13	2	2	0	229,80	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301089	*****	AO 1030; 1031p	25/11/13	*	*	av	09/12/13	12/12/13	2	2	0	177,00	*****	**	***	*	****

PC 971127 1301090	*****	AS 130	25/11/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301091	*****	AP 339	26/11/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301092	*****	AK 3	29/11/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
Numéro de dossier	Demandeur	N° Cadastral	Date de dépôt	Date de complétud.	Date limite d'instruct	vis	Date du C. exec	Signé le	Destination			Surf de ace Plancher (m²)	Montant	Borderau de transmission			
									Bât.	Logt	Comm.			te	Da BT	N°	
PC 971127 1301093	*****	AR 449;464;481	29/11/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
PC 971127 1301094	*****	AY 168	03/12/13	*	*	av	07/01/14	10/01/14	3	6	0	216,15	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301095	*****	AY 210	13/12/13	*	*	rr.	21/01/14	24/01/14	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301096	*****	AS 56	18/12/13	*	*	éf	21/01/14	24/01/14	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301097	*****	AT 719	19/12/13	*	*	éf	21/01/14	24/01/14	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301098	*****	AR 24	20/12/13	*	*	éf	21/01/14	24/01/14	0	0	0	0,00	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301099	*****	BD 659	20/12/13	*	*	av	28/01/14	31/01/14	1	1	0	135,72	*****	**	***		
PC 971127 1301100	*****	AT 683	23/12/13	*	*	av	21/01/14	24/01/14	1	1	0	251,30	*****	**	***	*	****
PC 971127 1301101	*****		23/12/13	*	*	En instruction						*****	**	***	*	****	
<b>Nombre de PC déposés: 101 / Nombre de PC délivrés : 50</b>							Total :		68	80	12	1,87	2482	<b>*PC individuel: 28 déposes/ 15 délivrés*</b>			
PC par destination (délivrés)		Avis des PC				bât; log / destination											
Hôtel: 1	Comm / rest / bar : 11	Favorable:	50	Défavorable:	26	Hôtel:		Bât	2	Log.	14						
Habitation : 32	Autre : 6	Retrait avant décision	1	Dossier irr:	2	Com / rest / bar:		Bât	12								
		Rejet tacite:	9	Doss. en instr:	13	Habitation:		Bât	54	Log.	66						
<b>Total: 50</b>		<b>Total: 101</b>				<b>Total:</b>		<b>68</b>		<b>80</b>							

- Permis de construire ayant fait l'objet d'une décision en 2013 :

<b>Suivi des Dossiers</b>	<b>Nombre de Dossiers</b>
---------------------------	---------------------------

En cours d'instruction	13
Favorable	50
Défavorable	26
Rejets tacites	9
Irrecevable	2
Retraite avant décision	1
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>



- Visites de chantier pour vérifier la conformité des travaux en 2013 :

	Nombre de Dossiers
Courrier de mise en demeure	12
Procès-Verbaux : Infraction	12
Arrêtés interruptif de travaux	10
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

- L'information aux pétitionnaires et le suivi des dossiers ont occasionné environ 250 rendez-vous avec les services de l'Urbanisme, répartis comme suit :

- Demandes de pré-projet, de faisabilité, d'aides à un montage de dossier en cours d'instruction et d'explications réglementaires ;

- Le traitement des dossiers en cours d'instruction (reprise Architecturale, complément de dossiers) ;

- Suite à des contrôles de chantier ;

- Consultation de dossiers instruits ;

- Rencontres avec le C.A.U.E. En 2013, permanences le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois ;

- Echange de courriers dans le cadre de l'instruction des dossiers de droit des sols et des déclarations d'intention d'aliéner et administratif. Le service de l'Urbanisme est à l'origine de 386 courriers.

## **B - FONCIER**

La collectivité de Saint-Martin étend son droit de préemption urbain à l'ensemble du territoire. Le nombre de déclarations d'intentions d'aliéner reçues a donc augmenté fortement entre 2012 et 2013.

Suivi des Dossiers	Nombre de Dossiers
D.I.A. (Déclarations d'intention d'aliéner) enregistrées	241

Acquisition :

- D.I.A. Parcelle : AY 0648 (Les deux Frères) La Collectivité préempte le 04/03/2013.

Cession :

- 0

## **C ETUDE, PLAN LOCAL D'URBANISME**

Concernant la finalisation du PLU de Saint-Martin :

a) Composition :

- Un rapport de présentation,

- Un projet D'aménagement et de Développement Durables (PADD),

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), opposable aux tiers,

- Un plan de zonage, opposable aux tiers,

- Un règlement, opposable aux tiers,

- Elaboration du Code de l'Urbanisme,

**a-a)** Le rapport de présentation : Validé par la Collectivité (2012).

**a-b)** Le projet D'aménagement et de Développement Durable (PADD) : Validé par la Collectivité (2013).

Présentation du PADD à la population sous forme de réunions publiques dans les quartiers (juin 2013).

Délibération du C.E. 51-6-2013 :

**Object** : objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme et définition des modalités de la concertation.

**a-c)** Les Orientations d'Aménagement et de Programmation(OAP) :

Elles permettent à la Collectivité de définir au mieux ses objectifs et ses attentes, en particulier sur des thèmes ou secteurs géographiques à fort enjeu.

Elles sont une déclinaison du PADD, elles doivent être cohérentes avec celui-ci.

Elles sont obligatoires.

En matière d'Aménagement l'OAP :

- Peut porter sur : les actions et opérations nécessaires à la mise en valeur de l'environnement, du paysage, des entrées des centres Bourgs et du patrimoine, à la lutte contre l'insalubrité, au renouvellement Urbain.

- Peut comporter un « échancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et à la réalisation des équipements correspondants ».

L'OAP définit un programme et des principes d'aménagement : un quartier : pour qui ? Comment ? Quels couts pour les équipements publics ?

L'OAP est un document opposable aux tiers en termes de compatibilité (il faut en respecter l'esprit et non la règle).

L'OAP définit un cadre d'intervention pour les opérations à venir sans figer leur contenu, le document doit être techniquement et économiquement réaliste.

**a-d) Le plan de zonage** : En cours de réalisation (2013),

**RAPPEL** : le règlement des zones et les documents graphiques constituent des pièces essentielles du dossier de PLU, car ce sont celles qui sont avant tout consultées par les pétitionnaires souhaitant connaître le droit à construire de leur foncier ou du foncier qu'ils souhaitent acquérir.

L'instruction des permis de construire montre que souvent les règlements de PLU sont peu clairs, voire parfois inapplicables, et ne permettent pas toujours la réalisation de projets pourtant jugés bons et utiles par la Collectivité. Aussi, le règlement se veut objectif, clair et précis dans sa formulation. Il ne doit pas laisser prise à toute interprétation tant pour l'instructeur de l'ADS que pour le pétitionnaire.

**a-e) Le règlement** : En cours de réalisation (2013),

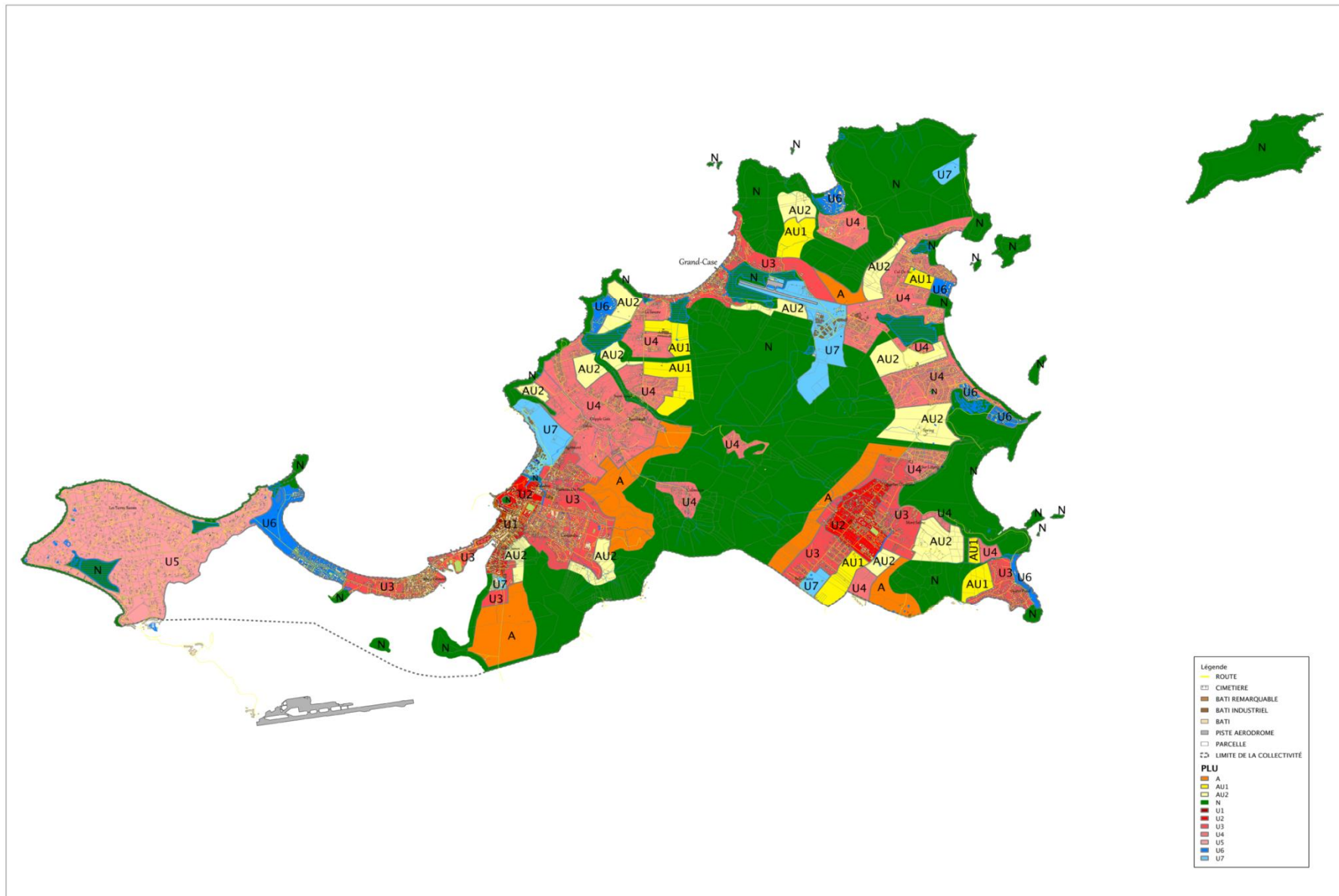
Le présent règlement s'attachera à expliciter les **4 objectifs suivants** :

- Usage du sol et fonctions sociales, économiques et environnementales ;
- Fonctionnalité de continuité écologique ;
- Prescription voiries et réseaux ;
- Forme urbaine.

**La recherche de ces objectifs passera par :**

- Le souci de simplifier la rédaction des articles, d'éviter toute interprétation possible ;
- La rédaction des seuls articles nécessaires à la mise en œuvre de la forme urbaine et architecturale recherchée ;
- D'accompagner la rédaction des articles par des diagrammes.







## b) PLAN DE ZONAGE

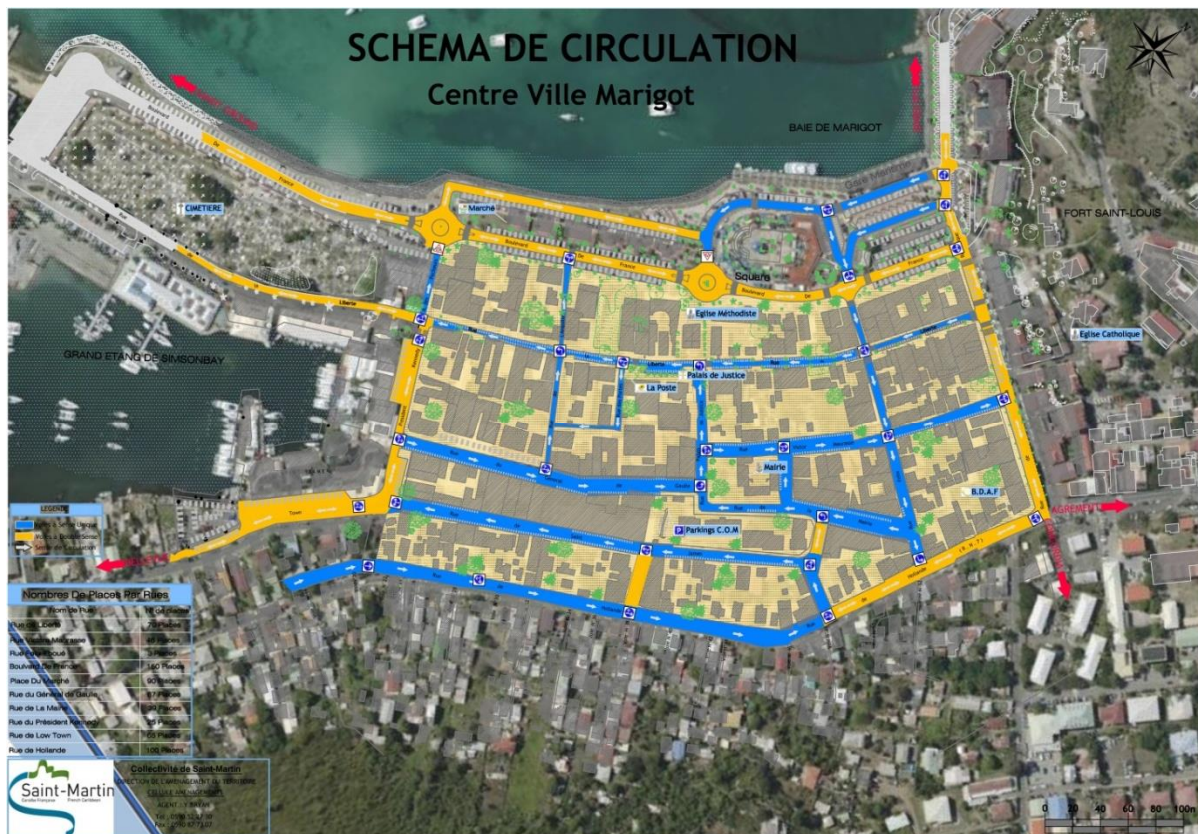
**Le code de l'Urbanisme** : En cours de réalisation (2013 / 2014).

Refonte du code au titre de la compétence de la Collectivité de Saint-Martin en matière d'Urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2012 (L.O. 6314-3 du C.G.C.T). La consultation a été lancée en (2013).

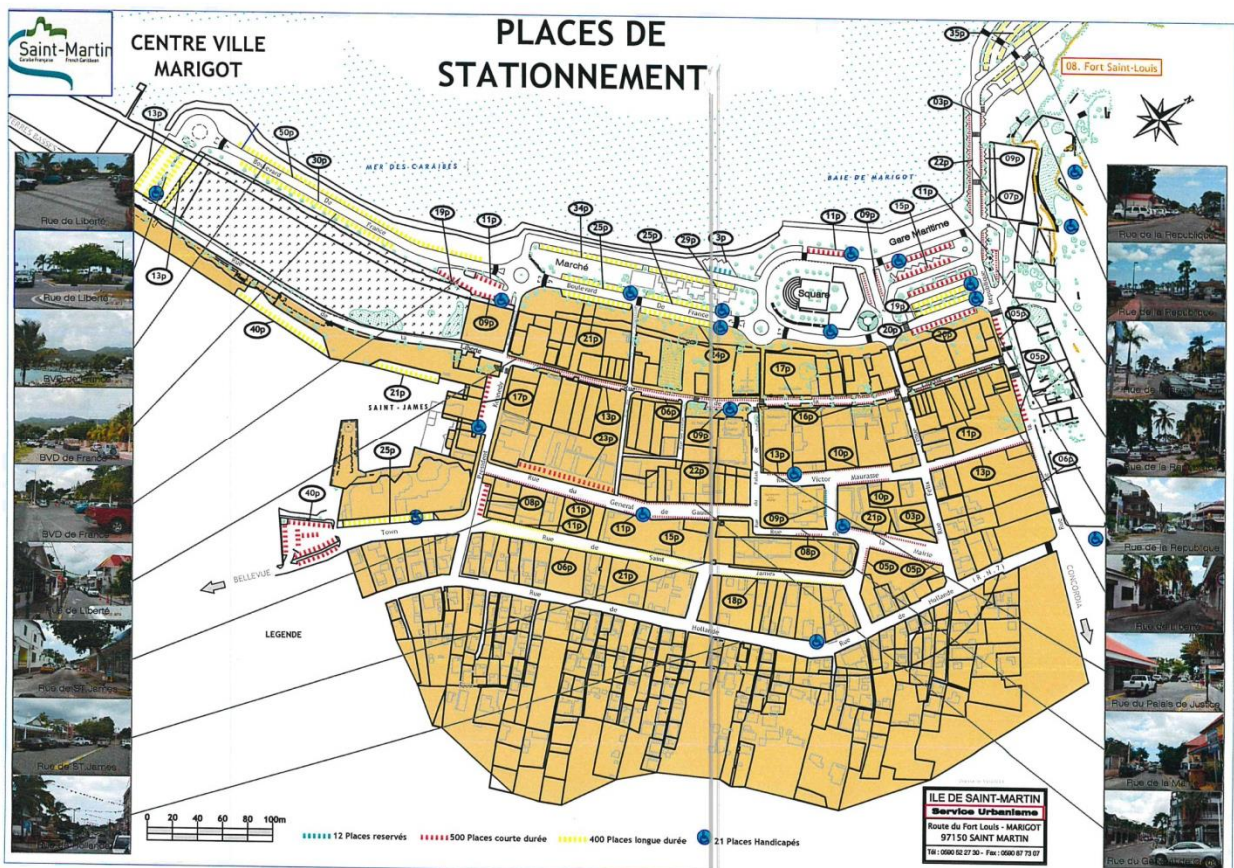
Monsieur BAFFERT ancien haut fonctionnaire au ministère est requis pour cette mission.

## D - OPERATION DE VOIRIE 2013.

- Etude pour le développement de la Circulation (Marigot)



- Etude zone de stationnement (Marigot).





- Etude pour le développement de la Circulation (P.A.E. de la Savane).



## II - ADRESSAGE.

**Agents affectés dans ce service** : L'instruction et la délivrance des attestations d'adressage sont assurées par 4 agents dont le dernier a été intégré à la mi-décembre. **L'affectation de deux (2) agents supplémentaires est fortement recommandée.**

Ceci permettrait de former une équipe pour les opérations à effectuer sur le terrain :

- . Les enquêtes pour les demandes suspectives,
- . Le repérage de logement,
- . Le pointage GSP avec la société Urbis,
- . Le suivi des travaux de pose de panneaux des voies et la plaque numérique des bâtis ainsi que leur entretien, et empêcherait la négligence d'autres tâches telles que :
  - . La mise à jour de la base de données Urbis,
  - . La gestion des lotissements,
  - . La liste des noms des rues selon leur classement privées ou publiques,
  - . Classement et archivage.

## **A - ATTESTATION D'ADRESSAGE :**

Pour l'année 2013, nous avons délivrés environ 2 700 attestations d'adressage. Le service accueille entre 40 et 50 personnes par jour.

Cette augmentation s'explique par l'obligation de fournir une attestation d'adressage pour les inscriptions scolaires et toute nouvelle demande ou renouvellement pour le Revenu Solidarité Active R.S.A. depuis la convention signée entre la Caisse d'allocation familiale et la collectivité au cours du mois de février, applicable depuis le 1 mars 2013.

Nous avons fait enregistrer auprès du service du cadastre près de 70 déclarations H1 et 20 déclarations H2 pour 2013.

- L'attestation d'adressage est une pièce obligatoire que les usagers doivent fournir auprès de certains organismes tels qu'EDF, GENERALE DES EAUX etc.... depuis 2004, d'autres ont commencé à réclamer ce document plus récemment : la CCISM en 2012, la Caisse d'allocation familiale en 2013. Il faudrait aujourd'hui l'intégrer dans la liste des pièces à fournir pour les demandes instruites par les services de la collectivité.

## **B – LE SIG :**

Ce logiciel a été installé en début d'année et une formation a été mise en place courant avril. Cinq chefs de service, essentiellement concernés par cette étape de la procédure, ont suivi cette formation.

L'attente des nouveaux ordinateurs a modifié le calendrier pour l'installation du logiciel sur le poste des agents, ainsi que leur formation et le démarrage des mises à jour de la base de données.

## **C - SIGNALISATION VERTICALE :**

La numérotation du bâti est à compléter dans certains quartiers.

La situation budgétaire n'a pas permis le renouvellement du marché afin de poursuivre l'installation des panneaux de signalisation de voies dans le quartier du Centre-ville et de la Savane jusqu'à Quartier d'Orléans. Pour l'année 2014 cette prévision est nécessaire.

Dans les lotissements, pour l'instant, le numéro de lot est utilisé comme numéro d'identification sur la voie, mais ce procédé n'est pas normalisé. Il est fortement critiqué par la Poste et déconseillé par Urbis, société détenteur du marché pour la régularisation de l'adressage et le SIG.

En effet, dans les lotissements la numérotation est souvent chronologique or, en matière d'adressage les normes sont différentes. Nous privilégions la numérotation séquentielle c'est à dire les chiffres pairs à droite et impaires à gauche.

La régularisation de l'adressage dans les lotissements est longue car trouver les représentants des syndicats est difficile mais obligatoire pour arriver à normaliser l'adressage dans l'intérêt de tous.

## **D – RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

L'enquête 2013 s'est bien déroulée malgré le nombre insuffisant d'agents recenseurs. En effet, pour recenser les 1 600 logements environs, il n'y avait que 5 agents au lieu de 9 pour une répartition équitable afin d'optimiser la réussite de la collecte.

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Insee a publié au journal officiel pour notre collectivité :

- Population municipale	36 979
- Population comptée à part	651
- Population totale	37 630

- La cartographie (dénombrement des bâtis et le nombre de logement) est effectuée en collaboration avec Insee. Ceci permet d'améliorer la qualité des plans pour optimiser la collecte pour l'année suivante.

- L'expertise est réalisée en concertation avec le service urbanisme en cas de doute sur le nombre de logements enregistrés lors de la cartographie.

Ces deux étapes se sont réalisées dans de bonnes conditions pour l'année 2013.

## **E – INFORMATION CADASTRALE**

Le service a traité une centaine de demandes. Elles concernent essentiellement un public de personnes âgées. Nombreux sont ceux qui ignorent la loi donc a fortiori la procédure de régularisation. Le temps consacré à chaque demande est de 45 minutes minimum par personne. C'est une mission chronophage.

Une campagne d'information est nécessaire sur les formalités relatives aux successions.

Au service du cadastre, le titre de propriété est obligatoire pour faire tout changement. Les usagers sont refoulés par absence de titre de propriété pour le transfert du dossier.

Ainsi, dans certains cas, la taxe foncière n'est pas perçue pour les relevés d'impositions édités, et dans d'autre, elle n'est tout simplement pas appliquée.

Il y a manque à gagner pour la collectivité à ce niveau.

## **III - AMENAGEMENT ET PLANIFICATION DE L'HABITAT.**

### **A - LES CINQUANTE PAS GEOMETRIQUES**

Instituée en Martinique, Guadeloupe et ses dépendances (Saint-Martin) selon l'ordonnance du Roi en date du 09 février 1827. Cette zone a une largeur de 81,20 mètres. Elle est calculée à partir de la ligne des plus hautes marées. Mangroves, marais salants et endigages sont considérés comme faisant partie de l'espace maritime.

### **Historique**

*L'origine des « 50 Pas du Roy » viendrait d'un usage royal institué dans les années 1630. Cette réserve répondait à l'époque à plusieurs préoccupations, à savoir ;*

- *Avoir une distance qui protège les habitants des abords.*
- *Bâtir des fortifications sur cette zone.*
- *Assurer le passage libre au long de la mer.*
- *Favoriser le ravitaillement par la mer.*
- *Edifier les d'habitation temporairement pour les artisans sur les lieux.*

## Régime des 50 Pas Géométriques

La zone des cinquante pas géométriques appartient au domaine public de ce fait elle est :

- inaliénable : elle ne peut en principe pas la vendre à des particuliers. Toutefois et sous certaine conditions, cette vente est possible depuis 1996 dans « les espaces urbains et les secteurs occupés par une urbanisation », qui sont délimités par arrêté préfectoral. Ainsi l'État pourra y céder des terrains aux communes (collectivités locale) qui souhaitent y construire des logements sociaux ou à des particuliers qui y ont déjà fait construire leur habitation principale.

- imprescriptible : une installation prolongée, même pendant plusieurs dizaines d'années, d'un particulier sur cette zone ne lui confère aucun droit de propriété.

De nombreux particuliers se sont progressivement installés sur cette zone.

Plusieurs lois ont tenté de pallier les problèmes posés par cette occupation anarchique. En 1955, une loi et son décret d'application ont déclassé la zone des cinquante pas dans le domaine privé de l'État, ce qui permettait d'en vendre certaines portions à des particuliers.

En 1986, la « loi Littoral » N°86-2 du 3 janvier modifiant le régime de 1955 en reclassant la zone des 50 Pas Géométriques dans le domaine public maritime, supprimant la possibilité de cession ouverte par la loi de 1955.

La loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 a prévu des aménagements au principe d'inaliénabilité de la zone des cinquante pas géométriques afin de régler les problèmes posés par l'utilisation illégale de cette zone par des particuliers.

- Zones Urbanisées
- Zones à Urbanisation diffuses
- Espaces Naturels

Du fait de la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outremer, L'Etat a transféré son Domaine Public Maritime (DPM) à la Collectivité de Saint-Martin à l'exclusion :

- des parcelles où l'Etat a des droits directs,
- des parcelles classées en Réserve Naturelle,
- des parcelles relevant du CELRL,
- des parcelles de forêt domaniale littorale

Ce domaine est géré selon le 2 lois essentielles :

- la loi de 1986
- la loi de 1996

A Saint-Martin, une très grande partie des terrains construits se trouve inclus dans la zone des 50 Pas Géométriques. Elle est étendue sur 21 280 mètre-linéaires, on peut distinguer les secteurs soit ; Quartier d'Orléans, Baie Orientale, Cule de Sac, Grand-Case, Galisbay, Marigot, Morne-Rond et Sandy-Ground.

Le cadastre compte quelques 7000 parcelles répertoriées et pour laquelle 900 parcelles sont inscrites étant appartenant à l'Etat par les domaines, soit 12%.

Depuis 1990, la Collectivité de Saint-Martin en collaboration avec le service de l'Etat, a encouragé et aidé la population à présenter leurs demandes de déclassement. A ce jour nous avons reçu plus d'un millier demandes sur l'ensemble du territoire.

ETAT DES DOSSIERS SUITE AUX SEANCES DE REGULARISATIONS TENUES COMME SUIT :

<b>Séance du 12 juin 1996 - Zone de Grand Case</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
55	43	10	2
<b>Séance du 15 novembre 1996</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
78	53	20	5
<b>Séance du 03 novembre 1998 – Zone de Marigot</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
25	23	0	2
<b>Séance du 04 mars 2004 – l'ensemble de l'île</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
78	29	41	8
<b>Séance du 23 juin 2005 –l'ensemble de l'île</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
189	63	122	4
<b>TOTAL:</b>			
<b>518</b>	<b>211</b>	<b>193</b>	<b>21</b>
Depuis le transfert des parcelles de l'Etat à la Collectivité, une commission des 50 Pas géométrique a été mise en place par délibération CE 15-3-2008 modifiée le 4 septembre 2012, 2 séances de régularisation s'est tenu;			
<b>Séance du 17 septembre 2009 la Zone de Grand Case (présentation COM)</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
62	0	0	0
La réunion pour statuer sur les avis ont été reporté			
<b>Séance du 12 mai 2011 la Zone de Morne Rond (présentation COM)</b>			
Dossiers présentés	Avis favorable	Avis défavorable	dossiers avec observation
31	11	Proposition de faire des AOT par la commission	
<b>TOTAL:</b>			
<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A ce jour la Collectivité n'a pas encore pu faire de cession de terrain, du fait que le montant de cession (prix au m<sup>2</sup>) des terrains n'est pas établi. Le prix doit tenir en compte des frais d'actes, de géomètre, du financement des voies futures et des ouvrages publics, de l'emplacement du terrain etc. ...

Le nombre de dossiers restant à traiter est d'environ 800, nombre qui augmente de jour en jour. Au vu de la densification du littoral, il n'est pas exclus de trouver plusieurs personnes sur une même parcelle. Considérant le nombre de demande en cause, et que ce problème représente un important manque à gagner pour la Collectivité, il est important que ces réunions reprennent et que la commission statue au plus vite sur les demandes.

## **B - AOT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

Les articles L. 2122-6 et L. 2122-9 du code de la propriété des personnes publiques définissent l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public comme un instrument juridique qui permet à la Collectivité après les transfert de compétence de l'Etat suite à la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer, d'accorder à un tiers un droit réel sur son domaine afin que ce dernier construise un ouvrage qu'il exploite ou qu'il loue à la Collectivité.

A la fin de la période d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier existant sur la dépendance domaniale occupée doivent être démolis, par le titulaire de l'autorisation et à ses frais, à moins que leur maintien en l'état n'ait été prévu expressément par le titre d'occupation ou que la Collectivité ne renonce en tout ou partie à leur démolition.

Le plus souvent, ce titre prend la forme d'une « Autorisation d'Occupation Temporaire » qui permet l'occupation précaire et révocable de la parcelle.

Le titulaire d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public doit :

- assurer l'accès libres et gratuit des piétons aux plages, comme prévois les articles ;
- disposer d'installations réversibles ;
- remettre à terme, le site dans son état d'origine.

Le bénéficiaire d'une AOT doit s'acquitter d'une redevance. La fixation de celle-ci est faite par délibération de l'Exécutif de la Collectivité. Elle peut être révisée dans les formes prévues dans l'arrêté.

### **NOTE :**

En 2012 la direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme avec la collaboration de la Direction de la Stratégie et des Interventions Economiques, a rédigé un document intitulé « plan d'occupation et de gestion du domaine public ».Ce document non validé pourrait servir de base à la rédaction d'un règlement générale des AOT.



LES DEMANDES ENREGISTREES DANS LE SERVICE (INCLUS LES DEMANDES DE LA DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES).

Année	Demandes enregistrées	Traités	Avis +	Avis -	En attente
2011	12	10	7	3	2
2012	15	8	6	2	7
2013	53	1		1	13
2014	3				

Suite à une réunion du 7 février 2014 il a été proposé de régulariser les AOT qui sont en attente avec les prix d'origine actualisés pour une durée très limitée, le temps que la délibération passe en Conseil Exécutif.

Cette proposition semble juste et bénéficiera, d'une part la Collectivité qui a un énorme manque à gagner et d'autre part aux occupants qui exploitent sans autorisations.

Il est à noter que le domaine public de la Collectivité Hors zone des 50 pas Géométriques prévu à la vente est de plus en plus exploité sans autorisation. Un recensement dans le grand Etang de Simsombay, fait apparaitre une augmentation du nombre de pontons sans autorisations. Le service a lancé une campagne pour inciter les auteurs de ces constructions à se régulariser, 50% environ ont déjà déposé leur demande et sont en attente de réponses.

### **C - LE PATRIMOINE BATI DE LA COLLECTIVITE**

L'ensemble du patrimoine immobilier de la Collectivité est recensé annuellement et tenu à la disposition des services en cas de besoin.

La composition du dossier :            délibération du conseil exécutif

- ✓ évaluation de France Domaine
- ✓ Acte de vente
- ✓ plan du projet + Dossier annexé (plan de recollement)
- ✓ convention
- ✓ attestation de réception des travaux

#### **IV. TAXES D'URBANISME**

##### **Opérations concernées**

Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et changement de la destination.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

##### **Fait générateur**

La taxe est exigible au taux applicable à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

En 2013 un grand nombre d'avis d'imposition a été retourné au service par manque d'information sur l'adresse du redevable. Après recherche et correction les courriers ont été renvoyés directement au pétitionnaire du projet soit au service de la Trésorerie.

Les sommes à percevoir P.A.E (programme d'aménagement d'ensemble), pour l'année en cours ne sont pas à négliger.



## **P Ô L E S O L I D A R I T E E T F A M I L L E S**

- Direction Enfance et Familles (DEF)**
  
- Direction de l'autonomie des Personnes (DAP)**
  
- Direction de la Cohésion sociale**
  
- Cellule comptabilité et tarification**

## DIRECTION AUTONOMIE ET PERSONNES AGEES

L'année 2013 a vu la concrétisation d'une réorganisation interne de la «Direction de l'Autonomie des Personnes DAP» avec la nomination d'un coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Celui-ci participe à l'évaluation des besoins de compensation de la personne handicapée et de son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et des barèmes et/ou critères d'ouverture de droits définis par voie réglementaire, avec la rédaction du plan personnalisé de scolarisation (PPS). En 2013 la direction a pu effectuer des contrôles d'effectivité sur pièces de certaines prestations. L'année a été marquée aussi par le renforcement de l'équipe d'évaluation à domicile par le médecin coordonnateur.

La Direction de l'Autonomie des Personnes représente 17.31 % du budget du Pôle Solidarité et Familles est composée de 9 personnes, (1 Directeur, 1 Assistante sociale, 1 Médecin coordonnateur, 1 Assistante de direction et 4 agents instructeurs, 1 coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation). Son rôle principal est de soutenir l'autonomie des personnes en situation de handicap et ou des personnes âgées sur le territoire de Saint-Martin à travers plusieurs missions :

### Les missions :

- Le maintien à domicile ;
- L'évaluation de la dépendance des personnes âgées ;
- L'orientation dans les établissements et structures spécialisées ;
- L'instruction des demandes de compensation du handicap.

### Les instances décisionnaires et d'évaluation :

- L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) ;
- La Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
- La Commission de l'Allocation de Personnalisation de l'Autonomie (CAPA).

Calendrier :

Instances	Périodicité	nombre de séances
Tri-médical	Mardi matin	
Contrôle médical	Mardi et Jeudi après-midi	
Equipe pluridisciplinaire d'évaluation	Jeudi matin	21 EPE
Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées	Jeudi après midi	15 commissions dont (4 en session restreinte)

## I-BILAN D'ACTIVITES SERVICES DE LA DAP

### A - SERVICE PERSONNES AGEES

La population saint-martinoise n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population. Un constat montre que les personnes deviennent de plus en plus dépendantes.

Souvent elles ont recours à l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes essentiels de la vie courante. La Direction s'occupe principalement de la population âgée de plus de 60 ans trois dispositifs de prestations d'aide :

Allocation personnalisée de l'Autonomie APA ;  
Aide-ménagère de droit commun AMDC ;  
Allocation de solidarité aux personnes âgées ASPA.

### L'Allocation personnalisée de l'Autonomie

La prise en charge des personnes âgées combine à la fois solidarité familiale, à travers l'aide apportée par les proches, et la solidarité collective, par le biais de prestations comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), ceci au bénéfice des personnes relevant des GIR 1 à 4. Créée en 2002, elle a vocation à pallier la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. L'APA est cofinancée par la collectivité de Saint-Martin et l'État, par l'intermédiaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cette prestation est utilisée pour financer une partie des dépenses liées à la perte d'autonomie (aides et services divers). Son montant est modulé en fonction du degré de dépendance reconnu et du lieu de résidence (institution ou domicile) de la personne. Elle est réduite, au titre de la « participation financière du bénéficiaire au financement de l'APA », lorsque les revenus de l'allocataire dépassent un certain plafond (695 euros par mois). Il existe deux volets d'APA :

APA à domicile ;  
APA en établissement.

## **Statistiques APA 2013**

	A domicile emploi direct		A domicile prestataires		Etablissement		Total		Evolution 2012- 2013 (en %)
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	
FEMMES	75	73	31	36	15	20	121	129	6%
HOMMES	24	33	7	13	15	19	46	65	41%
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>106</b>	<b>38</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>167</b>	<b>194</b>	<b>16%</b>

**Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires APA par sexe et par lieu de vie 2012 et 2013**

Age	Femmes	Hommes	Total
60 - 69 ans	21	18	39
70 - 79 ans	30	19	49
80 - 89 ans	41	28	69
90 - 99 ans	26	7	33
+ 100 ans	3	1	4
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>73</b>	<b>194</b>

**Tableau 2 : répartition par âge et par sexe des bénéficiaires de l'APA**

	Groupe Iso-Ressource	Description	Total
<b>Dépendance</b>	GIR 1	personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants ou personne en fin de vie	10
	GIR 2	personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante	29
	GIR 3	personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels	74
	GIR 4	personne n'assumant pas seules ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement.	81

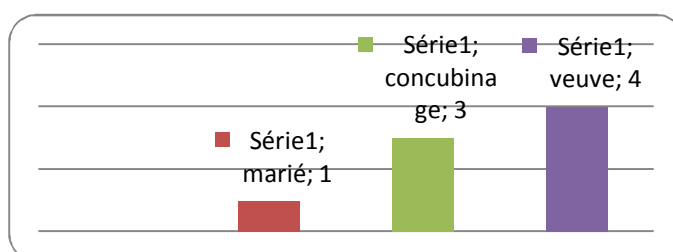
**Tableau 3: répartition par GIR des bénéficiaires de l'APA**

Budget APA : Prévision = 1 600 000 € Consommation = 1 574 332.76 € % réalisation = <b>99.40 %</b>
---

**L'Aide-ménagère de droit commun**

Cette prestation concerne les personnes de plus de 60 ans qui ne sont pas dépendantes, mais qui relèvent des GIR 5 et 6, à savoir les seniors qui peuvent accomplir les actes essentiels de la vie courante mais qui nécessitent tout de même l'aide d'une tierce personne pour les tâches ménagères. Au cours de l'année 2013 le nombre de bénéficiaires est resté identique.

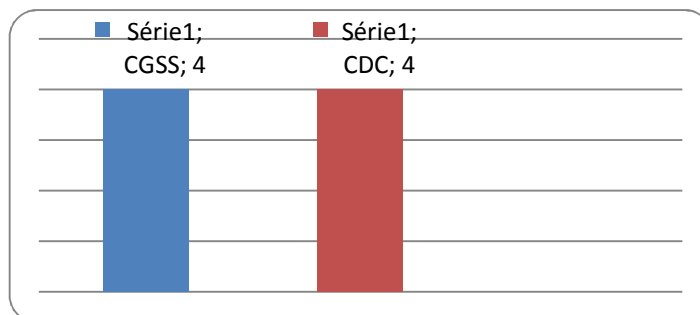
Hommes	Femmes
0	8



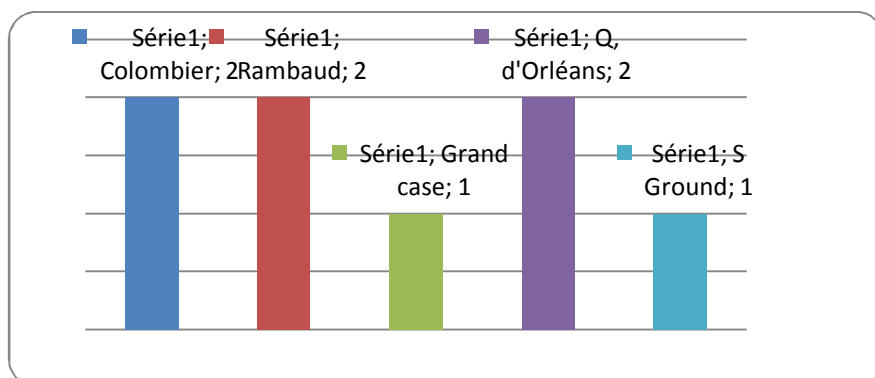
Ages	
60-80	4
80-90	4

Situation familiale	
marié	1
concubinage	3
veuve	4

Revenus	
CGSS	4
CDC	4



Quartiers	
Colombier	2
Rambaud	2
Grand case	1
Q, d'Orléans	2
S Ground	1



Budget : AMDC  
 Prévion = 30 000.00 €  
 Consommation = 25 999.10 €  
 % de réalisation = **94.15%**

**L'Allocation de solidarité aux personnes âgées**

L'ASPA est une allocation qui s'adresse aux personnes de plus de 65 ans (de 60 ans dans certains cas pour inapte au travail, ancien combattant, mère de famille ouvrière...), ayant peu ou pas cotisé pour leur retraite et qui peuvent ainsi bénéficier d'un revenu minimal.

Elle est versée :

- soit par la caisse de retraite qui verse la retraite ou la réversion;
- soit par un service spécifique géré par la Caisse des dépôts et consignation, lorsque la personne ne relève d'aucun régime d'assurance vieillesse en France

Nombre de bénéficiaires en 2013 s'élève à : **236**

## B - SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

Les prestations versées au titre de la PCH et l'ACTP en 2013 aux personnes détenant un taux d'incapacité supérieur à 50% ont permis d'apporter des aides en faveur de 54 personnes handicapées. La prestation de compensation du handicap (PCH) s'adresse aux adultes ainsi qu'aux enfants handicapés remplissant certaines conditions. Cette aide est attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour financer des aides humaines, des aides techniques, des aides à l'aménagement du logement et du véhicule et les surcoûts liés aux frais de transport. Le nombre de bénéficiaires de la PCH a connu une augmentation de 54% en un an :

	2012	2013
Volets de la PCH	22	34
AIDANT FAMILIAL	2	2
AIDE HUMAINE	19	31
FORFAIT SURDITE	1	1

Tableau 4 : nombre de bénéficiaires de la PCH entre 2012 et 2013

SEXE	Tranche d'âge			TOTAL
	0 à 20 ans	21 à 59 ans	60 +	
HOMME	1	11	2	14
FEMME	0	18	2	20
				34

Tableau 5 : répartition par sexe et tranche d'âge de la PCH 2013

Budget PCH : Prévision = 350 000.00 € Consommation = 381 320.00 € % de réalisation =
---

L'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), est remplacée par la PCH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cependant les personnes admises au bénéfice de l'ACTP avant cette date continuent à la percevoir tant qu'elles remplissent les conditions d'attribution. Cette prestation est octroyée aux



personnes adultes handicapées âgées d'au moins 16 ans, ayant un taux d'incapacité permanent supérieur à 50 %

	Tranche d'âge			
<b>SEXE</b>	0 à 20 ans	21 à 59 ans	60 +	<b>TOTAL</b>
<b>HOMME</b>	0	6	2	8
<b>FEMME</b>	0	9	3	12
				<b>20</b>

**Tableau 6 : répartition par genre et tranche d'âge de l'ACTP 2013**

Budget ACTP :

Prévision = 200 000.00 €

Consommation = 225 100.00 €

% de réalisation = **113%**

<b>Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées -CDAPH- ANNEE 2013</b>		
<b>Nombre de dossiers traités</b>	<b>536</b>	
<b>Intitulé de la demande</b>	<b>Dossiers</b>	
	<b>Accordés</b>	<b>Rejetés</b>
Allocation adultes handicapés AAH	119	108
Allocation Education enfants handicapés AEEH	37	19
Reconnaissance en qualité de travailleur handicapés RQTH	92	32
Allocation de compensation tierce personnes ACTP	6	5
Prestation de compensation du handicap PCH AIDE-HUMAINE	18	40
Prestation de compensation du handicap PCH AIDE-TECHNIQUE	1	6
Prestation de compensation du handicap PCH AIDANT FAMILIAL	1	0
Prestation de compensation du handicap PCH Autres	0	7
SUSPENSION / AJOURNES	6	3
<b>Sous total 1</b>	<b>280</b>	<b>220</b>
Carte d'Invalidité CIN	20	147
Carte de priorité CP	124	108
Carte de stationnement CS	42	49
<b>Sous total 2</b>	<b>186</b>	<b>304</b>
Auxiliaire de vie AVSI	14	6
Classe d'inclusion scolaire CLIS	17	1
Unité localisée pour l'inclusion scolaire ULIS	21	2
Institut médico-Educatif IME	14	0
Service Educatif de Soins Spécialisés A Domicile SESSAD	37	4
Maison accueil spécialisée MAS	2	0
FOYER DE VIE	1	0
Etablissement et service d'aide par le travail ESAT	1	1
Orientation professionnelle ORP	2	3
AUTRES	22	3
<b>Sous total 3</b>	<b>131</b>	<b>20</b>
<b>Total général 1+2+3</b>	<b>597</b>	<b>544</b>

**Tableau 7 : Données générales des activités de la CDAPH en 2013**

277

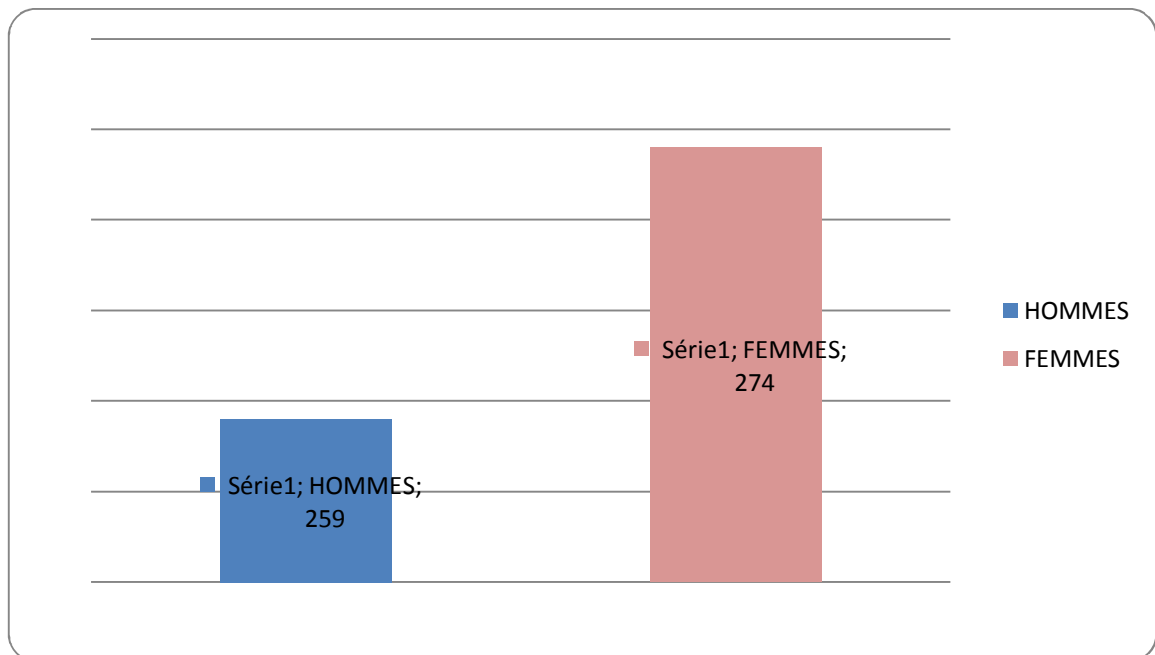


259

Tranches âges		%
0 à 15	101	19
16 à 20	43	8
21 à 39	77	14
40 à 60	229	43
60 et plus	86	16

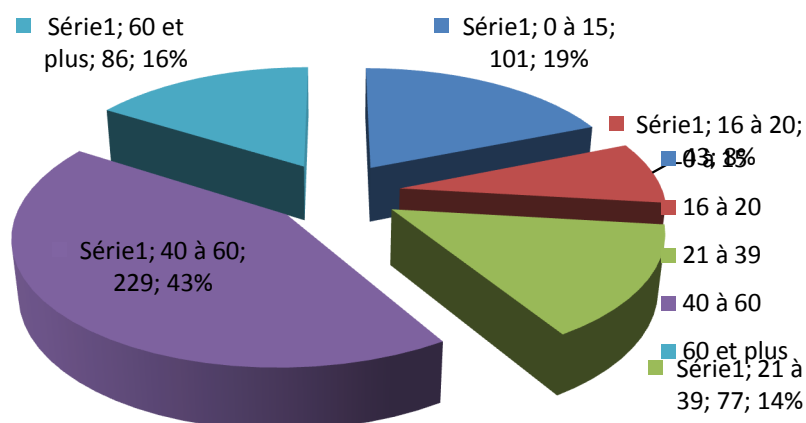
Tableau 8 : Répartition des demandeurs de compensation par tranches d'âge

en 2013



Graphique 1 : Répartition des demandes de compensation par sexe

La population entre 40 et 60 ans représente 43 % des demandes qui arrivent à la Direction l'autonomie des personnes en 2013, contrairement à 31 % en 2012. Nous constatons parallèlement un afflux des demandes, parfois pour compléter les ressources des familles. A ce titre, un travail de contrôle a été mis en place afin de filtrer les dossiers lors du dépôt des demandes de compensation à l'accueil. La DAP a aussi au cours de l'année 2013 réalisée plus de 80 contrôles médicaux sur des demandes douteuses.



**Graphique 2 : Répartition des demandeurs par âge**

Allocations payées par la Caisse d'allocations familiales CAF :

Concernant les prestations versées par la CAF de la Guadeloupe, il s'agit principalement de deux aides, l'Allocation Adulte Handicapés AAH et l'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé AEEH.

**AAH :**

■ Age : de 20 à 60 ans ■ Montant de l'AAH de base : 790.18 € ■ Complément de ressources:179.31€

■ Condition

Avoir un taux d'incapacité permanente :

- d'au moins 80 %
- ou compris entre 50 et 79 % et avoir une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi du fait de votre handicap.

La restriction substantielle d'accès à un emploi est caractérisée par d'importantes difficultés à accéder à un emploi qui sont liées exclusivement aux effets du handicap et qui ne peuvent pas être compensées par des mesures permettant de faciliter l'accès à un emploi, l'aménagement d'un poste de travail

■ Bénéficiaires

L'allocation versée aux adultes permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

**AEEH :**

■ Age : de 0 à 19 ans ■ Montant de l'AEEH de base 129.21 €

■ Condition

L'enfant en situation de handicap de moins de 20 ans présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 % (ou d'au moins 50 % s'il fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à des soins).

■ Bénéficiaires

L'allocation versée aux parents des enfants, permet de garantir une éducation aux enfants. Pour pouvoir bénéficier de l'AEEH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

■ Montant de l'AEEH de base 129.21 €

	C1	C2	C 3	C4	C5	C6
Montant	96.91 €	262.46 €	371.49 €.	575.68 €	735.75 €	1 096.50 €
Conditions	Si le handicap de l'enfant entraîne, par sa nature ou sa gravité, des dépenses égales ou supérieures à <b>223,44 €</b> par mois	soit l'un des parents à réduire son activité professionnelle d'au moins 20 % par rapport à un temps plein soit exige le recours à une tierce personne au moins 8 heures par semaine soit entraîne des dépenses égales ou supérieures à <b>387,03 €</b> par mois	soit l'un des parents à réduire son activité professionnelle d'au moins 50 % par rapport à un temps plein, ou à recourir à une tierce personne au moins 20 heures par semaine ou dépenses	soit l'un des parents à n'exercer aucune activité professionnelle ou exige le recours à une tierce personne rémunérée à temps plein	Si le handicap de l'enfant contraint l'un des parents à n'exercer aucune activité professionnelle	Si le handicap de l'enfant contraint, d'une part, l'un des parents à n'exercer aucune activité professionnelle ou exige le recours à une tierce personne rémunérée à temps plein et, d'autre part, impose des contraintes permanentes de surveillance et de soins à la charge de la famille

**Tableau 9 : Montant et nature des compléments AEEH**

**II - ANALYSE DU MEDECIN COORDONNATEUR**

Ce rapport médical fait référence aux dossiers consultés de la période de février 2013 à décembre 2013 au total 536 dossiers ont été traités dont 101 enfants de moins de 15 ans et 44 adolescents.

L'évaluation des dossiers est hebdomadaire et en cas de besoin de contrôle, une consultation est tenue le mardi après-midi et/ou une visite sociale accompagnée par l'assistante sociale est organisée.

### *Methodologie*

La reconnaissance du handicap est établie sur la définition donnée par l'art.L114 et par la loi organique 2005-102 du 11 février 2005.

« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable et définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'action médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, afin de prévenir les exclusions.

Le rôle du médecin coordonnateur est d'évaluer en permanence la vulnérabilité physique et/ou psychique et donc d'évaluer les besoins et attentes des patients.

L'objectif est de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun avec l'équipe pluridisciplinaire, constituée du directeur de l'autonomie, du médecin, de l'assistante sociale et des représentants du pôle social, du pôle emploi, de l'Education nationale et le médecin du travail.

Le guide barème permet de fixer le taux d'incapacité d'une personne, quel que soit son âge, à partir de l'analyse de ses déficiences et de leurs conséquences dans sa vie quotidienne, et non sur la seule nature médicale de l'affection qui en est l'origine

***Exemple*** : Un taux à 50 % correspond à des troubles importants entraînant une gêne notable entravant effectivement la vie sociale de la personne. L'entrave à la vie sociale peut être éventuellement préservée mais au prix d'efforts importants ou de la mobilisation d'une compensation spécifique. L'autonomie est conservée pour les actes élémentaires de la vie quotidienne.

Un taux d'au moins 80 % correspond à des troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne de la personne avec une atteinte de son autonomie individuelle. Dès lors qu'elle doit être aidée totalement ou partiellement, ou surveillée dans l'accomplissement des actions de vie quotidienne, ou ne les assure qu'avec les plus grandes difficultés, le taux de 80 % est atteint. C'est également le cas lorsqu'il y a déficience sévère avec abolition d'une fonction.

En cas de besoin, les usagers sont convoqués en visite médicale ou adressés aux spécialistes et le dossier est ajourné dans l'attente des résultats.

### **Résultats**

Sur les 536 dossiers analysés, par la Commission de l'Autonomie (CDA), souveraine dans ses décisions. Un tableau n°7 concernant les statistiques est attaché en et reflète les diverses allocations accordées.

## **Analyse des résultats**

Allocation adulte handicapé est attribuée pour un taux d'incapacité compris entre 50 et 80 %.

Le diagnostic ne permet pas, à lui seul, une évaluation du handicap. Cependant il permet d'apporter des indications sur l'évolutivité et le pronostic de l'état de la personne. Des visites à domicile ont été organisées pour ceux qui ne pouvaient se déplacer et pour l'évaluation de la PCH aide humaine, en cas de besoin.

### **Adultes :**

Cette année, les cas d'hémiplégie, paraplégie et de handicap dû aux accidents de la voie publique ont été les cas les plus nombreux. Les accidents de la voie publique entraînant des polytraumatismes surviennent chez des jeunes adultes entraînant des reclassifications professionnelles et reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

Puis les cas de diathésiques (Diabète insu lino- dépendant, hypertendus, arthrosiques, décompensation cardiaque), bien que la prise en charge du DID par la sécurité sociale soit de 100%, l'évolutivité de la maladie classe le patient avec un taux d'incapacité compris entre 50 et 80 %.

En effet, les conséquences de cette pathologie entraînent une décompensation sur le long terme.

En toile de fond, les malades psychiatriques, suivis par les spécialistes du CMP, dus à la toxicomanie et à des maladies congénitales de l'enfant (infirmes moteur-cérébraux) sont prévalent ; les taux d'incapacité en général sont supérieurs à 60 /80 %, puis suivent les maladies neurologiques (épilepsie, psychoses ,TED.. ) et addictions sur séropositivité au VIH ..

Les cancers sont rencontrés chez les femmes (sein, thyroïde..) et l'obésité malade entraînant des invalidités grabataires (>80%).

Enfin, les patients atteints des différentes maladies des articulations (arthrites, arthrose) sont en général demandeurs de carte de priorité, de stationnement ou même d'invalidité.

### **Enfants de 0 -15 ans**

Les cas généralement rencontrés sont des maladies génétiques (drépanocytose, trisomie 21, maladie de Bourneville, myopathies) et malformations néo-natales entraînant de retards scolaires et nécessitant un suivi en école spécialisée (SESSAD). Le manque d'un IME à Saint Martin entraîne une impuissance du pôle à suivre ces enfants passés à l'âge adulte, qui se retrouvent en milieu parental ou familial.

Les cas psychiatriques sont des autismes, des troubles envahissant du développement, des psychoses infantiles et maladies épileptiques.

### **Les Recours :**

Les cas rejetés par la Commission sont revus en EPE (équipe pluridisciplinaire) pour réévaluation.

### III - ANALYSE DES ACTIVITES DU SERVICE SOCIALE

L'assistante de service social est située au carrefour des interventions sociales, médicales et administratives. Ce qui permet de favoriser une **prise en charge globale** des situations et des différentes problématiques du handicap mais également les problématiques que rencontrent les personnes vieillissantes.

En favorisant l'accès aux droits et le partenariat (hôpital, sécurité sociale, caf, établissement spécialisé etc ...) cela insère l'assistante de service social de la Direction de l'Autonomie des Personnes PA-PH dans un travail pluridisciplinaire qui inclut l'administratif, le médical et les différentes techniques en faveur des usagers.

De plus, l'assistante de service social participe à l'élaboration des plans d'aide pour la personne âgée dépendante et des plans de prestation de compensation du handicap pour les personnes handicapées (enfants et adultes) en lien étroit avec les agents instructeurs et du médecin coordonnateur.

Enfin, l'assistante de service social de ce service apporte son concours à toute action de projet susceptible de prévenir les difficultés rencontrées par les personnes confrontées à une problématique de dépendance.

Ces deux services sont tous deux amenés à évoluer grâce à la création de la Maison Territoriale de l'Autonomie. En 2013 pour mieux répondre aux attentes des usagers, le service social, a été transféré à la Maison de solidarité et familles de Sandy-Ground.

PUBLIC ACCUEILLI	PA	PH	Divers	Total
Pôle Solidarité	316	252	63	631
Sandy-Ground	78	54	47	179
Total	394	306	110	810

Tableau 10 : Public accueilli

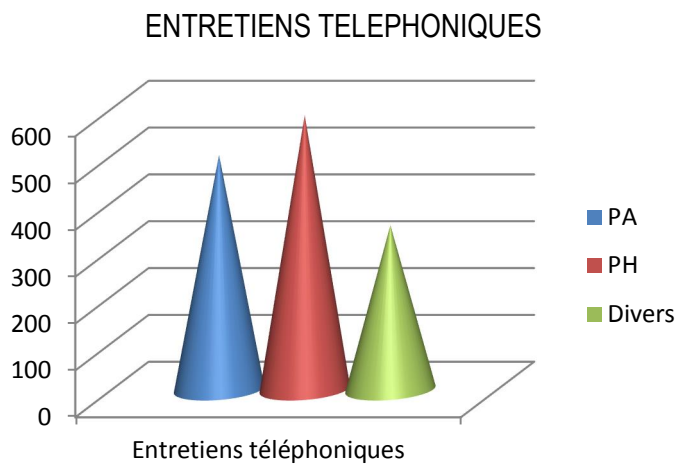
VISITE A DOMICILE (VAD)	APA	PCH	Eval uation EPE	Evalua tion CDAPH	TOTA L
Visite à Domicile	195	33	62	12	302

Tableau 11 : Visite à domicile

Tableau 12 : Demandes d'aides	Nombres de demandes
Aides alimentaires	527
Aides Territoriales	17
Aides Financières	24
Total	568



	PA	PH	Divers	TOTAL
Entretiens téléphoniques	501	586	351	1 438



Graphique 3 : Entretiens téléphoniques

Ce rapport d'activité social 2013 se veut essentiellement quantitatif car excepté les éléments chiffrés.

## DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

Avec ses 36 992 habitants, la Collectivité de Saint-Martin dénombre au 31 décembre 2013, 3 325 allocataires dans le dispositif du Revenu de solidarité active (RSA).

La population d'allocataires représente 8.99% de la population totale de l'île.

La généralisation du RSA aux départements et collectivités d'outre-mer, depuis le 01 janvier 2011, engage la Collectivité à porter les politiques d'insertion sur son territoire.

La collectivité a mis en œuvre avec les partenaires, tels que le Pole emploi et la caisse d'allocations familiales, une convention de gestion de l'allocation ainsi que le dispositif territorial d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par la signature de diverses conventions.

Les processus associés au RSA, notamment, l'adoption du règlement intérieur de l'équipe pluridisciplinaire et le règlement territorial de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi permet à ce jour, d'instaurer de réelles avancées en terme de gestion effective du dispositif.

L'orientation et l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA se font au sein du Bureau Territorial d'Insertion (BTI) du Pôle solidarité et familles.

Ce rapport de service présente, d'une part, l'évolution du Revenu minimum d'insertion vers le revenu de solidarité active et une analyse des caractéristiques des bénéficiaires du RSA, soumis aux droits et devoirs reçus par le bureau territorial d'insertion.

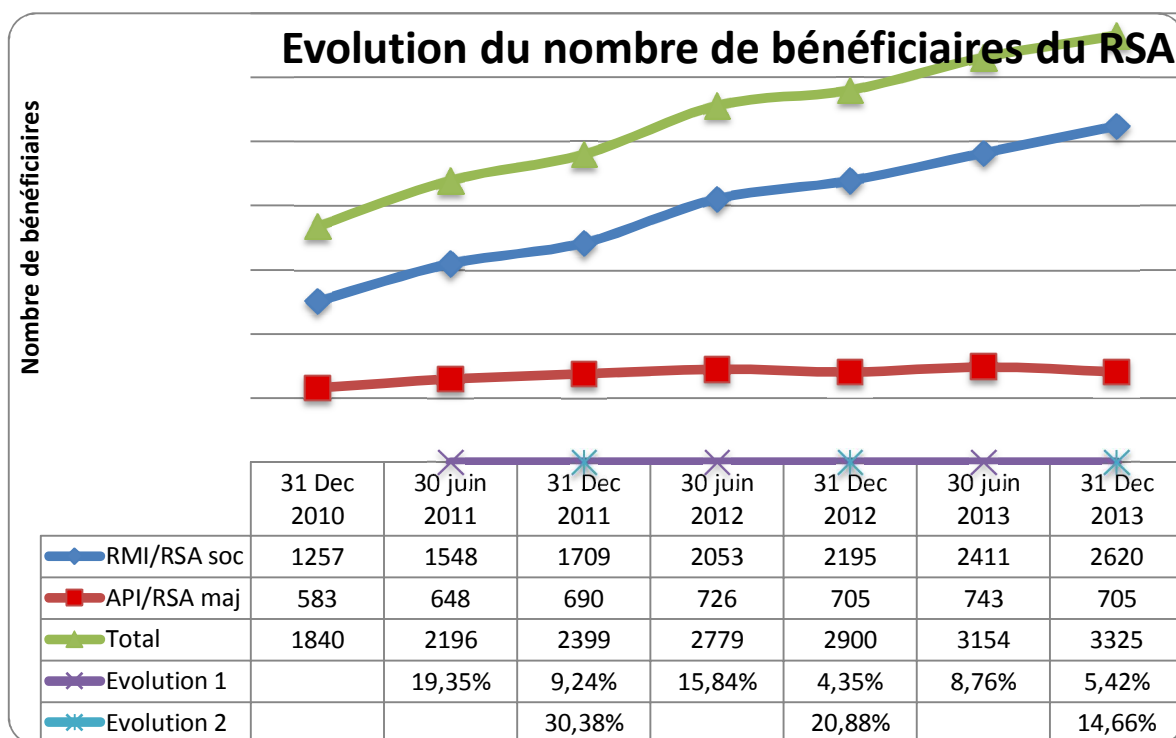
D'autre part, le dispositif d'orientation et d'accompagnement vers une insertion sociale, professionnelle et/ou socioprofessionnelle, et l'insertion par l'activité économique ainsi que les perspectives et les prévisions qui nous permettront de nous situer en tenant compte des moyens mis à disposition et d'affirmer notre rôle de chef de file de l'insertion.

### I. Evolution du Revenu minimum d'insertion (RMI) vers le revenu de solidarité active (RSA)

#### A. Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI/RSA

	31 Déc. 2010	30 juin 2011	31 Déc. 2011	30 juin 2012	31 Déc. 2012	30 juin 2013	31 Déc. 2013
<b>RMI/R</b>							
<b>SA soc</b>	1257	1548	1709	2053	2195	2411	2620
<b>API/R</b>							
<b>SA maj</b>	583	648	690	726	705	743	705
<b>Total</b>	<b>1840</b>	<b>2196</b>	<b>2399</b>	<b>2779</b>	<b>2900</b>	<b>3154</b>	<b>3325</b>
Evolut ion 1		19,35 %	9,24 %	15,84 %	4,35 %	8,76 %	5,42 %
Evolut ion 2			30,38 %		20,88 %		14,66 %

**Tableau 13: Nombre de bénéficiaires de 2010 à 2013**

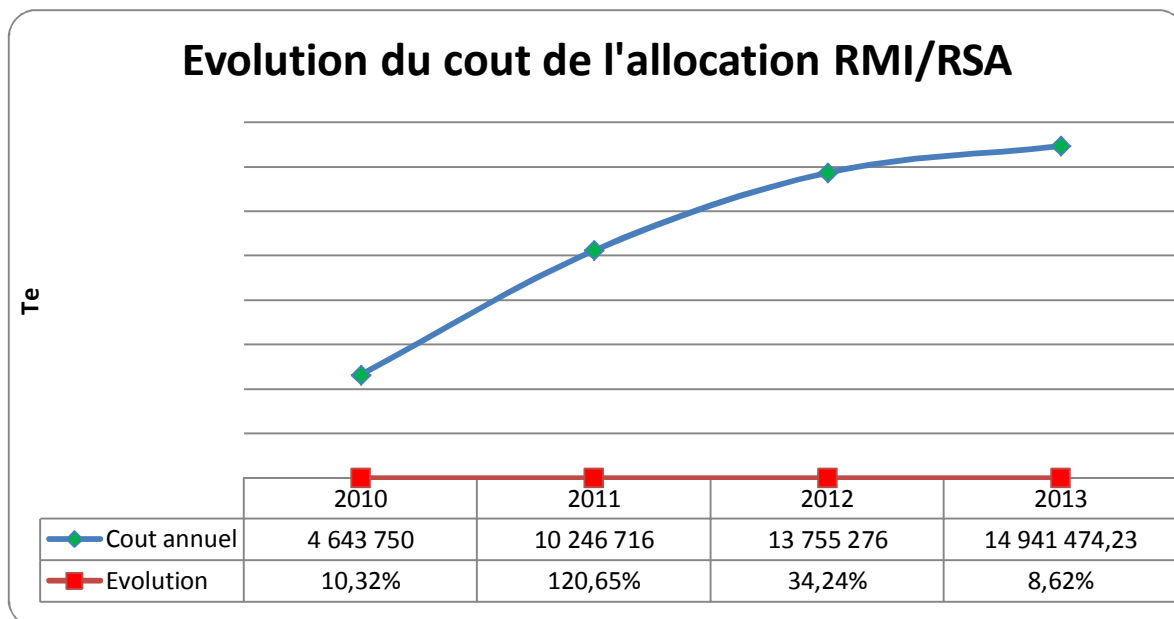


**Graphique 4: Nombre de bénéficiaires de 2010 à 2013**

#### B. Evolution du coût de l'allocation RMI/RSA

	2010	2011	2012	2013
<b>Cout annuel</b>	4 643 750	10 246 716	13 755 276	14 941 474,23
<b>Evolution</b>		10,32%	120,65%	34,24%

**Tableau 14 : Evolution du coût de la prestation entre 2010 et 2013**



Graphique 5 : Evolution du coût de la prestation entre 2010 et 2013.

C. Coût de l'allocation RSA JANVIER 2014 (dernier chiffres)

	Nombre
RSA Socle	2629
RSA Socle majoré	751
Coût mensuel (rappel sur mois antérieur inclus)	1 322 542.45

Tableau 15 : Coût de l'allocation RSA Janvier 2014 (dernier chiffres)

II. DESCRIPTION DU PUBLIC

Durant l'année 2013, le pôle de la solidarité et des familles-Direction de la cohésion sociale-Bureau territorial d'insertion a reçu 179 allocataires du RSA et leur conjoint.

**A. Répartition du public selon le quartier de résidence et le sexe**

QUARTIERS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
Agrément	3		3
Anse Marcel			
Baie Nettle		1	1
Baie Orientale			
Bellevue			
Colombier			
Concordia	55	4	59
Cripple Gate	3		3
Cul de sac	4		4
Friar's Bay		1	1
Galisbay			
Grand-Case	6		6
Hameau du Pont	4		4
La savane	1		1
Marigot	4	5	9
Mont Vernon		1	1
Morne O'Reilly			
Morne Valois	1		1
Oyster Pond			
Quartier d'Orléans	42	2	44
Rambaud	2		2
Saint-James	5	2	7
Sandy-Ground	27	5	32
Saint-Louis			
Terres Basses		1	1
	<b>157</b>	<b>22</b>	<b>179</b>

**Tableau 16: répartition du public reçu en 2013 selon le sexe et le quartier de résidence**

Cette année, le secteur de Concordia compte le nombre le plus important d'allocataires du RSA reçus par nos services, suivi de Quartier d'Orléans et Sandy Ground

**B. Typologie du public**

**• Caractéristiques générales des allocataires du Rsa**

NOMBRE D'ENFANT	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
0	18	15	33
1	56	4	60
2	37	3	40
3	29		29
4	12		12
5	5		5
6			
7-8			
	<b>157</b>	<b>22</b>	<b>179</b>

**Tableau 17 : Nombre d'enfants par allocataires**

Sur les 179 allocataires reçus en 2013, 18.44% n'ont pas d'enfants et 81.56% ont au moins un enfant à charge.

SITUATION FAMILIALE	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
En couple	7	4	11
Sans enfant	3	3	6
Avec enfant	147	15	162

**Tableau 18 : Situation familiale des allocataires**

Sur les 179 allocataires reçues, 93.85% ont déclaré vivre seuls et 6.45% en couple. Les femmes seules avec ou sans enfants s'élèvent 83,8%.

### C. Les communautés

NATIONALITE	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
Française	135	20	155
Communautaire			
Non communautaire	22	2	24
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>22</b>	<b>179</b>

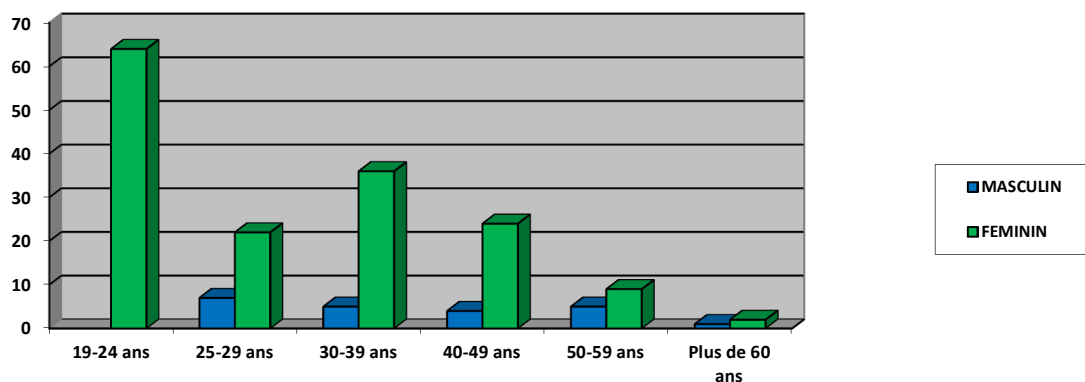
**Tableau 19 : Répartition du public reçu selon leur nationalité**

Les français restent le public le plus important ( 86,6%), suivis des non communautaires

### D. Public par âge et sexe

	19-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Plus de 60 ans	Total
<b>MASCULIN</b>		7	5	4	5	1	22
<b>FEMININ</b>	64	22	36	24	9	2	157
<b>TOTAL</b>	64	29	41	28	14	3	179

**Tableau 20 : Répartition du public reçu selon la tranche d'âge et le sexe**



**Graphique 6 : Répartition du public reçu selon la tranche d'âge et le sexe**

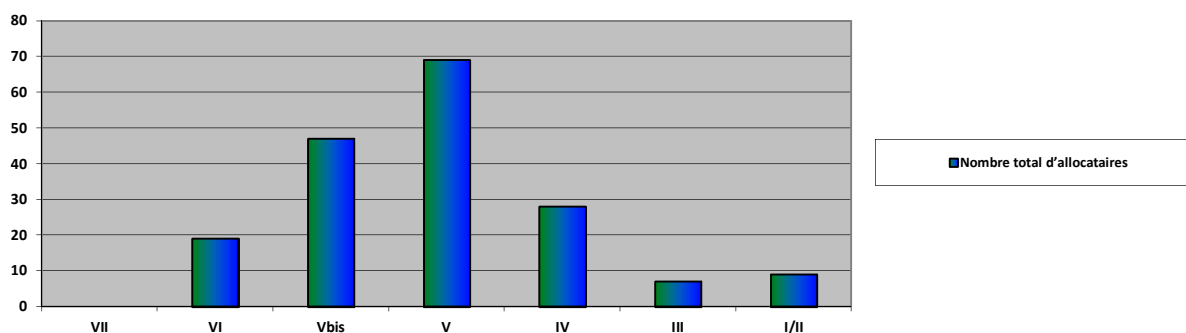
Cette année, la tranche d'âge de 19-24 ans est majoritaire, suivi des 30-39 ans. En 2012, la tranche 30-39 ans était la plus importante.

En tenant compte du public reçu depuis 2011, nous constatons que le public Rsa reste une population âgée.

#### E. Public par niveau scolaire

	VII	VI	Vbis	V	IV	III	I/II	TOTAL
Nombre total d'allocataires		19	47	69	28	7	9	179

**Tableau 21 : Répartition du public reçu selon le niveau scolaire**



**Graphique 7 : Répartition du public reçu selon le niveau scolaire**

74.42% des allocataires sont du niveau V et en dessous.

La tranche de cette population ne maîtrise pas la langue française.

### III. L'INSERTION DU PUBLIC

#### A. Les besoins

##### • L'Economique

##### - Emploi

	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
Agent d'accueil	6		6
Agent de circulation	1	1	2
Agent de comptoir	1		1
Assistance technique		1	1
Agent de sécurité	1	3	4
Aide cuisine			
Aide-soignant/ auxiliaire de vie	5		5
Animateur socio culturel	6		6
Auto entrepreneur	5		5
Barman		2	2
BTP		2	2
Chauffeur		1	1
Commerce /Vente	8	1	9
Coiffeur/se	4	1	5
Commis cuisine	7		7
Décoratrice en intérieure	1		1
Espaces verts		2	2
Esthéticienne	2		2
Garde d'enfants	12		12
Infirmière	2		2
Magasinier cariste		1	1
Maître d'hôtel		1	1
Marin pêcheur	2	1	3
Masseur	2		2
Palefrenier		1	1
Peintre		1	1
Plombier		1	1
Réceptionniste	2		2
Restauration	6		6
Secrétaire	5		5
Serveur/Serveuse	2		2
Service à la personne	3	1	4
Scaphandrier class 2		1	1
Mention A			
Technicienne de surface	27		27
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>22</b>	<b>132</b>

**Tableau 22 : Statuts d'emploi exercé, exprimé par les allocataires lors de l'entretien d'orientation.**



73.74% des allocataires déclarent rechercher un emploi.

Les métiers les plus demandés sont les Techniciens de surface suivie des métiers de la petite enfance.

**- La formation**

	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
Agent d'accueil	2		2
Agent de sécurité		2	2
Aide-soignant	4		4
Anglais	1		1
Agent immobilier		1	1
BAPAAT	1		1
BAFA	6		6
BTS Assistante management	2		2
BTS Tourisme	2		2
BTS communication	2		2
BTS Vente production	2		2
Capitaine 200	1		1
CAP coiffure	5		5
Certification installateur en thermique et sanitaire		1	1
Compétences clés : Informatique	1		1
Compétences clés : Français	5		5
Comptabilité	1		1
Création d'entreprise	5	4	9
DEAVS	6		6
Electricité		2	2
Esthéticienne	2		2
FLE	10		10
Hygiène alimentaire	3		3
Hôtellerie / restauration	1		1
Infirmière	2		2
Kinésithérapeute	2		2
Licence AES	1		1
Palefrenier		1	1
Permis C		1	1
Permis d'exploitation	1		1
Petite enfance	5		5
RAN	12	1	13
scaphandrier		1	1
Secrétariat	2		2
TP Technicien réseaux et télécommunication d'entreprise		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>15</b>	<b>102</b>

**Tableau 23: Besoins en formation, exprimé par les allocataires lors de l'entretien d'orientation.**

Les besoins en formation les plus importantes concernent essentiellement les remises à niveau suivi des formations en français langue étrangère et de la création d'entreprise.

• **Le social**

	TOTAL
LOGEMENT	12
Orientation RETRAITE	15
Orientation AAH	9

**Tableau 24 : Besoins sociaux des allocataires reçus.**

Les besoins au niveau social concernent essentiellement l'accompagnement des personnes vers la mise en œuvre de leur projet de retraite et de leur situation d'handicap. L'accompagnement social des personnes en situation de précarité a été pris en charge par l'assistante sociale de la cohésion sociale. Le logement reste présent avec plus de 12 demandes de logement orienté auprès des bailleurs sociaux.

**IV. Le dispositif territorial d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires**

Durant l'année 2013, au sein du Bureau Territorial d'Insertion, 226 bénéficiaires, soit 6.79% du nombre total, ont été convoqués. 179 bénéficiaires se sont présentés aux entretiens d'évaluations et 47 bénéficiaires n'ont pas répondu aux 2 convocations.

**Les 179 allocataires présents aux entretiens d'évaluations ont été orientés comme suit :**

- 97 vers le Pôle Emploi pour une contractualisation ou une mise à jour du Projet personnalisé accès à l'emploi ;
- 17 vers la CAF pour une contractualisation d'un contrat d'engagement réciproque ;
- 57 sont accompagnés par le Bureau Territorial d'Insertion;
- 8 sont hors du dispositif en 2013 (reprise d'activité, Retraite, mutation et fin de droit...)

Par ailleurs, durant cette année, nous avons procédé au traitement de 84 situations de réorientations. D'une part, 64 allocataires ont bénéficié d'une réorientation vers un parcours professionnel et d'autre part, 20 allocataires ont bénéficié d'une réorientation vers un parcours social « accompagnement social ayant en charge au moins 1 enfant de moins de 3 ans ou en état de grossesse déclaré »

Durant ces 2 dernières années (2012-2013), les accompagnements en cours par les divers référents se définissent comme suit :

- 72 bénéficient d'un C.E.R en cours
- 275 sont en attente d'un renouvellement de leur contrat d'engagement réciproque (CER) « accompagnement socioprofessionnel » - Bureau territorial d'insertion.
- 464 sont en parcours professionnels- Pole emploi.
- 54 sont en parcours social – Caisse d'allocations familiales.

Les 57 bénéficiaires du RSA reçus et accompagnés par le Bureau Territorial d'Insertion ont signé un Contrat d'Engagement Réciproques et ont été orientés de la façon suivante :

Prescriptions Compétences Clés	7
Plan Territorial de formation	5
Orientation Direction de l'Autonomie des Personnes Agées (D.A.P.A)	8
Orientation Direction de l'Autonomie des Personnes Handicapées (D.A.P.H)	9
Accompagnement social	5
Accompagnement socio-professionnel	23

## **A. LES PROCESSUS ASSOCIES AU DISPOSITIF**

### **1. Les Réunions d'information collectives**

Lors des réunions d'information collective et partenariale, nous procédons à la projection d'un document d'information synthétique sur :

- Le Revenu de solidarité active,
- Le dispositif d'orientation (les types de parcours et les critères d'orientation),
- Le dispositif d'accompagnement (Les droits et devoirs, l'obligation de contractualisation d'un PPAE ou d'un Contrat d'engagement réciproque),
- L'équipe pluridisciplinaire-Rsa,
- L'Aide personnalisé de retour à l'emploi
- Les actions d'insertion (plan territorial de formation et les compétences clés).

Durant cette année, nous avons organisé 2 réunions collectives : Le vendredi 17 mai 2013 et Le Mercredi 11 décembre 2013, pour l'ensemble des 179 personnes impliquées dans une démarche d'insertion.

Elles ont donné lieu à :

- 57 contractualisations d'un contrat d'engagement réciproque
- 17 orientations pour une contractualisation d'un contrat d'engagement réciproque vers la Caisse d'allocations familiales
- 97 orientations pour une contractualisation d'un projet personnalisé de retour à l'emploi vers le Pôle Emploi

### **2. L'équipe pluridisciplinaire**

Cette instance est consultée préalablement aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction ou de suspension prises au titre de l'article L. 262-37 du revenu de solidarité active qui affectent le bénéficiaire.

Elle est régie par un règlement intérieur complété par une charte de déontologie.

9 Equipes pluridisciplinaires (EP) ont pu être tenu.

Parmi les 47 bénéficiaires absents aux 2 convocations, 112 (68 de 2012 et 44 de 2013) ont été convoqués à une EP et 3 sont en attente d'une saisine en EP.

Dates des réunions des EP	NOMBRE DE SAISINE	MAINTIEN	1 <sup>er</sup> Niveau de sanction REDUCTION PARTIELLE DE 30%	2 <sup>ème</sup> Niveau de sanction REDUCTION PARTIELLE DE 50%	REDUCTION TOTALE	DOSSIER CLOTURE
01/03/2013	15	3	12	0	0	0
19/04/2013	15	5	10	0	0	0
28/06/2013	15	3	12	0	0	0
12/07/2013	15	3	12	0	0	0
26/07/2013	20	2	6	12	0	0
13/09/2013	6	1	2	3	0	0
25/10/2013	10	1	8	0	0	1
29/11/2013	10	0	10	0	0	0
18/12/2013	6	2	1	3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>20</b>	<b>73</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**Tableau 25: Issues des saisines de l'équipe pluridisciplinaire**

### 3. L'aide personnalisée de retour à l'emploi

L'APRE est une aide attribuée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), soumis à l'obligation de recherche d'emploi, afin de leur permettre de prendre en charge tout ou partie des coûts auxquels ils doivent faire face lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité ou une formation professionnelle.

C'est un dispositif d'aide financé par l'Etat, via le Fonds national des solidarités actives. L'aide est répartie par le président du conseil de gestion du FNSA entre :

- Une enveloppe nationale confiée à Pôle emploi
- Des enveloppes déconcentrées qui doivent être réparties vers des organismes attributaires sur décision de l'autorité préfectorale départementale.

Les dépenses susceptibles de donner lieu au versement de l'aide sont les dépenses :

- de transport (par exemple : prise en charge de titres de transport en commun ou de frais de carburant, aide à l'acquisition du permis de conduire, aide à l'achat d'un véhicule, ...),
- d'habillement (aide à l'achat de vêtements ou chaussures adaptées à l'emploi),
- de logement (aide au déménagement par exemple),
- d'accueil de jeunes enfants (prise en charge de frais de garde),
- d'obtention d'un diplôme, d'une licence, certification ou autorisation.

Durant l'année 2013, la mise en œuvre opérationnelle de l'aide personnalisée de retour à l'emploi s'est effectuée avec l'implication soutenue des partenaires institutionnels. Une communication générale

sur le dispositif avait été réalisée sur le territoire. Nous avons aussi porté l'information au sein des réunions collectives ainsi que les entretiens de 1er niveau des bénéficiaires du RSA, soumis aux droits et devoirs.

Une fiche technique a été transmise aux partenaires œuvrant dans la formation professionnelle.

A ce jour, le dispositif est sollicité de façon systématique par les référents uniques. La gestion de l'enveloppe est faite par la Collectivité en partenariat avec la CAF et le Pole emploi.

Les domaines d'intervention les plus demandés restent la prise en charge des frais de formation professionnelle (hors droit commun), la création d'entreprise et l'aide au permis de conduire.

L'équipe pluridisciplinaire a insisté sur l'attribution de l'aide à la mobilité « permis de conduire » à des bénéficiaires du RSA en situation de précarité, ayant un projet professionnel, social ou socioprofessionnel cohérent et qui bénéficie d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion.

Cette mobilisation partenariale a donné lieu au traitement de 58 dossiers présentés en Equipe Pluridisciplinaire.

Ces dossiers ont été validés comme suit: 31 demandes d'aide d'urgence, 35 demandes d'aide à la Mobilité, 25 demandes de prise en charge des frais de formation, 1 demande de prise en charge des frais de garde d'enfant et 5 demandes d'aide à la création d'entreprise.

Un montant total de 60 118.32 € (soixante mille cent dix-huit euros et trente-deux centimes) a été attribué pour l'année 2013.

Depuis la mise en œuvre du dispositif, 77 238.32 euros ont été mobilisés dont 12 704.00 euros en frais de gestion au bénéfice de la COM. Nous avons un crédit restant à mobiliser pour 2014, de 72 569.68 euros.

**REPARTITION DE L'AIDE PERSONNALISEE DE RETOUR A L'EMPLOI**

DATE	NOMBRE DE DOSSIERS	TYPE D'AIDE	MONTANT ACCORDE
01/03/2013	6	- Aide d'urgence 4 - Mobilité 6 - Garde d'enfants 1	4 220.00 €
19/04/2013	10	- Aide d'urgence 3 - Mobilité 6 - Création d'entreprise 1 - Formation 3	9 108.00 €
15/05/2013	2	- Procédure d'urgence 2 : Formation 2	2 000.00 €
18/06/2013	1	- Procédure d'urgence 2 Mobilité 1 Formation 1	1 744.90 €
28/06/2013	3	- Aide d'urgence 1 - Mobilité 3 - Formation 2	3 248.00 €
17/07/2013	1	- Procédure d'urgence 3 Aide d'urgence 2 Mobilité 1	2 756.00 €
DATE	NOMBRES DE DOSSIERS	TYPE D'AIDE	MONTANT ACCORDE
26/07/2013	4	- Aide d'urgence 2 - Mobilité 4	2 620.00 €
12/08/2013	1	- Procédure d'urgence 1 Mobilité 1	391.97 €
13/09/2013	8	- Mobilité 7 - Aide d'urgence 9 - Création d'entreprise 1 - Formation 1	14 274.95 €
25/10/2013	7	- Aide d'urgence 5 - Mobilité 5 - Création d'activité 2	7 389.50 €
18/11/2013	4	- Procédure d'urgence 4 Formation 4	3 290.00 €
29/11/2013	7	- Aide d'urgence 6 - Mobilité 2 - Formation 4	7 374.80 €
18/12/2013	4	- Mobilité 3 - Aide d'urgence 1	1 700.00 €
<b>total</b>	<b>58</b>	<b>92</b>	<b>60 118.32 €</b>

*Tableau 26: Aides accordées au titre de l'Apré 2013 en équipe pluridisciplinaire*

## B. L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FORMATION

### I. Les actions du Plan Territorial de Formation

Voici les actions engagées en 2013 par les bénéficiaires du RSA relevant du plan territorial de 2012.

#### PLAN TERRITORIAL DE FORMATION

Formation	Nombre
Création, Gestion et reprise Module 1" de l'étude au montage de projet + Module 2 "du projet à l'étude"	1
Préparation au concours d'entrée aux écoles d'aide-soignante/Auxiliaire Puériculture	2
Dispositif d'insertion d'aide à l'accompagnement	1
Français initiation au perfectionnement	1

**Tableau 27: Allocataires du RSA ayant bénéficiés d'une formation délivrée par le PTF**

### II. Les compétences clés

#### TYPOLOGIE DES COMPETENCES CLES

FORMATION	NOMBRE
FLE	1
Compréhension et expression écrites	5
Remise à niveau Français Langue Etrangère	1

**Tableau 28: Allocataires du RSA ayant pu engager une action du programme de compétences clés**

### III. L'Insertion par l'activité économique (I.A.E.)

En 2013, la plateforme « Initiatives Saint Martin » perpétue la mise en œuvre du développement et la structuration des associations relevant de l'IAE.

Cet accompagnement a porté sur leur projet de développement, leurs cadres organisationnels (organigramme, missions, fiche de poste), leurs mesures d'accompagnement socio professionnels, leur stratégie commerciale pour certains ainsi que les budgets prévisionnels.

Une subvention de 10 000.00 euros a été octroyée à la plateforme.

1 association se maintient dans le secteur :

Sandy Ground on the move « Insertion » avec 51 personnes en contrat à durée déterminé et contrat unique d'insertion (CUI). Cette association œuvre dans la médiation pour la sécurité des sorties de classes, l'entretien des espaces verts dans divers quartiers, la maintenance des plateaux sportifs ainsi que l'animation de quartier.

13 des contrats CUI ont été bénéficiaires du RSA en 2012, 14 contrats CUI en 2013 dont 8 ont basculé au « RSA Activité ».

Depuis le 10 février 2014, 8 allocataires ont débuté un CUI de 1 an.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'association d'insertion « We agree with culture » qui avait 9 salariés en contrats CUI dont 5 ont été bénéficiaires du RSA s'est retrouvée dans l'impossibilité de renouveler son agrément.

Actuellement, la plateforme accompagne 4 projets de structures d'insertion par l'activité économique.

En début de cette année une de ces structures a ainsi obtenu un agrément d'entreprise d'insertion « El Coiffure/Esthétique » avec 6 bénéficiaires du RSA en préparation du brevet professionnel en coiffure/ esthétique.

## **V. LES SITUATIONS DOUTEUSES 2013**

En 2012, nous avons pu traiter 63 cas de situations douteuses dont 54 en demande de contrôle de la situation et 9 en demande de suspension immédiate avec indications de preuves.

En 2013, 18 cas de situations douteuses dont 7 en demande de suspension immédiate.

Cette diminution se justifie par le nombre de personnes reçues cette année.

Au terme de cette 3<sup>ème</sup> année dans le dispositif du RSA, la demande d'aide continue d'augmenter. Le public présent est en majorité féminin, seul, ayant pour la plupart des enfants à charge avec un grade de niveau V et en dessous, à la recherche d'emploi ne nécessitant pas de qualification particulière (Technicienne de surface, femme de chambre, agent d'entretien des espaces verts...). Ces allocataires font partie du public éloigné de l'emploi ce qui nous contraint à les préparer afin de leur permettre d'accéder aux sélections des formations professionnelles dans de bonnes conditions.

Cette année, l'accès à l'emploi saisonnier a continué à être limité par rapport à l'offre des années antérieures, seuls 8 allocataires du RSA ont bénéficié d'un contrat à durée déterminée.

Durant 2013, le dispositif d'orientation et d'accompagnement s'est accentué. Les processus associés à la mise en œuvre opérationnelle du RSA, tels que : les réunions d'information collectives, l'équipe pluridisciplinaire et le traitement de l'aide personnalisée de retour à l'emploi s'inscrivent dans le respect des obligations réglementaires.

Les comités techniques (COM/CAF/Pole emploi/ Etat) mis en place pour un diagnostic partagé à partir d'un audit réalisé par l'ANSA sur le dispositif RSA de Saint-Martin, a contribué à un resserrement partenarial et à une démarche commune de performance pour 2014.

A souligner l'implication et la présence systématique des allocataires dans la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion des bénéficiaires du RSA



## SERVICE HABITAT-LOGEMENT

### **I. CONTEXTE ET MISSIONS**

Depuis le 1er avril 2012, en application de la loi n°2007-223 du 21 février 2007, la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin est compétente en matière d'urbanisme, de construction, d'habitation et de logement.

La collectivité de Saint-Martin joue un rôle en termes de planification urbaine, d'aménagement du territoire et d'habitat depuis les lois de décentralisation. Elle contribue de manière complémentaire à l'Etat au financement des opérations et intervient en tant que garantie auprès des bailleurs sociaux.

Suite au transfert de la nouvelle compétence, la politique nationale en matière d'urbanisme, de construction, d'habitation et de logement est maintenue sur le sol de Saint-Martin jusqu'à l'adoption par la Collectivité de sa propre politique et règles.

#### Les principales missions sont les suivantes :

- Promouvoir et développer l'amélioration de la qualité de l'habitat des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

- Élaborer et mettre en œuvre une politique publique en matière de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et de lutte contre l'habitat indigne.

- Reloger les personnes en difficulté.

- Prévenir et suivre les dossiers d'expulsion locative en matière d'impayés de loyers.

- Elaborer et mettre en œuvre le Plan territorial d'action pour le logement des personnes défavorisées permettant d'aider les ménages aux revenus modestes à se maintenir et d'accéder à un logement.

- Gérer et suivre le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

- Informer les particuliers (propriétaires ou locataires), qu'ils envisagent de construire une maison ou d'acheter un logement, ou d'améliorer leur logement actuel (intervention de l'ADI

## B-LES INDICATEURS D'ACTIVITE

### 1-Le logement social

Les directions (Cohésion Sociale, Autonomie des Personnes, Enfance et Familles) du Pôle Solidarité et Familles et le cabinet du Président ont adressé au Service Logement-Habitat 77 situations. Une procédure a été mise en place.

25 demandeurs ont obtenu une proposition de relogement émanant de la SEMSAMAR ou de la SIG.

#### La typologie de la demande

T1	T2	T2 RDC	T3	T3 RDC	T4	T4 RDC	T5+	TOTAL
01	12	01	40	02	16	01	04	77

On constate une forte demande de logements de type T3 (52%) et plus.

#### Le profil social des demandeurs de logements sociaux

- 56 % → familles monoparentales
- 28 % → personnes seules
- 12 % → couple avec 3 enfants et plus
- 3 % → couple avec 2 enfants
- 1 % → couple sans enfant

Il est à noter que les familles monoparentales et les personnes vivant seules constituent les plus fortes demandes.

#### Âge des demandeurs

Catégories d'âges	Quantité	Pourcentage
Moins de 25 ans	8	10%
25-29 ans	8	10%
30-39 ans	17	22%
40-49 ans	22	29%
50-59 ans	11	14%
60-65 ans	5	7%
Plus de 65 ans	6	8%
Total	77	100%

**Tableau 29 : Répartition des demandeurs par âge**

Une majorité de demandeurs ont plus de 40 ans et 8% concernent des personnes âgées confrontées à des difficultés de logement.

#### Revenus des demandeurs

Origine des revenus	%
Allocation RSA	66%
Salaire	18%
Alloaction A.H	8%
Pension retraite	8%

**Tableau 30 : Origine des revenus des demandeurs**

Le taux de ménages entièrement dépendants des prestations sociales est particulièrement élevé.

#### Nationalité des demandeurs

Origine	%
Française	36%
Union européenne	3%
Hors union européenne	61%

**Tableau 31 : origine des demandeurs**

Le motif qui revient le plus est le logement insalubre ou non décent. Vient ensuite l'absence de logement autonome ou pérenne au sens large. En troisième position on trouve le montant onéreux du loyer puis la taille du logement et les problématiques de handicap.

#### L'accueil physique ou téléphonique

Le service Logement-Habitat a reçu 20 demandeurs d'informations, les demandes formulées par les publics portent sur :

- L'expulsion
- L'aide pour le paiement de la garantie de dépôt
- L'achat des équipements pour une première installation
- L'aide pour le paiement de l'électricité et l'eau
- L'aide à l'amélioration de l'habitat

#### **2-L'aide à l'amélioration de l'habitat.**

Le service Logement-Habitat a reçu 5 demandes d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Une procédure a été mise en place.

La commission consultative d'aide au logement est en cours de création.

#### **C-PROSPECTIVES 2014**

- Recruter deux conseillers Logement - Habitat afin de garantir l'efficacité du service.
- Elaborer et mettre en œuvre une convention entre la Collectivité de Saint-Martin et l'ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement) permettant à la population d'accéder à une information neutre et gratuite sur le logement.
- Rendre le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé des propriétaires occupants opérationnel.
- Mettre en place un dispositif de réhabilitation et de lutte contre l'habitat indigne pour les propriétaires bailleurs.
- Développer des actions de prévention (incendie, risque danger électrique...)
- Mettre en œuvre le Plan territorial d'action pour le logement des personnes défavorisées permettant d'aider les ménages aux revenus modestes à se maintenir et d'accéder à un logement.

# DIRECTION ENFANCE ET FAMILLES

## I - LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

### A/ Les Missions

Elles sont définies dans le code de la santé publique

▶ Références :

- Article L.2111-1 et suivants, relatifs aux dispositions générales
- Article L.2111-2

Les services et consultations de santé maternelle et infantile, les activités de protection de la santé maternelle et infantile à domicile, l'agrément des assistants familiaux ainsi que l'agrément, le contrôle, la formation mentionnée à l'article L.421-14 du code de l'action sociale des familles et la surveillance des assistants maternels, relèvent de la compétence de la Collectivité qui en assure l'organisation et le financement sous réserve des dispositions des articles L.2112-7, L.2112-8, L.2214-1, L.2322-6 et L.2323-2.

- Article L.2112-1 et suivants, relatifs aux missions du service territorial de PMI
- Article L.2112-1

Les compétences dévolues à la Collectivité par l'article L.1423-1 et par l'article L.2111-2 sont exercées, sous l'autorité et la responsabilité du Président de la Collectivité, par le service territorial de protection maternelle et infantile qui est un service non personnalisé de la Collectivité. Ce service est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Les exigences de qualification professionnelle de ces personnels sont fixées par voie réglementaire.

1° Des consultations prénuptiales, prénatales et postnatales ;

2° Des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle ;

3° Des activités de planification familiale et d'éducation familiale

4° Des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes

5° Le recueil d'informations en épidémiologie et en santé publique ;

6° L'édition et la diffusion des supports d'information sanitaire destinés aux futurs conjoints et de documents mentionnés par les articles L.2122-2, L.2132-1 et L.2132-2 ;

7° Des actions d'information sur la profession d'assistant maternel

8° En outre, le Président de la Collectivité doit participer aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

## B/ Rapport d'activité des puéricultrices de PMI sur l'année 2013

### a) *Activité au dispensaire :*

Les séances sont assurées uniquement en présence de la puéricultrice.

Deux demi-journées de vaccination ont lieu au dispensaire de Concordia.

A Quartier d'Orléans, les vaccinations ont lieu une fois toutes les deux semaines, sur une demi-journée.

Les pesées et le suivi des enfants ne sont pas assurés, faute de puéricultrice en poste au dispensaire de Sandy-Ground.

<b>VACCINATIONS ET PESEES</b>				
	Sandy-Ground	Concordia	Quartier-d'Orléans	TOTAUX
Nombre de séances de vaccination		42	16	58
Nombre d'enfants vaccinés		324	275	599
Nombre de séances de pesée		55	51	106
Nombre de pesées effectuées		900	698	1 598
<b>NOUVEAUX DOSSIERS</b>				
	Sandy-Ground	Concordia	Quartier d'Orléans	TOTAUX
Nouveaux dossiers		107	74	181
<b>FREQUENTATION PAR TRANCHE D'ÂGE</b>				
Tranche d'âge/Secteur	Sandy-Ground	Concordia	Quartier d'Orléans	TOTAUX
0-1 an		388	585	
1an-2ans		152	219	
2ans-6ans		160	252	

**Tableau 32 : Activité du dispensaire**

### b) *Activité au domicile :*

Une demi-journée par secteur (Concordia/ Sandy-Ground/ Quartier d'Orléans) est consacrée aux visites à domiciles.

Les visites au domicile se font normalement en commun avec la sage-femme. Cependant, sur Concordia la sage-femme en a effectué une grande partie seule car la puéricultrice était en séance vaccination lors des visites.

### **Nombre de visites effectuées :**

- Sandy-Ground / Quartier d'Orléans : 172
- Concordia : 90

c) *Dépistage infirmier des enfants âgés de 3 à 5 ans dans les écoles maternelles*

Avis/section	Ecole de Quartier d'Orléans 2		Ecole de Rambaud	
	Petite section 3-4ans	Moyenne section 4-5ans	Petite section 3-4ans	Moyenne section 4-5ans
Ophthalmologie	1	0	0	0
vaccinations	7	0	7	10
dentiste	1	0	1	0
poids	0	0	0	1
Nombre d'enfants vus	37	49	61	66

**Tableau 33 : Dépistage chez les enfants âgés de 3 à 5 ans**

d) Les structures d'accueil de la petite enfance

Visite de contrôle : 2 visites sur la structure Daffy Swing.  
Nous comptons 6 structures sur le territoire.

Visite en vue d'agrément : 2

- Les petits palmiers : demande d'extension à 10 enfants accueillis. L'avis des puéricultrices a été défavorable, manque d'espace.

e) Assistantes maternelles

Plusieurs assistantes maternelles ont été agréées et sont dans l'attente d'une formation, certaines depuis le mois d'avril.

Journées d'information	1
Dossiers remis	24
Nombre de demandes d'agrément	11
Visites de demande d'agrément	11
Demande de renouvellement d'agrément	1
Visites de renouvellement d'agrément	1
Visites d'extension d'agrément	6
Entretiens avec la candidate	0
Commissions d'agrément	3
Nombre d'avis favorables première demande	10
Nombre d'avis défavorables première demande	1
Avis favorables renouvellement	1
Avis défavorables renouvellement	0
Demandes d'extension d'agrément	6
Avis favorable extension	3
Avis défavorable extension	3
Avis favorable emménagement sur l'île	3
Visites de contrôle	23
Recours gracieux	1

**Tableau 34 : Assistantes maternelles**

**C/ Consultations pré et postnatales dans les Maisons Solidarité et Familles**

Concordia		Libellés	Sandy-Ground	Quartier d'Orléans	TOTAUX
Consultations femmes enceintes	845	Nombre de consultations	244	683	927
Consultations Sage-Femme	1 219	Nombre de séances	65	130	195
Consultations Grossesses Pathologiques	194	Nombre de séances gynéco			34 faites à Concordia
Premières fois femmes enceintes	107	Nombre de naissances	59	103	162 (19.2% des naissances)
Nombre de grossesses suivies	170 dont 30 accoucheront en 2014	Nombre de femmes enceintes	68	123	191
Sécurité Sociale	70	Nombre de premières consultations	43	89	132
Devenir inconnu	10	Nombre de consultations post-natales	4	23	27
Consultations post-natale	60	Nombre de monitorings	26	88	114
Consultations Gynéco planning	166	Nombre de visites à domicile			172
		Nombre de visites nulles			43
		Total déplacements			215
		Jours de formations			11

**Tableau 35 : Consultations pré et postnatales dans les Maisons Solidarité et Familles**

## II - LE SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

### A/ Présentation des missions et du personnel

#### a) Définition

L'Aide Sociale à l'Enfance est, depuis les lois de décentralisation, un service du département, dans le cas de Saint-Martin, ce service est placé sous l'autorité du Président du Conseil Territorial, dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelles ou collectives, de protection et de lutte contre la maltraitance.

#### b) Les missions

Les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance sont précisément définies par l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;
- organiser dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur famille ;
- mener, en urgence des actions de protection en faveur des mineurs en difficultés ;
- pouvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur familles ou leur représentant légal ;
- mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de préventions des mauvais traitements à l'égard des mineurs et organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et en particulier à la protection de ceux-ci.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance propose ainsi des interventions adaptées à chaque situation. Le soutien apporté peut prendre la forme d'aide financière (allocation mensuelle), d'intervention à domicile de TISF (technicienne en intervention sociale et familiale) et/ou de service d'action éducative.

Dans sa mission de protection de l'enfance en danger, l'aide sociale à l'enfance signale au procureur de la république ou au juge des enfants les cas d'urgence dont elle a connaissance et participe au recueil d'informations dites préoccupantes concernant des dans leur famille et laissant supposer maltraitance ou délaissement. Inversement, le procureur de la république informe les services de l'aide sociale à l'enfance des mesures urgentes prises.

### B/ Rapport d'activité socio-éducatif

L'action menée à l'ASE est basée sur le travail d'équipe entre les assistantes sociales, les éducateurs, les psychologues ainsi que le personnel administratif.

Les domaines d'intervention sont les suivants:

- Suivi des enfants placés en famille d'accueil et en établissement : entretien au service, visite à domiciles, rencontre avec les partenaires (école, CMP, SESSAD...)
- Présence aux audiences auprès du Juge des Enfants
- Suivi des familles d'accueil avec entretien au service, visite à domicile



- Accompagnement des familles des enfants placés : entretien au service, visite à domicile, suivi social (démarches administratives...)
- Visites médiatisées parent/enfant au service
- Evaluations des demandes d'agrément des assistantes familiales
- Evaluations des demandes d'agrément adoption
- Participation aux commissions A.S.E une fois par mois (3<sup>ème</sup> lundi du mois), pour l'année 2013, 12 commissions ont eu lieu.

a) Les mesures de placement de l'Aide Sociale à l'Enfance

LES PLACEMENTS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES AU 31 DECEMBRE 2013						
Mesures administratifs			Mesures judiciaires			Placement directs par le juge
Accueils provisoires des mineurs	Contrats jeunes majeurs	Pupilles	Placement par le juge	Tutelle	Délégation d'autorité parentale	Chez Tiers Digne de Confiance
7	7	1	43	6	3	12
Total enfants confiés : 67						
Total enfants accueillis : 79						

**Tableau 36: Placements de l'Aide Sociale à l'Enfance**

- Mineurs confiés : mineurs bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire
- Mineurs accueillis : mineurs confiés + mineurs placés directement chez un tiers

b) Les assistantes familiales

Une personne souhaitant travailler en tant qu'assistant(e) familial(e) doit obligatoirement posséder un agrément délivré par le Président du Conseil Territorial.

En 2013, **12** évaluations de demande d'agrément d'assistant(e) familial(e) ont été réalisées dont 1 renouvellement et 7 ont reçu un avis favorable lors de la commission d'agrément (4 commissions en 2013).

Depuis 2012 deux procédures de licenciement sont en cours.

En décembre 2013, 2 assistantes familiales ont connu une suspension d'activité. Ce qui porte à 26 le nombre effectif de famille d'accueil en activité. Un départ à la retraite.

Notons que près d'un tiers des assistantes familiales ont plus de 60 ans.  
Aucune action de formation n'a eu lieu en 2013 au regard du nombre insuffisant.

### C/ Polyvalence de secteur

En 2013, 322 personnes ont été reçues en entretien par une assistante sociale du CMS. L'ensemble des usagers ne peuvent être reçus faute de disponibilité

Depuis septembre 2013, les assistantes sociales se sont recentrées sur leur mission principale à savoir, celle relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, selon l'article L. 222-5 du CASF.

### D/ Rapport d'activité de l'AEMO

DATES	2010	2011	2012	2013
Nombre de mesure d'AEMO	54	57	43	62
Sorties		Non renouvelé	Non renouvelé	11

**Tableau 37 : Evolution du nombre de mesure d'AEMO entre 2010 et 2013**

Ce dispositif permet le maintien du mineur dans sa famille et son environnement, ce qui évite un déracinement, une destruction de la cellule familiale, voire une rupture.

C'est une mesure moins onéreuse que le placement.

Ces actions à domicile sont menées principalement par deux éducateurs spécialisés, les deux psychologues et les trois assistantes sociales de l'ASE.

L'administrateur Ad'Hoc représente le mineur victime et sa fonction s'articule sur trois axes, pénale, civil et de protection de l'enfant. 19 accompagnements ont été réalisés en 2013.

### E/ Rapport d'activité de l'AED

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Prévention au sein des familles qui rencontrent des difficultés éducatives et sociales. Elle a été mise en place fin septembre 2013 avec l'intégration d'une Technicienne en Economie Sociale et Familiale (TISF).

Les situations traitées sont transmises par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes validées en amont par une Commission Technique. Pour l'année 2013, vingt situations ont été transmises, soit 67 enfants.

L'Ecole premier lieu de socialisation des enfants est la source principale des situations préoccupantes.

La plupart des parents concernés par l'AED sont des mères célibataires, sans emploi.

### F/ Rapport d'activité des actions psychologiques

L'année 2013 a été marquée par :

- L'arrivée d'une 2<sup>ème</sup> psychologue à temps plein à partir d'Octobre 2013 qui a permis le suivi des

familles d'accueil et des enfants en Guadeloupe, une meilleure prise en charge des enfants et familles d'accueils à St-Martin, l'accompagnement de femmes enceintes à la P.M.I

- Le congé de maternité d'une psychologue prolongée d'un arrêt maladie (absente de Janvier à Juin 2013).

Ce service assure le suivi psychologique des enfants placés, l'accompagnement des familles d'accueil ou une mesure éducative.

Et contribue à l'agrément des assistantes familiales

Afin de prévenir les troubles de la relation précoce, l'accompagnement psychologique en faveur des parents les plus vulnérables est fondamental.

### **III - LA CELLULE DE RECUEIL ET D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES**

La CRIP a été inauguré le 8 novembre 2013 avec la signature d'un protocole entre la Collectivité de Saint-Martin, la Préfecture, l'Education Nationale, la Justice, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier.

#### **A/ Les Missions**

Le système de protection de l'enfance est organisé en protection administrative et judiciaire.

La protection administrative est placée sous l'autorité de la Présidente de la Collectivité et assurée par le Service de l'Aide sociale à l'enfance en collaboration avec le service de la PMI et la CRIP.

Ce dispositif a un rôle de prévention auprès des familles en difficulté, dès lors qu'il existe un risque de danger pour l'enfant.

La CRIP procède au recueil et traitement de toutes les informations reçues au service par téléphone (anonyme ou pas), par accueil physique et écrit (surtout les professionnels).

#### **B/ Analyse quantitative et qualitative de l'activité de la Cellule**

Nombre d'informations préoccupantes	198
Nombre de signalement/ parquet	35 dont 3 saisines directes
Nombre de recueils anonymes	7
Nombre de documents de protocoles administratifs	84
Nombre de visite à domicile	120

**Tableau 38 : Analyse quantitative et qualitative de la CRIP**

## CELLULE DE LA TARIFICATION ET DE LA COMPTABILITE

### MOYENS:

Au titre de l'exercice 2013, aucune évolution majeure n'a été portée quant à l'organisation de la Cellule de Tarification et de Comptabilité (CTC). Cependant, compte tenu de la situation budgétaire de la Collectivité, une plus grande rigueur est de mise quant aux modalités de dépenses du pôle.

Ainsi, la CTC s'est engagée dans une dynamique plus collaborative avec les services internes du pôle solidarité mais également avec les services relevant du pôle administration et finances afin d'assurer un suivi en temps réel des engagements financiers afférents aux actions à mener.

### ACTIONS :

#### **A - Autorisation de création de services sociaux et médico-sociaux.**

En 2013, aucun promoteur ne s'est présenté afin de procéder à une demande d'agrément Qualité en vue de démarrer une activité d'aide à la personne en direction d'un public vulnérable. Compte tenu de l'évolution de la réglementation en matière de Services à la personne, les prestataires d'aide à domicile qui n'interviennent pas directement auprès d'une personne vulnérable (soit une personne âgée de plus de 60 ans, une personne handicapée ou un enfant de moins de 3 ans) sont exempts de la procédure d'agrément et doivent simplement déclarer leur activité auprès de la DIECCTE ou du service de Cohésion sociale de la Préfecture de St-Barthélemy et de St-Martin.

Au 31 décembre 2013, six prestataires d'aide à la personne disposent de l'agrément Qualité.

#### **B - Attribution de subventions.**

La Collectivité ayant procédé à un financement exceptionnel des travaux de mise aux normes de la structure sociale d'hébergement d'urgence gérée par l'association « Manteau de Saint-Martin », il a été jugé inopportun de verser une subvention financière à l'association au titre du même exercice. Cet équipement, ne relevant pas de la compétence de la COM, cette aide est justifiée par le rôle essentiel de cette association dans la lutte contre l'exclusion sociale sur le territoire ; l'Etat demeurant l'autorité de tutelle de cette structure sociale.

D'autres financements ont également été attribués aux associations dont celles gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance :

Associations	Objet de financement	2013	
		Sollicité	Alloué
1 2 3 SOLEIL	Aide au fonctionnement PSU	50 000	31 000
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	Subvention d'exploitation	2 000	2 000
CLUB DAFY SWING	Aide au fonctionnement PSU	35 000	30 000
FOREVER YOUNG	Subvention d'exploitation	11 980	3 000
INITIATIVES SAINT-MARTIN	Subvention exceptionnelle	13 000	13 000
LES TROIS OURSONS	Aide au fonctionnement PSU	100 000	31 000
MANDARINE	Aide exceptionnelle d'équipement	2 000	2 000
TOURNESOL	Subvention d'exploitation	40 000	20 000
<b>Total</b>			<b>132 000</b>

**Tableau 39 : Attribution de subventions**

Soit un montant global de 132 000 € versés aux associations grâce aux crédits enregistrés au compte 6574.

### C - Suivi comptable et Budget.

Les crédits affectés au Pôle Solidarité et Famille représentent, pour l'exercice 2012, un volume de 20 198 235 € qui se répartit entre les politiques sectorielles mises en œuvre par le pôle, soit :

- 3 703 665 € pour la prise en charge de l'Autonomie des personnes ;
- 2 548 580 € pour la protection de l'Enfance et les actions de santé ;
- 13 945 990 € pour la lutte contre l'exclusion sociale et la prévention de la délinquance.

S'agissant de la consommation des crédits affectés, le pôle affiche un taux d'exécution d'environ 95% réparti de la façon suivante (sous réserve de dépenses non-affectées à cet exercice) :

Secteur	Codes fonctionnels	Budget total 2013	Emissions au 31/12/2013	Consommation de crédits
<b>TOTAL DAP</b>	52, 53, 55	<b>4 011 000</b>	<b>4 098 004</b>	<b>102%</b>
<b>TOTAL DEF</b>	41, 42, 51	<b>6 014 000</b>	<b>4 440 295</b>	<b>74%</b>
<b>TOTAL DCS</b>	50, 54, 58, 72	<b>15 503 600</b>	<b>15 624 607</b>	<b>101%</b>
		<b>25 528 600</b>	<b>24 162 906</b>	<b>95%</b>

**Tableau 40 : Consommation des crédits**

Les missions sociales les plus importantes en termes de consommation de crédits étant le revenu de solidarité active (58%), l'accueil familial des mineurs relevant de l'ASE (13.28%) et l'aide à l'hébergement au bénéfice des personnes dépendantes (6.6%)



## P Ô L E D E V E L O P P E M E N T E C O N O M I Q U E

**- Direction de la stratégie et des interventions économiques**

**- Direction du tourisme**

M. Wendel COCKS (3<sup>ème</sup> Vice-Président) est en charge du Pôle Développement Economique alors que Mme Jeanne VANTERPOOL (Membre du Conseil exécutif) est chargée de la partie Tourisme (Direction et Office).

Administrativement, il regroupe sous l'autorité de son Directeur Général Adjoint (Pierre Brangé, assisté de Marie-Line Raboteur) les directions de la stratégie économique et du tourisme, l'aménagement numérique étant piloté jusqu'ici directement par le DGA (2013 a vu s'achever la préparation de l'appel d'offre du SDAN, à pourvoir et réaliser en 2014).

Il se situe au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment administratif du Port de commerce de Galisbay-Bienvenue, dans un espace aménagé en *open space* dans ce qui constituait les combles du bâtiment.

Sur le plan fonctionnel il ne convient pas vraiment à l'accueil d'un public nombreux qui s'est fait pendant quelque temps dans les anciens bureaux de la Direction du tourisme situés au rez de chaussée de l'immeuble qui abrite la SEMSAMAR plus accessible au public. Ce dernier a été repris depuis et les services reçoivent quotidiennement au Port les nombreux usagers en quête d'assistance.

Certains éléments essentiels à la mise en place de la politique économique ou certains dysfonctionnements entre pôles et/ou services ont été source de nombreux problèmes :

**- Organisationnels :**

✓ Absence de deux directeurs (Stratégie, Tourisme) pendant la première année (mi 2007-fin 2008) et d'un directeur (Stratégie) depuis quatre ans.

- Cependant une décision de recrutement est intervenue fin 2013 pour un recrutement prévu en 2014 ;

- ✓ Manque d'agents suffisamment qualifiés et manque de formations ;
- ✓ Non création d'un service de la statistique (central ou indépendant) ;
- ✓ Non création d'une unité de contrôle transversale sur le terrain ;

**- Décisionnels :**

✓ Non suivi des dossiers en bout de chaîne, notamment dans le cas de poursuites d'usagers ne respectant pas les règles (intervention juridique ou police) ;

- Une amélioration toutefois sur la transversalité (notamment avec le pôle développement durable) ;

**- Fonctionnels :**

- ✓ Difficultés d'approvisionnement/commandes (fournitures, matériels, documentation) ;
- ✓ Problèmes de liaison au réseau de la Collectivité (serveur de fichiers) et à l'internet ;
- ✓ Problèmes de climatisations défectueuses à répétition ;

- On peut constater une amélioration au niveau des déplacements autorisés.

## DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

### Organigramme

Le fonctionnement de la Direction de la stratégie a été fortement perturbé par l'absence de Directeur jusqu'en 2009 et par son départ et son non-remplacement depuis janvier 2010.

- ✓ **Service Stratégie économique**
  - Elise Rey
  
- ✓ **Service Développement local**
  - **Responsable** : Hubert Carvigant
  - Patricia Hodge
  - 3 agents contrôleurs du marché
  
- ✓ **Service Développement agricole et rural**
  - Alfred Flanders

### I. SERVICE STRATEGIE ECONOMIQUE

Le bon fonctionnement du service stratégie a été perturbé par les problèmes liés à la direction (non remplacement du directeur depuis son départ en janvier 2010) et au pôle (suspension temporaire des activités après le départ du vice-président). Les actions du service ont donc été réduites aux activités courantes exercées depuis sa mise en place effective en janvier 2009, telles que : l'instruction des demandes de subventions aux associations et aux entreprises, la participation du service aux comités de décision dans le cadre de l'attribution de subventions FEDER. Le service a également organisé, en partenariat avec la CCISM et les services de l'Etat, le salon de l'entreprise.

### **A - SYNTHESE DES ACTIVITES**

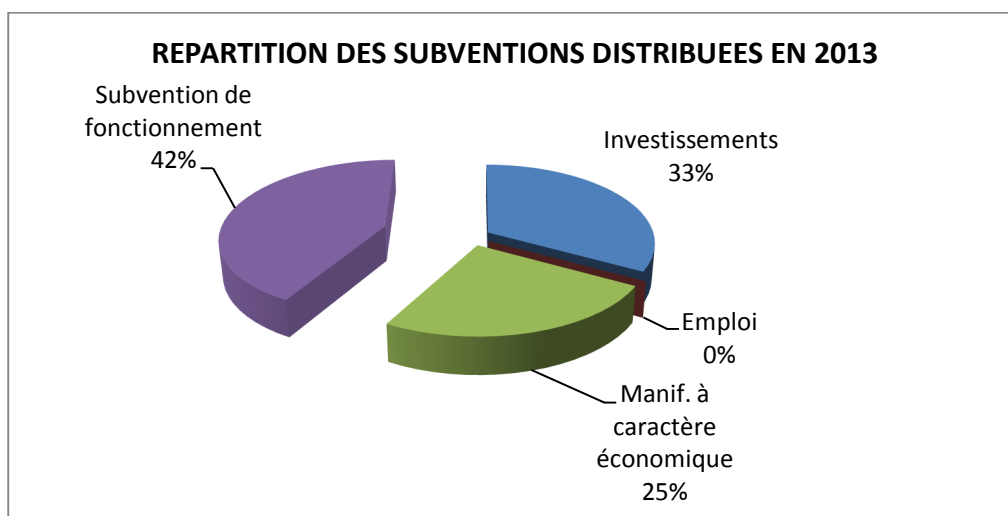
- Aides aux entreprises (depuis 2008)
  - 100 aides attribuées (pour un total de 1,4 millions €)
  - Aides à l'investissement
  - Instructions des dossiers (étude, comité technique, commission, Conseil Exécutif)
  - Mise en place / amélioration du dispositif d'aide
  - Préparation de documents administratifs
  
- Analyse FEDER
  - Analyse de dossiers – avis du pôle (Défiscalisation et FEDER)
  - Environ 10 projets étudiés (dont 2 projets subventionnés par la Collectivité également)



- Salon de l'entreprise 2 éditions (2010, 2011)
  - Recherche de participants
  - Contact entre participants / prestataire comité de pilotage (coordination)

## **B - AIDES AUX ENTREPRISES - 2013 EN CHIFFRES**

En 2013, le Pôle Développement Economique, en matière de soutien financier aux entreprises locales, a attribué des aides à l'investissement à 6 entreprises. Une association a reçu une destinée aux manifestations à caractère économique. Et enfin, des subventions de fonctionnement ont été attribuées à 2 autres associations. Le montant de l'ensemble des aides s'élève à 237 771€.



Sont comptés parmi les bénéficiaires :

- Initiatives Saint-Martin avec laquelle une convention de partenariat de 210.000,00, € a été mise en place pour une durée de 3 ans. La collectivité a versé le solde (1/3<sup>ème</sup> du total) en 2013, soit 70 000,00€.

-

- Production des îles, a elle aussi reçu en 2013 le solde de la subvention de 150.000,00 € qui lui a été attribuée sur 3 ans ; celui-ci a été de 25 000,00 €.

**ANNEXE - LISTE DES BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2013**

**1 - Dans le cadre du dispositif d'aide aux entreprises 2013**

	Bénéficiaire	Nature de l'aide	Proposition de la commission	Total versé	reste à payer	Conseil executif	Observations
1	BREAD & PASTRY TRADITION DE RAMBAUD	INVESTISSEMENT	7 154,00 €	7 154,00 €		27/06/2013	MANDATE (07/10/2013)
2	ASSOCIATION DES COMMERCANTS	MANIFESTATION	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	27/06/2013	MANDATE (07/10/2013)
3	DORELEC CARAIBES	INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €		27/06/2013	MANDATE (18/12/2013)
4	FAMILY INTERNET CAFE	INVESTISSEMENT	4 270,00 €	2 135,00 €	2 135,00 €	27/06/2013	MANDATE (18/12/2013)
5	CAILS COOLING	INVESTISSEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €		16/07/2013	MANDATE (21/10/2013)
6	FIMAT SELF SERVICE	INVESTISSEMENT	2 847,00 €		2 847,00 €	01/10/2013	
7	FOUCAN Patrick	INVESTISSEMENT	15 000,00 €		15 000,00 €	15/10/2013	
8	PRODUCTION DES ILES	INVESTISSEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €		29/04/2011	SOLDE
	<b>TOTAL</b>		<b>137 271,00 €</b>	<b>87 289,00 €</b>	<b>49 982,00 €</b>		

**2 - Subventions aux associations du secteur économique**

9	METIMER	FONCTIONNEMENT	21 500,00 €	21 500,00 €			
10	INITIATIVES SXM	FONCTIONNEMENT	9 000,00 €	9 000,00 €			
11	INITIATIVES SXM	FONCTIONNEMENT	70 000,00 €	70 000,00 €			FIN DE CONVENTION
	<b>TOTAL</b>		<b>100 500,00 €</b>	<b>100 500,00 €</b>			

**TOTAL GENERAL**

**237 771,00 €**

**187 789,00 €**

**(79%)**

**SYNTHESE**

Investissements	77 271,00 €
Manif. à caractère économique	60 000,00 €
Subvention de fonctionnement	100 500,00 €
<b>Subventions attribuées 2013</b>	<b>237 771,00 €</b>

## **II. SERVICE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Les précédents rapports d'activité du service Développement Local ont jusqu'à ce jour fait preuve d'exhaustivité, mais celui-ci mettra plus l'accent sur la volonté de faire évoluer la manière dont le domaine public est occupé. En effet, il est fait le constat de l'occupation anarchique du domaine public avec des occupants irréguliers qui n'ont jamais eu de titre, ou bien ceux dont l'autorisation est échue et qu'il n'y a pas eu de renouvellement.

Peuvent aussi être comptés comme irréguliers ceux qui ont une convention en cours avec la Collectivité, mais qui ne remplissent pas leurs obligations contractuelles, en particulier en ce qui concerne l'acquittement des redevances et l'exploitation par un tiers. Il y a aussi ceux qui exploitent personnellement leur emplacement, s'acquittent normalement de leur redevances, mais s'étendent au-delà de ce qui est autorisé en terme d'espace (ex. : ambulants du marché touristique dont l'espace réel utilisé dépasse celui autorisé) ou de temps (ex. : cas des ambulants hors site de marché ne déplaçant pas leur véhicule après la fin de leur activité).

Le Vice-président en charge du Pôle Développement Economique désire un assainissement de la situation des occupants, mais aussi, donner un autre visage quant aux modalités d'occupation du domaine public (DP), d'où l'orientation de certains avis de la Commission des Affaires Economiques Rurales et Touristiques (CAERT), ainsi qu'aux contenus débattus. La position ici soutenue transparaissait déjà dans la conclusion du rapport d'activité 2012 où des attentes en matière de prix et d'organisation étaient attendues.

Il est opportun de retourner sur les séances de la CAERT qui ont eu lieu en 2013 (1), mais aussi sur les actions entamées ou évoquées au cours de cette année (2) et qu'il faut réaliser.

### **A - LES SEANCES DE LA CAERT EN 2013**

En 2012, l'analyse des séances de la CAERT montrait déjà l'intérêt pour l'évolution des modalités d'attribution des autorisations de stationnement, et même de l'occupation. Elle était beaucoup plus disponible que les années précédentes.

#### **a. Evolution par rapport à 2012**

En 2013, onze (11) séances de la CAERT ont eu lieu, quasiment une par mois. Douze (12) aurait pu être organisées si celles du 17 décembre n'avait pas été annulée en raison d'une formation programmée pour les élus. Ce nombre est un quasiment le doublement du nombre enregistré en 2012 (cf. tableau).

Ordre	Date	Objet	Type
1	22/01/2013	Etat du marché	Gestion
2	31/01/2013	Instruction de nouvelles demandes	Instruction
3	07/03/2013	Renouvellements et Instruction de nouvelles demandes	Instruction
4	02/05/2013	Renouvellements et Instruction de nouvelles demandes	Instruction
5	13/06/2013	Renouvellements et Instruction de nouvelles demandes	Instruction
6	16/07/2013	Renouvellements et Instruction de nouvelles demandes	Instruction
7	27/08/2013	Projet de réorganisation du marché	Gestion
8	24/09/2013	Renouvellements et Instruction de nouvelles demandes	Instruction
9	03/10/2013	Occupation illégale du DP et moyens d'expulsion	Gestion
10	24/10/2013	Commission mixte sur la tarification du DP	Gestion
11	05/11/2013	Renouvellements et Instruction de nouvelles demandes	Instruction

Les 11 séances ont permis de traiter près de 250 affaires, soit environ 22 en moyenne par réunion. En 2012, 161 demandes ont été traitées en 6 séances, pour une moyenne de 43. Légèrement moins d'affaires ont été soumises à la CAERT en 2013 car, il faut le signaler, le service est apparu non compétent pour l'instruction des dossiers de demande de terrasses, d'occupation d'emplacements sur des propriétés privées pour l'exercice d'une activité ambulante, ou encore, de vente itinérante.

La commission a ainsi eu moins de d'affaires à traiter par séance, ce qui constitue en fait une évolution positive de son activité, car ainsi, elle :

- Peut consacrer plus de **temps** à l'étude des demandes qui lui sont soumises ;
- Permet, par sa plus grande disponibilité, de réduire les **délais d'attente** de réponses des pétitionnaires ;
- Offre au service la possibilité de la consulter plus souvent sur des questions autres que l'instruction normale des dossiers, mais d'**organisation et de gestion**.

La relative disponibilité de la CAERT est donc en mesure de permettre plus de réflexions ou d'initiatives en matière de gestion de l'occupation du domaine public, comme cela a été le cas en 2013.

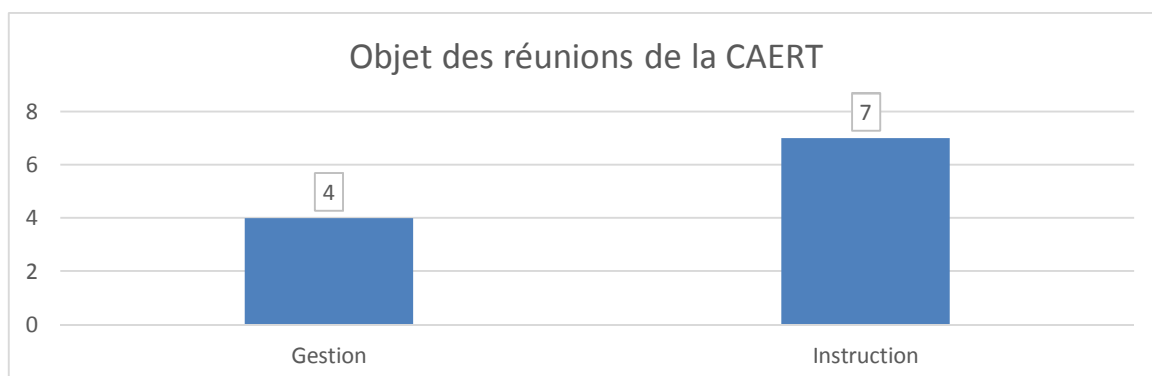
#### b. Les contenus des avis émis

Contrairement à 2012, l'analyse des avis ne sera pas quantitative, mais un regroupement se fera fait en fonction des avis relatifs à :

- ✓ La gestion : regroupe l'ensemble des avis donnés dans un but de réorganisation ou de réglementation ;
- ✓ L'activité normale d'instruction des dossiers des demandes des pétitionnaires.

L'objectif est de bien montrer qu'il y a une évolution au niveau de la commission quant aux objectifs des réunions. En effet, celles-ci portaient quasi essentiellement sur l'instruction des demandes d'emplacements, et très peu sur l'organisation de l'occupation du DP.

En cette année 2013, on constate que l'attention est portée sur l'organisation même de la METHODE. Les affaires soumises à la Commission, ou les sujets traités ou évoqués, marquent une volonté de faire autrement.



En ce sens, sur les 11 séances de la CAERT, 4 ont été consacrées exclusivement à la gestion / organisation de l'occupation du domaine public. Elles ont porté sur :

- ✓ Les modalités d'occupation du domaine public ;
- ✓ La réorganisation du marché de Marigot ;
- ✓ La nouvelle tarification pour l'occupation du domaine public.

Le débat en commission sur ces sujets a nécessité un travail en transversalité avec d'autres Directions :

- ✓ Aménagement du territoire ;
- ✓ Affaires juridiques ;
- ✓ Routes et Bâtiments publics.

Les discussions en Commission ont eu comme résultat :

- ✓ L'adoption d'une procédure légale pour **expulser les occupants irréguliers du DP** – Elle suppose aussi de prendre l'attache du procureur afin d'envisager dans quelle mesure les produits faisant l'objet du délit peuvent être saisis ;
- ✓ La **fixation de nouvelles redevance pour l'occupation du DP** – Elus et administratifs des Pôles Développement Durable et Economique ont arrêté en Commission mixte une grille des prix qui a été présentée au Conseil Exécutif du 17 décembre 2013, mais dont le vote a été reporté devant la nécessité de fournir des simulations ;
- ✓ La **réorganisation du marché** de Marigot.

Certains sujets faisant l'objet des discussions en commission ont été suivis d'effets et la mise en place concrète a été lancée. D'autres devront l'être.

## B - LES GRANDES ACTIONS DE 2013

Toutes les actions évoquées en 2013 n'ont pas pu être concrétisées. Il sera ainsi fait la distinction ici entre celles qui ont été lancées (a), achevées ou en cours, et celles sont à réaliser (b).

### a. Les actions lancées en 2013

#### Rénovation du marché

- Rétablissement des fermetures du marché aux poissons

- Les portes coulissantes ne fermant plus correctement le marché, celles-ci ont été remplacées par des volets roulants commandés électriquement ;
- Les autres portes en bois ont-elles aussi été remplacées.

- Remise en état de la menuiserie du marché alimentaire

- Enlèvement des garde-corps qui étaient devenus inesthétiques ;
- Réparation des poteaux cassés par de gros véhicules, ainsi que les bancs publics à proximité.

#### - Peinture

- Sur les parties en bois et les portes ;
- Au niveau de la toiture.

#### - Autres

- Rebouchage de trous du marché touristique qui provoquaient la chute de touristes ;
- Rénovation de la statue de « la vendeuse du marché » par l'action d'un mécène.

Les actions menées ont ciblé plutôt le marché de Marigot. Mais des opérations de rénovation du marché touristique de la Baie-Orientale ont aussi été demandées par la CAERT en 2013. Celle-ci a aussi souhaité une action de réhabilitation du parking de Cul-de-sac et ainsi positionner en ce lieu des ambulants de manière correcte.

#### Réorganisation de ce marché

Le projet de réorganisation du marché supposait en premier lieu d'installer les ambulants du marché touristique par thème (Créations et originalités – Equipement de la personne – Souvenirs). Il a été présenté en ces termes à la Commission le 27 août dernier, puis aux intéressés, à savoir les marchands, le 29 août. Suite à cette rencontre, cette partie essentielle de la réorganisation a été enlevée, mais les autres actions, requérant la collaboration de la Direction des Routes et Bâtiments Publics doivent être réalisés, à savoir :

- Marquer les emplacements (travaux débutés, mais arrêtés du fait de l'imprécision du plan disponible) ;






- Installer des anneaux rabattables pour la fixation des tentes (Faisable une fois le marquage réalisé) ;

- Enlever toutes les pierres et blocs de ciment ;

- Utiliser de tentes plus appropriées aux dimensions des emplacements ;

- Identifier les ambulants par le **port de badges** (travaux en cours chez l'imprimeur) ;
- Procéder à la refonte du **règlement intérieur** (pourra être effective une fois la réorganisation achevée) ;
- Réserver des emplacements pour les ambulants volants – Déjà effective par délibération **CE 46-5-2013 du 1<sup>er</sup> octobre 2013** ;
- Fermer la route du restaurant « Enoch's Place » à la statue de « la vendeuse du marché » - Fermeture prévue par l'**Arrêté n° 194/99** du Maire de Saint-Martin, avec un projet de mise à jour préparé ;
- Autres :
  - Fermer la route longeant le marché alimentaire en raison de réels risques d'accidents ;
  - Interdire la présence de chiens dans les environs du marché alimentaires, mais aussi touristique (par arrêté) ;

#### **b. Les projets discutés en 2013, à réaliser si possible en 2014**

-  Mettre en place une zone d'activité destinée à la vente ambulante en nocturne, le long de la rue du marché alimentaire (par arrêté) ;
  - Cette zone permettra de résorber les demandes en attente ;
  - Elle contribuera à l'animation du Front de Mer ;
  - Etant donné que dans l'arrêté en projet il est envisagé l'interdiction de tout véhicule dans la zone délimitée, l'opération sera positive contre le stationnement abusif...
-  Réserver par arrêté (préparé par le service) des emplacements sur le DP pour les ambulants afin que les autres usagers de la routes ne puissent pas les occuper au moment opportun ;
  - L'objectif est de devancer leur argument qui est de dire que s'ils se déplacent après la fin de leur activité, des véhicules occuperont leurs emplacements ;
  - La finalité, est qu'il reparte du lieu de travail en laissant les lieux propres et libres de tout objet, comme tout ambulant doit faire.
-  Repérer et réserver un emplacement sur le domaine public afin de le proposer aux marchands irréguliers ;
  - L'objectif est de faire diminuer le nombre de ces irréguliers occupant anarchiquement les trottoirs de Marigot ou installés à la périphérie de la ville ;
  - L'idée aussi est de les inciter à se mettre en règle administrativement
-  Rénovation du marché touristique de la Baie-Orientale :
  - Réparer les stades de vente ;
  - Faire des parkings convenables ;
  - Signaler le marché.
-  Faire des parkings à Cul-de-sac ;
  - Contribuera à l'installation convenable d'ambulants ;
  - Participera à l'attrait de la zone.

✚ Mettre en application les nouveaux prix pour l'occupation du domaine public ;  
En ce qui concerne les autorisations de stationnement, une nouvelle tarification constituera une mise à jour de prix qui n'avaient pas changé depuis l'année 1995.

Ces derniers points ont été soulevés en Commission. Ils sont évoqués suite au constat de dégradation des conditions d'occupation du domaine public. En ce sens, il devient opportun d'effectuer un suivi afin de concrétiser les idées qu'ils apportent.

En considérant l'activité de l'année 2013, on note que le service Développement Local a rempli ses tâches habituelles d'instruction des demandes d'autorisation de stationnement ou de location précaire. Certes, le nombre d'affaires est légèrement moindre par rapport à 2012 du fait que :

- L'instruction des autorisations relatives à l'occupation des terrasses ait été confiée à la Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Il a été précisé que les vendeurs ambulants installés sur une propriété privée n'ont pas besoin d'une autorisation de la Collectivité pour exercer leur activité ;
- La vente itinérante, dans la mesure où il n'y a pas de cas de stationnement, n'est pas assujettie à la délivrance d'une autorisation de la Collectivité.

Mais il est à constater l'orientation qui est prise par la commission pour organiser plus, construire. Cette tendance est perçue par les commissions spécialisées qui ont eu lieu, mais aussi le nombre de séances. Certains objectifs sont mêmes avoués, comme la « nécessité de donner un autre visage au marché », sortir les illégaux du domaine public ou faire respecter les termes de leur convention à chacun...

### **III - SERVICE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL**

Le secteur agricole de Saint-Martin, est en train de se structurer à nouveau. Nous avons vu la création d'une nouvelle Société d'intérêt collectif agricole (SICA) nommée SICASMART, qui regroupe l'ensemble des filières du monde agricole de notre territoire. Le Groupement de Défense Sanitaire se réactive et la question de qui va gérer l'abattoir s'est encore posée pour la collectivité. A ce sujet, une structure sous forme de société coopérative à intérêt collectif est en train de se mettre en place localement.

#### **A - LA FILIERE ELEVAGE**

##### L'abattoir

Les aménagements nécessaires pour répondre aux exigences en matière d'ICPE ont été confiés au service technique du Pole Développement Durable de la Collectivité.

La CCISM se charge de mettre en place la structure de gestion pour l'abattoir et le financement du dossier d'agrément sanitaire en cas d'exploitation par cette structure.

##### Plan sanitaire d'élevage

Suite aux fréquentes ruptures du stock d'acaricide pour faute de moyen financier, les cheptels de Saint-Martin, en particulier l'élevage de bovin, a été grièvement touché par la Dermatophilose au cours



des deux dernières années. Grace à l'achat de 100 litres de BAYTICOL (6.060.14€), en juillet 2013 par la Collectivité et mis à disposition du GDS, les cheptels de Saint-Martin ont pu retrouver un état sanitaire correcte en fin d'année. Cet effort financier de la Collectivité doit être maintenu pour que le plan Sanitaire d'élevage (PSE) du GDS de Saint-Martin, puisse porté ses fruits.

### L'identification

Chargé officiellement de l'identification en 2011 par la signature d'une convention entre le Pôle Elevage / Etablissement Départemental de l'Elevage de la chambre d'agriculture, la CCISM et la Collectivité de Saint-Martin, le service Développement Agricole et Rural du Pôle Développement Economique de la Collectivité, gère le service d'identification sur Saint-Martin.

Cette mission consiste à :

- ✓ Informer le détenteur que l'identification est réglementaire et qu'il en est l'acteur principale ;
- ✓ Former le détenteur sur le rôle, les fonctions et l'utilisation du document de notification en lui signalant qu'ils sont édités exclusivement par l'EDE et mis à sa disposition, à sa demande.
- ✓ Aider le détenteur concerné à mettre à jour son cheptel afin d'avoir un inventaire de départ identique pour les deux parties (détenteur et base de données de l'identification gérée par l'EDE) ;
- ✓ Apprendre au détenteur concerné à poser les boucles d'identification ;
- ✓ Aider le détenteur à repérer les animaux qui ont perdu une ou deux boucles et les enregistrer dans la partie concernée du document de notification ;
- ✓ Aider le détenteur à faire le point sur les passeports de ses animaux.

Les opérations effectuées en 2013 :

- ✓ Demande d'immatriculation d'un cheptel bovin : 1
- ✓ Demande d'identification d'un cheptel caprin/ovin : 1
- ✓ Demande de renouvellement BOVICLIC : 4
- ✓ Demande d'adhésion BOVICLIC : 1
- ✓ Visite d'exploitation : 22
- ✓ Correction d'anomalies : 21
- ✓ Commande de documents de notification : 40
- ✓ Notification des mouvements :

	NBRE DE DOCUMENTS ET MODE DE NOTIFICATION		ENTREES				SORTIES			
	Papier	Internet	A	N	Mort-né	P	E	M	B	H
Mouvements	21	50	2	115	2	0	0	11	133	0

Mouvements entrée : A = achat N = naissance P = prêt ou pension Mouvements sorties : E = élevage M = mort B = boucherie H = prêt ou pension

- ✓ Repaires officiels d'identification :

	NBRE DE DOCUMENTS	NBRE DE BOUCLES
Commande de boucles	8	144
Commande de boucles à l'identique	3	7
Bordereau de remise de boucles à l'identique	3	7

- ✓ Passeports bovin :

	NBRE DE DOCUMENTS	NBRE DE PASSEPORTS
Bordereau de remise de passeports	11	113
Demande de duplicata	0	0
Bordereau de remise de duplicata	0	0
Passeports remis à l'EDE		67

#### Les aides de la PAC (politique agricole commune)

Les agriculteurs sollicitant des aides publiques doivent déposer un dossier de déclaration de surface chaque année. En 2013 le service Développement Agricole et Rural a déposé 12 dossiers de déclaration de surface équivalente à 248 hectares de surface agricole utile (SAU).

- a. Aide au développement et au maintien de la vache allaitante (ADMCA)

- ✓ Nombre de dossiers déposés : 12
- ✓ Nombre de dossiers éligibles : 12
- ✓ Nombre de femelles éligibles : 299
- ✓ Montant prévisionnel des aides : 74000 €

(Un complément veau est versé aux éleveurs faisant la demande)

- b. Prime à l'abattage (PAB)

Les animaux à Saint-Martin, n'étant pas abattus dans un abattoir, les éleveurs ne peuvent pas bénéficier de cette prime, qui pour 2013 représente une perte de revenu pour les éleveurs d'un montant minimum de 12 260 €.

- c. Prime au petit ruminant (PPR)

Les éleveurs de caprins et ovins qui tiens un registre de leur élevage peuvent bénéficier de la PPR. Depuis la réforme de 2005, de l'identification des caprins et ovins, les éleveurs ont cessés d'identifier leur animaux. Les élevages de Saint-Martin, habituellement de grande taille a été victime de la réforme 2005, car leur stock de boucles de la précédente réforme ne pouvait plus servir et les éleveurs à cause des délais importants d'attente de la livraison de leur commande, commandaient en grande quantité et pensaient mériter le remboursement des boucles en stock plus utilisable.

- d. Indemnité compensatoire d'handicap naturel (ICHN)

Pour bénéficier de cette aide l'exploitant doit remplir les trois conditions suivantes :

- être exploitant agricole à titre principale ;
- être âgé de moins de 60 ans ;
- et fournir la déclaration annuelle de revenu agricole.

A ce jour aucun agriculteur à Saint-Martin, ne réunit ces trois conditions à la fois.

### Création d'entreprises agricoles

Assistance aux exploitants pour remplir le formulaire PO agricole de déclaration de création d'une entreprise agricole et le formulaire d'immatriculation au régime agricole des exploitants agricoles de la MSA (Mutualité sociale agricole).

Nombre de création en 2013: un élevage de bovin / caprin.

## **B - LA FILIERE POLYCULTURE**

La ferme agricole de Bellevue de l'association " WE AGREE WITH CULTURE" est la seule exploitation agricole de production végétale qui soit déclarée. Mais on constate depuis quelques temps que de nombreuses plantations de banane, de pois de bois et autres cultures vivrières se développent dans les collines, dans différents secteurs de l'île, principalement dans les secteurs de Colombier, Concordia et Rambaud.

Bien qu'il soit important de développer notre agriculture, il est encore plus important de le faire en respectant l'environnement. Donc il faut lutter contre le défrichement sauvage et redéfinir les types de productions autorisées en fonction des zones.

### Coopération agricole

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur la coopération entre Saint-Martin et Sint-Maarten, en matière de protection et de contrôle sanitaire des produits agricoles importés. Bien qu'il ait eu quelques contrôles conjoints avec les services de la préfecture, le service agricole de la collectivité et le service d'inspection TEZVT du gouvernement de Sint-Maarten, lié à l'introduction du MANGO SEAD WEEVIL et de la BLACK SIGATOKA dans les caraïbes, aucun accord n'est encore signé.

### CPHD Caribbean Plant Health Directors

Participation à la 6ème conférence du CHPD, qui s'est tenue au Sonesta Beach Resort à St-Maarten, du 17 au 19 juillet 2013.

Le CPHD a été créé en 2007 suite aux efforts du United States Department of Agriculture and Plant Health and Inspection Services (USDA / APHIS) et CARICOM avec l'objectif de protéger les Caraïbes contre les menaces d'introduction de pestes dans la région.

Les forums annuels permettent aux pays membres de partager leurs différentes expériences en matière de lutte contre les différentes maladies présentes dans la région (Black Sigatoka, Mollusk, Fruit Fly, Palm mite, Lethal yellowing, Citrus Greening etc ...).

## **C - LA FILIERE PECHE**

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur la filière pêche à Saint-Martin. De ces discussions il a été dressé l'état des lieux suivants de la filière :

- ✓ Faible nombre de pêcheurs réguliers : 14 navires enrôlés, dont 4 équipages enrôlés à l'année et 10 autres de 2 à 3 mois par an ;
- ✓ Absence de délimitation des eaux de pêche ;
- ✓ Structuration de la filière inexistante.

Dans le cadre du Programme Opérationnel (FEAMP) 2014 / 2020, on retient les propositions d'axes prioritaires suivantes :

Axe 1 : FONCTIONNEL

Axe 2 : FORMATION

Axe 3 : INFRASTRUCTURES

Axe 4 : COMMERCIALISATION

Axe 5 : COOPERATION INTER ILES

Axe 6 : APPUI AUX ENTREPRISES

# DIRECTION DU TOURISME

## I - PRESENTATION DE LA DIRECTION DU TOURISME

**Directeur** : Stéphanie BESSIERE  
**Chargé de mission** : Stephan PETIT  
**Assistante** : Yannick PHILIPPE

## II - STRATEGIE TOURISTIQUE

### A - MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

#### **Mise en place comité de pilotage le 20 juin 2013**

Les bases stratégiques étant posés dans le premier schéma, il s'agit désormais de se concentrer sur l'aspect opérationnel (les fiches action).

La tâche du comité de pilotage, dont la constitution sous l'autorité du Directeur Général des Services est prévue dans le schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015 (page 46), est dans un premier temps de travailler les fiches actions non encore travaillées et dans un deuxième temps de réfléchir à la préparation du second schéma qui doit s'inscrire dans la continuité du premier.

#### Tâches assignées à la Direction du tourisme

- Développement de l'axe bien-être
- Développement de l'axe mariage
- Réflexion sur l'événementiel structurant
- Réflexion sur un label identitaire
- L'agence territoriale du tourisme
- Préparation du contrat de destination
- Organisation des Assises du tourisme

### Evaluation du schéma d'aménagement et de développement touristique

FICHE	ACTION	ETAT DES LIEUX
1	Renforcer l'argument sécurité	Une vigilance de tous les jours
2	Un environnement préservé, des offres nature et des modes de circulation douce	Un principe à conserver à l'esprit pour toute réflexion touristique
3	Mise en valeur du patrimoine	Dossier en sommeil
4	Plan de modernisation des hébergements existants	Réalisé pour ceux qui ont intégré la démarche de classement (20)
5	Faire sortir quelques établissements hôteliers sur des sites d'exception	A faire
6	Faciliter la création de villas haut de gamme et luxe	A faire
7	Réforme du classement hôtelier	Réalisé
8	Un grand projet de réaménagement sur la façade maritime de Marigot	A faire
9	Faire de Grand Case le haut lieu de la gastronomie française	A faire
10	Renforcement des animations et événementiels	En cours et à approfondir
11	Accompagner le développement du projet de parc autour du thème des pirates	Projet abandonné
12	Etudier la faisabilité d'un projet de télésiège sur les hauteurs	Projet abandonné
13	Etudier la faisabilité d'un golf	Projet abandonné
14	Une gouvernance plus concentrée	En cours et à approfondir
15	Une politique centrée sur la fonction développement	Un principe à conserver à l'esprit pour toute réflexion touristique
16	Une politique marketing innovante	En cours de mise en place
17	Développement des partenariats	Un principe à conserver à l'esprit pour toute réflexion touristique
18	Formation et sensibilisation	En cours et à approfondir
19	Mise en place d'une veille touristique	En cours et à poursuivre
20	Renforcement de la coopération régionale	A approfondir

#### **Fiche 3 : Mise en valeur du patrimoine**

Projet de mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Fondation du patrimoine dont l'objet est de mettre en place un dispositif d'aide aux propriétaires privés afin de rénover la façade de leur maison dès lors que leur maison est reconnue comme appartenant au patrimoine bâti de Saint-Martin.

Projet en coopération avec la Culture et le Patrimoine sur la base du diagnostic d'identification du patrimoine architectural bâti existant sur la partie française commandité par le Tourisme il y 2 ans.

#### **Fiche 4 : Plan de modernisation des hébergements existants**

Réalisation d'une étude de marché (dans le cadre du projet de classement des « Guest House ») concernant le produit « Guest House » tel que perçu sur les marchés émetteurs afin de mieux orienter le travail sur le référentiel de classement et les critères à retenir. Cette étude a fait l'objet d'une présentation au Président du Conseil territorial et des élus concernés par la question du tourisme.

Le projet de référentiel est prêt et en attente de présentation à la Présidente du Conseil territorial et aux élus concernés avant présentation du projet de délibération au vote en Conseil Territorial.

#### **Fiche 5 : Faire sortir quelques établissements hôteliers sur des sites d'exception**

Travail de coopération avec le pôle développement durable sur le dossier de la Belle Créole pour permettre la construction d'un hôtel 5\*.

Conseil et accompagnement pour favoriser la création d'hôtels haut de gamme sur les sites d'Happy Bay et de Coralita.

Préparation d'un guide de l'investisseur volet tourisme à joindre au volet fiscal en préparation au service fiscal.

#### **Fiche 6 : Faciliter la création de villas haut de gamme luxe**

Conseil et accompagnement aux porteurs de projet de Guest House haut de gamme / luxe.

#### **Fiche 7 : Réforme du classement hôtelier**

Plusieurs établissements ont engagés les démarches nécessaires au classement en vigueur à Saint-Martin tandis que d'autres l'envisagent.

#### **Fiche 9 : Faire de Grand Case le haut lieu de la gastronomie française**

Conseil et accompagnement de restaurants ayant émis le souhait de faire les démarches nécessaires à l'obtention du titre de Maître Restaurateur.

#### **Fiche 15 : Une politique centrée sur la fonction développement**

Conseil et accompagnement des porteurs de projets ayant vocation à participer au développement et à l'aménagement touristique afin que ceux-ci soient en cohérence avec la stratégie en vigueur et que leurs démarches soient facilitées.

### **Fiche 18 : formation et sensibilisation**

Signature d'une convention avec L'éducation nationale afin d'introduire une sensibilisation des collégiens et lycéens à la question du tourisme. Un comité de pilotage doit se mettre en place, réunissant tous les partenaires, afin de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette convention.

Intervention dans un centre de formation auprès de stagiaires dans le domaine du tourisme afin de présenter la stratégie touristique de la Collectivité et d'évoquer les débouchés potentiels en termes d'emplois.

### **Fiche 19 : mise en place d'une veille touristique**

- Incitation et participation à la réalisation d'une enquête qualitative à l'aéroport de Grand Case en début d'année.

- Réalisation d'une enquête à la gare maritime afin de mieux connaître le profil des voyageurs entre Saint-Martin et Anguilla et analyse comparative et cumulée des résultats.

- Collecte de données chiffrées pour la mise en place des bases d'une veille statistique organisée.

- Abonnement à la base de données Forward Keys afin d'avoir accès aux données aériennes disponibles sur le passé (nombre d'arrivées aux aéroports) mais également en prospective (état des réservations).

- Préparation d'une newsletter à destination des professionnels.

### **B - DEPLACEMENTS EFFECTUES**

Salon ITB : Berlin mars 2013

Conférence annuelle sur le tourisme caribéen : Miami mai 2013

Journées partenariales Atout France : Paris juin 2013

Conférence CTO : New York juin 2013

Top Résa : Paris septembre 2013

Conférence internationale sur le développement durable des îles : Ile de la Réunion septembre 2013





## P Ô L E F I S C A L I T E

## **I – CONTEXTE ET CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE FISCALE**

### **A – Cadre juridique et missions**

Conformément aux dispositions combinées des articles LO 6314-3 et LO 6314-4 du code général des collectivités territoriales, la collectivité dispose, depuis le 15 juillet 2007, d'une large autonomie en matière fiscale.

Les missions lui incombant directement concernent :

- ✓ l'élaboration de sa politique fiscale ;
- ✓ l'élaboration de la norme fiscale (délibération) ;
- ✓ le suivi de la prestation de services rendue par les services de l'État, lesquels demeurent seuls compétents en matière de gestion de l'impôt (cf. *infra*) ;
- ✓ et aussi la conception des outils informatiques nécessaires à la gestion des impôts et taxes<sup>3</sup>.

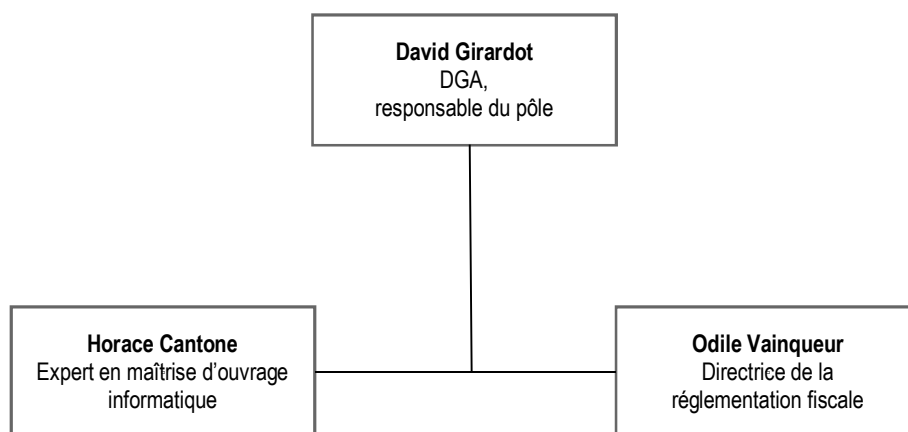
En revanche, l'assiette, le recouvrement et le contrôle des impôts et taxes qu'elle instaure sur son territoire relèvent de la seule responsabilité des services de l'État. Des personnels de la collectivité, placés sous l'autorité de l'administration de l'État, apportent toutefois leurs concours à l'exécution de ces opérations.

### **B – Les moyens alloués aux missions fiscales**

#### **1 – Le pôle fiscalité**

Compte tenu de la répartition des rôles voulue par le législateur organique entre la collectivité et l'État, l'effectif de ce pôle est aujourd'hui limité à trois agents.

La complexité de la matière a imposé de recourir à des cadres A formés à la fiscalité (formation universitaire ou expérience professionnelle dans les services de l'État) ainsi qu'à un expert en maîtrise d'ouvrage informatique chargé du développement du système d'information fiscal.



Depuis la fin de l'année 2012, le pôle fiscalité dispose de locaux fonctionnels et rénovés parfaitement adaptés à l'exercice de ses missions ainsi que de la documentation juridique indispensable.

---

<sup>3</sup> Outils destinés à être mis à la disposition des services de l'État.

## 2 – En appui, un cabinet d'avocats fiscalistes

Un contrat d'assistance fiscale pour la période 2013-2015 a été signé avec un cabinet d'avocats fiscalistes situé à Paris, le cabinet Genesis. Ce contrat couvre l'ensemble des impôts prévus par la collectivité ainsi que les problématiques de fiscalité internationale.

Ce cabinet est intervenu en appui du pôle fiscalité sur les sujets suivants :

- La conclusion de la convention avec La Française des Jeux ;
- L'étude juridique préalable à l'instauration du droit de timbre de 100 € dont le paiement conditionne dorénavant la remise des avis de non-imposition à l'impôt sur le revenu ;
- Les études préliminaires à l'amélioration de l'attractivité fiscale du territoire.

## 3 – Les services de l'État

Les missions concernant l'assiette, le recouvrement et le contrôle de l'impôt sont aujourd'hui principalement assurées par les agents de la direction régionale des finances publiques de Guadeloupe. 5 agents de la collectivité sont mis à la disposition du service fiscal.

En outre, trois agents des douanes assurent la collecte de la taxe de consommation sur les produits pétroliers au moyen d'une présence permanente au port de Galisbay.

## **II – BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2013**

### **A – Élaboration de la norme fiscale**

Quatre séances du conseil territorial, sur les huit séances de l'année 2013, ont traité de la fiscalité. Au cours de ces séances, le pôle fiscalité a présenté un total de 8 délibérations qui ont donné lieu à la saisine de la Commission Fiscalité et, le plus souvent, du CESC :

5 délibérations fiscales ont été adoptées :

- 110 articles du code général des impôts ou du livre des procédures fiscales de la collectivité de Saint-Martin ont été créés, modifiés ou abrogés

3 délibérations dites de principe ont été adoptées :

- Prise en compte de la situation fiscale des pétitionnaires dans le cadre de l'instruction des diverses demandes adressées à la collectivité
- Proposition d'avenant à la convention fiscale du 21 décembre 2010 et proposition d'amendement de l'article 862 du code général des impôts de l'État afin de supprimer les doubles impositions en matière de droits d'enregistrement et d'améliorer les recettes fiscales
- Engagement de la procédure visant à permettre à la collectivité de disposer d'un réseau conventionnel en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales

Par ailleurs, plutôt qu'un prélèvement sur les jeux de nature fiscale, le choix a été fait de conclure une convention avec La Française des Jeux organisant le reversement à la collectivité d'une fraction des mises engagées sur le territoire.

Cette convention a été signée le 28 juin 2013 et comporte un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Enfin, un mémento pratique à destination des notaires a été rédigé par le pôle.

## **B – Relations avec les services de l'État**

### **1 – Suivi du protocole d'accompagnement financier signé le 12 décembre 2012**

Ce protocole a donné lieu à **trois réunions** du comité de suivi, présidées par le Préfet, en présence des représentants de l'Agence française de développement et de la direction régionale des finances publiques.

Chacune de ces réunions a donné lieu à la production par le pôle fiscalité d'une fiche de synthèse analysant :

- Le niveau des recettes fiscales recouvrées
- L'état d'avancement du plan d'action signé avec la DRFiP de Guadeloupe et visant à améliorer la qualité de la prestation de services fournie en matière d'assiette, de recouvrement et de contrôle.

### **2 – Défense des intérêts de la collectivité**

#### **a – Saisine des services de l'État**

Dans le cadre des relations de la collectivité avec l'État, le pôle fiscalité a notamment rédigé les principaux courriers suivants :

- Courrier du 10 janvier au DRFiP de Guadeloupe : demande de versement d'une avance au titre du rôle de taxes foncières 2012
- Courrier du 14 janvier au ministre des outre-mer : problématique liée à la non-application à Saint-Martin du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- Courrier du 6 mai au DRFiP de Guadeloupe : demande portant sur le détail de la facturation de la prestation de services au titre de 2012
- Courrier du 6 mai au DRFiP de Guadeloupe : demande de versement d'une avance au titre du rôle de TF 2013 ; relance concernant la demande de reversement des taxes foncières payées depuis 2008 par les grandes entreprises
- Courrier du 22 juillet au ministre chargé du budget : relance concernant le reversement à la collectivité des divers prélèvements sur les jeux opérés entre le 15 juillet 2007 et le 31 décembre 2012 (demande initiale du 29 août 2012)
- Courrier du 29 août au Préfet : relance portant sur la demande de reversement à la collectivité d'une fraction du produit de la taxe de l'aviation civile (demande initiale du 8 octobre 2012)
- Courrier du 29 août au directeur général des finances publiques : problématique liée à l'application de la CSG/CRDS aux revenus fonciers des résidents saint-martinois et au non-respect des termes de l'accord du 23 décembre 2009 entre l'État et la collectivité concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
- Courrier du 29 août au Préfet : relance concernant le versement de la compensation due au titre des règles particulières de domiciliation fiscale pour les années 2008 et 2009 (demande initiale du 25 septembre 2012)
- Courrier du 18 septembre au président de la chambre départementale des notaires de Guadeloupe : difficultés pratiques posées par l'autonomie fiscale de la collectivité en matière de droits d'enregistrement et de plus-values immobilières

- Courrier du 30 octobre au DRFiP de Guadeloupe : annonce des réformes en matière de droits d'enregistrement (défusionnement des formalités) et demande d'audit du service de publicité foncière de Basse-Terre pour vérifier la bonne application du droit fiscal saint-martinois et le bon reversement des sommes dues à la collectivité

- Courrier du 23 décembre à la directrice générale des douanes : demande d'extension des attributions des douaniers à la gestion de la taxe de séjour et de la taxe annuelle sur les locations de véhicules

#### b – Traitement du contentieux fiscal

Le pôle fiscalité a participé, en lien avec les conseils de la collectivité, à la rédaction du mémoire en défense et des mémoires en réplique produits dans le cadre du litige devant le Conseil d'État qui a opposé la société ÉLECTRICITÉ DE FRANCE à la collectivité au sujet du bien-fondé de l'augmentation de 6 à 23 c€/l de la taxe de consommation sur les produits pétroliers frappant le « gazole industriel ».

Tous les arguments développés dans ces mémoires ont « porté » dès lors que, par un arrêt du 30 décembre 2013, le Conseil d'État a rejeté la requête d'EDF et a condamné cette dernière au paiement de 3 000 € à la collectivité au titre des frais irrépétibles.

Le Conseil d'État a notamment relevé :

- que la délibération opère des distinctions entre consommateurs de produits pétroliers (les établissements industriels d'une part et les utilisateurs de véhicules automobiles) fondées sur des critères objectifs et rationnels en fonction de l'objectif d'assainissement de ses finances publiques que la collectivité poursuit ;

- que la définition « d'établissement industriel » retenue par la collectivité a des contours suffisamment larges et non personnalisés, et qu'il ne peut en être déduit que le conseil territorial n'ait entendu soumettre à la taxe que la société EDF ;

- qu'à la lumière des pièces du dossier, le taux retenu (23 c€/l) ne fait pas peser sur la société EDF une charge excessive et ne revêt pas, de manière générale, un caractère confiscatoire.

Enfin, le pôle fiscalité a apporté sa contribution dans le cadre du litige qui oppose la caisse nationale du régime social des indépendants à l'EEASM au sujet de la contribution sociale de solidarité des sociétés.

#### c – Participation aux travaux de la mission IGA de novembre 2013 et à la préparation de la visite du ministre des outre-mer

### **C – Participation aux travaux de la Chambre territoriale des comptes et de la Cour des comptes**

#### 1 – Rapport de la Chambre territoriale des comptes de Saint-Martin sur la gestion 2007-2012

- Analyse du rapport en lien avec la direction financière

- Rédaction d'une note en date du 13 décembre 2012 suite à la communication du rapport d'observations provisoires

- Rédaction d'une note du 8 mars 2013 suite à la communication du rapport définitif

## 2 – Avis de la Chambre territoriale des comptes de Saint-Martin sur le budget primitif pour 2013

- Justification, pour chacun des postes de recettes fiscales, des prévisions inscrites au budget

## 3 – Rapport de la Cour des comptes et de la Chambre territoriale des comptes de Saint-Martin sur « l'autonomie fiscale en outre-mer »

- Analyse du rapport en lien avec la direction financière
- Rédaction d'une note en date du 12 juillet 2013 (et de 14 fiches techniques) suite à la communication du rapport d'observations provisoires
- Rédaction d'une note du 22 octobre 2013 suite à la communication du rapport définitif
- Préparation et participation à la réunion de travail du 2 décembre 2013 avec M. Migaud, Premier président de la Cour des comptes

## **D – Travaux en conseil exécutif**

### 11 délibérations fiscales

- 2 avis sur des projets de décret
- 2 décisions sur des projets de défiscalisation (régime local) : 1 avis favorable ; 1 avis défavorable
- 1 avis sur un projet de défiscalisation nationale (secteur du transport aérien)
- 2 décisions concernant des demandes gracieuses
- 4 délibérations d'application de la réglementation fiscale

## **E – Travaux divers**

Le pôle fiscalité a naturellement assuré des missions et des travaux plus classiques, notamment :

- Veille législative en matière de fiscalité
- Mise à jour du code général des impôts et du livre des procédures fiscales de la collectivité
- Réponses aux diverses demandes concernant l'application de la réglementation fiscale de la collectivité
- Mise en œuvre du droit de timbre dont le paiement conditionne la remise des avis de non-imposition : évolution de l'application informatique ; maquette d'un avis infalsifiable ; organisation de la campagne en lien avec le service fiscal et la trésorerie
- Mise à jour des diverses déclarations et notices : TGCA, Impôt sur le revenu, Droit de licence et contribution des patentes, droit de bail
- Participation au comité de suivi de la réforme du RSA
- Assistance administrative internationale : coordination des travaux liés aux traitements des demandes adressées par l'administration fiscale de l'État et concernant la situation de personnes physiques ou morales domiciliées ou établies à Saint-Martin (6 demandes)

- Études : notamment, conditions de la réintroduction de la taxe routière et régime fiscal des casinos et cercles de jeux

## **F – Développement du système d'information fiscal de la collectivité**

La version première de l'application fiscale des professionnels a été mise à disposition des services de l'Etat en août-septembre 2013. Elle permet notamment de :

- Gérer la population des professionnels (création, cessation, modification...);
- Gérer les obligations fiscales (IR, IS, TGCA) ;
- Saisir les déclarations de résultats et de paiement et de relancer les redevables défaillants ;
- Suivre les contrôles ;
- Émettre les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure en cas de recouvrement forcé.

Les travaux conduits en 2013 se sont principalement articulés autour des étapes suivantes :

- Etude et exploitation du fichier des redevables professionnels transmis par la DRFiP de Guadeloupe ainsi que l'écriture des scripts d'intégration des données fiscales dans la nouvelle application ;
- Déclaration de la nouvelle application fiscale à la CNIL ;
- Livraison des maquettes d'imprimés fiscaux et états statistiques ;
- Livraison de spécifications fonctionnelles complémentaires relatives à l'intégration du fichier des redevables de la TGCA ;
- Formation des agents du service fiscal et de la Trésorerie aux fonctionnalités du nouveau logiciel ;
- Définition du périmètre fonctionnel de la version 2.0 (livraison intermédiaire prévue fin juin 2014)



## P Ô L E F O N C T I O N N E L



Le Pôle Fonctionnel de la Collectivité, qui se différencie des pôles opérationnels au niveau de l'organigramme car ce sont, essentiellement, deux directions administratives qui assurent de l'aide à la décision publique en apportant un support administratif et technique aux Conseils de Quartier (La Direction de la Démocratie Locale) et en dispensant des préconisations objectives aux élus de l'Exécutif en charge des divers pôles opérationnels (qui sont donc, dans l'action) afin d'améliorer la conduite des Politiques Publiques mises en œuvre par l'autorité territoriale.

Dirigé par le Directeur Général Adjoint des services, Monsieur BROOKSON Albert (cadre A) et supervisé administrativement par le Directeur Général des Services, Monsieur Pascal AVERNE.

Madame GUMBS Rosette a été nommée Vice-Présidente en charge des Conseils de Quartier et supervise politiquement la Direction de la Démocratie Locale tandis que, la Direction de l'Evaluation des Politiques Publiques est supervisée politiquement par Madame la Présidente qui est destinataire de tous les rapports d'évaluation réalisés par ce service et plus généralement chacun des vice-présidents pour le rapport du pôle opérationnel sous leur autorité respective.

## **II - LA DEMOCRATIE LOCALE**

Les activités de la Direction se répartissent en deux aspects :

- Un service de proximité décentralisé dans les quartiers.
- Un support logistique et administratif en soutien aux Conseils de Quartier

### **A - UN SERVICE ADMINISTRATIF DE PROXIMITE**

En effet, chaque Conseil de Quartier dispose d'un agent administratif, basé dans un local et pourvu de matériel bureautique appartenant à la Collectivité.

Cet agent est en mesure d'accueillir les administrés du quartier, assure des rendez-vous pour les membres du Conseil, mais également pour sa hiérarchie administrative (DGA, et autres membres de l'encadrement administratif de la Démocratie Locale).

L'agent administratif participe à des réunions diverses. C'est ainsi que certains agents ont participé à des réunions du service culturel, ou au service « Vie Associative », mais également à l'Office du Tourisme, sous la supervision du DGA du Pôle.

Deux de nos agents sont membres de la commission Locale de l'office du Tourisme.

Dans le cadre d'un relais des services opérationnels de la Collectivité, il serait souhaitable que les agents soient familiarisés avec certains services et que l'on puisse étudier une procédure pratique et intelligente pour représenter ces services dans les quartiers, sous la supervision de leur hiérarchie et en collaboration avec les différents directeurs de manière transversale.

Les locaux des Conseils de Quartier sont à la disposition des associations du quartier, et d'autres services administratifs qui en font la demande aux autorités de la Collectivité. Les agents s'assurent de la gestion du

planning d'occupation. D'autres utilisations sont possibles (salle de formation, diverses activités décentralisées si la configuration des locaux s'y prêtent et si une demande est formulée par les utilisateurs etc...).  
De toute évidence, les locaux ne sont pas utilisés de manière exponentielle : cela peut être amélioré avec le concours des uns et des autres.

## **B - UN SERVICE ADMINISTRATIF EN SOUTIEN AUX CONSEILS DE QUARTIER :**

Ce ne sont pas moins de quarante-deux réunions plénières (totaux des réunions des 6 conseils de quartier) qui ont reçu le concours des agents de la Démocratie Locale pour la préparation de la réunion plénière, pour l'envoi des documents, assurer un soutien au secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux et la préparation de documents annexes présentés pendant la séance plénière.

De surcroît, l'agent administratif aide à la préparation des réunions de bureau, des commissions et aux autres réunions thématiques de travail qui concernent le conseil de quartier.

Les Conseils de quartiers se sont réunis pour évoquer essentiellement

- Des problèmes d'infrastructures à réaliser ou à réparer
- Des problèmes environnementaux et de santé publique
- Des problèmes de sécurité dans les quartiers
- Des problèmes économiques (réalisation d'un mini marché de légumes et de fruits à Sandy Ground, etc...)
- De problèmes concernant la jeunesse (de nombreux jeunes sont sans passeport, sans emplois etc...)
- De problèmes concernant les séniors
- De régularisation des « cinquante pas géométriques » etc...

A cet effet, sur l'initiative du DGA, et avec l'accord des élus, une rencontre a eu lieu avec chacun des Représentants de quartier et certains de leurs membres.

Enfin, l'autorité territoriale a initié certaines réunions concernant le PLU, la lutte contre le Chikungunya et la participation des conseils pour honorer les Pères et Mères de leur quartier (Fête des mères et des Pères en 2013).

Des activités culturelles et ludiques (le 11 Novembre 2013, Serenade - Noël 2013) ont vu la participation des Conseils de Quartier et des associations de quartier aux côtés du Pôle Economique (sérénades) et du Service Culturel (11 Novembre 2013 et sérénades etc...).

Afin de pallier au problème du déficit de personnalité juridique du Conseil de Quartier, nombre de représentants souhaitent accompagner leur désir d'actions et d'activités pour le quartier, en créant une association Loi 1901 qui viendrait en support du Conseil de Quartier.

Les agents du Pôle Fonctionnel sont le relais des services de la collectivité en direction des Conseils de Quartier et un support logistique et administratif aux Conseils de Quartier, afin de solliciter l'intervention des élus et de leurs services opérationnels.

## **II - LA DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Cette Direction opère dans deux dimensions à chaque exercice budgétaire :

- Une dimension de contrôle
- Une dimension d'évaluation des Politiques Publiques

**A - DANS LA DIMENSION DE CONTROLE :**

L'équipe assure le contrôle à postériori de l'utilisation des subventions octroyées par la Collectivité aux associations en année N-1, ainsi qu'aux entreprises privées.

- ✓ 33 ont reçu un avis favorable et peuvent prétendre à solliciter des subventions en 2014.
- ✓ 22 ont eu un avis réservé (doivent compléter les documents requis lors du contrôle.)
- ✓ 12 ont eu un avis défavorable et donc ne peuvent prétendre à obtenir des fonds publics, provenant de la collectivité.

Il en est de même pour les entreprises : 11 favorables  
03 défavorables

**B - DANS SA DIMENSION D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.**

Trois des quatre Pôles ont été destinataires d'un rapport d'évaluation pour l'exercice 2013.  
Une lettre retraçant quelques recommandations possibles est en cours de préparation pour le quatrième Pôle Fonctionnel ; ce afin de compléter le travail de l'équipe de l'EPP, pour l'ensemble des Pôles opérationnels.

Ces préconisations sont des remarques destinées à améliorer les politiques publiques conduites par les services de la Collectivité, dans le but de rendre plus efficace l'action publique.

## CONSEIL DE QUARTIER N ° 1

### « **SOLEIL LEVANT** »

(Griselle – Oyster Pond – toutes les sections de Quartier d'Orléans – baie Orientale – Belle Plaine – Flagstaff)

Bureau/Salle de réunion : ancienne Ecole de Grand Case - 97150 SAINT-MARTIN

Tél : 0590 29 70 88



L'élection des Conseillers a eu lieu le 02 Mai 2013 à la Collectivité de Saint-Martin.

Depuis cette nouvelle installation :

- ⇒ 7 assemblées plénières
- ⇒ Diverses réunions (rencontres, demandes d'assistance avec la RHI, etc...)

CONSEIL DE QUARTIER N ° 2

« **TERRE DE CULTURE** »

(Chevrise - Cul de Sac – toutes les sections de Grand case – une portion de La Savane et Morne O'Reilly – Mont Vernon)

Bureau/Salle de réunion : ancienne Ecole de Grand Case 97150 SAINT-MARTIN

Tél : 0590 29 47 26





CONSEIL DE QUARTIER N ° 3

« **TERRE D'ESPOIR** »

(Saint- Louis - Rambaud - Cripple Gate - Pic Paradis - Colombier -Lotissement la Savanna –Friar's Bay.)

Bureau/Salle de réunion : Bureau de vote de Friar's Bay 97150 SAINT-MARTIN

Tél : 0590 29 44 07



CONSEIL DE QUARTIER N ° 4  
« TERRE D'ECHANGES ET PATRIMOINE »

(Morne Valois- Agrément - Hameau Du Pont - Galisbay - Port de Galisbay -la Colombe – Le Grand Saint Martin jusqu'au Fort Louis - Spring – Concordia- Mont des Accords – Marina Fort Saint-Louis jusqu'au West Indies.)

Bureau/Salle de réunion : ancienne Ecole Evelina HALLEY 97150 SAINT-MARTIN  
Tél : 0590 27 84 42



## CONSEIL DE QUARTIER N ° 5

### « LA CAPITALE »

(Centre-ville – Stade de Marigot — Cimetière de Marigot –Saint James – Mont Fortune - Bellevue –De la rue de l'Eglise (Orangerie Boutique ; en face de la Gare routière) jusqu'à l'Office du Tourisme Sandy-Ground- Rue de Hollande)

Bureau/Salle de réunion : ancienne Ecole Evelina HALLEY 97150 SAINT-MARTIN

Salle de réunion : 21 rue Hollande 97150 SAINT-MARTIN



**Nombre de réunion du conseil de quartier : 04**

Fort taux de participation des conseillers de quartier

**Avis rendu :01**

Proposition de modifications mineures de la cartographie du quartier n°4 et 5

Date : 10/09/2013



CONSEIL DE QUARTIER N ° 6

«**TERRE DES PEUPLES**»

(A partir de l'office du tourisme de Sandy Ground – Le Bâtiment de l'Agence Air Caraïbes - toutes les sections de Sandy Ground et Terres Basses)

Bureau/Salle de réunion : ancienne Ecole Maternelle de Sandy Ground –route de Sandy Ground

Salle de réunion : 21 rue Hollande 97150 SAINT-MARTIN

Tél : 0590 29 60 11





**COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN**